Radio-Télévision/Heures locales



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE - N° 15130 - 7 F

- DIMANCHE 19 - LUNDI 20 SEPTEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Alerte xénophobe à Londres

L'ÉLECTION, jeudi 16 septembre, d'un membre du parti d'extrême droite – le British National Party (BNP) – lors d'une élection municipale partielle à Millwall, dans la banlieue est de Londres, a provoqué un choc outre-Manche. C'est la première fois depuis 1976 qu'un candidat de cette couleur politique parvient à sortir vainqueur des urnes en Grande-Bretagne. De portée limitée, certes, concernant moins de dix mille inscrits dans un scrutin local, cette élection n'en traduit pas moins le malaise grandissant de la société anglaise face aux problèmes posés par l'immigration dans un contexte de crise économique et de chômage.

Jusque-là, la Grande-Bretagne semblait avoir été épargnée par la montée en puissance des mouvements d'extrême droite, comme le Front national en France ou les Républicains en Allemagne. Non pas que le virus du racisme, de l'intolérance, de l'exclusion ait miraculeusement épargné les îles Britanniques : à intervalles réguliers, dans la dernière décennie, on a pu constater, lors des explosions raciales dans les banlieues de Londres, que des passions mauvaises pouvaient, là aussi, s'emparer des esprits.

LA tradition politique britannique était cependant parvenue *à tenir en marge* les formations prônant ouvertement le racisme et pratiquant la violence contre les immigrés. Un système électoral – le scrutin uninominal à *un tour* – excluait les petites formations, et un Parti conservateur thatchérien au langage musclé sur la loi et l'ordre constituait une sorte de «terre d'accueil» pour des militants d'extrême droite en mal de reconnaissance électorale, mais astreints de ce fait à une certaine décence.

Le «signal de Millwall» évoque l'élection, en France, d'un membre du Front national au conseil municipal de Dreux en 1983. Dans les deux cas, le succès de l'extrême droite s'enracine dans un terroir ouvrier, dans des banlieues durement touchées par la crise, la dégradation des logements et des services publics, où la population fait porter la responsabilité de son mal-être aux étrangers qui vivent nombreux à ses côtés. Mais, dans chaque pays européen, ce phénomène prend des formes différentes, plus ou moins violentes.

LES Asiatiques de Millwall, pour la plupart originaires du Bangladesh, sont depuis des mois les victimes des agressions de bandes de jeunes influencés par la démagogie raciste du BNP. Le nouveau conseiller municipal, Derek Beackon, a été photographié la semaine dernière le bras tendu, faisant le salut nazi : l'extrême droite qui «gagne» outre-Manche est de l'espèce la plus brutale, de celle qui ne s'embarrasse pas de circonlocutions pour transmettre son message. On comprend l'effroi de la classe politique britannique tout entière, qui s'est retrouvée, unanime, pour stigmatiser le BNP, et qui essaie de conjurer le sort en affirmant, comme le premier ministre, John Major, qu'il «n'y a pas de place dans [notre] société pour cette sorte de politique».

Reste maintenant à savoir si les partis «convenables» ne vont pas être tentés d'aguicher les électeurs *en faisant vibrer sur le* mode mineur la corde xénophobe : cela s'est déjà produit à Millwall, où les candidats locaux du Parti libéral-démocrate de Paddy Ashdown sont accusés d'avoir ouvert la voie à l'extrême droite en critiquant la municipalité travailliste pour avoir envoyé un don de 30 000 livres aux victimes des inondations au Bangladesh...



M0146 - 0919 0 - 7,00 F

La réunion des Douze à Bruxelles sur le volet agricole du GATT

La France met à l'épreuve la solidarité européenne

Les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture de la CEE se réunissent, lundi 20 septembre à Bruxelles, pour tenter de dénouer leur différend sur le pré-accord agricole de Blair House, conclu entre la Commission et les Etats-Unis dans le cadre de l'Uruguay Round. La France cherche à obtenir l'aval de ses partenaires pour donner à la Commission un mandat de renégociation de ce volet agricole. Ce faisant, elle met à l'épreuve la solidarité européenne. Opposée à cette proposition, la Commission de Bruxelles n'exclurait pas une demande de clarification sur certains points du pré-accord. Vendredi, Bill Clinton a réaffirmé l'opposition des Etats-Unis à toute demande de renégociation.

Un enjeu crucial

par Michel Noblecourt

Un an après le référendum français sur le traité de Maastricht, l'ombre d'une nouvelle crise grave plane sur la Communauté économique européenne (CEE).

Lundi 20 septembre, les ministres de l'agriculture et des affaires étrangères des Douze vont devoir se prononcer sur le pré-accord agricole dit de Blair House, conclu en novembre 1992 entre la Commission européenne et les Etats-Unis dans le cadre de l'Uruguay Round, huitième cycle de négociations commerciales multilatérales du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Ouvert il y a sept ans à Punta-del-Este, ce «cycle» aurait dû trouver un épilogue il y a trois ans...

Mais, dès le départ de cette négociation, mal engagée et mal préparée, tout s'est focalisé, du fait des Américains, et tout s'est bloqué sur l'ouverture des marchés agricoles, qui n'était pourtant qu'un des objectifs du cycle. Lundi, tous les regards seront tournés vers la France. Va-t-elle prendre le risque de faire capoter l'ensemble de la négociation au nom de la défense d'une agriculture dont nombre d'oracles, sous-estimant la modernisation et la capacité d'adaptation du secteur, annoncent l'inéluctable déclin ?

Si la France est la deuxième puissance agricole du monde, son agriculture ne représente que 3,6 % de son produit intérieur brut (PIB), et ses agriculteurs environ 6 % de sa population active.

Lire la suite page 15

La Journée du patrimoine



Lire «Les villas de Mallet-Stevens en péril» pages 12 et 13 et nos informations page 18

Défections chez les Khmers rouges

Au Cambodge, les forces de Pol Pot perdent de plus en plus de combattants

lire page 5

Pologne : départ des derniers soldats russes

Un événement exploité par M. Walesa à la veille des élections législatives de dimanche

lire page 3

Le Vatican reconsidère Israël

Pris de court par l'accélération du processus de paix le Saint-Siège reconnaîtrait bientôt officiellement l'Etat juif

par Henri Tincq

Le Saint-Siège sera-t-il le dernier à reconnaître l'Etat d'Israël ? La brusque *accélération du processus de paix au* Proche-Orient a pris de court les diplomates du Vatican, qui avaient calqué le rythme de leurs discussions avec Jérusalem sur celui – lent – des pourparlers officiels de Washington entre l'OLP et l'Etat juif.

Alors que le grand rabbin Lau de Jérusalem s'apprête à faire, mardi 21 septembre, une visite historique au Vatican – où il sera reçu pour la première fois par Jean-Paul II, – la commission bilatérale entre le Saint-Siège et Israël, créée le 29 juillet 1992, s'est réunie, vendredi, à Jérusalem. A l'issue de cette réunion, un haut fonctionnaire du ministère israélien des affaires étrangères a indiqué qu'Israël et le Vatican sont *«proches d'une normalisation»* de leurs relations. La signature, le *moment venu*, d'une *«déclaration fondamentale de principes»*, devrait ouvrir la voie à un échange d'ambassadeurs. Plus rien ne s'opposerait alors à la visite du pape à Jérusalem.

En toute logique, l'accord israélo-palestinien, signé lundi dernier à la Maison Blanche, devrait hâter la «normalisation» des relations entre l'Eglise catholique et Israël. Depuis des années, le Saint-Siège se livre, en effet, à un distinguo subtil. Il reconnaît *de facto* l'Etat juif : l'expression d'*«Etat d'Israël»* n'est plus taboue dans les discours du pape actuel comme elle l'était à l'époque de Paul VI (1963-1978). Des rencontres ont lieu entre Jean-Paul II et des dirigeants israéliens, la dernière en date étant avec Shimon Pérès, chef de la diplomatie, le 23 octobre 1992.

Mais, malgré des démarches pressantes de la communauté juive de la Diaspora (plus que des responsables israéliens), le gouvernement de l'Eglise catholique ne reconnaît toujours pas officiellement l'Etat d'Israël. Il n'y a pas d'ambassade d'Israël auprès du Vatican et la délégation apostolique de Terre sainte (sur le mont des Oliviers, à Jérusalem) n'a toujours pas rang de nonciature. Jean-Paul II, qui a fait plus de soixante voyages en dehors de l'Italie, ne s'est toujours pas rendu sur les lieux qui ont vu naître et mourir le Christ (1).

Pour la plus grande partie de l'opinion juive et israélienne, ce sont des obstacles de nature quasiment théologique qui expliquent cette «vraie-fausse» reconnaissance d'Israël.

Lire la suite page 4

(1) Paul VI s'était rendu à Jérusalem et en Terre sainte, les 4 et 5 janvier 1964, mais, il s'était ingénié à ne pas faire d'allusion à l'Etat d'Israël qui, pourtant, le recevait officiellement.

L'autre affaire Tapie

Parallèlement au scandale Valenciennes-OM, les mésaventures de Testut inquiètent le député des Bouches-du-Rhône

par Erich Inciyan

Règlements de comptes au sommet, redressement judiciaire à l'horizon, financements abusifs par une filiale du Crédit lyonnais, abus de pouvoir lourds de soupçons, voire même argent prêté au ballon rond : les dossiers ouverts au tribunal de grande instance de Béthune convergent comme autant de menaces vers Bernard Tapie. L'avancée parallèle des dossiers instruits à Valenciennes et à Béthune, où la déroute d'une fabrique d'appareils de pesage, Testut, fait écho à la tentative de corruption d'un match de football, ne tient pas de ce complot, aussi énigmatique que mystérieux, que se plaît à dénoncer l'entourage de l'homme d'affaires, prompt à critiquer les actes de justice. Plus essentiellement, elle souligne, une fois encore, ce mélange inédit des genres par lequel M. Tapie s'est propulsé à la vitesse d'un astéroïde dans le ciel des «gagneurs» des années 80 : repreneur d'affaires, bretteur d'antenne, patron de l'Olympique de Marseille et, enfin, sauveur politique potentiel d'un radicalisme mitterrandien.

Tandis que l'affaire du match Valenciennes-OM connaissait une énième passe d'armes à propos du témoignage fort attendu de l'ancien ministre socialiste Jacques Mellick, pour lequel la justice valenciennoise fait montre d'une patience méritoire, celle de Béthune, ville de M. Mellick où se nouèrent en 1983 ses relations amicales avec M. Tapie, donnait à son tour de la voix. Les deux jugements rendus, vendredi 17 septembre, par la chambre commerciale du tribunal de Béthune à propos de deux filiales du groupe Bernard Tapie Finance (BTF), Testut et Trayvou, contiennent de très sévères remontrances à l'encontre de ce dernier et de ses financiers, concrétisées par une décision de redressement judiciaire pour Trayvou et un constat de cessation des paiements pour Testut.

Et il ne s'agit là que du prologue d'une nouvelle affaire à suivre, puisque au volet commercial s'ajoute un volet pénal : des procédures de mise en examen pour *«faux, abus de pouvoir et abus de biens sociaux»* visent en effet Elie Fellous, PDG de BTF, et Bruno Flocco, l'ancien directeur général de Testut. De plus, comme pour montrer qu'avec M. Tapie la politique et l'argent sont toujours en étroit cousinage, les deux juges d'instruction chargés de ces dossiers, Benoît Persyn et Philippe Vandingenen, se sont aussi vu confier une information judiciaire relative au financement de la campagne de la liste Energie-Sud, dirigée par le député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône, lors des dernières élections régionales.

Lire la suite page 10

Le président et le manuscrit coréen

Lors du voyage du président de la République en Corée du Sud (*le Monde* du 17 septembre), un manuscrit coréen ancien a été apporté en offrande pour *«un prêt de longue durée»*. Ce manuscrit – il s'agit en fait d'une copie – contient la relation officielle qui énumère les dispositions prises pour la construction d'un temple funéraire destiné à la mère du roi de Corée en 1822.

Pièce d'une rareté toute relative, le manuscrit est devenu soudain l'enjeu d'une «affaire» où s'affrontent symboles et principes. Ainsi, pour la Bibliothèque nationale, qui le détenait, ce «prêt» ouvre la voie (dangereuse) au *«jeu des restitutions»*. Faudra-t-il bientôt rendre *les Noces de Cana* à Venise ?

Dès leur retour de Séoul, les deux conservateurs chargés de convoyer le «cadeau» litigieux se sont démis de leurs responsabilités administratives...

Lire l'article d'EMMANUEL DE ROUX page 12

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,60 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA, Danemark, 14 KRD, Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR, Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS, Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Après la mutation d'un journaliste de la Une

« Porte ouverte » à TF 1

Pour concussion

André Durr (RPR) a été condamné à la privation de ses droits civiques

STRASBOURG

de notre correspondant

André Durr, député (RPR) du Bas-Rhin, maire d'Illkirch-Graffenstaden, a été condamné, jeudi 16 septembre, pour délit de concussion, à un an de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende. Le tribunal correctionnel de Strasbourg, qui a largement suivi le réquisitoire du ministère public (*le Monde* du 11 septembre), a assorti cette condamnation d'une privation des droits civiques pour une durée de cinq ans. M. Durr, qui a fait appel, se verrait déchu de ses mandats électifs si cette sanction était confirmée.

Le député bas-rhinois était poursuivi par la justice pour avoir indûment encaissé 120 000 francs, entre février 1990 et mars 1992. Selon la législation alors en vigueur, un maire qui était de surcroît député ou sénateur devait reverser la moitié de son indemnité de premier magistrat de la cité à un membre du conseil municipal assurant une partie de ses fonctions. M. Durr avait contraint son premier adjoint à lui reverser l'indemnité en question.

M. S.

□ **La production nationale a stagné au deuxième trimestre.** – La production nationale (PIB) a complètement stagné au deuxième trimestre après avoir baissé de 0,7 % au premier trimestre par rapport au trois derniers mois de 1992. Cette stabilisation s'explique par un nouveau recul des investissements (de 1,2 % par rapport au premier trimestre) compensé par une progression de la consommation (+ 0,4 %) et des exportations (+ 1,1 %).

□ **FOOTBALL : match nul entre Nantes et Valence en Coupe de l'UEFA.** – Le FC Nantes a fait match nul (1-1) avec l'équipe espagnole de Valence, lors du premier tour aller de la Coupe de l'UEFA de football, jeudi 16 septembre. [illegible]

Cinquième partie du championnat du monde d'échecs

Temps mort

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE. 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.

Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY – Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP. Paris RP 301 MQN 01

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet (directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a soixante-dix ans

Le bref été du Bauhaus

par Philippe Dagen

EN août et septembre 1923, à Weimar, l'art contemporain était partout, au musée municipal, dans les ateliers des artistes et jusque dans un jardin potager où avait été édifiée une maison expérimentale. Il y eut des conférences, des représentations théâtrales, des concerts – où furent données des pièces de Stravinsky, Busoni et Hindemith – et des projections de films expérimentaux. Pour annoncer l'exposition, des annonces publicitaires avaient été publiées dans les journaux et d'autres diffusées dans les cinémas, tant et si bien qu'il y eut foule et que la presse se montra favorable, en dépit de la nouveauté de tout ce qui était montré au public. L'été 1923 fut le plus bel été du Bauhaus à Weimar.

Ailleurs, en Allemagne, la saison n'était pas à l'euphorie et à la création. La crise et l'inflation étaient à leur comble, l'économie fort mal en point. En avril, un dollar valait 25 000 marks. Il en valait 110 000 en juin et 4,6 millions en août. En août encore, le gouvernement fut contraint de démissionner par une grève générale et Trotski prophétisait à Moscou que la révolution allemande allait éclater bientôt. Des émeutes se déclenchent à Hambourg, violemment réprimées.

Au même moment, à Munich, éclate une tentative de putsch, dite « putsch de la brasserie ». Elle a pour principaux comploteurs un général, Ludendorff, et un obscur agitateur nationaliste, Adolf Hitler. Que, dans ces conditions, la plupart des théâtres berlinois qui ne s'en tenaient pas au boulevard et les maisons d'éditions qui ne cherchaient pas la facilité aient eu plus que de la peine à survivre ne saurait surprendre. Que le Bauhaus, au même moment, en dépit de tant de crises, démontre force et audace, tient, à l'inverse, du paradoxe.



LUCIA MOHOLY / BAUHAUS ARCHIV BERLIN

Travaux de l'atelier de céramique.

« Tous des artisans »

C'est du reste ce sentiment qui l'emporte : l'existence du Bauhaus à Weimar tient tout entière du paradoxe – et sa naissance plus encore. En 1915, le grand-duc de Saxe-Weimar décide que l'Ecole d'arts appliqués du grand-duché doit être transformée en hôpital militaire. La décision est patriotique. Elle est aussi politique, l'école ayant alors pour directeur l'architecte belge Henry Van de Velde – belge, et donc citoyen d'un pays en guerre contre l'Allemagne.

Après août 1914, Van de Velde n'a pu conserver son poste que grâce à des certificats psychiatriques de complaisance, situation inconfortable que le décret grand-ducal a l'avantage de résoudre. Van de Velde, ultime courtoisie, est appelé à recommander son successeur pour les années de l'après-guerre. Il désigne Walter Gropius, architecte, fils et neveu d'architecte et petit-fils de peintre. Né en 1883, ce dernier doit sa notoriété à l'usine Fagus, qu'il a bâtie à Alfeld en 1910, et incarne le courant le plus novateur, celui qui prêche le fonctionnalisme et la rationalisation. C'est, de la part de Van de Velde, un effort remarquable que de désigner un homme à la doctrine éloignée de la sienne – première singularité.

Deuxième chance : en 1919, quand il prend ses fonctions à Weimar, Gropius obtient que soient réunies sous son autorité et fondues en une seule institution l'Ecole d'arts appliqués et l'Ecole supérieure d'art. Le gouvernement du Land de Thuringe, alors socialiste, approuve son désir de regrouper l'enseignement des beaux-arts et des disciplines pratiques et accepte de dénommer l'établissement *Staatliches Bauhaus*. Maison d'Etat du bâtiment. Un tel regroupement obéit au principe de la subordination de tous les arts au *Bau* – au bâtiment, – à l'opposé de la hiérarchie traditionnelle, qui privilégiait l'exercice autonome de la peinture et de la sculpture, tenues à bonne distance du tissage, de la céramique ou de la marqueterie.

La volonté de Gropius est à l'inverse et s'exprime dans des maximes et des slogans tels que celui-ci : *« Architectes, sculpteurs, peintres, nous devons tous redevenir des artisans. »* Il tient pour détestable et académique *« l'arrogante distinction »* qui sépare l'artiste de l'artisan et ne dissimule pas sa nostalgie du Moyen Age des corporations. Au Bauhaus, il ne saurait y avoir des professeurs et des élèves, mais des *« maîtres »*, des *« apprentis »* et des *« compagnons »*. En avril 1919, le manifeste qui proclame ces principes fondateurs s'orne d'une gravure sur bois de l'expressionniste Feininger, intitulée *la Cathédrale du socialisme*. Elle figure, avec ce qu'il faut d'archaïsmes gothiques, une église surmontée d'une étoile. On ne saurait être plus clair.

Dès la fondation, alors que les locaux de l'Ecole d'arts appliqués abritent encore l'hôpital militaire, sont ainsi créés des ateliers de tissage, de poterie, de reliure, d'ébénisterie, de travail des métaux, de peinture murale et de décoration théâtrale. De ces ateliers sortent bientôt les premiers objets qui portent la « griffe » du Bauhaus, objets délibérément utilitaires, pots, services à thé et à café, lampes. Ils forment l'essentiel de l'exposition de 1923, qui révèle des productions de céramique très abondantes, des textiles, des essais de mobilier et d'architecture – c'est l'objet de la maison expérimentale élevée dans le potager.

Le triomphe de la géométrie

Le nouveau style se reconnaît à sa simplicité et à l'emploi systématique d'éléments géométriques. Le carré, le cercle et le triangle dominent, seuls ou emboîtés. Un berceau à la façon du Bauhaus se compose de deux cercles métalliques qui soutiennent une boîte triangulaire, à l'intérieur de laquelle est ménagée une ouverture rectangulaire. Pour une saucière, il suffit d'un cylindre, de deux becs triangulaires et d'une soucoupe, évidemment circulaire.

La géométrie triomphe donc. Elle triomphe d'autant plus qu'en 1923, la rationalisation des formes et la standardisation l'emportent dans l'enseignement délivré dans les ateliers. Les premiers « maîtres » que Gropius a recrutés en 1919, Feininger, Klee, Kandinsky, sont issus de l'expressionnisme de l'avant-guerre et demeurent attachés à l'idée d'un art essentiellement individuel, biographique et psychologique – et peu soucieux de productivité et de technologie. Le climat est à l'effusion, à l'intuition et à la religiosité – d'autant plus que Kandinsky n'est pas indifférent à l'anthroposophie et aux doctrines de Steiner, et que Gropius a encore engagé un peintre suisse, Johannes Itten, qui se dit mazdéen. Il professe, non sans succès, une religion qui se réclame du zoroastrisme, prescrit aux élèves des exercices ascétiques, des jeûnes, des lavements et un régime végétarien strict. Il ne se présente que le crâne rasé, vêtu d'une sorte de robe de bure, et maigre comme tout illuminé digne de ce titre. Son magnétisme s'exerce avec tant de succès que le mazdéisme règne à peu près sans partage sur le Bauhaus de 1919 à 1921, en dépit des résistances de quelques élèves et de la compagne de Gropius, qui n'est autre alors qu'Alma Mahler. La plupart des autres enseignements et Gropius lui-même s'accommodent sans trop de peine du prosélytisme d'Itten et de ses extravagances alimentaires.

La situation se tend en septembre 1922, quand la revue néerlandaise *De Stijl*, organe de l'abstraction géométrique pure et dure, née de Mondrian et théorisée par Van Doesburg, publie un article désobligeant sur le Bauhaus. On y apprend que *« ce qu'expose Feininger ne vaut pas ce qui a été fait en France il y a dix ans »*, que Klee *« gribouille des rêves malsains »* et que *« le barbouillage vide et pompeux d'Itten ne vise que des effets superficiels »*. Sacrilège suprême : le monument de Gropius édifié dans le cimetière de Weimar serait *« le résultat d'une idée vulgaire »*.

Au lieu de riposter, Gropius reprend bientôt à son compte, par un étrange mouvement d'auto-accusation, les critiques de *De Stijl*. Il semble convaincu que l'école qu'il a fondée fait fausse route, qu'elle s'écarte des règles qu'il lui avait données et qu'une réforme est nécessaire. La condamnation prononcée par les inflexibles géomètres néerlandais, moines-soldats du néoplasticisme et de la modernité orthogonale, l'incite à se révolter contre le mazdéisme d'Itten et à se réclamer d'une conception de plus en plus violemment industrielle.

Un autre des « maîtres », Schlemmer, voit dans la querelle grandissante de Gropius et Itten l'affrontement de deux conceptions, *« d'une part l'irruption de la culture orientale, le culte de l'Inde, et aussi le retour à la nature prôné notamment par le mouvement scout, la Commune, le végétarisme, le tolstoïsme, la réaction à la guerre ; d'autre part, l'américanisme, le progrès, les prodiges de la technique et l'invention, la grande ville »*.

Quand Itten est contraint de quitter Weimar au printemps de 1923, le remplace un artiste proche de Van Doesburg, Moholy-Nagy, aussitôt chargé du cours de base et des ateliers de travail sur métal. Le Bauhaus et Gropius ont choisi la géométrie et le glissement de l'art vers la technologie. L'exposition de 1923, au cours de laquelle l'architecte annonce son nouveau programme, marque une inflexion décisive. Désormais, aux yeux des artistes, le signe distinctif du Bauhaus n'est plus une église gothique, mais une maison cubique.

Une seconde vie plus ordonnée...

De cette métamorphose, les contemporains ont eu tôt fait de s'apercevoir. A propos de l'exposition, le critique Paul Westheim écrit dans *Kunstblatt*, la revue esthétique qu'il dirige : *« Trois jours à Weimar, et on ne peut plus voir un carré. Malevitch a inventé le carré en 1913. Heureusement qu'il n'a pas déposé un brevet ! »* Dans la revue française *l'Esprit nouveau*, il va plus avant dans l'analyse : *« L'erreur (du Bauhaus) est indubitablement celle-ci : nombreux sont ceux qui s'imaginent avoir atteint l'essentiel en créant un nouveau répertoire de figures géométriques – carrés, triangles, cercles, cubes et autres. Mais ces formes élémentaires n'ont de sens que lorsqu'elles gisent au cœur de la création. »* Elles ont cependant assez de force pour attirer à Weimar des esprits aventureux. Au Musée provincial, un jeune architecte présente le projet d'un gratte-ciel de verre haut de trente étages – il s'agit de Mies van der Rohe. Il le réalisera plus tard, loin de Weimar, à Chicago.

Le bel été du Bauhaus finit en effet fort mal. En octobre, le gouvernement de Thuringe échappe aux socialistes et, en novembre, l'armée intervient à Weimar pour réprimer l'agitation ouvrière. Le domicile de Gropius subit une perquisition, et le Bauhaus est dénoncé comme une force hostile à l'ordre public et comme un bastion communiste. En septembre 1924, sans autre précaution, le gouvernement provincial adresse un préavis de licenciement au personnel enseignant. En décembre, il coupe dans le budget. En avril 1925, l'école doit choisir entre la fermeture et le déménagement.

La province de Dessau étant alors la seule qui était encore gouvernée par les socialistes, le Bauhaus s'établit à Dessau, où il fut bâti sur les plans de Gropius – et selon sa géométrie. La plupart des enseignants, dont Moholy-Nagy, Klee, Kandinsky, Schlemmer et Albers, suivent Gropius et s'installent dans les nouveaux locaux. Une seconde vie, plus ordonnée, moins traversée d'antagonismes et de querelles esthétiques, s'organise.

Le « style Bauhaus » prend corps, un style où le néoplasticisme pèse lourd. Le design, la construction, la vente de prototypes à l'industrie prennent le pas sur les toiles et les gouaches, que les peintres continuent cependant à exécuter, mais discrètement, et comme au second plan. En un sens, l'idéal de 1919 est enfin atteint ; l'artiste éclipsé par l'artisan, l'individu effacé au bénéfice d'une « fraternité » d'anonymes.

En 1931, les Nazis emportent la municipalité de Dessau et l'histoire de Weimar se répète aussitôt : menaces, chantages, délations, expulsion vers Berlin avant que des « manifestants » ne viennent casser les vitres et piller le bâtiment. Après quelques mois de survie dans un faubourg de Berlin, les derniers élèves du Bauhaus virent arriver la police nazie le 11 avril 1933. Elle met fin à l'expérience et ferme l'école, *« l'un des principaux refuges de la conception judéo-marxiste de l'art, tellement éloignée de l'art qu'elle ne peut être considérée que comme une manifestation pathologique »*. Trois mois auparavant, le 30 janvier, l'obscur agitateur de Munich, le comploteur de l'été 23, avait été nommé chancelier.

Les réactions au nouveau plan de paix pour la Bosnie

Le président américain, Bill Clinton, a *accueilli avec un «optimisme prudent»* le nouveau plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine et l'accord serbo-musulman du 17 septembre, prévoyant une possibilité pour les Serbes de faire sécession de la future Union par référendum. A l'issue d'un entretien à Washington avec le chef du gouvernement italien, Carlo Ciampi, M. Clinton a déclaré : *«Nous sommes pleins d'espoir mais nous restons prudents (...) il n'y a eu aucun accord sur sur le découpage territorial et c'est pourtant le cœur du problème.»*

A quelques jours de la réunion des dirigeants des communautés serbe, croate et musulmane de Bosnie, qui devrait se tenir, mardi 21 septembre à Sarajevo, *pour examiner le plan de* paix, le gouvernement bosniaque envisageait de signer *«avec réticence»* le projet de règlement global. *«Quand on a à choisir entre quelque chose que l'on ne veut pas mais qui peut conduire à la paix, remarquait Tatiana Ljuic-Mijatovic, membre de la présidence, on choisit la paix (...) mais nous ne pouvons avoir la paix sans la supervision et le contrôle de la communauté internationale.»* Avant cette réunion, les médiateurs internationaux, Thorvald Stoltenberg et David Owen, ont mis en garde contre un excès d'optimisme. *«Nous sommes dans ce désert depuis trop longtemps pour croire aux mirages...»*, assurait une source proche des négociateurs.

Sur le terrain, les ministres bosniaque et croate des affaires étrangères, respectivement Haris Sildajdzic et Mate Granic, se sont engagés, vendredi à Zagreb, à appliquer *«immédiatement»* l'accord de cessez-le feu signé le 14 septembre à Genève, mais des combats se poursuivaient en Bosnie centrale. Enfin, les soldats serbes rebelles qui bloquaient depuis une semaine Banja-Luka, principale ville du nord-ouest de la Bosnie sous contrôle serbe, ont mis fin, vendredi, à leur mutinerie. Leur chef, le caporal-chef Ostoja Zec, ainsi que d'autres militaires, ont été arrêtés.

A Belgrade : les questions territoriales sont «marginales» selon M. Milosevic

BELGRADE

de notre correspondante

Le président de Serbie, Slobodan Milosevic, a réaffirmé, vendredi 17 septembre, son soutien au nouveau plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine et s'est déclaré convaincu que les belligérants le signeront très prochainement. A l'issue de sa rencontre à Belgrade avec les médiateurs internationaux, David Owen et Thorvald Stoltenberg, M. Milosevic a estimé que les trois parties au conflit, serbe, musulmane et croate, sont parvenues ces derniers jours à *«un rapprochement»* et qu'elles ont réussi *«à régler tous les points cruciaux de désaccord à l'exception de quelques questions marginales concernant la délimitation territoriale»* des trois Républiques ethniques.

M. Milosevic affirme que les différends ne portent plus que *«sur 1 % des territoires»* et prétend que *«jamais aucun plan de paix n'a échoué pour si peu»*. Et si le président de Serbie ne s'attend pas à une conclusion formelle de l'accord de paix dès mardi 21 septembre à Sarajevo, il pense que cette réunion des belligérants organisée par MM. Owen et Stoltenberg *«permettra de créer un climat propice à la signature»*.

Ce *«1 %»* avancé par M. Milosevic laisse perplexe. En effet, le président bosniaque, Alija Izetbegovic, qui réclame 4 % de territoires supplémentaires pour sa République à majorité musulmane, dont une sortie sur la mer, avait précisé, jeudi, qu'il ne renoncerait pas à ses revendications. On peut se demander par conséquent si Slobodan Milosevic ne tente pas de faire pression sur ses alliés de Bosnie pour qu'ils accèdent aux exigences de la partie musulmane. Un infléchissement des Serbes bosniaqués, qui avaient jusqu'à présent jugé *«innacceptables»* les revendications de M. Izetbegovic, pourrait certes être justifié par le fait qu'ils viennent d'arracher aux Musulmans le droit pour leur Etat serbe bosniaque d'accéder à court terme à l'indépendance.

Soulignant que cet amendement apporté au plan de paix *«permet à ceux qui veulent quitter l'Union de le faire»*, lord Owen, a exprimé l'espoir que, *«la paix revenue, les peuples bosniaques choisiront de rester ensemble»*. Interrogé sur les risques de favoriser la création d'*«une grande Serbie et d'une grande Croatie au détriment d'une petite République musulmane»*, le médiateur européen a répondu : *«Nous n'avons rien créé, nous ne sommes que des témoins, des médiateurs qui essaient d'aider les trois parties à se mettre d'accord sur un plan.»* *«Ces négociations,* a-t-il ajouté, *sont l'œuvre initialement des Serbes et des Croates et impliquent désormais les Musulmans.»*

FLORENCE HARTMANN

□ **MISE AU POINT.** – La déclaration commune, signée jeudi 16 septembre à Genève, par le président bosniaque, Alija Izetbegovic, et le président du «Parlement» serbe de Bosnie, Momcilo Krajisnik, est ambiguë sur quelques points. En ce qui concerne la possibilité pour les Républiques de la future Union de faire sécession, par référendum, nous avons écrit, par erreur dans nos éditions du 18 septembre que ces référendums pourraient être organisés deux ans après le règlement de différends problèmes et, en particulier, des litiges territoriaux. En fait, les populations seraient appelées à se prononcer *«dans un délai de deux ans suivant* (la naissance) *de l'Union à une date fixée d'un commun accord»*. Mais cette phrase donne déjà lieu à diverses interprétations. Pour le ministère de l'information à Belgrade, ces deux années constitueraient la durée du mandat de la Force de protection des Nations unies en Bosnie et en Herzégovine. *David Owen et Thorvald Stoltenberg* avaient proposé que Sarajevo soit administrée, pendant deux ans, par l'ONU et la ville de Mostar, également pendant deux ans par la Communauté européenne, ce que les ministres des affaires étrangères des Douze avaient accepté, samedi dernier, à Bruxelles. – A. D.

A Zagreb : surprise et amertume

ZAGREB

de notre envoyé spécial

Profil bas. Et c'est encore un euphémisme pour décrire l'atmosphère à Zagreb, après l'annonce de l'accord serbo-musulman sur la Bosnie-Herzégovine, à l'issue de négociations secrètes à Genève. certes, on *«espère»*, à la présidence croate, être *«près d'une paix définitive»*, et encore, à condition que *«l'OTAN remplisse ses obligations»* (le déploiement de 50 000 hommes pour faire respecter le plan de paix). Mais l'amertume transparaît chez le porte-parole du président Franjo Tudjman, Vesna Skare-Ozbolt, quand elle lance, à propos de la clause qui, dans ce plan, permet l'éclatement de la Bosnie-Herzégovine *sur simple référendum* dans l'une des trois Républiques qui la composeront : *«C'est Izetbegovic* [le président bosniaque] *qui a partagé la Bosnie-Herzégovine.»*

Amertume, mais aussi surprise, car il *semble que la Croatie n'ait pas été* mise au courant des tractations serbo-musulmanes du jeudi 16 septembre. La veille, M. Tudjman était lui aussi parvenu, à Genève, à un accord avec M. Izetbegovic. Un accord singulièrement identique à celui conclu entre Serbes et Musulmans, à la différence – essentielle – près, souligne Mme Skare-Osbolt, qu'il ne comportait pas la clause permettant à chacune des Républiques de l'«Union» de faire sécession.

C'est que cette disparition pure et simple de la Bosnie-Herzégovine, le gouvernement de M. Tudjman ne l'a jamais recherchée, se situant à mi-chemin des positions serbe (éclatement de la République avec rattachement ultérieur de la «partie» serbe à la Serbie) et musulmane (la Bosnie comme un Etat unitaire multi-ethnique). Zagreb s'est ainsi toujours prononcé pour une confédération d'entités ethniques – serbe, musulmane et croate – *clairement définies*. Or, après s'être fait accusé à moult reprises de travailler ardemment, à l'égal des Serbes, à l'éclatement de la Bosnie-Herzégovine, les Croates voient le principal tenant du maintien en vie d'une République moribonde signer, du jour au lendemain, l'arrêt de mort de cette dernière.

Cet arrêt de mort est loin de satisfaire Zagreb. En premier lieu, il s'agit d'un précédent facilement utilisable par les sécessionnistes serbes de Krajina, cette région de Croatie dont les forces serbes ont pris le contrôle, s'érigeant en «République», au même titre que leurs voisins serbes de Bosnie, qui, eux, viennent d'obtenir gain de cause. Ensuite, la Croatie risque – même si elle récupère dans l'affaire l'Herzégovine occidentale à population croate – de se retrouver bien petite à côté d'une Serbie «gonflée» des 52 % du territoire bosniaque alloués aux Serbes. De plus, lorsque la République bosniaque aura éclaté, cette même Krajina se retrouvera directement adossée à une Serbie surpuissante. *Il ne restera plus,* alors, à Belgrade qu'à absorber la Krajina pour, enfin, réaliser le vieux rêve de tout nationaliste serbe : la Grande Serbie.

YVES HELLER

Selon l'amiral Lanxade

Le désengagement progressif des « casques bleus » français est «irréversible»

Avec les retours prévus du Cambodge, de Somalie et de Croatie, *environ 3 500 militaires français* devraient prochainement regagner la métropole sur les quelque 10 000 actuellement engagés dans des missions de l'ONU. Selon l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des *armées, la France devrait ainsi* retrouver en 1994 une présence militaire extérieure plus conforme à la dimension de ses armées, et concentrer l'essentiel de ses effectifs, soit 5 680 hommes, dans l'ex-Yougoslavie. En 1992 et 1993, *«nous avons fourni un très grand effort»* pour des *«urgences»*, a déclaré Jacques Lanxade, vendredi 17 septembre. *«Il appartient maintenant à la communauté internationale»* de prendre le relais, *«et à nous de retrouver une contribution plus normale, compte tenu de la dimension de nos propres forces»*.

Si le départ français du Cambodge (1 500 hommes), prévu pour la mi-novembre, s'inscrit dans le retrait global des « casques bleus » de ce pays, il n'en va pas de même en Somalie et en Croatie. Précisant que le départ des militaires français, dans ces régions, s'échelonnera entre le 15 décembre et le 15 janvier 1994, le chef d'état-major des armées a précisé que ce mouvement *«est irréversible»*.

GÉORGIE : reprise des combats autour de Soukhoumi

Moscou adresse aux Abkhazes une nouvelle mise en garde

Les mises en garde – fermes de ton, mais essentiellement verbales – adressées par Moscou suffiront-elles à dissuader les Abkhazes de s'emparer par la force de ce qu'ils considèrent comme leur capitale, Soukhoumi ? Vendredi 17 septembre, le chef de l'état-major des armées russes, le général Mikhail Kolesnikov, estimait que la ville pourrait tomber dès le lendemain matin aux mains des formations abkhazes. Parallèlement, le ministère de la défense démentait avoir donné aux unités russes sur place l'ordre d'intervenir pour mettre un terme aux attaques abkhazes.

MOSCOU

de notre correspondant

Dans ce contexte, les avertissements et les menaces proférées par Moscou paraissaient plutôt platoniques : le ministère des affaires étrangères annonçait dans l'après-midi de vendredi que si les Abkhazes n'avaient pas avant 20 heure locale *«suspendu leurs opérations, cessé le feu et retiré leurs formations sur les positions qu'elles occupaient antérieurement»*, la Russie couperait l'approvisionnement en électricité de l'Abkhazie avant de *«prendre d'autres mesures économiques»* (il s'agit de la suppression d'un crédit de 25 milliards de roubles – 25 millions de dollars – promis à l'Abkhazie).

La menace ne semble pas avoir eu d'effet immédiat : à en croire l'agence Tass, des combats se poursuivaient, samedi matin, dans les environs de Soukhoumi, après que des commandos abkhazes eurent *lancé, au cours de la nuit, plusieurs* tentatives infructueuses pour pénétrer dans le centre de la ville. Toujours selon Tass, quatre soldats du 901e bataillon russe, stationné sur le territoire de la ville, ont été blessés par des obus.

L'étendue réelle des combats est aussi difficile à apprécier que les intentions exactes de la Russie. Dans un premier temps, les Abkhazes avaient décrit la reprise des affrontements comme le résultat d'une initiative locale, prise par des combattants sous la pression des habitants de la ville de Tkvartcheli, assiégée depuis un an par les Géorgiens. Cependant le président du Parlement abkhaze, Vladislav Ardzinba, interrogé par la télévision russe, a paru reconnaître que l'offensive avait été décidée délibérément. *«Si la Russie avait été plus ferme pour obliger les Géorgiens à respecter le calendrier de retrait, la restauration des autorités légales et le déblocage de Tkvartcheli, nous n'en serions pas venus à ses extrémités»* (les accords de cessez-le-feu signés fin juillet prévoient le retour à Soukhoumi des *«organes légitimes du pouvoir»*, une clause que Géorgiens et Abkhazes interprètent les uns et les autres à leur manière).

M. Chevardnadze crie à la trahison

Le président géorgien, Edouard Chevardnadze, accuse lui aussi la Russie, mais bien entendu en lui adressant des reproches opposés. Après avoir rencontré à Sotchi le général Gratchev, ministre russe de la défense, M. Chevardnadze a même crié à la *«trahison»*. Parlant depuis Soukhoumi, de retour dans les bâtiments qui, selon les Géorgiens, avaient été touchés par un obus abkhaze, M. Chevardnadze a expliqué que le général Gratchev avait promis une aide militaire, mais que *«le Parlement russe avait bloqué»* la décision.

De fait, les députés russes ont voté, vendredi, une résolution *«recommandant au gouvernement d'influencer les belligérants par des moyens politiques pacifiques, et de s'abstenir de tout recours aux forces armées russes»*. Faut-il croire pourtant qu'une telle résolution a suffi à empêcher la Russie de tenir ses *«promesses»*, alors même que, dans la plupart des cas, l'exécutif ignore royalement les recommandations, voire les «lois» votées par le Parlement ? On peut aussi imaginer que l'attitude des députés a servi de prétexte opportun à un Boris Eltsine soumis aux pressions contradictoires de l'armée et du ministère des affaires étrangères, qui craint que la Russie ne perde toute crédibilité dans le Caucase si elle laisse les Abkhazes violer un accord de cessez-le-feu conclu sous ses auspices. Une seule chose est certaine : le Parlement russe est aussi pro-abkhaze qu' «anti-Chevardnadze». L'ex-ministre des affaires étrangères de Gorbatchev reste considéré ici comme un bradeur de l'empire russe, et sa manière de toujours en appeler au *soutien personnel* de M. Eltsine ne peut qu'aggraver son cas. M. Rouslan Khasboulatov, le président du Parlement, a eu vendredi cette réflexion venimeuse : *«L'amitié entre les deux anciens membres du Politburo* (MM. Eltsine et Chevardnadze) *nous a déjà coûté assez cher.»*

JAN KRAUZE

POLOGNE : le jour anniversaire de l'entrée des troupes soviétiques en 1939

Départ des derniers soldats russes

VARSOVIE

de notre envoyée spéciale

Le président Walesa a le sens de l'Histoire. Vendredi 17 septembre 1993, jour du cinquante-quatrième anniversaire de l'entrée des troupes soviétiques en Pologne en 1939, la dépouille du général Wladyslaw Sikorski, chef du gouvernement polonais en exil pendant la seconde guerre mondiale, a été solennellement inhumée dans la crypte royale de la cathédrale de Wawel à Cracovie, où reposent les rois de Pologne et ses grands hommes d'Etat. Enterré depuis 1943 à Newark en Angleterre, le corps du général Sikorski a été inhumé dans son pays natal – comme il l'avait souhaité : à condition qu'il fût libre – en présence du cardinal Glemp, primat de Pologne, du président Walesa, du premier ministre Hanna Suchocka et du prince Philip d'Edimbourg.

Quelques heures plus tard, M. Walesa assistait à une autre cérémonie, à Varsovie cette fois, moins empreinte de solennité, mais tout aussi chargée de symbole : celle du départ des derniers soldats ex-soviétiques de Pologne. Il y eut quelques dissonances entre le bref discours de l'ambassadeur russe Kachlev, qui souligna le rôle *«libérateur»* de ces troupes partant *«la conscience claire»*, tandis que le président Walesa préférait, lui, insister sur la date historique de *«l'invasion»* du 17 septembre 1939. C'est sans doute en prévision de ces différences d'interprétation que le ministre russe de la défense, le général Gratchev, invité à la cérémonie, s'est finalement fait excuser pour cause de maladie – maladie qui ne l'empêcha pas de multiplier les rencontres à Moscou avec des dirigeants du Caucase et finalement de s'y rendre, comme n'a pas manqué de le relever le journal télévisé polonais. On murmure aussi à Varsovie que le général Gratchev n'aurait qu'à moitié apprécié le feu vert arraché à Boris Eltsine par M. Walesa, lors de la visite du président russe fin août, sur une éventuelle adhésion de la Pologne à l'OTAN.

Ce n'est donc pas sans acrimonie (il est même question d'une facture de gaz et d'électricité de 100 000 dollars non payée par les militaires russes !) que se clôt cet épisode des relations soviéto/russo-polonaises. Mais le fait que la page soit enfin tournée a permis à M. Walesa de lancer, à l'issue de cette journée, un dernier appel télévisé aux électeurs, convoqués aux urnes dimanche : *«Ces élections décident du sort des réformes,* a-t-il dit. *Vous pouvez choisir une Pologne d'où le dernier soldat soviétique est parti aujourd'hui...»*

SYLVIE KAUFFMANN

GRANDE-BRETAGNE

La détérioration de la situation économique met John Major en difficulté

L'aggravation du chômage et la reprise de l'inflation rendent délicate la situation du premier *ministre*, en butte aux attaques des travaillistes et de son propre parti. L'ancien chancelier de l'Echiquier, Norman Lamont, pourrait prendre la tête d'une *rébellion* des députés conservateurs.

LONDRES

de notre correspondant

Pour John Major, ce retour de *vacances au Portugal s'annonce* mouvementé. Soumis, jeudi 16 septembre, à un nouveau feu roulant de questions sur son maintien au 10 Downing street, c'est-à-dire sur l'éventualité d'une offensive politique qui remettrait en cause, en novembre, son autorité à la tête du Parti conservateur, le premier ministre a assuré qu'il s'agissait d'une interrogation à la fois *«saisonnière et stupide»*, tout en sachant que cette mise au point n'est pas de nature à arrêter une *telle* rumeur. *Il* est même probable que cette hypothèse va dominer le débat politique, au moins jusqu'au lendemain du congrès des tories, le mois prochain. La raison de cette mini-effervescence tient à peu de chose : la préparation d'un budget dont les dispositions nécessairement impopulaires irritent à l'avance la droite du Parti conservateur et la publication de quelques indices économiques effectivement défavorables. La session des Communes s'était close avec l'adoption tant attendue du texte de ratification du traité de Maastricht et, après une épuisante guérilla parlementaire menée par les «eurosceptiques» conservateurs, la trêve estivale avait permis à M. Major d'oublier un moment une succession de revers politiques. A Downing street, les conseillers du premier ministre tablaient sur la reprise de l'économie pour redorer l'image passablement ternie du premier ministre.

Mais, tout en étant dans une position plus favorable que celle de la plupart des partenaires européens, la *situation de l'économie britannique* n'autorise aucun relâchement. Il semble même que – comme ils en ont trop souvent l'habitude – les économistes britanniques aient crié victoire un peu tôt. Les finances publiques accusent un *déficit de 50 milliards de* livres, et le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, a annoncé un quasi-gel des salaires pour les cinq millions de salariés du secteur public, déchaînant la colère des syndicats et du Parti travailliste. De son côté, la droite du parti tory (qui s'identifie largement aux «eurosceptiques») applaudirait presque à une telle mesure, si elle ne soupçonnait M. Clarke d'envisager également une augmentation de la fiscalité.

Norman Lamont attaque

Parallèlement, la menace d'une reprise de l'inflation, que le gouvernement affirmait imprudemment avoir conjurée, se précise : l'augmentation des prix a été de 1,7 % en août, contre 1,4 % en juillet, et elle s'ajoute à un niveau des ventes de détail plutôt décevant. Or, ces chiffres ont été annoncés moins de 48 heures après que le gouvernement eut justifié un gel des salaires en raison de la faiblesse de la pression inflationniste ! Enfin, jeudi, les chiffres du chômage sont venus eux aussi contredire l'optimisme officiel : pour le second mois consécutif, le nombre des demandeurs d'emploi recommence à grimper. En août, l'augmentation à été de 5 600, ce qui porte le nouveau total du nombre des chômeurs à 2 922 000, soit 10,4 % de la population active.

Ces chiffres vont sans aucun doute contribuer à renforcer le climat d'inquiétude qui prévaut parmi les parlementaires conservateurs, que le premier ministre s'efforce de rasséréner à l'occasion d'une tournée provinciale entreprise depuis une dizaine de jours. C'est le moment choisi par Norman Lamont pour lancer une nouvelle et féroce attaque contre M. Major. Sous la forme d'articles publiés le 16 septembre dans le *Times* et le *Sun*, l'ancien chancelier de l'Echiquier rappelle qu'il y a tout *juste un an, le 16 septembre 1992,* la sortie de la livre sterling du système monétaire européen (SME) fut une *«humiliation»* pour le gouvernement, le premier ministre et lui-même. M. Lamont souligne qu'avec un *«leadership adéquat»* la Grande-Bretagne pourrait cependant s'en sortir...

Commentant les propos de son ancien chancelier, M. Major s'est simplement déclaré *«triste»*, ce qui, là encore, paraît un peu court pour désamorcer une éventuelle rébellion, dont M. Lamont, selon certains commentateurs, pourrait prendre la tête. Les règles du Parti tory exigent que 34 parlementaires signent une pétition pour que l'autorité du premier ministre soit remise en cause. On n'en est pas encore là, mais un nouveau dérapage de la situation économique serait lourd de menaces pour le premier ministre.

LAURENT ZECCHINI

EUROPE

ALLEMAGNE

Le candidat chrétien-démocrate à la présidence de la République critique le traité de Maastricht

Dans un entretien accordé à un groupe de journalistes espagnols à Dresde, à la veille du congrès de la CDU qui l'a désigné comme candidat chrétien-démocrate à la présidence de la République allemande (*le Monde* du 11 septembre), et publié jeudi 16 septembre par le quotidien *El País*, Steffen Heitmann exprime quelques doutes sur le processus d'union européenne tel qu'il a été mené jusqu'à maintenant. *« Le traité de Maastricht*, déclare-t-il, *n'est pas le résultat d'un grand débat sur l'unité de l'Europe, mais est au contraire une construction imposée d'en haut. »* Le ministre de la justice du Land de Saxe ajoute : *« L'Europe doit croître à partir du bas, à partir des citoyens. On ne peut pas l'imposer. Il est impossible d'obtenir l'unité européenne en poussant certains pays vers les autres contre leur volonté ».*

M. Heitmann a précisé par la suite que les propos rapportés avaient été tenus *« dans le cadre d'une conversation informelle »*. Ces prises de positions ont néanmoins provoqué de vives réactions dans les milieux politiques allemands, notamment dans l'opposition sociale-démocrate, dont une responsable, Heidemarie Wieczorek-Zeul, estime qu'elle constitue une critique de la politique du chancelier Kohl. Du côté du Parti libéral (FDP), un député, Ulrich Irmer, a déclaré que M. Heitmann *« n'avait pas la moindre notion »* du sujet.

□ **Un député inculpé d'espionnage au profit de l'ex-RDA.** – Wilhelm Vollmann, cinquante-quatre ans, député social-démocrate (SPD) au Parlement régional de Rhénanie du Nord-Westphalie, a été inculpé, vendredi 17 septembre, d'espionnage au profit de la Sécurité d'Etat de l'ex-RDA. Il est accusé d'avoir collaboré avec les services secrets est-allemands depuis le début des années 70. Jeudi, une secrétaire du siège central du SPD avait été également inculpée pour les mêmes motifs. – *(AFP.)*

□ **CHYPRE : des « casques bleus » argentins à partir du 28 septembre.** – Un premier groupe de soixante-dix soldats argentins doit arriver le 28 septembre à Chypre pour participer à la force de paix de l'ONU (UNFICYP) stationnée depuis 1964, et considérablement renforcée après l'invasion turque de 1974, a indiqué, vendredi 17 septembre, le porte-parole de cette force, Waldemar Rokoszewsky. Un deuxième groupe de cent cinquante soldats arrivera le 5 octobre et un troisième contingent le 15, ce qui portera à près de 1 200 hommes les effectifs de l'UNFICYP, stationnés sur la « ligne verte » qui sépare les deux secteurs de l'île. – *(AFP.)*

□ **ITALIE : explosion d'une voiture piégée en Sicile.** – Quatre carabiniers ont été blessés, dont un grièvement, par l'explosion d'une voiture piégée, dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 septembre, à Gravina-di-Catania, à 10 kilomètres de Catane, un des fiefs de la Mafia sicilienne, a-t-on appris auprès des autorités de la ville. Les carabiniers vérifiaient une voiture suspecte garée près du bâtiment abritant leurs bureaux, vers 1 heure du matin, quand le véhicule a explosé. – *(AFP.)*

□ **SAINT-MARIN : élection de deux nouveaux capitaines régents.** – Le Grand Conseil général de Saint-Marin a élu, vendredi 17 septembre, deux nouveaux capitaines régents – le démocrate-chrétien Gian Luigi Berti et le socialiste Paride Andreoli – pour gouverner la petite République pour six mois, à partir du 1er octobre. Gian Luigi Berti, soixante-trois ans, un des dirigeants de la Démocratie chrétienne locale, est un ancien secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux affaires étrangères. Il représente la République à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DIPLOMATIE

La fin de la visite du chef de l'Etat dans l'ancienne République soviétique

M. Mitterrand a félicité le président kazakh pour sa politique nucléaire

François Mitterrand est rentré vendredi 17 septembre dans la soirée à Paris après une visite de trois jours en Corée du Sud et une journée au Kazakhstan, ancienne République soviétique d'Asie centrale devenue un Etat indépendant.

ALMATY

de notre envoyé spécial

Lors d'un entretien vendredi avec Noursoultan Nazarbaïev, M. Mitterrand a donné de longues explications sur la Communauté européenne, le système monétaire des Douze et l'accord de Schengen. Le président kazakh est en effet très désireux de s'inspirer de l'exemple de l'ouest du Vieux Continent, en tant que leader d'un pays indépendant mais convaincu, en partie par la force des choses, qu'il doit coopérer avec les Etats issus de l'ex-URSS, et surtout la Russie, avec laquelle son économie demeure très étroitement imbriquée.

Lors d'une conférence de presse commune réunie au palais présidentiel d'Almaty, M. Nazarbaïev a déclaré être convaincu que *« l'alliance des vastes ressources naturelles du Kazakhstan et de la haute technologie de la France obtiendrait de bons résultats »*. Déjà, a-t-il rappelé, en à peine plus de dix-huit mois, quinze contrats ont été signés avec des sociétés françaises pour un montant de 500 millions de francs. A elle seule, Elf Aquitaine doit investir un milliard dans l'extraction pétrolière. D'évidence, M. Nazarbaïev attend beaucoup plus encore.

Le président kazakh a aussi rappelé les efforts faits par son gouvernement en vue de mettre l'économie nationale à l'heure du marché : loi modernisant le système financier et privatisation progressive du secteur public naguère omnipotent. M. Nazarbaïev a évité de répondre à une question sur les raisons qui viennent de lui faire choisir d'entrer dans une zone rouble, alors que cette monnaie ne vaut plus rien et que des organisations internationales, tel le FMI, étaient au contraire favorables à la création d'une devise nationale.

Le risque islamique

M. Mitterrand a estimé que cette décision *« va dans le bon sens »*, car *« une politique de grands ensembles est préférable à l'émiettement »*. M. Mitterrand a également félicité son homologue pour sa politique nucléaire. Les 104 SS-18 à têtes multiples dont le Kazakhstan a hérité de l'ex-URSS seront démantelés d'ici à la fin du siècle. Et M. Nazarbaïev a publiquement renouvelé, lors de cette visite, l'engagement de son pays de signer le plus tôt possible le traité de non prolifération en tant que puissance non nucléaire. Il a aussi fait fermer le polygone d'expérimentation de Semipalatinsk pour la décontamination duquel la France a promis son assistance. Répondant enfin à une question sur les risques de fondamentalisme musulman en Asie centrale, M. Nazarbaïev a rejeté sur le Parti du renouveau islamique toute la responsabilité de la guerre civile au Tadjikistan, qui a déjà fait, a-t-il dit, quarante mille morts et cent mille réfugiés. Il a admis que l'Asie centrale, partie du monde *« où la religiosité est plus grande qu'ailleurs, peut subir une telle poussée »*. Mais le Kazakhstan s'est doté, a-t-il expliqué, d'une *« législation laïque »* qui devrait aider à contenir le choc.

JEAN-PIERRE CLERC

Après le moratoire décrété par Bill Clinton en juillet

Les Etats-Unis expriment leur « profonde inquiétude » au sujet d'un éventuel essai atomique chinois

Les Etats-Unis ont officiellement exprimé vendredi 17 septembre leur *« profonde inquiétude »* au sujet d'un essai nucléaire que Pékin, selon les services de renseignements américains, s'apprêterait à effectuer. *« Nous verrions avec une profonde inquiétude un essai nucléaire de la Chine ou d'un autre pays »*, a indiqué le porte-parole du département d'Etat, Michael McCurry. Le président Bill Clinton a lui-même évoqué cette affaire, exprimant *« l'espoir »* que les Chinois ne procéderaient pas à cet essai. *« J'ai demandé à d'autres pays de les encourager à ne pas le faire. La Chine n'a rien à craindre des autres puissances nucléaires »*, a affirmé M. Clinton, au cours d'une conférence de presse à l'issue d'un entretien à la Maison Blanche avec le premier ministre italien Carlo Azeglio Ciampi.

M. McCurry a révélé que Washington avait tenté à plusieurs reprises ces dernières semaines, au cours de discussions *« à un niveau élevé, si ce n'est le plus élevé »*, de convaincre Pékin de renoncer à cet essai nucléaire. Le porte-parole a cependant refusé d'évoquer d'éventuelles sanctions des Etats-Unis à l'encontre de Pékin si cet essai devait tout de même avoir lieu. *« Notre relation bilatérale avec la Chine est fondée sur de nombreux facteurs, parmi lesquels beaucoup sont positifs »*, a-t-il noté.

Se basant sur des informations provenant d'images satellite et de détecteurs sismiques, le gouvernement américain estime que la Chine se prépare à effectuer un essai souterrain sur son site du désert de Lob Nor, dans la province du Xinjiang dans le nord-ouest du pays. L'engin serait déjà placé au fond d'un puits, et pourrait être déclenché à tout moment, mais Pékin attendrait la décision du Comité international olympique qui doit se prononcer le 23 septembre sur la candidature de la Chine pour les Jeux olympiques de l'an 2000. S'il avait lieu, ce test serait le premier depuis un an dans le monde, et il menacerait le moratoire de quatorze mois sur les essais nucléaires déclaré le 3 juillet par le président Bill Clinton. En annonçant ce moratoire, le président américain avait fait savoir que si un pays reprenait les essais, il demanderait au Congrès d'autoriser les Etats-Unis à reprendre les tests.

La Russie, la France et la Grande-Bretagne se sont engagées à ne pas être les premiers pays à reprendre les essais. La Chine a accepté de participer aux négociations sur une interdiction de tout essai nucléaire qui doivent débuter en janvier prochain à Genève, mais refuse de dire clairement qu'elle ne procédera pas elle-même à un essai. – *(AFP, AP.)*

Le Vatican reconsidère Israël

Suite de la première page

Quarante-cinq ans après la création de l'Etat hébreu, l'Eglise n'aurait toujours pas admis la renaissance du peuple juif sur la terre de ses pères et prophètes. Rien n'est plus faux, répondent le pape et ses collaborateurs. Seuls des motifs politiques empêchent aujourd'hui la pleine reconnaissance par l'Eglise catholique de l'Etat d'Israël.

Quels sont-ils ? Pendant longtemps, l'argument des frontières *« non sûres ni reconnues »* a permis au Vatican d'expliquer qu'il ne pouvait pas entretenir des relations diplomatiques normales avec Israël, pas plus qu'avec le royaume de Jordanie qui se trouve dans la même situation. Mais, depuis que le Vatican a été l'un des premiers, en 1991 et 1992, à reconnaître l'indépendance de la Croatie catholique et celle de la Bosnie, on ne saurait donner tort à la communauté juive qui parle de deux poids, deux mesures.

Les vraies raisons du retard mis par le pape à reconnaître Israël portent sur le statut de Jérusalem depuis l'annexion, en 1967, de la partie orientale de la ville (qui abrite les Eglises arabes chrétiennes), sur le droit des Palestiniens à l'autonomie et les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés, sur la protection des Lieux saints et du statut de l'Eglise catholique en Israël et dans les territoires contrôlés par lui.

La protection des lieux saints

Le soudain déblocage des relations entre l'OLP et Israël devrait obliger le Saint-Siège, dès les prochaines semaines, à réviser sa position. Même partiel, le régime d'autonomie accordé aux Palestiniens à Jéricho et à Gaza va dans le sens de l'affirmation – répétée à maintes reprises par Paul VI, puis par Jean-Paul II – du droit à une « patrie » pour un peuple qui compte une minorité non négligeable de chrétiens. Il est conforme au souhait des diplomates de la Curie romaine qui font dire que même un *« début de solution »* sur la question des droits des Palestiniens assouplirait leur position vis-à-vis d'Israël.

C'est l'avenir de Jérusalem qui reste le point épineux. La commission bilatérale entre le Saint-Siège et Israël s'est bien gardée d'aborder la question de la souveraineté de la ville. Mais toutes les interventions du pape et des organismes compétents du Vatican montrent que l'Eglise catholique ne se satisfait pas de la situation actuelle. Si elle ne réclame plus l'« internationalisation » de Jérusalem (prévue dans le « plan de partage » de 1948 et votée par l'ONU), elle n'en reste pas moins favorable à un statut particulier, *« internationalement garanti »*, protégeant la liberté d'accès et de circulation dans tous les Lieux saints.

Une déclaration de principes commune

Jérusalem est la cité des trois monothéismes. *« C'est un trésor religieux et culturel. Ce n'est la propriété de personne. Ou plutôt, c'est la propriété de l'humanité »*, dit-on au Vatican. Pour les autorités catholiques, un tel patrimoine universel ne peut être laissé à l'écart de garanties contre l'instabilité politique, contre des mesures conjoncturelles comme le récent « bouclage » de Jérusalem par les autorités israéliennes, contre les transformations urbaines et architecturales propres à toute grande capitale. Le Vatican se dit aujourd'hui prêt à accepter la souveraineté israélienne et/ou palestinienne sur Jérusalem, mais à la condition que des organisations (comme l'UNESCO) ou d'autres pays soient disposés à fournir les garanties internationales qui conviennent.

La protection du patrimoine culturel et religieux de la région pourrait faire l'objet d'une négociation « multilatérale », entend-on au Vatican, du type de celles qui se sont ouvertes, à la suite du processus de paix enclenché à Madrid, sur les réfugiés, la sécurité, le développement et l'environnement. *« Un simple engagement de quarante à cinquante pays pour protéger Jérusalem serait pour nous une garantie internationale suffisante. Nous serions satisfaits »*, dit-on à la secrétairerie d'Etat.

En attendant, les seuls points officiellement en discussion, depuis juillet 1992, entre le Saint-Siège et Israël touchent aux « questions bilatérales », c'est-à-dire à la situation juridique et économique des établissements (communautés religieuses, écoles, dispensaires) qui se trouvent sur le sol israélien et dans les territoires occupés. Les accords internationaux protégeant les Lieux saints et la gestion des établissements d'éducation et de culte sont antérieurs à 1948 et n'ont jamais été signés par Israël. Sans préjuger du futur statut de la ville, de l'autorité (ou des autorités) qui s'exerceront à l'avenir sur Jérusalem, l'Eglise catholique souhaite donc obtenir des garanties de fonctionnement pour ses institutions et communautés.

Sur ce point aussi, la « normalisation » est proche. Une *« déclaration fondamentale »* de principes devrait être bientôt signée par les gouvernements d'Israël et de l'Eglise catholique, garantissant la liberté de religion, de culte, d'enseignement, d'expression et d'éducation, le respect des lieux sacrés comme les églises et les monastères, le bon fonctionnement des communautés religieuses en Israël et dans les territoires occupés.

La reconnaissance de l'Etat d'Israël par le gouvernement de l'Eglise catholique – qui devrait précéder de peu un voyage de Jean-Paul II à Jérusalem – est-elle pour demain ? A dire vrai, dans le nouveau contexte politique du pays, cette question a perdu en Israël l'intérêt qu'elle avait autrefois. Au printemps dernier, un diplomate de la Curie romaine déclarait au *Monde* : *« Un projet global de paix à Washington, un début d'accord sur la nécessité d'une protection juridique, internationalement garantie, des Lieux saints, un accord fondamental sur les questions bilatérales, et nous serions parvenus à la normalisation de nos rapports. »*

De toute façon, au rythme actuel des pourparlers de paix au Proche-Orient, l'Eglise n'a plus guère le choix. Tarder encore à signer un accord avec Jérusalem et à reconnaître Israël rangerait le Vatican dans le camp des irréductibles. Avec Saddam Hussein, l'Irakien ou l'Iranien Rafsandjani.

HENRI TINCQ

PROCHE-ORIENT

LIBAN

Damas renforce ses liens avec Beyrouth

BEYROUTH

de notre correspondant

Une délégation syrienne – le premier ministre et pas moins de onze ministres – vient de passer quarante-huit heures à Beyrouth, afin d'y signer quatre accords de coopération dans les domaines de l'économie, de la santé, de la circulation des biens et des personnes, et de l'agriculture.

Damas a, d'autre part, accepté d'assouplir les restrictions à l'importation de produits industriels libanais, et deux grands projets d'équipement – un barrage sur le fleuve Aassi et une centrale thermique – ont été mis à l'étude.

Ces accords concrétisent le traité de coopération et de « fraternité » syro-libanais, signé au mois de mai 1991. Le premier ministre syrien, Mahmoud al Zubbi, a insisté, jeudi 16 septembre, sur le fait que les accords signés s'inscrivaient « *dans le cadre de l'action visant à fusionner nos énergies et nos moyens* ». « *Il n'existe pas une partie syrienne et une partie libanaise*, a-t-il ajouté, *mais une partie unique qui œuvre à l'application du traité.* »

Malgré son désir, devant l'évolution rapide du processus de paix au Proche-Orient, de resserrer ses liens avec le Liban, la Syrie semble hésiter à libéraliser trop vite son économie. La déclaration commune souligne ainsi la nécessité d'une application « *progressive et souple de la coopération afin de permettre à l'économie des deux pays de s'adapter aux changements que nécessite le processus de coordination* ».

LUCIEN GEORGE

Après sa reconnaissance par Israël

L'OLP envisage d'ouvrir une représentation aux Etats-Unis

Le mouvement de la résistance islamique Hamas a démenti, vendredi 17 septembre, avoir conclu une trêve avec le Fath, la principale composante de l'OLP. L'un de ses dirigeants, Mohammad Nazzal, a catégoriquement nié l'existence d'un tel pacte. *Le Fath a affirmé*, pour sa part, qu'une « *déclaration sur l'honneur* », valable pour l'ensemble des territoires occupés, a bien été signée, mercredi dernier, par des responsables des deux organisations rivales, détenus dans la prison centrale de Gaza.

Le Fath a intérêt à monter en épingle un tel accord, pour montrer que le refus de l'autonomie affiché par Hamas ne fait pas obstacle à la mise en œuvre des engagements pris par l'OLP envers Israël. A l'inverse, le mouvement intégriste, afin d'être conséquent avec la violence de ses proclamations, a intérêt à minimiser la portée de tout arrangement qui, pour des raisons tactiques, pourrait être conclu localement.

Les Etats-Unis ont confirmé, vendredi, l'existence de discussions avec l'OLP sur l'ouverture prochaine d'une représentation palestinienne à Washington, qui devra cependant attendre la levée, par le Congrès, de certaines restrictions légales à l'encontre de la centrale palestinienne. D'autre part, Yasser Arafat qui doit faire, à partir de mercredi, une visite en Chine, a reçu, vendredi, à Tunis, une lettre de félicitations de François Mitterrand, lui exprimant « *l'appui de la France* » pour « *la construction de la paix* ».

Dans un entretien accordé au quotidien saoudien *Ach-Chark al-Aoussat*, Mahmoud Abbas (Abou Mazen), chef du département des *relations arabes et internationales* de l'OLP, a estimé que la normalisation des relations israélo-arabes devrait être différée jusqu'à la conclusion d'un accord global de paix avec tous les Etats arabes ainsi qu'à la lumière de l'application de la Déclaration de principes sur l'autonomie. De son côté, dans un entretien accordé au *Washington Post*, le roi Hussein de Jordanie s'est inquiété « *du fait que la perspective d'une paix durable pourrait susciter des espérances trop pressantes, qui pourraient créer ensuite un sentiment de frustration* ». – *(AFP.)*

□ **Le prix Houphouët-Boigny décerné à Itzhak Rabin, Shimon Pérès et Yasser Arafat.** – Le prix Félix-Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, attribué sous l'égide de l'UNESCO, a été décerné, vendredi 17 septembre, au premier ministre israélien, Itzhak Rabin, à son ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, et au chef de l'OLP, Yasser Arafat. Créé en 1989, ce prix, d'un montant de 800 000 francs, avait été décerné, en 1991, au président sud-africain, Frederik De Klerk, et au président du Congrès national africain, Nelson Mandela.

□ **M. Le Pen fait part de son « scepticisme pyramidal » face à l'accord Israël-OLP.** – Jean-Marie Le Pen a indiqué, mercredi 15 septembre, à Schiltigheim (Bas-Rhin), qu'il accueille l'accord de paix israélo-palestinien avec « *un scepticisme pyramidal* ». Le président du Front national s'est indigné que la Communauté européenne s'apprête à contribuer – « *pour des milliards d'écus* », a-t-il dit – à la mise en œuvre de cet accord. Le 12 septembre, M. Le Pen avait déclaré que son parti se réjouissait « *qu'après un demi-siècle de conflits sanglants, les dirigeants israéliens et palestiniens aient pu conclure un accord de paix* ».

□ **ARABIE SAOUDITE : création de treize provinces.** – Aux termes d'un décret royal, publié jeudi 16 septembre, l'Arabie saoudite est désormais divisée en treize provinces, dirigées chacune par un « émir », ayant rang de ministre. Cette décision s'inscrit dans le cadre des réformes politiques annoncées, au début du mois de mars 1992, par le roi Fahd. L'« émir » de chaque province et son assistant seront désignés ou révoqués sur décision royale, après recommandation du ministre de l'*intérieur. Des « conseils de province* », au sein desquels devraient figurer « *au moins dix citoyens saoudiens* », seront aussi mis en place pour assurer une « *participation* » à la gestion. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Demandant aux militaires de mettre fin à la vague de violence

Le Conseil de sécurité de l'ONU menace de rétablir les sanctions contre Haïti

Le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé, vendredi 17 septembre, aux militaires haïtiens de mettre fin à la vague de violence qui sévit dans le pays, faute de quoi des sanctions seraient imposées à nouveau contre Haïti. Dans une déclaration lue par son président en exercice, Adolfo Taylhardat (Venezuela), le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à remettre en vigueur les mesures prévues dans sa résolution 841, « *à moins qu'il y ait immédiatement de la part* [des militaires] *un effort clair et net pour mettre fin à la violence* ».

Les sanctions décrétées en juin dernier, qui consistaient en un embargo pétrolier et militaire, ainsi qu'en un gel des avoirs des autorités militaires haïtiennes à l'étranger, avaient été suspendues fin août par le Conseil de sécurité. La violence politique en Haïti a fait au moins douze morts en une semaine. Les « attachés », auxiliaires de police en civil, s'en prennent aux partisans du président constitutionnel, Jean-Bertrand Aristide.

Le Conseil a demandé au chef des forces armées haïtiennes, le général Raoul Cedras, « *en sa qualité de signataire de l'accord* » du 3 juillet dernier, « *de s'acquitter pleinement de ses responsabilités en faisant respecter immédiatement la lettre et l'esprit* » de ce document. L'accord, également signé par Jean-Bertrand Aristide, prévoit le retour en Haïti du président constitutionnel le 30 octobre, après deux années d'exil, et le départ de Raoul Cedras du commandement des forces armées avant cette date. – *(AFP.)*

ASIE

CAMBODGE

Les Khmers rouges connaissent de nombreuses défections

Les défections se multiplient dans les rangs des Khmers rouges. Celles-ci pourraient encore augmenter si l'amnistie proclamée par le gouvernement de Phnom-Penh était correctement appliquée.

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Des centaines de Khmers rouges seraient prêts à abandonner le combat, si l'on en croit l'un d'entre eux, un commandant de régiment, qui s'est rendu en août avec trente-deux de ses hommes à Kompong-Chhnang, dans le centre du Cambodge. Pour faire défection, ces Khmers rouges n'attendraient plus que les résultats d'une table ronde prévue en octobre à Phnom-Penh, à laquelle doivent participer leurs représentants. Ils suivent également avec attention l'application de l'amnistie décrétée par le gouvernement provisoire du Cambodge formé en juin.

Depuis août, un millier environ de Khmers rouges (sur les dix à douze mille combattants que compterait le mouvement, soit de 8 % à 10 % de ses effectifs) se sont rendus à l'occasion d'attaques gouvernementales menées, pour l'essentiel, dans des secteurs que les forces de Pol Pot avaient occupés dans le nord-ouest et le centre du pays après la signature, en octobre 1991 à Paris, d'un *accord de paix*. L'APRONUC, l'Autorité provisoire de l'ONU pour le Cambodge, estime aujourd'hui à 1 300 le nombre des Khmers rouges qui ont fait défection depuis la proclamation d'une amnistie. Le gouvernement avance, pour sa part, le chiffre de 1 800 hommes et insiste sur le fait – le prince Ranaridh, vice-premier ministre l'a rappelé vendredi 17 septembre – qu'il ne s'agit pas de « *prisonniers de guerre* ». 268 d'entre eux, qui se sont rendus dans la province de Kompong-Thom, ont d'ailleurs été regroupés ces derniers jours à une vingtaine de kilomètres de Phnom-Penh, dans une ancienne caserne de « bérets bleus » ghanéens, pour y être « *entraînés* » en vue de leur « *intégration* » dans l'armée nationale.

Selon Im Ngoun, commandant d'un « *régiment spécial* » rattaché à la division 616 des Khmers rouges, qui opérait dans le centre du Cambodge et a volé en éclats en août, ceux qui ont déjà fait défection se sont lassés de la guerre une fois qu'ils ont constaté que les élections organisées par l'APRONUC avaient été assez libres pour que le mouvement royaliste, le Funcinpec, l'emporte sur le PPC, le Parti du peuple cambodgien, alors seul au pouvoir. Les combattants ont perdu le moral, a-t-il déclaré à un enquêteur de l'ONU, et ceux qui ne se sont pas encore rendus *attendent les résultats de la table* ronde que le prince Sihanouk compte réunir en octobre à Phnom-Penh, et à laquelle doit participer leur représentant officiel, Khien Samphan. Si cette réunion ne débouche sur aucun compromis, de nombreuses défections auront de nouveau lieu, a-t-il estimé. Pour les officiers supérieurs, a-t-il dit, la reddition est plus difficile car, après tant d'années de lutte, ils souhaitent obtenir une porte de sortie honorable, *compromis pour pouvoir se retirer* dans la dignité.

En août, une coalition des forces de l'ancien régime de Phnom-Penh et d'unités royalistes a attaqué les les Khmers rouges là où ils étaient plus vulnérables, dans le nord-ouest et le centre du pays. Pris par surprise, car ils ne *s'attendaient pas à ce que leurs* anciens alliés royalistes se retournent si promptement contre eux, de nombreux Khmers rouges se sont enfuis. Des centaines d'autres ont décidé de se rendre sur place, parfois avec leurs munitions et leurs armes, quand ils ont constaté que leurs adversaires ne cherchaient pas à les massacrer. Depuis, ils ont été détenus dans des camps où ils peuvent recevoir leurs familles.

A l'*avenir, le rythme des désertions* dépendra également de la façon dont l'amnistie décrétée par Phnom-Penh sera appliquée. A Kompong-Thom, environ 300 Khmers rouges sur les 421 qui ont fait défection en août ont été regroupés au départ dans une école primaire, dans des conditions souples, puisqu'ils avaient même le droit de rendre visite, le cas échéant, à leurs parents en dehors du centre. A la hâte, les autorités locales ont organisé des cours d'« *éducation politique* ». Le programme allait de l'enseignement de la « *ligne politique* » du gouvernement aux lois en vigueur sur la chasse, la pêche, l'administration *villageoise* ou encore le trafic routier. Le succès de cette amnistie dépendra, en grande partie, de la capacité des autorités à assurer l'insertion des Khmers *rouges dans la vie civile ou dans* la future armée nationale du Cambodge.

Ordres et contre-ordres

Im Ngoun a également donné un compte-rendu très révélateur des ordres et contre-ordres donnés par la direction des Khmers rouges – dont Pol Pot demeure apparemment le patron – à ses chefs d'unités depuis la signature de l'accord de Paris. D'abord, a-t-il dit, ordre a été donné à chaque unité de se préparer, conformément à l'accord, à démobiliser 70 % de ses effectifs, tout en continuant son travail militaire et politique. Ensuite, en raison de l'échec des négociations sur l'application de l'accord, la démobilisation *a été suspendue et les* troupes ont reçu l'ordre d'attaquer (villages, communications terrestres, positions adverses). En avril 1993, l'objectif était d'empêcher la tenue des élections prévues du 23 au 28 mai. Les unités ont reçu l'ordre de ne pas s'en prendre au personnel onusien mais de lui interdire l'accès des zones khmères rouges. Pour l'essentiel, il a été recommandé d'effrayer les gens, par l'intervention *du petits commandos*, afin de ne pas permettre l'ouverture des centres électoraux.

Une semaine avant le scrutin, a ajouté Im Ngoun, les chefs d'unité ont reçu l'ordre de suspendre les attaques. Il l'explique par le fait que les Khmers rouges n'auraient pas eu les moyens de perturber *suffisamment le déroulement* des élections pour en rendre caduc le résultat. Il ne fait pas état – mais n'est pas en position de le faire – des pressions sur la direction du mouvement du prince Sihanouk et, le cas échéant, de Bangkok et de Pékin. Faute de moyens de communication, certains commandos ont néanmoins poursuivi leurs attaques car ils n'ont pu être prévenus à temps, ce qui expliquerait les incidents pendant le scrutin. Après le vote, les « rouges » ont donné l'ordre d'attaquer jusqu'à ce que l'APRONUC « donne » le pouvoir au Funcinpec, arrivé en tête. Après la formation du gou*vernement provisoire réunissant* le Funcinpec et le PPC, les « rouges » ont de nouveau reçu l'ordre d'attaquer pour empêcher la promulgation d'une Constitution.

La direction khmère rouge a récemment réclamé 20 % des portefeuilles d'un « gouvernement de réconciliation nationale », une revendication aussitôt rejetée par Phnom-Penh. Peu de gens s'attendent donc ici à un succès de la table ronde d'octobre, et l'armée *coalisée s'apprête, notamment* avec la fin des pluies, à lancer de nouvelles attaques, y compris contre les bastions khmers rouges du nord (la province de Preah-Vihear) et de l'ouest (Pailin), une affaire qui demandera, il est vrai, davantage de muscle que les opérations du mois d'août. L'expérience aidant, les autorités pensent que ces attaques, accompagnées d'une « paix des braves » bien sentie, devraient sérieusement affaiblir une guérilla *qui n'a plus, pour l'instant*, de projet politique.

JEAN-CLAUDE POMONTI

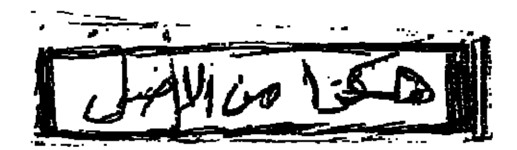
EN BREF

□ **JAPON : M. Kono réélu à la tête du Parti libéral-démocrate.** – Yohei Kono a été réélu, vendredi 17 septembre, à la tête du parti libéral-démocrate (PLD), actuellement dans l'opposition après avoir exercé le pouvoir pendant trente-*huit ans. Ancien porte-parole* du gouvernement de Kiichi Miyazawa, M. Kono, âgé de cinquante-six ans, était le seul candidat à la présidence du PLD. Il avait été élu président du PLD le 30 juillet pour une période de deux mois à la suite de la démission de M. Miyazawa, après la défaite du PLD aux élections du 18 juillet. – *(AFP.)*

□ **PAKISTAN : trois soldats tués dans un accrochage avec les troupes indiennes au Cachemire.** – Les *troupes indiennes ont tué au moins* trois soldats pakistanais, vendredi 17 septembre, lors d'accrochages à la frontière entre les deux pays, au Cachemire, a rapporté l'agence indienne PTI . Quatre militaires pakistanais et deux soldats indiens ont également été blessés au cours de ces échanges de coups de feu, qui ont eu *lieu* dans quatre secteurs différents de la zone frontalière séparant les parties pakistanaise et indienne du Cachemire, selon PTI. – *(AFP.)*

□ **TIMOR-ORIENTAL : l'Indonésie accepte de donner accès au Timor-Oriental aux agences humanitaires de l'ONU.** – L'Indonésie a accepté vendredi 17 septembre, sous la pression internationale, de permettre l'accès du Timor-Oriental aux agences humanitaires des *Nations* unies et aux *organisations* de défense des droits de l'homme. Cette décision a été prise après plus de quatre heures d'entretiens entre Ali Atalas et Jose Manuel Durao Barroso, ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Portugal – ancienne puissance coloniale du Timor – sous l'égide *du secrétaire général* de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali. – *(Reuter.)*

□ **CUBA : le pilote d'un Mig 21 se pose sur une base de Floride et demande l'asile politique aux Etats-Unis.** – Un chasseur Mig 21 de l'armée de l'air cubaine s'est posé vendredi 17 septembre sur la base de Key-West (extrême sud de la Floride), et son pilote a demandé l'asile politique aux Etats-Unis. Les services américains de l'immigration ont indiqué que le pilote, un capitaine de l'armée de l'air, s'appelle Enio Ravelo Rodriguez et qu'il est âgé de trente-troois ans.



AFRIQUE

SOMALIE : lors d'un entretien avec M. Ciampi

Bill Clinton souhaite qu'une « initiative politique consolide la mission originelle de l'ONU »

Le président Bill Clinton a reconnu vendredi 17 septembre qu'il fallait une *« initiative politique »* en Somalie, lors d'une entrevue avec le président du conseil italien, Carlo Azeglio Ciampi. Toutefois cette *« initiative »* ne devrait pas *« récompenser »* le général Mohamed Farah Aïdid, qui défie depuis des mois l'autorité de l'ONU les armes à la main, a-t-il ajouté.

Au terme d'un entretien de deux heures à la Maison Blanche, M. Clinton a admis qu'il n'était pas allé avec M. Ciampi au-delà de ce vague principe d'*« initiative politique »*. *« Nous ne sommes pas tombés d'accord aujourd'hui sur ce qu'il convient de faire »*, a dit le président américain, ajoutant qu'*« aucune décision spécifique »* n'avait été prise.

De profondes divergences sont apparues au cours des derniers mois entre Rome et Washington sur les objectifs et les méthodes de l'ONU dans cette ancienne colonie italienne de la corne de l'Afrique. L'Italie reproche à la force multinationale de l'ONU – dont 4 800 soldats des troupes d'élite américaines forment le fer de lance – de privilégier la force par rapport au dialogue en cherchant à neutraliser le général Aïdid, à l'encontre duquel l'ONU a lancé un mandat d'arrêt après la mort de 24 « casques bleus » pakistanais en juin à Mogadiscio.

M. Clinton a indirectement répondu à ces critiques en assurant que *« continuer à poursuivre une solution militaire ou être obsédé par Aïdid ou qui que ce soit n'a jamais été une option »* pour les Etats-Unis. Mais il a aussi souhaité que cette *« initiative politique »* puisse *« consolider la mission originelle de l'ONU, qui est de permettre aux Somaliens de prendre en charge leurs propres affaires dans la paix et la dignité, sans famine ni tuerie »*.

D'autre part, le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a lancé vendredi un appel à la communauté internationale pour trouver 52,7 millions de dollars afin de financer le rapatriement de Somaliens réfugiés dans les pays voisins. A Paris, le général Philippe Mercier, responsable des opérations à l'état-major des armées, a indiqué vendredi que la France retirera de Somalie son contingent de 1 100 « casques bleus » entre le 15 décembre et le 15 janvier. – *(AFP, AP, Reuter.)*

MAROC : après l'élection du dernier tiers des députés

L'opposition n'obtient pas la majorité absolue au Parlement

RABAT

de notre correspondante

Les partis de droite ont remporté une confortable victoire, vendredi 17 septembre, lors de l'élection au suffrage indirect du tiers du Parlement (111 sièges sur 333), les deux autres tiers ayant été élus au suffrage direct, le 25 juin dernier.

L'Union constitutionnelle, le Mouvement populaire, le Mouvement national populaire et le Parti national démocrate – quatre formations issues de la majorité sortante – ont très largement devancé, avec 66 sièges, les deux principaux partis d'opposition, l'Istiqlal et l'Union socialiste des forces populaires (USFP) qui, avec les organisations syndicales qui leur sont affiliées (UGTM pour la première et la CDT pour la seconde) ont gagné 17 sièges.

Tous comptes faits, avec un total de 123 sièges, les partis d'opposition sont très loin de franchir la barre des 167 sièges et de s'assurer la majorité absolue au Parlement. Même avec le soutien (41 sièges) du grand perdant de ces élections, le Rassemblement national des indépendants (RNI) qui avait quitté les rangs de la majorité sortante. Soutien d'autant plus aléatoire que le « recentrage » auquel a procédé le chef de cette formation, Ahmed Osman, beau-frère de Hassan II, est fortement contesté au sein du RNI.

Si, mathématiquement parlant, l'opposition sortante reste minoritaire, elle pourrait cependant être amenée à participer à un gouvernement de coalition pour peu que le roi souhaite, comme il l'a déclaré il y a quelques mois, voir jouer l'alternance. Ce sera l'objet de débats animés, au cours des prochaines semaines, au sein d'une opposition partagée entre le désir d'assumer des responsabilités pour faire bouger les choses et la crainte de se retrouver aux commandes, les mains liées dans une conjoncture très difficile.

MOUNA EL-BANNA

□ **ALGÉRIE : l'ex-FIS crée une instance exécutive à l'étranger.** – L'ex-Front islamique du salut (FIS) a annoncé, dans un communiqué en date du 14 septembre, la mise en place d'une *« instance exécutive à l'étranger »*, qui assurera *« plus d'efficacité dans* [sa] *lutte par rapport à tout ce qui a été entrepris »*. La présidence de cette instance a été confiée à Rabah Kébir, récemment libéré de prison en Allemagne, où il vit en exil.

□ **CONGO : levée du couvre-feu à Brazzaville.** – Le couvre-feu en vigueur depuis le mois de juin à Brazzaville a été levé vendredi 17 septembre. Il avait été instauré après les troubles politiques nés de la contestation par l'opposition du résultat des élections législatives. Imposé à l'origine sur l'ensemble du pays, il avait été partiellement levé début août après les accords de Libreville entre la majorité présidentielle et l'opposition. Cette disparition totale du couvre-feu a été décidée en raison de l'ouverture, vendredi, de la campagne pour le second tour des législatives. – *(AFP.)*

□ **ZAMBIE : deux vice-ministres zambiens disparaissent à la frontière avec le Zaïre.** – Deux vice-ministres zambiens ont disparu alors qu'ils se trouvaient près de la frontière avec le Zaïre. L'hypothèse d'un enlèvement par des bandits zaïrois n'est pas exclue, estime l'agence Zambia News Agency (ZANA). Koshita Shengambo (commerce et industrie) et Patrick Kafumukache (énergie), qui étaient en compagnie de quatre membres du Mouvement pour un pluralisme démocratique (MMD, au pouvoir), également disparus, rendaient visite à leurs électeurs et devaient rencontrer un chef local. *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Zanzibar prend le large

ZANZIBAR

correspondance

DE Dar Es-Salaam, une vingtaine de minutes de vol suffisent à l'avion tanzanien de dix-huit places, que pilote un équipage polonais, pour gagner l'île de Zanzibar. Surprise : de nouveau on exige de vous passeport et carnet de vaccination. Vous vous croyez encore en Tanzanie, née en 1964 de l'union politique de l'ancien Tanganyika et de Zanzibar. Vous n'y êtes pas vraiment.

Anecdotique ? Certes. Mais qui signifie bien que l'île aux épices entend se démarquer de ce profond *mainland* africain qu'aux temps de sa splendeur elle domina. Au point d'en faire à l'époque de la traite sa réserve d'esclaves.

De fait, l'union tanzanienne, vieille de vingt-neuf ans, grince de nouveau. Le gouvernement fédéral de la Tanzanie n'a en effet guerre apprécié l'une des dernières foucades de Salmin Amour, le président de Zanzibar, lorsqu'il adhéra en décembre 1992 à l'Union de la conférence islamique (OCI). Une adhésion à ce point controversée que, au milieu de ce mois d'août, l'île s'en est dégagée.

Le vieux et très ancien tropisme vers l'Arabie – des fouilles témoignent de la présence arabe dans l'île depuis dix siècles – va-t-il reprendre le dessus ? La population arabe de Zanzibar et de l'île sœur de Pemba – cinq cent mille habitants environ d'origine arabe, africaine, comorienne, indienne ou persane – paraît figée dans cette attente.

Etonnant, en effet le nombre d'agences de voyages ouvertes ces deux dernières années dans Stone Town – la « Ville de pierre » – dont le corail est le matériau de base. La majorité des destinations proposées s'ouvrent vers les états du golfe Persique, et, naturellement, Oman. *« Il est significatif que Gulf Air ait établi une liaison aérienne avec l'île,* fait-on remarquer ici. *Et savez-vous qui pilotait le premier appareil venu du Golfe à s'être posé sur l'île depuis la révolution de 1964 ? Un Zanzibarite ! »*

Sans doute était-ce un pilote expatrié appartenant à la diaspora arabe qui a fui la révolution d'inspiration marxiste. On se souvient qu'elle fut sanglante : de vingt à vingt-cinq mille Arabes et Indiens, estime-t-on, massacrés sur place. Nombre d'entre eux ont fait fortune dans les États du Golfe. Reviendront-ils comme les conjure Salmin Amour ? Rien n'est moins sûr.

La « Ville de pierre », la « Maison des merveilles » ancien palais du sultan d'Oman, qui avait établi ici sa capitale en 1832, rebaptisé Maison du peuple ! le vieux fort arabe crénelé, l'Africa House, ancien club britannique dont la terrasse donne sur l'océan qui gonfle les voiles des boutres, ont cruellement souffert. Vingt-huit années d'économie dirigée, de négligences, sont passées par là.

Maisons délabrées aux façades lépreuses – certaines s'écroulent sur leurs habitants à la saison des pluies – étroites ruelles jonchées de détritus, assainissement douteux s'il existe encore, pauvres toitures en tôle, environnement massacré... Dure est la rencontre avec la ville de légende. Seul semble vouloir subsister, indéfectible attachement au passé, le culte des portes sculptées. Faites de bois de tek, ornées de gros clous de cuivre, elles comportent au-dessus du linteau un verset du Coran ou le monogramme de leur propriétaire. Compensation : l'accueil des Zanzibarites. Les *« Jambo ! »* (salut) fusent sans retenue à l'égard des visiteurs.

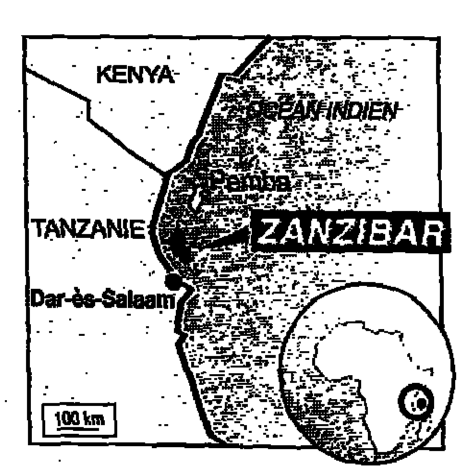
La communauté internationale s'est émue de cet état d'abandon et, sous l'égide de l'ONU, entreprit au milieu des années 80 une étude de restauration. Mais que pouvait-on sauver ? Un conseiller et professeur d'architecture allemand, Eric Meffert, n'en peut mais.....

« Un tiers de la « Ville de pierre » fut abandonné après la révolution. Deux mille sept cents maisons se trouvèrent vidées de leurs occupants. Les habitations de ce qui fut une ville arabe et indienne florissante furent squattées, sur les encouragements des autorités socialistes, par des Africains pauvres. Nombre de bâtiments historiques furent nationalisés. Résultat ? La quasi-absence d'impôts locaux, le non-paiement des loyers, joints à la dégradation de l'économie de l'île ont conduit à la situation présente. »

Penchant capitaliste coupable

Une situation qui fait que, mises à part la quarantaine de mosquées bien entretenues d'une blancheur immaculée – les subsides iraniens et saoudiens, dit-on, y pourvoient, – la « Ville de pierre » est jugée irrécupérable. *« Nous ne pouvons intervenir qu'au coup par coup sur quelques maisons individuelles »* déplore Eric Meffert.

Aussi l'assistance technique des Nations unies et de la Communauté européenne se limite-t-elle à l'envoi de techniciens en charge de deux programmes : l'ancien palais du sultan, toujours fermé au public, lequel abrite une énorme galerie de portraits des leaders tiers-mondistes, Fidel Castro en tête. Le vieux fort dominant la rade dans lequel on peut deviner les prémices de ce qui sera un centre culturel en plein air. Deux projets d'un montant total de 300 000 écus qui, une fois achevés, devraient retenir les passagers des paquebots de croisière arrêtés le temps d'une escale et contribuer à l'essor touristique de Zanzibar.



Le tourisme est devenu en effet la grande affaire du gouvernement autonome. L'exemple du Kenya, le grand voisin autrefois stipendié pour son penchant capitaliste coupable, fait aujourd'hui rêver. N'accueille-t-il pas sur les plages de Mombasa près de dix fois plus de touristes occidentaux que Zanzibar qui, pour l'heure, n'en reçoit que cinquante-deux mille ?

Rien d'étonnant donc si depuis la politique de libéralisation économique initiée timidement en 1986, le directeur du tourisme de l'île s'enflamme. Il voit grand : *« Le clou de girofle qui a fait autrefois notre fortune a vu son cours s'effondrer,* explique Ramahan Mwiny. *Or en Occident, Zanzibar apparaît comme une île de rêve et de légende. Nous disposons d'un énorme potentiel. D'ici trois ou quatre ans, le tourisme que nous voulons haut de gamme sera notre première industrie. »*

Mais il y a loin des neuf cent huit lits actuels aux... cinquante et un projets hôteliers prévus sur cette île qui s'étend sur 85 kilomètres de long et 39 kilomètres de large. Certes, la communauté internationale accepte de participer aux indispensables travaux d'infrastructures. Pour l'heure, obtenir un numéro de téléphone à Dar Es-Salaam relève du tour de force. Selon le directeur du tourisme, l'Allemagne construira la route nord-sud, la Norvège veillera à l'électrification, l'aéroport sera agrandi, le port élargi. L'Agah Khan, quant à lui, a un projet hôtelier en veilleuse.

Et des capitaux italiens – une liaison aérienne charter hebdomadaire est déjà établie avec Milan – seraient sur les rangs pour de mirifiques projets hôteliers. Des investissements de la péninsule qui, ici, font douter le petit milieu des consultants occidentaux. Ils n'y voient rien moins que l'argent de la Mafia... Près des mosquées, la *« poignée d'islamistes parfaitement sous contrôle »*, comme disent les autorités, s'alarment de la tenue provocante et indécente de certains touristes.

Zanzibar, qui tourne de plus en plus le dos à cette Afrique dont 35 kilomètres la séparent, est aussi à la recherche de modèles de développement. Si avec naïveté certains évoquent le modèle de Singapour, d'autres songent à copier les zones franches de l'île Maurice, voire à s'inspirer de sa législation.

Avec le tourisme, le textile est en effet considéré comme une panacée. Dans ce but, la création de la première zone franche a été annoncée l'année dernière par le gouvernement. *« Le coût de la main-d'œuvre est encore plus bas ici qu'à Maurice. Déjà trois investisseurs venus du Golfe et d'Oman, dont l'un est opérationnel, ont l'intention d'exporter des chemises vers les Etats-Unis à 3 dollars l'unité »*, affirme Marc George, jeune conseiller britannique pour les affaires économiques.

Julius Nyerere, ancien président tanzanien, surnommé « le Professeur », a bien raison de s'inquiéter quant à l'avenir de l'union. C'est vers l'océan Indien que Zanzibar se tourne de nouveau.

JEAN MENANTEAU

A TRAVERS LE MONDE

ANGOLA

Cent morts en un jour dans la bataille de Cuito

Les forces rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont poursuivi, jeudi 16 septembre, leurs bombardements de Cuito, au centre du pays, sur les hauts plateaux, où une centaine de personnes ont été tuées en vingt-quatre heures, a rapporté jeudi la radio nationale angolaise. Assiégés par l'UNITA depuis huit mois, les habitants de Cuito en sont réduits à *« manger leurs morts pour survivre »*, avait déclaré, la veille, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le ministre angolais des affaires étrangères, Venancio de Moura.

Selon certaines estimations provenant d'organisations non gouvernementales, vingt mille personnes auraient été tuées et dix-huit mille autres blessées ou portées disparues depuis le début du siège de Cuito. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, avait affirmé mardi que la situation humanitaire en Angola était catastrophique avec *« plus de mille morts chaque jour »*, estimant qu'il s'agissait là du *« plus fort taux de mortalité de tous les conflits en cours dans le monde »*. – *(Reuter.)*

CENTRAFRIQUE

Second tour des élections présidentielle et législatives

Quatre semaines après le premier tour des élections présidentielle et législatives, les Centrafricains devaient choisir dimanche 19 septembre leur président de la République et leurs députés. Ange-Félix Patasse et Abel Goumba sont les deux candidats à la présidence encore en lice. Cinquante sièges de députés sur quatre cent vingt-cinq restent à pourvoir.

Ces scrutins auraient dû se dérouler le 12 septembre mais des retards dans l'enregistrement des résultats ont prolongé l'entre-deux-tours, marqué par les contestations des candidats éliminés. Aucun incident grave n'a été signalé pendant la campagne officielle du second tour, qui s'est achevée vendredi soir.

Aucune consigne de vote n'a été donnée par David Dacko, arrivé troisième au premier tour avec 20,11 % des voix, ce qui laisse planer l'incertitude sur le résultat de cette élection. M. Patasse avait recueilli 37,32 % des suffrages et Abel Goumba 21,68 %. L'écart entre les deux hommes, selon les diplomates occidentaux, n'est pas rédhibitoire pour M. Goumba, candidat de plusieurs partis, d'autant plus que le général Kolingba, arrivé quatrième avec 12,08 % des suffrages, aurait l'intention de lui apporter son soutien. – *(AFP.)*

ESPAGNE

L'ancien lieutenant-colonel Antonio Tejero bénéficie d'une mesure de semi-liberté

L'ancien lieutenant-colonel Antonio Tejero, principal acteur de la tentative de coup d'Etat du 23 février 1981, bénéficie, depuis vendredi 17 septembre, d'un régime de semi-liberté, mais s'est vu refuser la grâce. Le conseil des ministres a en effet estimé que l'auteur du putsch manqué, condamné à trente ans d'emprisonnement en 1982, n'avait pas, pour pouvoir bénéficier de la clémence du pouvoir, manifesté de repentir et surtout, n'avait pas reconnu la Constitution espagnole de 1978. La chambre militaire du tribunal suprême s'était cependant prononcée, pas plus tard que mardi, en faveur d'une mesure de grâce pour des *« raisons extra-judiciaires »* et de *« convenance publique »* en raison *« de l'acceptation sociale qui a contribué à l'oubli de faits qui appartiennent déjà au passé »*. Le tribunal avait également fait valoir que les principaux autres conjurés avaient tous recouvré la liberté et qu'Antonio Tejero demeurait le seul à être encore incarcéré.

Dorénavant, l'ancien officier pourra, chaque jour, quitter la prison d'Alcala, à une trentaine de kilomètres de Madrid, dès 8 heures du matin, mais il devra réintégrer l'établissement pénitentiaire à minuit. Un régime transitoire en forme de demi-pardon. – *(Corresp.)*

HAUT-KARABAKH

Le président arménien affirme que la paix sera bientôt rétablie

Le président arménien, Levon Ter-Petrossian, a déclaré, vendredi 17 septembre à Erevan, que *« la paix sera bientôt rétablie »* dans le conflit, vieux de six ans, du Haut-Karabakh. Il a précisé avoir tiré cette conclusion à la suite de ses entretiens, cette semaine, avec le président Eltsine à Moscou et avec l'ambassadeur américain chargé de la coordination de l'aide à l'ex-URSS, Strobe Talbott, à Erevan. Ce dernier avait rencontré à Bakou le président azerbaïdjanais en exercice, Gaïdar Aliev, qui avait accepté, lors de son séjour récent à Moscou, le principe d'une rencontre *« à haut niveau »* avec les représentants arméniens et prôné l'intégration de son pays au sein de la CEI. Une telle rencontre, prévue à Moscou à la veille du sommet de la Communauté des Etats indépendants du 24 septembre, est en préparation, de même qu'une poursuite, cette fois à Paris, du « processus de Minsk » tenu sous l'égide de la CSCE. – *(Tass, AP.)*

LIBÉRIA

Le massacre du camp Carter aurait été commis par les forces armées

Le massacre, dans la nuit du 5 au 6 juin dernier, de six cents civils dans un camp proche de Harbel (50 km à l'est de Monrovia) a été perpétré par les Forces armées du Libéria (FAL) et non par le Front national patriotique (NPFL) de Charles Taylor, comme cela avait été présumé au lendemain des événements, indique un rapport de l'ONU.

« Le massacre du camp Carter a été planifié et exécuté par des unités des FAL », conclut le rapport d'une commission d'enquête mandatée par le Conseil de sécurité de l'ONU, et dirigée par le juriste kényan Amos Waco, qui a été remis vendredi soir 17 septembre aux membres du conseil. La commission désigne *« le major Nelson Paye, commandant des FAL à Harbel, le lieutenant Kollie, qui était sous ses ordres, et le soldat Zarkpa Gorh »* comme responsables individuels de la tuerie.

Le Conseil de sécurité devrait décider la semaine prochaine d'envoyer trois cents observateurs militaires au Libéria pour superviser le processus de paix devant conduire à des élections au cours du premier trimestre 94. – *(AFP, Reuter.)*

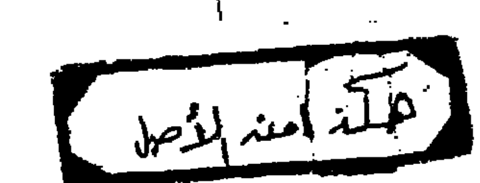
SUISSE

Mort de Roland Béguelin, chef des autonomistes francophones du Jura bernois

Le secrétaire général du Rassemblement jurassien, Roland Béguelin, vient de mourir à Delémont (Jura suisse) à l'âge de soixante-douze ans. Il avait été à la pointe de la lutte qui permit, il y a dix ans, l'érection de la majorité du secteur francophone du Jura bernois en canton de plein exercice.

Fils d'un horloger, Roland Béguelin, dès sa licence ès sciences économiques, en 1945, se lança, comme journaliste et homme politique, dans le combat visant à obtenir la création d'un nouveau canton romand, pris sur le canton alémanique de Berne où les francophones étaient alors l'objet de tentatives de *« germanisation culturelle »*.

Avec quelques amis, il fonda en 1947 le Mouvement jurassien qu'il a animé jusqu'à sa mort. Après le référendum de 1974, Roland Béguelin présida un temps le Parlement cantonal jurassien où il siégea comme député de 1979 à 1990, militant cette fois, mais en vain, pour l'intégration dans le nouveau canton du Jura des quelques communes francophones restées en zone bernoise.



A TRAVERS LE MONDE

ANGOLA

Cent morts en un jour dans la bataille de Cuito

Les forces rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont poursuivi, jeudi 16 septembre, leurs bombardements de Cuito, au centre du pays, sur les hauts plateaux, où une centaine de personnes ont été tuées en vingt-quatre heures, a rapporté jeudi la radio nationale angolaise. Assiégés par l'UNITA depuis huit mois, les habitants de Cuito en sont réduits à « manger leurs morts pour survivre », avait déclaré, la veille, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le ministre angolais des affaires étrangères, Venancio de Moura.

Selon certaines estimations provenant d'organisations non gouvernementales, vingt mille personnes auraient été tuées et dix-huit mille autres blessées ou portées disparues depuis le début du siège de Cuito. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, avait affirmé mardi que la situation humanitaire en Angola était catastrophique avec « plus de mille morts chaque jour », estimant qu'il s'agissait là du « plus fort taux de mortalité de tous les conflits en cours dans le monde ». – (Reuter.)

CENTRAFRIQUE

Second tour des élections présidentielle et législatives

Quatre semaines après le premier tour des élections présidentielle et législatives, les Centrafricains devaient choisir dimanche 19 septembre leur président de la République et leurs députés. Ange-Félix Patassé et Abel Goumba sont les deux candidats à la présidence encore en lice. Cinquante sièges de députés sur quatre cent vingt-cinq restent à pourvoir.

Ces scrutins auraient dû se dérouler le 12 septembre mais des retards dans l'enregistrement des résultats ont prolongé l'entre-deux-tours, marqué par les contestations des candidats éliminés. Aucun incident grave n'a été signalé pendant la campagne officielle du second tour, qui s'est achevée vendredi soir.

Aucune consigne de vote n'a été donnée par David Dacko, arrivé troisième au premier tour avec 20,11 % des voix, ce qui laisse planer l'incertitude sur le résultat de cette élection. M. Patassé avait recueilli 37,32 % des suffrages et Abel Goumba 21,68 %. L'écart entre les deux hommes, selon les diplomates occidentaux, n'est pas rédhibitoire pour M. Goumba, candidat de plusieurs partis, d'autant plus que le général Kolingba, arrivé quatrième avec 12,08 % des suffrages, aurait l'intention de lui apporter son soutien. – (AFP.)

ESPAGNE

L'ancien lieutenant-colonel Antonio Tejero bénéficie d'une mesure de semi-liberté

L'ancien lieutenant-colonel Antonio Tejero, principal acteur de la tentative de coup d'Etat du 23 février 1981, bénéficie, depuis vendredi 17 septembre, d'un régime de semi-liberté [illegible]

[illegible]

HAUT-KARABAKH

Le président arménien affirme que la paix sera bientôt rétablie

[illegible]

LIBÉRIA

Le massacre du camp Carter aurait été commis par les forces armées

[illegible]

SUISSE

Mort de Roland Béguelin, chef des autonomistes francophones du Jura bernois

[illegible]

POLITIQUE

Le projet Giraud sur l'emploi et la préparation du débat parlementaire

M. Monory regrette que le gouvernement n'aille pas «plus loin» dans la lutte contre le chômage

René Monory (UDF-CDS), président du Sénat, estime, dans un entretien publié samedi 18 septembre par *l'Union* de Reims, que le gouvernement aurait dû aller *«plus loin, en prenant quelques risques»* dans son projet de loi quinquennale sur l'emploi. *«Une mesure psychologique forte serait mieux reçue par l'opinion publique que cinq mesures qui s'additionneront sans forcément provoquer un choc psychologique»*, déclare M. Monory.

Au sujet des élections européennes de juin 1994, le président du Sénat explique qu'il faut privilégier le *«message»* par rappport à la tête de liste. *«Si l'on opte pour une tête de liste qui fasse plaisir à tout le monde, il s'agira du plus petit dénominateur commun et non d'une proposition sérieuse pour l'Europe»*, souligne-t-il. M. Monory estime, d'autre part, avec une pointe d'ironie, que *«la conversion de Charles Pasqua à l'aménagement du territoire* [dont il se félicite] *est peut-être la plus grande mutation intellectuelle du gouvernement»*. Gilles de Robien, député (UDF-PR) de la Somme, maire d'Amiens, ne se satisfait pas, lui non plus, du projet gouvernemental sur l'emploi. *«Pour savoir si la généralisation du partage du travail contient les germes d'une solution au problème du chômage et si les Français sont ouverts à ce type de solution, le Parti républicain va lancer un tour de France sur l'emploi»*, a-t-il annoncé vendredi. Chargé des fédérations au PR, M. de Robien a ajouté qu'il avait proposé à Philippe Vasseur, secrétaire général, de lancer cette consultation, sous forme de débats dans plusieurs villes, autour du partage du travail et, notamment, de la semaine de quatre jours. Elle commencera à Amiens le 4 octobre.

M. Séguin souhaite que la procédure aille «à son terme»

Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a exprimé le vœu, vendredi 17 septembre, que la discussion parlementaire sur le projet de loi quinquennale en faveur de l'emploi, inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire du 28 septembre, *«puisse aller à son terme»*.

En réponse à une lettre du président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Martin Malvy (*le Monde* du 18 septembre) sur la réforme des méthodes de travail des députés, M. Séguin a invité les groupes parlementaires à *«préférer, dans l'utilisation du temps ainsi dégagé, une discussion approfondie à l'utilisation d'artifices de procédure qui n'apporteraient rien au fond du débat»*. Une obstruction, de la part de l'opposition, a prévenu M. Séguin *«ne pourrait que justifier l'utilisation, par le gouvernement, de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution»* (engagement de la responsabilité du gouvernement sur un texte, permettant son adoption sans vote).

George Soros au centre d'un incident «diplomatique» en Armagnac

Le préfet boycotte le spéculateur

AUCH (Gers)

de notre correspondant

Le préfet du Gers, Philippe Martin, ne plaisante pas avec ce qu'il appelle *«l'intérêt de l'Etat»*, au risque de déplaire dans un département attaché à ses traditions. Ce jeune préfet – il n'a pas quarante ans, – ancien chef de cabinet de Michel Charasse au ministère du budget, semble s'en soucier aussi peu que son ancien patron.

M. Martin a fait savoir qu'il n'assisterait pas, samedi 18 septembre, au trente-cinquième chapitre de la Compagnie des mousquetaires de l'Armagnac, vénérable institution qui devait l'accueillir parmi ses impétrants, dans le superbe cloître des cordeliers de Condom, en présence du tout-Gers en smoking et robe de soirée. Motif de ce «boycottage», aussi peu négociable qu'inattendu : parmi les intronisés du jour, entre les noms de Jean-Paul Belmondo, pressenti, de l'ambassadeur du Japon et du maire de Saint-Pétersbourg, le préfet Martin a relevé celui de George Soros, le «gourou» de Wall Street, celui-là même, selon les mots du préfet du Gers, qui *«n'a pas hésité, cet été, à attaquer la politique monétaire du premier ministre en spéculant contre le franc»*.

Ce coup de rapière a suscité un réel embarras du côté des organisateurs de la cérémonie armagnacaise, qui se voient au centre d'un incident quasiment diplomatique. *«N'en faisons pas une affaire d'Etat»*, demande Yves Rispat, président du conseil général et député (apparenté RPR), qui sera de la cérémonie, tout en jugeant que l'invitation de M. Soros n'est pas forcément *«opportune en ce moment»*. Au contraire, Aymeri de Montesquiou, commandant «suprême» de la Compagnie des mousquetaires et député (UDF), voit dans la venue du milliardaire américain *«un gage d'espoir pour le Gers»*. *«George Soros n'est pas le grand méchant loup choisissant, au petit déjeuner, la monnaie qu'il croquera dans la nuit»*, assure M. de Montesquiou.

Les Gascons aiment le panache, et nombre d'entre eux apprécient l'attitude du préfet. D'autres la critiquent, comme la CGT, qui reproche à M. Martin de manquer de *«sérieux»*. Le chef des services extérieurs de l'Etat s'efforce, lui, de calmer le jeu, en expliquant qu'il a *«beaucoup d'estime pour la Compagnie des mousquetaires»*. *«Si on m'invite une autre fois, j'irai*, prévient-il. *Cela dit, mon problème principal, aujourd'hui, c'est l'agriculture et le désarroi des agriculteurs.»*

DANIEL HOURQUEBIE

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Comment les peuples se gouvernent

LES DÉMOCRATIES, régimes, histoire, exigences,
par Olivier Duhamel.
Seuil, 309 pages, 99 F.
LE POUVOIR POLITIQUE EN FRANCE,
même auteur et même éditeur, 480 pages, 99 F.
LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE,
par Daniel Gaxie. Clefs, Montchrestien, 158 pages, 60 F.

PUISQUE c'est la rentrée, reprenons les cours ou révisons-les. Au programme : la démocratie, sujet permanent d'étude, tant il est vrai que la démocratie n'est jamais totalement accomplie, définitivement assurée. Le professeur Olivier Duhamel nous rappelle d'emblée qu'elle reste un idéal, un objectif auquel on aspire, un acquis auquel on tient, ou que l'on rejette, ce qui suppose, dans tous les cas, un engagement. Première leçon : la démocratie ne supporte pas l'indifférence, même s'il s'agit de l'étudier avec la rigueur et le recul nécessaires. Aussi bien, Olivier Duhamel se présente-t-il en constitutionnaliste engagé dans le manuel sur les diverses formes de la démocratie moderne qu'il publie. Engagé, bien sûr, du côté des démocrates.

Deuxième leçon : la démocratie se cherche et se vit sous divers régimes comme l'illustre, au début de l'ouvrage, une série de monographies. Elle s'affirme dans le régime parlementaire majoritaire en Grande-Bretagne, dans le régime présidentiel aux Etats-Unis, s'accommode d'une monarchie active en Espagne, se coule dans le parlementarisme partitocratique italien, se fonde sur la concordance en Suisse, sur un strict contrôle en Allemagne, sur la tradition au Japon.

En France, comme souvent, c'est plus compliqué puisque notre régime est mixte. Olivier Duhamel le classe dans les systèmes présidentialistes, avec ce qu'il comporte de paradoxes car s'il n'est pas, en droit constitutionnel, authentiquement présidentiel, il est hyper-présidentiel dans la réalité, assure l'auteur, qui ajoute : *«Les partis politiques sont présidentialisés. L'information politique est présidentialisée. La discussion politique est présidentialisée. La vie politique est présidentialisée, quand ce n'est pas la vie intellectuelle.»* (Si l'on souhaite se plonger davantage dans l'étude du modèle français, il faut se reporter à un autre ouvrage du même auteur, *Le pouvoir politique en France*, dont une nouvelle version est rééditée.)

S'agissant de la démocratie en général, il apparaît que ses diverses formes d'incarnation sont liées à l'histoire des pays considérés et aux particularismes des sociétés dans lesquelles elle s'enracine. On comprend pourquoi elle est sous contrôle en Allemagne où elle a succédé au nazisme, et pourquoi il est exigé des fonctionnaires de ce pays un engagement démocratique. On mesure combien la tradition lui oppose de résistance au Japon car, souligne l'auteur, *«La démocratie n'est pas un état, mais un processus. Elle ne vaut pas que pour l'Etat, mais commence dans la société.»*

Dans tous les cas, ce n'est jamais une entreprise facile. Elle s'est construite non sans mal en France en passant, rappelle notre manuel, par les épreuves de régimes non viables et en s'effaçant un temps derrière le régime *«inacceptable»* de Vichy. L'Histoire récente a montré ailleurs que la prétention à la démocratie totale pouvait conduire au totalitarisme. *«De la démocratie conseilliste (soviétique) à l'Etat-parti*, écrit Olivier Duhamel, *le glissement ne saurait être imputé au seul mauvais génie de Staline. La démocratie basiste, permanente et absolue, n'est pas seulement impossible, elle ouvre la voie au pouvoir absolu, au nom du peuple mais contre lui»*. C'est l'une des raisons qui font de la démocratie représentative *«l'universel et indépassable horizon de notre temps»*, suivant la formule de Daniel Gaxie dans un petit ouvrage consacré, précisément, à ce régime de délégation démocratique, le plus répandu sans doute, mais pas forcément le mieux connu ou reconnu. L'auteur en explique les origines, les aspects essentiels, les structures et les mécanismes et en analyse l'ambivalence au regard des citoyens qui peuvent se sentir à la fois représentés et dépossédés.

La confrontation des différents modèles de démocratie vivante à laquelle se livre Olivier Duhamel confirme que celle-ci repose sur deux composantes essentielles et contradictoires : *«l'exigence gouvernante, qui suppose un pouvoir attribué, effectif, durable, dirigé et l'exigence délibérante qui suppose un pouvoir contrôlé, contesté, limité, précaire»*. La démocratie gouvernante, observe l'auteur, ne se réalise que dans le système majoritaire, dont la principale caractéristique est, au-delà du mode de scrutin, de faire émerger un gouvernement procédant de la majorité choisie par les électeurs. La Vᵉ République a installé en France *«la puissance de ce pouvoir majoritaire»*, dont les gaullistes et les socialistes ont tour à tour profité, non sans céder aux travers de ce monopole que sont l'accaparement de l'Etat, la politisation de la haute fonction publique, les tentations du clientélisme et de la corruption.

Ces maux ne sont pas sans remèdes. Il est parfaitement envisageable, par exemple, de réduire, comme le suggère l'auteur, le nombre des postes dont les titulaires sont nommés à la discrétion du président de la République et du gouvernement et d'avoir à expliciter publiquement les choix faits. Il serait salubre aussi de rétablir la notion responsabilité individuelle en politique, en dehors des éventuelles et aléatoires sanctions électorales, car, souligne Olivier Duhamel, elle s'est diluée dans le monarcho-présidentialisme français où *«mettre en cause un ami du chef serait mettre en cause le chef»*.

L'auteur avance d'autres réformes propres à renforcer la démocratie vivante, qui concernent le rôle du Parlement, l'adaptation de la Constitution, l'emprise des cabinets ministériels sur l'administration, le rétablissement de la collégialité, c'est-à-dire du débat, au sein du gouvernement. D'une manière générale, il lui paraît indispensable de réinstaller la parole au sommet de l'Etat, afin qu'elle puisse relier ensuite celui-ci et la société par les divers canaux existants et, s'il le faut, par des consultations référendaires à tous les niveaux de gestion, local, national, communautaire.

Tout ce qui favorise la délibération et l'argumentation sert la démocratie, bien mieux que ne le font le recours à l'autorité et la déférence envers la hiérarchie, assure Olivier Duhamel. C'est une leçon engagée et engageante qui mérite d'être entendue.

En raison de sa gestion municipale controversée

Edouard Chammougon, député de Guadeloupe est mis en examen pour corruption

POINTE-A-PITRE

de notre correspondant

Edouard Chammougon, maire de Baie-Mahault et député (République et Liberté, ex-non inscrit) de la Guadeloupe, a été mis en examen, vendredi 17 septembre, à Pointe-à-Pitre, pour corruption passive, abus de biens sociaux et détournement de fonds publics, par le juge d'instruction Hubert Hansenne.

M. Chammougon, qui avait comparu, jeudi, devant la cour d'appel de Fort-de-France (Martinique) pour une autre affaire de corruption datant de 1980 (*le Monde* du 18 septembre), est nommément visé par deux des quatre informations judiciaires ouvertes le 13 septembre à Pointe-à-Pitre, pour corruption et escroquerie et pour détournement de fonds (les deux autres, contre X, concernent des abus de biens sociaux et un faux en écritures publiques). Patientant à l'extérieur du palais de justice jusqu'à la fin de l'audition, une quarantaine de personnes ont fait preuve d'une grande agressivité vis-à-vis des journalistes présents. Invité à faire cesser les menaces de ses accompagnateurs, le député a pris à partie, notamment, le correspondant du *Monde*.

La mise en examen de M. Chammougon avait été précédée, la veille, par celle de Jacques Houelche, actionnaire de la société d'économie mixte locale SEROM, pour corruption active et passive et complicité de corruption : il aurait servi, selon les enquêteurs, d'intermédiaire lors du versement à M. Chammougon de 380 000 francs par les promoteurs d'une clinique en construction. Plusieurs autres mises en examen doivent être prononcées la semaine prochaine, tandis que les investigations continuent par le biais, notamment, de réquisitions adressées aux banques.

L'enquête porte, entre autres, sur un «trou» de 4,2 millions de francs dans les comptes de la SEROM – dont au moins 3 millions auraient été détournés – et un autre, de 500 000 francs, dans ceux de l'office municipal des sports et de la culture de Baie-Mahault. Les enquêteurs s'intéressent aussi à l'existence de plusieurs versions de certaines délibérations du conseil municipal.

Les embarras de M. Chammougon ne s'arrêtent pourtant pas là. Une plainte avec constitution de partie civile, pour détournement de fonds et de deniers publics par comptable public et escroquerie, déposée contre M. Chammougon, en novembre 1992, par le Crédit industriel et commercial, est actuellement instruite à Fort-de-France. Le CIC avait accordé, en 1989, un prêt de 45 millions de francs à la commune de Baie-Mahault pour un projet d'usine d'incinération d'ordures ménagères qui n'a jamais vu le jour, tandis que le prêt n'a pas été remboursé.

EDDY NEDELJKOVIC

A Nice

M. Guillot, PDG de la SEREL, est exclu «temporairement» du RPR

Sous le titre «L'argent noir de la politique niçoise», l'hebdomadaire *Minute* a publié, dans son édition du 8 septembre, une interview de Francis Guillot, PDG de la SEREL, poursuivi dans une affaire de fausses factures sur la Côte d'Azur impliquant, notamment, Jacques Médecin, ancien maire de Nice en fuite en Uruguay (*le Monde* du 7 août). M. Guillot met en cause Paul Violet, adjoint au maire de Paris, à qui il affirme avoir remis la somme de 550 000 francs *«pour la cause des gaullistes de gauche»*. *«Cela m'avait été demandé pour rendre service, je l'ai fait»*, déclare M. Guillot qui, devant le juge d'instruction, aurait précisé que ce don avait été effectué en 1990 et 1991. M. Violet nous a indiqué qu'il n'avait *«rien à dire à ce sujet»* et qu'il était d'une *«sérénité totale»*. Il a chargé ses avocats de porter plainte pour diffamation contre *Minute*, qui l'accusait de posséder *«une caisse noire à Nice»*.

Dans cet entretien, M. Guillot assure que, *«dans le cadre de la loi sur le financement des partis politiques*, [il a] *fait don à Jacques Peyrat de 10 000 francs»* lors de la campagne des élections législatives de mars dernier. M. Peyrat est le chef de file à Nice du Front national dont il sera la tête de liste aux élections municipales. *«Peyrat a des chances d'obtenir la mairie de Nice. Ce jour-là, je préfère pouvoir être consulté dans le cadre des appels d'offre plutôt que d'être immédiatement refoulé»*, affirme M. Guillot, qui se défend de vouloir bénéficier d'un passe-droit.

L'hebdomadaire d'extrême droite a publié, dans son édition du 15 septembre, une lettre de M. Peyrat dans laquelle ce dernier fait part de sa *«surprise indignée»*. Ne niant pas le don légal dont il a été le bénéficiaire, il ajoute : *«Si M. Guillot pense avoir acheté mes services à venir par cette contribution, comme il avait l'habitude, peut-être, de le faire avec d'autres hommes politiques, il se trompe grossièrement.»*

Exprimant des goûts politiques éclectiques, M. Guillot se dit barriste, ami de M. Peyrat, connaissance de M. Le Pen et adhérent du RPR depuis 1992. En vertu de l'article 40 des statuts de ce mouvement, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, vient de prononcer *«l'exclusion temporaire»* de M. Guillot.

En marge de ces règlements de comptes, le président de la fédération niçoise du MRG a appelé tous les *«partis démocratiques»* à constituer un front républicain contre l'extrême droite et à provoquer des élections municipales anticipées à Nice.

OLIVIER BIFFAUD

EN BREF

□ **M. Chabert, adjoint (ex-RPR) au maire de Lyon, rejoint le CDS.** – Henry Chabert, qui avait rompu avec le RPR, en 1990, en même temps que Michel Noir, vient de rejoindre le CDS. Depuis un an, au Parlement européen, il siégeait sur les bancs des démocrates chrétiens du PPE. M. Chabert explique que sa démarche n'est pas dictée par une *«tactique locale»* et réaffirme sa solidarité avec le maire de Lyon. Un autre adjoint proche de M. Noir, qui avait aussi rompu avec le mouvement de Jacques Chirac, Jean-Michel Dubernard, député du Rhône, est, depuis mars dernier, apparenté au groupe RPR de l'Assemblée nationale. – *(Bur. rég.)*

□ **Le maire de Salon-de-Provence rejoint l'UDF.** – Le groupe du Rassemblement démocratique et européen du Sénat, où siègent les sénateurs radicaux, a annoncé, jeudi 17 septembre, qu'André Vallet, jusque-là rattaché administratif au groupe PS, rejoindra ses rangs à la rentrée parlementaire. Elu, en mars 1989, maire de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône) sous l'étiquette PS, M. Vallet vient de demander son adhésion au Parti radical, l'une des composantes de l'UDF. Il avait été exclu du PS après avoir rejoint la liste conduite par le maire de Marseille, Robert Vigouroux, aux élections sénatoriales de septembre 1989.

□ ***Le maire (RPR) de Boulogne-Billancourt retire ses délégations au premier adjoint.*** – Paul Graziani, maire (RPR) de Boulogne-Billancourt, a retiré, le 15 septembre, toutes ses délégations au premier adjoint, Georges Duhamel (RPR), vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine. La liquidation de la SA2B, société d'économie mixte chargée des grands programmes immobiliers de Boulogne et dans laquelle la Ville est majoritaire à 75 %, est à l'origine du différend : M. Graziani reproche à M. Duhamel, administrateur de cette société, d'avoir soumis, à son insu, en juillet dernier, ce dossier, aux fins d'expertise, à un haut fonctionnaire extérieur à la ville.

□ **Dominique Perben juge *«indispensable d'assainir»* les relations entre les hommes politiques et les entreprises d'outre-mer.** – Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, déclare, dans un entretien publié par *le Quotidien de Paris* daté 18-19 septembre, qu'*«il est indispensable d'assainir les relations entre le monde de l'entreprise et celui de la politique»* dans l'outre-mer français. *«Je crois aux vertus de l'exemple»*, ajoute-t-il, avant d'affirmer : *«Il faut que chacun le sache : quand on faute, on se «ramasse».»*

□ **M. Poperen ne juge pas «scandaleux» de fréquenter M. Tapie.** – S'exprimant, vendredi 17 septembre, à Meyzieu (Rhône), ville dont il est le maire, Jean Poperen (PS), ancien ministre des relations avec le Parlement, a déclaré qu'il préfère le MRG, *«qui est profondément à gauche»*, aux *«crypto-centristes»*. *«Il n'est pas scandaleux de fréquenter Bernard Tapie, j'en ai assez de cette hypocrisie, cette méthode jésuite*, a-t-il dit. *A une époque, quand la direction du parti* [socialiste] *et son premier secrétaire ne voulaient pas se cogner avec Le Pen, Tapie, lui, l'a fait.»* – *(Bur. rég.)*

□ **M. Mauroy confirme sa candidature aux élections municipales de 1995 à Lille.** – Pierre Mauroy confirme, dans un entretien publié par *le Point* (daté 18-24 septembre), qu'il sera candidat à sa propre succession aux élections municipales de 1995 à Lille, car il a *«envie de continuer ce travail-là»*. Evoquant la situation du PS, l'ancien premier ministre, président de l'Internationale socialiste, estime qu'il faut être *«philosophe»*. *«J'ai mis vingt-trois ans avant d'accéder à un mandat national*, se souvient-il. *Pour les plus jeunes, les succès ont d'abord été immédiats, mais ces choses-là ne durent pas. Il faut travailller localement, et cela reviendra.»*

centre d'un incident « diplomatique » en Armagnac

[illegible]t boycotte le spéculateur

[illegible] du jour, entre les noms de Jean-Paul Belmondo, [illegible], de l'ambassadeur du Japon et du maire de Saint-Pétersbourg, le préfet Martin a relevé celui de George Soros, le « gourou » de Wall Street, celui-là même, selon les mots du préfet du Gers, qui « n'a pas hésité, cet été, à attaquer la politique monétaire du premier ministre en spéculant contre le franc ».

Ce coup de rapière a suscité un réel embarras du côté des organisateurs de la cérémonie armagnacaise, qui se voient au centre d'un incident quasiment diplomatique. « N'en faisons pas une affaire d'Etat », demande Yves Rispat, président du conseil général et député (apparenté RPR), qui sera de la cérémonie, tout en jugeant que l'invitation de M. Soros n'est pas forcément « opportune en ce moment ». Au contraire, Aymeri de Montesquiou, commandant « suprême » de la Compagnie des mousquetaires, et député (UDF), voit [illegible] la venue du milliardaire [illegible] un signe d'espoir pour le [illegible]. « George Soros n'est pas [illegible] grand méchant loup [illegible] au petit déjeuner, la [illegible] qu'il croquera dans la [illegible] », assure M. de Montesquiou.

Les Gascons aiment [illegible] panache, et nombre d'[illegible] apprécient l'attitude du pré[fet]. D'autres la critiquent, [illegible] CGT, qui reproche à M. [illegible] de manquer de « [illegible] » [illegible] chef des services extérieurs [de] l'Etat s'efforce, lui, de calmer [le] jeu, en expliquant qu'il a [illegible] coup d'estime pour la Compagnie des mousquetaires [illegible] m'invite une autre fois, j'[illegible] vient-il. Cela dit, mon problème principal, aujourd'hui, c'est [illegible] culture et le désarroi des [illegible]culteurs. »

DANIEL HOURQUE[illegible]

En raison de sa gestion municipale controversé[e]

Edouard Chammougon, député de Guadelou[pe] est mis en examen pour corruption

POINTE-A-PITRE

de notre correspondant

Edouard Chammougon, maire de Baie-Mahault et député (République et Liberté, ex-non inscrit) de la Guadeloupe, a été mis en examen, vendredi 17 septembre, à Pointe-à-Pitre, pour corruption passive, abus de biens sociaux et détournement de fonds publics, par le juge d'instruction Hubert Hansenne.

M. Chammougon, qui avait comparu, jeudi, devant la cour d'appel de Fort-de-France (Martinique) pour une autre affaire de corruption datant de 1980 (*le Monde* du 18 septembre), est nommément visé par deux des quatre informations judiciaires ouvertes le 13 septembre à Pointe-à-Pitre, pour corruption et escroquerie et pour détournement de fonds (les deux autres, contre X, concernent des abus de biens sociaux et un faux en écritures publiques). Patientant à l'extérieur du palais de justice jusqu'à la fin de l'audition, une quarantaine de personnes ont fait preuve d'une grande agressivité vis-à-vis des journalistes présents. Invité à faire cesser les menaces de ses accompagnateurs, le député a pris à partie, notamment, le correspondant du *Monde*.

La mise en examen de M. Chammougon avait été précédée, la veille, par celle de Jacques Houelche, actionnaire de la société d'économie mixte locale SEROM, pour corruption active et passive et complicité de corruption : il aurait servi, selon les enquêteurs, d'intermédiaire lors du versement [à] M. Chammougon de [illegible] francs par les promoteurs d'[illegible]nique en construction. [illegible] autres mises en examen [illegible] être prononcées la semaine [pro]chaine, tandis que les [illegible]tions continuent par [illegible] notamment, de réquisitions [illegible]sées aux banques.

L'enquête porte, entre autres, [sur] un « trou » de 4,2 millions [de] francs dans les comptes [de la] SEROM, dont au moins [illegible] lions auraient été détournés, [et sur un] autre, de 500 000 francs [illegible] de l'office municipal des sports [et] de la culture de Baie-Mahault. Les enquêteurs s'intéressent aussi [à] l'existence de plusieurs [illegible] certaines délibérations du [conseil] municipal.

Les embarras de M. Chammougon ne s'arrêtent pourtant pas là. Une plainte avec constitution [de] partie civile, pour détournement [de] fonds et de deniers publics [illegible] comptable public et escroquerie, [a été] déposée contre M. Chammougon en novembre 1992, par le [Crédit] industriel et commercial, [et est] actuellement instruite à Fort-de-France. Le CIC avait accordé, [en] 1989, un prêt de 45 millions [de] francs à la commune de Baie-Mahault pour un projet d'usine d'incinération d'ordures ménagères [qui] n'a jamais vu le jour, tandis que [le] prêt n'a pas été remboursé.

EDDY NEDELJ[KOVIC]

A Nice

M. Guillot, PDG de la SEREL, est exclu « temporairement » du RPR

Sous le titre « L'argent noir de la politique niçoise », l'hebdomadaire *Minute* a publié, dans son édition du 8 septembre, une interview de Francis Guillot, PDG de la SEREL, poursuivi dans une affaire de fausses factures sur la Côte d'Azur impliquant, notamment, Jacques Médecin, ancien maire de Nice en fuite en Uruguay (*le Monde* du 7 août). M. Guillot met en cause Paul Violet, adjoint au maire de Paris, à qui il affirme avoir remis la somme de 550 000 francs « pour la cause des [illegible] de [illegible] » [illegible] déclare M. Guillot qui, devant le juge d'instruction, aurait précisé que ce don avait été effectué en 1990 et 1991. M. Violet nous a indiqué qu'il n'avait « rien à voir [illegible] » et qu'il était d'une « [illegible] ». Il a chargé ses avocats de porter plainte pour diffamation contre *Minute*, qui l'accusait de [illegible] à [illegible] Nice ».

Dans cet entretien, M. Guillot assure que [illegible] Jacques Peyrat [illegible] de 30 000 francs lors de la campagne des élections législatives de mars dernier. M. Peyrat est le chef de file à Nice du Front national dont il sera la tête de liste aux élections municipales [illegible]

[illegible] M. Guillot, qui se défend [illegible] leur bénéficier d'un [illegible]

L'hebdomadaire d'extrême [droite] a publié, dans son édition [du] [illegible] septembre, une lettre [de] M. Peyrat dans laquelle [illegible] fait part de sa « surprise [illegible] ». Ne niant pas le don légal [illegible] [illegible] le bénéficiaire, il ajoute [illegible]

Exprimant des goûts politiques éclectiques, M. Guillot se [illegible] [illegible]iste, ami de M. Peyrat, [illegible] [illegible] de M. Le Pen et [illegible] RPR depuis 1992. En vertu de [l'ar]ticle 40 des statuts de ce [mouvement], Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, [a] prononcé « l'exclusion [tempo]raire » de M. Guillot.

En marge de ces règlements [de] comptes, le président de la [illegible] [illegible] du MRG a appelé [illegible] les [illegible] démocratiques [à] constituer un front républicain contre l'extrême droite et à [illegible] quer des élections municipales anticipées à Nice.

OLIVIER BIFFA[UD]

COMMUNICATION

Alexandre Soljenitsyne à « Bouillon de culture »

Le retour du prophète

Alexandre Soljenitsyne ne veut pas finir sa vie en exil comme le prophète Jérémie, son ancêtre spirituel, mort en terre d'Egypte, accablé par la vindicte de son peuple qui ne lui pardonnait pas d'avoir prêché l'acceptation du désastre après la chute de Jérusalem. En mai 1994, quand les maçons auront terminé la maison qu'il se fait construire près de Moscou, il rentrera enfin chez lui. Quarante ans après sa sortie du Goulag, vingt ans après son exil forcé en terre américaine.

Alors, jusqu'à son dernier souffle, il prêchera le retour aux valeurs de la Sainte Russie. Il le fera parce que tel est son destin d'écrivain, parce que le *« sentiment »* de la *« présence »* de Dieu qui l'anime, en lui gardant, à soixante-quinze ans, une énergie de jeune homme, le lui commande. Son verbe torrentueux l'a dit, vendredi soir 17 septembre, sur France 2, à Bernard Pivot et aux témoins transis – Jean-Claude Casanova, directeur de la revue *Commentaires*, André Glucksmann, philosophe, et Bernard Guetta, journaliste, – qui osaient le questionner sur sa foi intransigeante dans un exceptionnel « Bouillon de culture » : *« Sous le chaos, la vie est là, elle avance, l'herbe repousse sous les déchets, c'est l'espoir* (...). *Je rentre définitivement et je ne vais pas m'enfermer dans une tour d'ivoire. Je ne vais pas non plus lancer une campagne électorale. Je ne le ferai pas. Je ne vais accepter aucune nomination gouvernementale. J'aurai enfin la possibilité de communier avec mes compatriotes qui ont partout besoin de secours.* (...) *Je dirai ce qui me semble utile pour la Russie. Il se peut qu'on essaye de m'empêcher de parler à la télévision parce que la « nomenklatura » aux mains ensanglantées est encore là, mais j'ai connu les bas-fonds et je n'ai pas l'intention de composer avec quelque autorité que ce soit.* (...) *Mais je ne suis lié à aucun parti* (...). *Un écrivain ne doit pas désunir son peuple, adhérer à un parti ou un groupe. Un écrivain doit adhérer à l'union de son peuple... »*

Babylone

Qu'on ne compte pas sur lui pour faire la moindre concession aux anciens cadres communistes de la *« pseudo-démocratie »* qui règnent désormais sur les débris de la Babylone soviétique ! Ils les vouera aux gémonies tant qu'ils n'auront pas *« confessé leurs péchés »*, comme il l'a fait lui-même au début de son œuvre. Il sait aussi qu'il faudra très longtemps à son peuple *« pour remonter la pente »* et que pour les jeunes générations il fera peut-être figure de radoteur. Il s'en fiche. Comme il se moque qu'en France certains critiquent sa décision d'aller rendre hommage aux Vendéens victimes de la Terreur sous la Révolution française : *« Je condamne toute révolution en tant que telle. »* Ses certitudes sont sans exception. Il ne se soucie pas *« de plaire à tout le monde »* : *« Je ne le veux pas. »* Peu lui importe même d'être ou non prophète en son pays ! De quoi ce colosse des nouveaux temps bibliques pourrait-il avoir peur ? Armé du seul *« souffle »* de Dieu, n'a-t-il pas déjà terrassé l'empire du Mal ?

ALAIN ROLLAT

La bataille de l'« exception culturelle »

La télédistribution des programmes du groupe Turner est interdite dans la région de Bruxelles

BRUXELLES

de notre correspondant

Le gouvernement belge a interdit, vendredi 17 septembre, la télédistribution des programmes de la chaîne américaine TNT-Cartoon dans la région bruxelloise, où ces questions relèvent de la compétence fédérale. Cette décision est intervenue le jour même où le groupe américain de Ted Turner devait commencer à diffuser ces programmes en Europe, *via* la Grande-Bretagne, en utilisant le satellite Astra *(lire « le Monde-Radio Télévision »)*. Elle vise à empêcher la diffusion de ces programmes sur le réseau câblé de cette région.

En Flandre et en Wallonie, l'examen de ce dossier appartient aux instances des communautés linguistiques francophone et néerlandophone, et les responsables des questions audiovisuelles au sein de la communauté francophone avaient fait savoir que les programmes des chaînes du groupe Turner ne répondent pas, à leurs yeux, aux exigences de la Communauté européenne, où les télévisions des Douze doivent diffuser, *« chaque fois que cela est réalisable »*, en vertu de la directive « Télévision sans frontières » de 1989, au moins cinquante pour cent d'émissions européennes. D'une façon générale, notamment en ce qui concerne le volet culturel des négociations du GATT, les Belges francophones partagent les préoccupations du gouvernement français.

Dans un entretien publié samedi 18 septembre par le quotidien *le Soir* et recueilli à Atlanta, Ted Turner affirme son intention de rencontrer les autorités belges *« pour trouver un compromis »* et parle de *« malentendu »*. Non sans quelque morgue, il ajoute : *« Ces exigences de « productions nationales » sont tellement faciles à contourner que c'en est risible* [...] *Mais grand merci pour la controverse : quelle publicité ! »*

J. de la G.

Jack Lang soutient Alain Carignon contre « l'agression américaine »

L'ancien ministre de la culture, Jack Lang, a félicité, vendredi 17 septembre, le ministre de la communication, Alain Carignon, *« de sa détermination à combattre »* les projets du groupe Turner. Dénonçant *« le lancement illégal d'une chaîne de télévision américaine en Europe qui s'apprête à bombarder notre continent d'images exclusivement américaines »*, M. Lang a jugé qu'il *« n'est pas tolérable que certains groupes audiovisuels du nord-Atlantique colonisent sans vergogne nos pays »*. *« Le devoir des autorités de Bruxelles*, a-t-il ajouté, *est de faire respecter la réglementation européenne. Dans ce domaine vital pour notre identité nationale, la France doit parler d'une seule voix. Et toutes les responsabilités politiques doivent faire bloc pour endiguer cette agression américaine. Ces incidents montrent que plus que jamais il faut dire deux fois non au GATT culturel. Face à des comportements aussi déloyaux de la part de certains industriels américains, on peut même aller jusqu'à se demander si, tout simplement, il ne faut pas remettre en cause le GATT tout entier. »*

La sixième édition du Topcom

Trop de médias ?

La sixième édition du Topcom, le rendez-vous annuel des directeurs de la communication, a ouvert ses portes mercredi 15 septembre à Deauville (Calvados).

DEAUVILLE

de nos envoyés spéciaux

Les difficultés économiques actuelles du secteur de la communication ont été abordées d'entrée de jeu le jeudi 16 septembre au Topcom de Deauville, *via* un débat intitulé : *« Y a-t-il trop ou pas assez de médias ? »* Pour les agences, les médias et les annonceurs qui y étaient représentés, l'occasion était donnée de mettre en accusation la « loi Sapin » instaurant la transparence sur l'achat d'espaces publicitaires et de souligner l'importance de la récession. Les divers intervenants sont restés néanmoins optimistes quant à l'avenir. Jacques Lehn, président de Hachette, également directeur général d'Europe 1, a affirmé qu' *« il n'y a pas de saturation »*. Quand *« il y a un bon concept, une idée »*, la réussite est au bout du chemin, a-t-il ajouté, citant les succès rencontrés par le magazine *Capital* et plus récemment par *Gala*. Jean Miot, directeur du *Figaro* et président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), a partagé ce point de vue. Il a confirmé que son projet de *« quotidien à deux francs*, Paris Star, *verra sans doute le jour. »* (...) *C'est un problème de moyens, c'est un problème avec le Syndicat du livre que nous sommes en train de régler. »* M. Miot a précisé qu'il n'avait plus *« d'opposition de principe »* à l'ouverture du secteur de la distribution à la télévision, à condition qu'elle soit *« progressive »*, sinon *« les quotidiens de province vont mourir »*.

Etienne Mougeotte, vice-président de TF1, a pour sa part déclaré qu'*« il y a bien sûr de la place pour de nouvelles chaînes »* en France. Selon lui, le *« marché de la télévision commerciale »* est encore appelé à se développer. La télévision qui accapare déjà *« 33 % des investissements publicitaires »* devrait conquérir *« jusqu'à 36 %-37 % »*. Il en est de même pour le câble, le satellite et la télévision payante. *« Eurosport et la chaîne d'information continue à laquelle nous travaillons et qui devrait être lancée l'année prochaine le prouvent. »* M. Mougeotte estime qu'en France comme aux Etats-Unis, le développement du câble et du satellite devraient entraîner d'ici à dix ans une érosion de l'audience des chaînes généralistes, et par conséquent de TF 1. Mais *« nous resterons longtemps au-dessus de 33 %, ce qui est déjà gigantesque »*.

L'ensemble des participants ont également insisté sur la nécessité d'une meilleure connaissance de l'audience des médias. La question se pose moins pour la télévision, qui dispose de *« mesures fiables et immédiatement disponibles, que pour la presse écrite et la radio, qui sont très en retard »*. Jean Miot, s'exprimant en tant que président d'OJD-Diffusion contrôle, organisme qui contrôle la diffusion des journaux, a affirmé sa volonté de parvenir à des mesures d'audience *« plus rapides et plus fiables »* pour la presse : *« Diffusion-contrôle fournit déjà, deux fois par an, les chiffres de diffusion des journaux »* (contre une auparavant). Une dizaine de magazines donnent également leurs chiffres mois par mois.

Interrogé à propos du possible dépassement du seuil *« anticoncentration »* par le groupe Hersant après le rachat des *Dernières Nouvelles d'Alsace (le Monde* du 14 septembre), M. Miot a déclaré que *« les grands groupes de communication français, à cause des lois contraignantes »*, sont restés *« des épiceries de village par rapport aux hypermarchés que sont Murdoch et Bertelsman »*. N'hésitant pas à manier le paradoxe, il a assuré que *« la concentration sert parfois le pluralisme : des titres auraient disparu, s'il n'y avait pas eu synergie avec le groupe Hersant »*, a-t-il conclu.

YVES MARIE-LABÉ et CHRYSTEL MONNARD

□ **Première réunion du comité de pilotage de la chaîne éducative.** – Le comité de pilotage de la future chaîne éducative qui devrait être diffusée sous la responsabilité de France 3 et pendant la journée sur le réseau hertzien aujourd'hui occupé par ARTE, s'est réuni pour la première fois jeudi 16 septembre. Présidée par Alain Carignon, ministre de la communication, en présence du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, cette séance a permis de préciser les compétences de cette instance. Composé de représentants des ministères de la communication, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, du budget, de la culture et de la francophonie et de la jeunesse et des sports, ce comité n'aura qu'un pouvoir de proposition et devra présenter ses conclusions au gouvernement au plus tard à la fin de l'année 1993.

La Ligue des droits de l'homme demande une enquête sur le rachat des « Dernières Nouvelles d'Alsace »

la Ligue des droits de l'homme a estimé, vendredi 17 septembre, que *« la « légalité » du rachat des* Dernières Nouvelles d'Alsace *par une société du groupe Hersant cet été, puis la nomination d'un nouveau PDG, dirigeant déjà quatre quotidiens du même groupe, posent à nouveau le problème du pluralisme de la presse »*. Elle a apporté *« son soutien aux syndicats de journalistes et à la Fédération française des sociétés de journalistes dans les démarches qu'ils entreprennent pour une nécessaire clarification juridique du dossier »*.

La LDH a demandé aux pouvoirs publics « de diligenter une enquête afin que soit faite la transparence sur l'existence, la réalité, des deux groupes de presse Hersant père et fils prétendument indépendants pour affirmer la légalité des opérations de rachat de journaux ». Elle a souhaité également *qu'« une commission parlementaire d'information indépendante (...) élabore un rapport sur les conditions du pluralisme de l'information aujourd'hui face à la concentration nationale et supranationale des médias »*.

CARNET DU Monde

Mariages

Monique et Bernard LE SAUX, Les Claude(s) GLAYMAN

sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants

Mélanie et Mathieu,

ce samedi 18 septembre 1993, à la mairie d'Achères.

40, rue Jules-Guesde, 78260 Achères.
47, rue Michelet, 92600 Asnières.

Décès

– Françoise Meyer,
Annette Sejourne,
Régina Kuhn,
Colline et Cédric Klapisch,
Jocelyne Sejourne,
Famille
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Samuel ABRAMOVITSCH,
professeur,

survenu le 14 septembre 1993, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La levée du corps se fera à l'hôpital Rothschild, 3, rue Santerre, à 9 h 45, mardi 21 septembre.

Obsèques le même jour au cimetière de Troyes, à 14 h 45.

Avis tenant lieu de faire-part.

Françoise Meyer,
9, rue du Val-de-Grâce,
75005 Paris.

– M[me] Marcel Ambrun,
M[me] Gertrude Muller,
M. et M[me] Jean Marchal
et leurs enfants,
M. Elie Muller et Marie-Louise Pétremand,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès subit, à Agen, de

Marcel AMBRUN,
ingénieur ESE,

le 15 septembre 1993, à l'âge de soixante-six ans.

On se réunira mardi 21 septembre, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse, porte principale, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14[e].

19, square Saint-Charles,
75012 Paris.

– Nous apprenons avec tristesse le décès de

M. Michel CLÉVENOT,

survenu brutalement, le 16 septembre 1993, à son domicile, à l'âge de soixante ans.

On se réunira à l'église Saint-Louis de Villemomble, le mardi 21 septembre, à 9 h 45.

L'inhumation aura lieu à Percy (Manche), à 15 h 30.

De la part de
Anne de Gouy,
sa compagne,
Barbara de Gouy,
sa belle-fille,
Georges Clévenot,
son père,
François, Jacques et Philippe Clévenot,
ses frères,
et leurs familles.

7 *bis*, rue Pottier,
93250 Villemomble.

(Le Monde du 18 septembre.)

– Jean-Loup et Dominique Ardoin,
Jean-Stéphane,
M. et M[me] Jean Ardoin,
M. et M[me] Pierre Salmon-François,
Sa famille,
Et ses amis,
ont l'immense tristesse d'annoncer le décès de

Jean-Damien ARDOIN.

La cérémonie d'adieux a eu lieu le 13 septembre 1993.

Des dons peuvent être adressés à la Société nationale de sauvetage en mer, 9, rue de Chaillot 75116 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.
5, allée des Chênes,
78350 Jouy-en-Josas.

– L'agence Messages,
Et tous ses collaborateurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Yvon LE MEN,
fondateur de l'agence Messages,

survenu le 17 septembre 1993, à l'âge de quarante-sept ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu samedi 18 septembre, en l'église d'Ouessant.

60, rue Carnot,
92514 Boulogne Cedex.

Avis de messes

Jean-Philippe GINIEYS,

nous a quittés le 31 mai 1991, à Johannesburg (Afrique du Sud).

Une messe sera célébrée à sa mémoire par le Père Emmanuel Lafont, prêtre à Soweto, le 22 septembre 1993, à 18 h 45, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, Paris-17[e].

Dons : Père Emmanuel Lafont, 14, rue Nicolo, Paris-16[e].

Anniversaires

Jean-Louis GARNAUD.

« Je n'ai de sens que par complète absence. »

– Il y a dix ans, le 20 septembre 1983,

Jean GUILLON

nous quittait.

Madeleine Guillon,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
demandent de se souvenir avec eux.

– Il y a neuf ans, disparaissait le jeune et brillant

Zouheir LADJIMI,

à l'âge de vingt et un ans.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

– *Pour le dixième anniversaire du décès de*

Stanislas SINGIER,
HEC (1983),

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a cinq ans, le 19 septembre 1988, disparaissait

Agnès SOLA.

Que ceux qui l'ont connue, aimée et estimée aient une pensée pour elle.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6130

HORIZONTALEMENT

I. Comme un tiers qu'on peut trouver gênant. – II. Peut être consommée quand on a bu un bouillon. Mot qu'on peut utiliser quand ce n'est pas vrai. Menait une vie d'esclave. – III. Avec un peu de carbure, on peut en avoir plein la lampe. Utile au laboratoire. – IV. Avec lui, il n'y a rien de grave. Une grande demoiselle. – V. Lit dans le train. – VI. Coule à l'Est. Nous fournit des fruits. Marjolaine quand il est commun. – VII. Où l'on peut avoir les boules. – VIII. Pour Baudelaire, il était comme un ange énivré. Correspondance. – IX. Un mot qui peut désigner les lieux. Peuvent être laissés par ceux qui partent. – X. Symbole. Evoque une bonne façon de parler. – XI. Rendre comme un ventre affamé. Mot qui peut désigner le *morpion ou la souris*. – XII. Apparus. Le Rideau sur l'Indre. Blanchissent quand ils sont bons. – XIII. Des petits mouvements vifs. – XIV. D'un auxiliaire. Une femme de poids. – XV. On leur doit des sommes.



VERTICALEMENT

1. Une façon de régler les consommations. – 2. On ouvre l'œil quand elle est à l'oreille. Bien tranquille. Un oiseau qui n'est pas un aigle. – 3. Amusent ceux qui sont portés sur la bagatelle. Peut être gagnée à coups de canons. – 4. Une partie de la métaphysique. Possessif. – 5. Monton, dans le Puy-de-Dôme. Légumineuses. Partie du monde. – 6. Bien remuée et secouée. Une variété de bleu. – 7. Des lieux d'où l'art n'a pas été absent. Un mot pour exprimer des regrets. – 8. Particule. Bonne impératrice mais mauvaise mère. En Belgique, en France, et aussi dans la vallée. – 9. Une très grande nappe. A deux côtés. Se dore au soleil. – 10. Un individu pris comme référence. Ne semble jamais pressé. Peuvent être assimilées à de grandes poignées de mains. – 11. Pas admis. Le bon côté des choses. Est bon à jeter. – 12. *Dieu pour Moïse. Le dernier est* apprécié par les snobs. Bien rouge. – 13. Sa femme eut le tort d'être trop regardante. Est souvent pris en grippe. Pas malin. – 14. Ne doit évidemment pas avoir peur de la solitude. Deux cantons dans l'eau. Reine fort jolie. – 15. Autrefois, on l'appelait chef. Jolis couverts. Préposition.

Solution du problème n° 6129

Horizontalement

I. Manucures. – II. Emotives. – III. Roi. Déité. – IV. Lustrine. – V. Are. Eté. – VI. Ta. Dé. – VII. Aire. Las. – VIII. Yser. Ni. – IX. Etrivière. – X. Ur. Videur. – XI. Xérès. Set.

Verticalement

1. Merlan. Yeux. – 2. Amour. Astre. – 3. Noisetier. – 4. Ut. Arrivé. – 5. Cidre. Vis. – 6. Uvéite. Nid. – 7. Reine. Liées. – 8. Este. Da. Rue. – 9. Dessert.

GUY BROUTY

SOCIÉTÉ

Après les déclarations du vice-maire de Pékin

La Chine dément l'éventualité d'un boycottage des Jeux olympiques d'Atlanta

Alors que le Comité international olympique (CIO) doit choisir, jeudi 23 septembre, entre les candidatures de Berlin, Istanboul, Manchester, Pékin et Sydney pour l'organisation des Jeux de l'an 2000, la Chine multiplie les efforts pour améliorer sa position. Aussi les déclarations du vice-maire de Pékin à la chaîne de télévision australienne SBS, samedi 18 septembre, sur l'éventualité d'un boycottage chinois des JO d'Atlanta en cas d'échec ont-elles été rapidement et fermement démenties par le président du comité olympique chinois.

PÉKIN

de notre correspondant

Tout en reprochant au Congrès américain de politiser la campagne pour les Jeux de l'an 2000 par ses critiques sur les droits de l'homme en Chine, les autorités de Pékin auront relâché en une semaine trois dissidents pour favoriser sa candidature, annoncé l'interdiction de la fabrication des potions à base d'os de tigre et de corne de rhinocéros – autre point de friction avec les Etats-Unis – et donné une leçon de bonnes manières au chef de la diplomatie britannique.

Après Wei Jingsheng, dont la libération du goulag chinois avait été précédée par celle d'un étudiant, Zhai Weimin, c'est au tour de Wu Xuecan, un ancien journaliste du *Quotidien du peuple*, d'être relâché le 15 septembre. Le même jour, une porte-parole du ministère des affaires étrangères parvenait à déclarer avec le plus grand sérieux que les libérations de dissidents intervenues ces derniers temps – six depuis le début officiel de la campagne olympique en janvier – n'étaient en rien liées aux espérances de Pékin pour l'an 2000, les tribunaux en Chine étant *« totalement indépendants »*.

Elle se refusa à commenter l'idée que cette indépendance était tout à fait contraire à la conception de Deng Xiaoping, qui n'a cessé de dire que la Chine ne pouvait adopter un système de séparation des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif.

Mesures pour les espèces en voie d'extinction

Le président du comité olympique chinois, He Zhenliang, a démenti à Monaco un propos inconsidéré de l'un de ses collègues, le vice-maire de Pékin Zhang Baifa, qui avait menacé de boycotter les Jeux d'Atlanta si Pékin échouait à obtenir satisfaction pour l'an 2000.

Le vice-maire a évoqué cette possibilité, auprès d'une chaîne de télévision australienne, samedi 18 septembre, comme une représaille possible aux résolutions du Congrès américain pressant le CIO de ne pas choisir la Chine en raison de ses violations des droits de l'homme. M. He a souligné qu'il était le patron et qu'il comptait bien que ses sportifs soient présents à Atlanta, que l'an 2000 soit célébré à Pékin ou ailleurs.

Décidée à faire coûte que coûte bonne figure, la Chine a annoncé l'interdiction, à compter du 1er décembre, des produits pharmaceutiques utilisant os de tigre et corne de rhinocéros, espèces en danger d'extinction en raison notamment du commerce qui en est fait pour approvisionner la pharmacopée traditionnelle chinoise. La mesure répond à des critiques américaines en regard de la convention des Nations unies sur les espèces en question.

Enfin, le ministère des affaires étrangères a regretté que le secrétaire au Foreign Office britannique, Douglas Hurd, ait *« totalement perdu sa qualité de gentleman »* par ses déclarations contre l'éventualité de la sélection de la Chine. Ce commentaire émane du principal porte-parole de la diplomatie de Pékin, Wu Jianmin.

Celui-ci s'est *« étonné »* que M. Hurd *« s'en prenne aux autres pour se renforcer lui-même »* dans la course aux olympiades, où Manchester est également candidate, *« ce qui est incompatible avec les traditions et vertus du peuple chinois »*. La Chine, elle, ne politise pas le débat...

FRANCIS DERON

L'autre affaire Tapie

Suite de la première page

Cette machine judiciaire fut mise en route par un ancien fidèle, M. Flocco, ingénieur des mines qui connut de l'intérieur les arcanes du groupe BTF. A la tête de Testut, pièce maîtresse de la filière pesage du groupe, depuis 1986, cet industriel fut-il un trop bon ou un trop mauvais élève de M. Tapie ? Chassé de BTF, il n'aura de cesse de rendre la monnaie de la pièce, distillant les révélations pour mieux se dédouaner. La mèche fut allumée, presque incidemment, par l'actuel PDG de BTF. Homme des chiffres, Elie Fellous avait été aux côtés de Gilberte Beaux, du temps de la Générale occidentale de Jimmy Goldsmith. Puis il a rejoint « le groupe », succédant à Bernard Tapie quand celui-ci est devenu ministre. Au détour d'un audit de la société Testut, M. Fellous a découvert des malversations qui, mises sur le compte de M. Flocco, l'ont conduit à déposer plainte contre l'ex-directeur général.

Les accusations de Bruno Flocco

Le groupe ne pardonne pas la trahison. Banni, mis en examen pour *« faux en écriture, abus de biens sociaux et abus de pouvoir »*, M. Flocco va rester plus de trois mois, de mai à août 1993, dans une cellule de la prison de Béthune. Réinventant l'histoire classique de l'accusateur accusé, il se défend en expliquant qu'il a *« été à bonne école »*. Pendant les sept ans passés dans le groupe, on lui aurait montré comment *« se servir sur la bête »*. Aussi a-t-il décidé de passer aux travaux pratiques, commente son avocat, mettant des capitaux de côté afin de pouvoir reprendre Testut. La justice soupçonne en effet M. Flocco d'avoir détourné plus de 3 millions de francs.

Une somme de 2,3 millions, qui semble couvrir en partie des prestations fictives, a ainsi été versée à un cabinet d'intermédiation financière – la société Ottimo – dont le dirigeant avait été présenté par M. Fellous à M. Flocco ; il s'agissait, dit ce dernier, de négocier la reprise de Testut sur la demande des dirigeants de BTF. Bruno Flocco est aussi mis sur la sellette pour des versements perçus par des sous-traitants de Testut, qui rétrocédaient une partie de leur marge commerciale à une société constituée à cet effet par M. Flocco. Là encore, il affirme avoir agi sur les instructions des responsables du groupe. Vrai ? Faux ? M. Flocco pourrait être d'autant plus loquace qu'il cherche à minimiser son rôle dans les malversations.

Sa contre-attaque a été menée sur deux fronts – justice civile et justice pénale – par son avocat lillois, Me Jacques-Philippe Lammens. Avec un succès certain sur le premier front : c'est M. Flocco qui a dénoncé à la chambre commerciale du tribunal de Béthune l'état de cessation des paiements de la société Testut. La réponse judiciaire n'est encore que provisoire, dans l'attente d'une expertise complémentaire, entravée cependant par l'appel annoncé par M. Fellous, mais elle va clairement dans le même sens que M. Flocco (*lire ci-contre*). De quoi faire frémir M. Tapie : en cas de mise en liquidation de Testut, le président de l'OM devrait rembourser sur sa cassette personnelle les dettes de l'entreprise de pesage. Le statut choisi pour la SNC Bernard Tapie Finance – la société en nom collectif (SNC) qui coiffe BTF – engage en effet son propriétaire à s'acquitter, personnellement et en dernier ressort, des défaillances des entreprises du groupe.

Virement pour l'OM et financement politique

Sur le front pénal, M. Flocco a d'ores et déjà obtenu des résultats. Par un curieux effet de miroir, M. Fellous est à son tour poursuivi pour *« faux, abus de pouvoir et abus de biens sociaux »*. *« Bernard Tapie,* assure l'ancien patron de Testut, *a érigé l'abus de pouvoir et de biens sociaux en système de gestion. »* A l'en croire, les pérégrinations de la société de pesage Trayvou – vendue puis rachetée à Testut par le groupe Tapie à diverses reprises – illustrent *« parfaitement la méthode »*. *« Les allers-retours de Trayvou entre la Financière et immobilière Bernard Tapie et Testut ont coûté près de 220 millions de francs à Testut »*, estime Me Lammens.

Son client accuse les dirigeants de BTF d'avoir concocté *« un faux grossier »* dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Testut qui s'est tenue le 29 décembre 1992. Ajouté au compte rendu de la réunion, cet avenant concerne la cession par Testut des actions de Trayvou, pour un franc symbolique, à la SNC Groupe Bernard Tapie. Il prévoit en outre que Testut abandonne les 41 millions de créances que lui devait Trayvou. Enfin, la firme béthunoise s'engage à reprendre en location-gérance la société Trayvou qui, bien qu'elle soit exsangue, justifie un loyer annuel fixé à 8 millions de francs pendant quinze ans et versé à la SNC Groupe Bernard Tapie.

Du côté des dirigeants de BTF, l'un des avocats des sociétés du groupe, Me Philippe Preud'homme, assure que ces pérégrinations de Trayvou s'expliquent par *« la politique de groupe »* et répondent à des *« impératifs économiques »*. Les enquêtes judiciaires en cours cherchent toutefois à établir si les transactions intéressant Trayvou ont, ou non, été frauduleuses et si elles se sont, ou non, accompagnées d'abus de pouvoir. Elles ont déjà permis de confirmer d'autres révélations de M. Flocco qui, pour être annexes, ont montré que l'ex-directeur général peut dire vrai quand il affirme disposer de *« munitions »* dans sa besace.



L'existence de financements accordés par Testut au club de football de l'OM a ainsi été corroborée par les enquêteurs. Un relevé des opérations bancaires effectuées par la SA Testut à la Société de banque occidentale (SDBO) fait ainsi apparaître un virement de 21 millions de francs opéré, le 26 juillet 1989, au bénéfice de la Financière et Immobilière Bernard Tapie pour *« Garantie OM »*. M. Flocco avait déclaré que ce versement de la société de pesage industriel visait à aider le club à assurer l'arrivée à Marseille du joueur britannique Chris Waddle, transféré en 1989 aux termes d'un contrat de 45 millions. Le crédit accordé par Testut n'a constitué qu'un prêt, remboursé trois mois plus tard, précise-t-on à BTF. S'agissant enfin des allégations de l'ex-directeur général de Testut concernant le financement politique assuré par la société, la direction de BTF a confirmé que la campagne électorale de Léon Schwartzenberg, candidat aux régionales pour la liste Energie-Sud, a bien été payée en partie (190 000 francs) par la société de balances industrielles...

ERICH INCIYAN (avec la collaboration d'YVES JOANNIC)

Les deux jugements du tribunal de Béthune

Financements abusifs, confusion d'intérêts et cessation de paiement

Dans ses deux jugements rendus le 17 septembre, à propos des sociétés Testut et Trayvou, la chambre commerciale du tribunal de Béthune met sévèrement en cause les méthodes de gestion et de financement pratiquées au sein du groupe Bernard Tapie Finance (BTF), actionnaire principal des entreprises de pesage Testut et Trayvou. Ce jugement critique fortement le *« soutien sans faille »* assuré au groupe BTF par la Société de banque occidentale (SDBO), filiale du Crédit lyonnais, qui s'est élevé jusqu'à 84 millions de francs *« sous forme de découvert en compte, malgré des inquiétudes grandissantes dès le mois de juillet 1991 »*, auxquels s'ajoutent 11 398 911,65 francs de solde débiteur sur un autre compte, ouvert auprès de la même banque.

S'appuyant sur les rapports de l'expert comptable et du juge chargé de l'enquête, bouclés au début du mois d'août dernier, le tribunal considère ainsi que la SA Testut se trouvait déjà, à l'époque, en état de cessation des paiement depuis plus d'un an. C'est pourquoi le jugement critique la nature *« tout à fait exceptionnelle »* de l'appui bancaire assuré par la SDBO à Testut, qui a permis de *« masquer »* une situation financière très détériorée à une époque où le groupe BTF cherchait à vendre les deux sociétés.

« Le feu est dans la maison »

Le président de la chambre commerciale, Alain Liénard, estime de la sorte que *« la société ne survit que grâce à ces financements abusifs »* et au prix du *« recours, depuis le début de 1991 au moins, à des moyens ruineux pour se procurer du crédit »*. Or, la SDBO *« n'a consenti à soutenir le crédit de la SA Testut que parce qu'il disposait de la caution illimitée de la SNC Tapie et Cie, Groupe Bernard Tapie »*, ajoute le magistrat en se référant aux documents saisis lors des perquisitions dans la filiale du Crédit lyonnais.

Parmi les documents saisis, le tribunal cite des notes internes rédigées par des cadres de la banque qui évoquent en termes crus la situation de Testut : *« Le feu est dans la maison... le rejet de plus de 6 MF* [6 millions de francs] *de règlements va mettre sur la place publique la situation tendue du groupe »* (note interne du 22 janvier 1992) ; *« Cette affaire est nulle ! Il ne reste qu'à espérer une revente »* (note du 10 décembre 1992) ; *« Cette affaire est au bord du dépôt de bilan, payons les chèques »* (note du 10 février 1993). Aux yeux des magistrats, *« le caractère artificiel des crédits accordés est ainsi établi »*, puisque ces notes alarmistes ne semblent avoir aucunement troublé le soutien de la SDBO.

Des « doutes » sur la vertu de BTF

Le même recours à des *« modes de financement anormaux »* est constaté au sujet de Trayvou. En 1992, selon le rapport d'expertise, les charges des intérêts financiers y ont représenté *« 63 % du chiffre d'affaires »* – la normale se situant généralement à 4 % du chiffre d'affaires... *« Trayvou n'a pu faire face à ses déficits que par l'augmentation de capital souscrite par Testut en janvier 1991 (30 millions de francs), l'abandon de créance de Testut (41 millions de francs), et le recours au découvert bancaire (84 millions de francs). »* Là encore, la SDBO a su se montrer fort conciliante à l'égard d'une société déficitaire que le groupe BTF cherchait à revendre.

La plus fidèle des banques créancières de Bernard Tapie a ainsi *« sciemment accordé à Trayvou des concours bancaires ruineux (...). Elle en a tiré des bénéfices considérables au titre des intérêts perçus (près de 16 millions de francs en 1992) et alors que la société Trayvou connaissait des déficits considérables »*. Dernièrement, la SDBO a transformé le découvert bancaire de Trayvou en un prêt à long terme *« consenti à un taux de 6 % qui,* selon le jugement, *n'a rien de ruineux. »* Enfin, Testut a accepté de verser à Trayvou une location gérance dont les redevances ont été *« amplement surestimées »* (un loyer annuel de 8 millions de francs couvrant la quasi-totalité des échéances de l'emprunt SDBO).

En bonne logique, le tribunal a donc prononcé le redressement judiciaire de Trayvou. Toutefois, il a opté pour un sursis à statuer dans le dossier Testut après avoir constaté que, début août, *« au jour de l'établissement des rapports de l'expert comme du juge chargé de l'enquête, la société Testut se trouvait en état de cessation des paiement »*. Une expertise complémentaire devra évaluer les effets du plan de redressement décidé en mars par les dirigeants de BTF. La chambre commerciale a désigné un expert judiciaire à cette fin, qui devra rendre son rapport avant le 15 octobre, pour permettre aux magistrats de Béthune de réexaminer l'affaire à l'audience 23 octobre 1993.

Au motif que ce calendrier judiciaire allait porter atteinte à la bonne marche de l'entreprise en repoussant d'un mois la prise de décision judiciaire, Elie Fellous, PDG du groupe BTF, a annoncé qu'il faisait appel des jugements prononcés par la chambre commerciale. Ce qui risque de retarder bien davantage l'examen du dossier, qui devra être transmis à la cour d'appel de Douai. Qualifiant de *« tendancieux »* le jugement prononcé à Béthune, M. Fellous a affirmé que Testut *« n'est pas et n'avait jamais été en cessation de paiement »*. A propos du plan de redressement, il a précisé que *« l'actionnaire principal, la société Bernard Tapie Finance, a déposé 100 millions de francs* [la moitié le 6 avril, l'autre moitié le 8 juin] *sur un compte courant bloqué en vue d'une augmentation de capital de Testut »*. 50 millions du découvert bancaire de Testut à la SDBO seraient de surcroît transformés en un prêt à moyen terme remboursable au taux du marché.

Anticipant cette contre-attaque, le jugement semble quelque peu réservé sur ce type d'arguments. Notant l'attitude antérieure des dirigeants de BTF qui *« ont délibérément confondu les intérêts des différentes sociétés dont ils avaient le contrôle »*, le tribunal a en effet jugé bon d'émettre *« quelques doutes sur la vertu soudain revenue de l'actionnaire principal »*.

E. In.

A propos de factures litigieuses de la société KIS

Le parquet de Lyon délivre un réquisitoire supplétif visant MM. Botton et Crasnianski

LYON

de notre bureau régional

Un réquisitoire supplétif visant Pierre Botton et Serge Crasnianski, PDG de l'entreprise grenobloise KIS, et concernant respectivement les chefs de recel d'abus de biens sociaux et d'abus de biens sociaux, a été délivré, jeudi 16 septembre, par le parquet de Lyon. Cet acte de procédure doit permettre au juge Philippe Courroye, chargé du dossier Botton-Noir, de mettre en examen le gendre du maire de Lyon et l'homme d'affaires grenoblois à propos de deux factures litigieuses.

Courant 1987, la société KIS avait réglé à Pierre Botton des factures de 118 600 francs et 782 760 francs, correspondant, selon l'aveu de leur bénéficiaire, à des *« études fantômes »* (*le Monde* du 12 mai). M. Crasnianski, entendu comme témoin le 21 juin, aurait été incapable de produire des traces de ces études.

Selon Pierre Botton, ce « cadeau » de 901 360 francs était destiné à son beau-père et correspondrait d'ailleurs à la mystérieuse mention *« Monsieur C. de K...900 000 francs »* figurant sur « l'annexe 2 » au projet de *« convention de remboursement »* rédigé de la main de Michel Noir et recensant les *« recettes encaissées par Pierre Botton en lieu et place de M. Noir »*. Celui qui fut ultérieurement le directeur de campagne de M. Noir a affirmé que ce dernier lui avait demandé d'*« aller réclamer »* 1 million de francs à M. Crasnianski après lui avoir adressé, comme ministre du commerce extérieur, le 29 septembre 1987, une lettre (versée au dossier) annonçant une réduction de 15 à 5 millions de francs du remboursement de l'aide à l'exportation que ses *« services étaient fondés à réclamer »*. Après la notification des mises en examen, le magistrat instructeur ne devrait pas manquer de procéder à une confrontation entre les deux hommes.

R. B.

Le procès GRC-Emin au tribunal correctionnel de Lyon

La complainte des entrepreneurs

LYON

de notre bureau régional

La troisième et dernière journée du procès GRC-Emin devant le tribunal correctionnel de Lyon a été consacrée aux plaidoiries concernant les principaux accusés : Evelyne et Patrick Emin, le couple de promoteurs-développeurs lyonnais, et Pierre Lacour, sénateur de la Charente, maire (CDS) de Montbron (*le Monde* des 17 et 18 septembre). L'avocat de ce dernier, Me Olivier Metzner, entreprit de démontrer que l'expertise judiciaire, évaluant à 1 million de francs le montant des travaux réalisés dans la propriété de son client, n'était pas crédible et s'employa surtout à soutenir la finalité *« indirectement politique »* des quatre fausses factures du même montant qui devraient ainsi, selon lui, entrer dans le champ des amnisties de 1988 et 1990.

Cet argument du financement politique, décrit comme le « passage obligé » des entrepreneurs entreprenants, a été également largement développé par Mme Monique Pelletier et Jean-Pierre Leriche, qui assuraient respectivement la défense d'Evelyne Emin et de son mari Patrick. Sans vouloir *« faire pleurer dans les chaumières »*, les deux avocats tentèrent de donner une image plus humaine de ce couple quadragénaire de *« capitaines d'industrie »*, secoués par leur garde à vue, puis éprouvés par les conséquences économiques et morales de l'affaire. On plaida la *« sensibilité »*, la *« sincérité »*, et une volonté d'entreprendre et de réussir contrainte à composer avec certains mauvais usages politico-urbanistiques. *« Comment être connus autrement des grandes municipalités, que ce soit à Toulouse ou à Lyon ? »*, observa dans un soupir Me Leriche. A défaut d'une relaxe, l'amnistie : tel fut, en résumé, le chorus repris dans différentes tonalités par l'ensemble des défenseurs.

Le jugement a été mis en délibéré au 7 janvier 1994.

ROBERT BELLERET

A propos de factures litigieuses de la société KIS

Le parquet de Lyon délivre un réquisitoire supplétif visant MM. Botton et Crasnianski

LYON

de notre bureau régional

Un réquisitoire supplétif visant Pierre Botton et Serge Crasnianski, PDG de l'entreprise grenobloise KIS, et concernant respectivement les chefs de recel d'abus de biens sociaux et d'abus de biens sociaux, a été délivré, jeudi 16 septembre, par le parquet de Lyon. Cet acte de procédure doit permettre au juge Philippe Courroye, chargé du dossier Botton-Noir, de mettre en examen le gendre du maire de Lyon et l'homme d'affaires grenoblois à propos de deux factures litigieuses.

Courant 1987, la société KIS avait réglé à Pierre Botton des factures de 118 600 francs et 782 760 francs, correspondant, selon l'aveu de leur bénéficiaire, à des « études fantômes » (*le Monde* du 12 mai). M. Crasnianski, entendu comme témoin le 21 juin, aurait été incapable de produire des traces de ces études.

Selon Pierre Botton, ce « cadeau » de 901 360 francs était

Le procès GRC-Emin au tribunal correctionnel de Lyon

La complainte des entrepreneurs

LYON

de notre bureau régional

SOCIÉTÉ



Devant la cour d'assises de la Meuse

Procès de la barbarie ordinaire

NANCY

de notre correspondante

Georgette Thiébaut a beaucoup changé depuis février 1989. Elle s'est « remplumée ». Dans la nuit du 12 février cette année-là, lorsque les gendarmes l'ont découverte sur des bottes de paille, entravée, dans l'étable, et sauvée *in extremis* de l'incendie de la ferme de sa belle-mère, elle pesait trente-cinq kilos. Vendredi 17 septembre, la cour d'assises de la Meuse a condamné ses deux tortionnaires – Jeanne Thiébaut, soixante-huit ans, agricultrice, et son fils Jean-Pierre, le mari de Georgette – à dix ans de réclusion criminelle, soit la peine maximale réclamée par l'avocat général Madeleine Simonello.

Georgette, aujourd'hui serveuse dans un restaurant d'Agen, s'efforce d'oublier. Digne dans son petit tailleur bleu et les yeux secs, elle a raconté sobrement et sans se plaindre aux jurés les années de sévices et de tortures que sa belle-mère et son mari lui ont infligées, là-bas, à Vaux-la-Grande, dans un petit village du fond de la Meuse. Des tortures d'un autre âge endurées dans l'indifférence générale.

Le 12 février 1989, la ferme de Jeanne Thiébaut flambe. Dans les décombres de la grange on découvre les restes calcinés de Werner Wagge, le fils adoptif de Jeanne. Dans une dépendance, une pauvre créature résignée attend la mort. C'est Georgette. Pour comprendre ce qui s'est passé, il faut remonter très loin dans le temps. En 1945, à la mort du père de Jeanne Thiébaut, un prisonnier allemand vient aider à la ferme. Jeanne a vingt ans, Leo Wagge est de dix-sept ans son aîné. Des liens se tissent. Il se dit célibataire et elle le croit. Lorsque Jean-Pierre, fils de Jeanne, vient au monde, Leo Wagge annonce à celle-ci qu'il a une femme et cinq enfants en Allemagne. Les espoirs de mariage et d'honorabilité s'évanouissent pour Jeanne, et bientôt les rapports du couple se dégradent.

Lorsque Werner, fils de Leo, vient s'installer à la ferme, Jeanne le prend en grippe. Il devient rapidement son souffre-douleur. Les années passent, violentes. Jean-Pierre *« le fils de boche »* comme on l'appelait au village, grandit sans tendresse et lorsqu'il atteint l'âge d'homme, il prend femme. C'est ici qu'apparaît Georgette. Dès qu'elle débarque à la ferme en 1971, Jeanne voit en elle une rivale dont elle va briser la résistance à coups de privations et de mauvais traitements. A la naissance de Thierry, aujourd'hui âgé de vingt ans, Jeanne Thiébaut se découvre une passion pour son petit-fils et elle le « confisque ».

« L'esprit frappeur »

Georgette est reléguée dans l'étable où elle dort sur des bottes de paille, sans couverture, même en hiver. Pour toute nourriture elle a droit à du pain trempé dans du café au lait. Les coups pleuvent. Son mari, sa belle-mère... Plus tard, son fils Thierry s'y met aussi *« parce qu'il voyait les autres le faire »*. Elle n'a pas le droit d'accéder à la maison d'habitation, pas d'eau chaude pour se laver, pas de savon. Quand Jean-Pierre, ou Jeanne, tape trop fort à coups de tuyau à traire les vaches – ils appelaient ça *« l'esprit frappeur »* – ou bien avec la fourche, on entend ses cris dans le village. Mais personne ne réagit. Un jour pourtant, un voisin en parle aux gendarmes. *« Je l'entendais pleurer et crier*, dit-il à la cour, *mais les gendarmes m'ont dit que s'il n'y avait pas de plainte ou de sang, il était délicat d'intervenir. »*

A la fin du procès, Jeanne a pleuré. Jean-Pierre a émis quelques regrets. Il pense surtout à sa ferme *« aux biens qu'il a perdus »*. Leurs avocats, Mes Kremser et Hechinger, ont plaidé la responsabilité collective, la spirale de la violence ordinaire. Cela n'a pas suffi à infléchir les jurés qui, en décembre, entendront le récit d'un autre calvaire qui s'est achevé par la mort d'un homme, celle de Werner Wagge.

MONIQUE RAUX

IMMIGRATION

Critiquant indirectement la loi Pasqua

La Commission des droits de l'homme s'inquiète des restrictions européennes à l'asile politique

La Commission nationale consultative des droits de l'homme s'inquiète des conséquences de la construction européenne sur la pratique du droit d'asile. Elle entre ainsi indirectement, à son tour, dans le débat en cours sur la révision constitutionnelle, sur laquelle le Conseil d'Etat a été consulté par le premier ministre.

Dans un avis rendu public, vendredi 17 septembre, mais issu de travaux antérieurs à la décision du Conseil constitutionnel du 13 août annulant certaines dispositions de la loi Pasqua, la commission *« se félicite de la volonté des Etats de s'entendre sur une politique d'asile harmonisée »*, mais estime qu' *« il serait inacceptable que les travaux* (européens-NDLR) *en cours puissent aboutir dans la pratique à remettre en cause les principes qui sont à la base du droit d'asile »*.

Cette instance, placée auprès du premier ministre, et où siègent des représentants des administrations, des cultes, des syndicats, des associations de défense des droits de l'homme, s'était elle-même saisie de la question, au printemps. Elle relève que *« la spécificité juridique des principes (...) qui fondent le droit d'asile interdit que celui-ci puisse être envisagé (...) sous la seule perspective de la restriction des flux migratoires »* .

« Marge de manœuvre »

Après avoir souhaité *« vivement que l'harmonisation des politiques d'asile au sein des Etats européens aille de pair avec le renforcement des garanties juridiques et pratiques qui assurent le respect effectif du droit d'asile »*, elle émet de sérieux doutes à ce sujet. La commission, présidée par Paul Bouchet, conseiller d'Etat, *« s'inquiète tout particulièrement de ce que l'admission des réfugiés et demandeurs d'asile dans l'espace européen, ne soit rendu très aléatoire »* par la possibilité qu'offre les conventions de Schengen et Dublin de renvoyer un demandeur d'asile vers un pays tiers où il aura simplement transité, ou parce que sa demande sera jugée *« manifestement infondée »*.

L'avis de la commission entre plus directement dans la controverse née de la récente décision du Conseil constitutionnel, en rappelant que les conventions européennes *« laissent à chaque Etat une marge de manœuvre (...) dans l'acceptation de l'examen d'une demande d'asile »* (disposition à laquelle le Conseil constitutionnel s'est référé pour autoriser le séjour de tout demandeur d'asile se prévalant du Préambule de la Constitution de 1946). *« L'application en droit interne de ces notions peut s'avérer déterminante pour le respect des engagements internationaux de la France »*, précise l'avis.

Enfin, la commission critique le manque de *« transparence »* des travaux sur l'harmonisation européenne du droit d'asile, qui *« s'effectuent actuellement en vase clos »* selon elle, sans qu' *« aucun contrôle parlementaire ne s'exerce »*.

□ **Le Club 89 est favorable à la révision de la Constitution sur le droit d'asile.** – Le Club 89, cercle de réflexion proche du RPR et présidé par le ministre de la culture, Jacques Toubon, a indiqué, vendredi 17 septembre, qu'il est favorable à la révision de la Constitution proposée par le premier ministre après la décision du Conseil constitutionnel sur le droit d'asile. *« L'intérêt national, la stabilité sociale et le respect des conventions internationales exigent une modification limitée de la Constitution, prévoyant que l'application des principes de son préambule ne fait pas obstacle à la règle de la décision unique prévue par la convention de Schengen »*, estime le Club 89.

A Marseille

Le tribunal administratif annule l'arrêté de reconduite à la frontière d'une jeune mariée algérienne

Le tribunal administratif de Marseille a annulé, vendredi 17 septembre, un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière qui visait une Algérienne de vingt-cinq ans. Celle-ci, en séjour irrégulier, avait été interpellée quelques minutes avant son mariage avec un Français, mercredi 15 septembre, dans une mairie de Marseille. Le tribunal a jugé que *« le préfet, qui ne fait valoir aucune autre atteinte à l'ordre public* (en dehors du séjour irrégulier NDLR) *imputable à la requérante, a commis une erreur manifeste dans l'appréciation des conséquences que pourrait avoir sa décision sur la situation personnelle de l'intéressée »*.

Arrivée en France en 1991 avec un simple visa de trois mois, Khadija avait rencontré un jeune Français. Leur demande de mariage, le 17 août dernier, avait donné lieu à une enquête. La cérémonie de mariage avait été interrompue par l'arrestation de la jeune femme, à laquelle un arrêté de reconduite à la frontière avait ensuite été signifié.

FAITS DIVERS

A Brest

Un lycéen tué d'un coup de feu par un condisciple

BREST

de notre correspondant

Un lycéen de seize ans et demi a été tué par un élève du même établissement, vendredi 17 septembre, d'un coup de feu tiré à bout portant en plein cœur, à la sortie du lycée Amiral-Ronac'h, dans le quartier de la Cavale blanche, à Brest (Finistère). Le meurtrier présumé s'est présenté spontanément vers 21 heures au commissariat de police de Brest, où il est placé en garde à vue et entendu par la brigade des mineurs. Il serait passé aux aveux, précise-t-on de source policière.

Le drame s'est produit à la sortie des cours de la mi-journée, à l'heure où les élèves qui ne sont pas abonnés à la cantine s'empressent de rentrer chez eux. Il était midi dix et plusieurs dizaines de lycéens attendaient sur le trottoir l'arrivée de l'autobus. Un élève de l'établissement, âgé de seize ans, a sorti une arme et tiré sur le jeune David, le touchant en plein cœur. L'adolescent devait décéder durant son transfert à l'hôpital. David entamait sa première année de scolarité en seconde au lycée Amiral-Ronac'h, où il avait voulu s'inscrire par passion du basket. L'établissement est en effet doté d'une importante section sportive, étoffée depuis la rentrée d'une option basket. *« Il avait un bon dossier. C'était un élève sans problème »*, a précisé Pierre Gueguen, proviseur depuis deux ans dans ce lycée de 1 100 élèves, construit en 1977 dans un quartier de pavillons et de petits immeubles à la périphérie de la ville. La vie scolaire y a, selon le proviseur, une réputation de *« calme »*. Que s'est-il passé ? Peu après le drame, des lycéens parlaient de dispute entre les deux garçons lors d'une séance de sport. Selon un témoignage, le meurtrier présumé aurait dit après avoir tiré : *« Tu ne me croyais pas chiche ! »*

Dès vendredi, c'était la consternation chez les parents d'élèves. Le conseil local de la FCPE s'interrogeait sur la *« montée de la violence dans notre société »* et *« les moyens éducatifs à mettre en œuvre pour* [la] *canaliser »*.

GABRIEL SIMON

EN BREF

□ **Une information judiciaire ouverte à Paris après une plainte visant John Demjanjuk.** – Le parquet de Paris a ouvert, jeudi 16 septembre, une information judiciaire contre X... pour *« crimes contre l'humanité »*, après le dépôt d'une plainte déposée par l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, visant John Demjanjuk (*le Monde* du 26 août). Déposée le 20 août par Me Arno Klarsfeld, cette plainte vise les agissements de Demjanjuk au camp de Sobibor ; elle s'appuie sur un document qui établirait que cet homme était surveillant à Sobibor en mars 1943, quand des convois de déportés juifs quittaient Drancy pour être conduits vers ce camp. Le dossier a été confié au juge Jean-Pierre Getti. La cour suprême d'Israël avait acquitté au bénéfice du doute, en juillet 1993, celui qui était considéré comme le *« boucher de Treblinka »*.

□ **Grave accident d'autocar près de Bar-sur-Aube.** – Lors d'une manœuvre de dépassement sur l'autoroute A 5, entre Troyes et Chaumont, à la hauteur de Bar-sur-Aube, un autocar de tourisme britannique à deux étages a accroché une voiture, samedi 18 septembre, et s'est couché sur la chaussée. Les pompiers ont dégagé du car deux corps sans vie et une cinquantaine de personnes blessées, dont quatre grièvement atteintes. Les passagers de la voiture sont indemnes.

□ **Incident à l'usine de Pierrelatte.** – Une dispersion accidentelle de poudre d'oxyde d'uranium s'est produite, dimanche 12 septembre, à l'usine de Pierrelatte (Drôme) de la Société franco-belge de fabrication de combustibles (FBFC). L'incident, annoncé vendredi 17 septembre par le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI), est survenu dans un atelier de conversion. Selon un communiqué du SCPRI, qui précise que *« les vérifications sur le personnel sont en cours »*, les contrôles effectués n'ont pas montré de conséquences *« pour l'hygiène publique ni pour l'environnement »*.

□ **Ouverture d'une information judiciaire pour enlèvement après la disparition d'une fillette à Perpignan.** – Le procureur de la République de Perpignan (Pyrénées-Orientales) a ouvert une information contre X pour *« enlèvement et séquestration de mineure de moins de quinze ans »*, vendredi 17 septembre, soit quatre jours après la disparition de la petite Karine à sa sortie de l'école. Jeudi, deux cent quarante policiers avaient fouillé, sans résultat, les appartements de la Cité ensoleillée où la fillette a été aperçue pour la dernière fois.

□ **Création d'une cellule nationale contre le racisme.** – Une cellule nationale de lutte contre le racisme vient d'être créée à Paris à l'initiative de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Coiffant les « cellules » analogues existant dans certains départements, cette instance nationale est composée de représentants de six ministères, de membres de la commission des lois et de celle des affaires sociales du Sénat et de l'Assemblée nationale, de représentants des cultes et d'associations antiracistes ainsi que du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris. Selon le coordonnateur de cette structure, Patrick Gaubert, conseiller au cabinet de Charles Pasqua, la cellule devra non seulement dresser le bilan des travaux départementaux, mais intervenir rapidement *« lorsqu'un problème grave se présentera »*.

□ **Parution au *Journal officiel* des textes sur le baccalauréat.** – Les décrets et premiers arrêtés concernant l'organisation des classes de première et de terminale ainsi que les épreuves du baccalauréat pour la session 1995 ont été publiés au *Journal officiel*, vendredi 17 septembre. Les décrets définissent les conditions de délivrance et l'organisation des trois séries du baccalauréat général (littéraire, économique et social, et scientifique) et des six séries du baccalauréat technologique. Des arrêtés fixent la liste et les coefficients des épreuves de chaque type de baccalauréat, ainsi que l'organisation et les horaires des classes de première et de terminale. Il reste à définir le contenu et le mode d'évaluation des épreuves nouvelles, comme les lettres en terminale littéraire, l'histoire-géographie en séries technologiques, et des nouvelles options comme les lettres en série économique et sociale.

□ **Quatre des neuf tests de dépistage de l'hépatite C retirés du marché.** – Quatre des neuf tests de dépistage de l'hépatite C – Virelli Diagast, Enzygnost Behring, UBI HCV EIA (Organon Tecknika) et Wellcozyme – viennent d'être retirés du marché français, en raison d'une sensibilité inférieure à celle des tests plus récents, a annoncé, jeudi 15 septembre, le ministère de la santé. Ces tests *« ont contribué, au moment de leur mise sur le marché, à l'amélioration de la détection de l'infection par le virus de l'hépatite C, mais ont une sensibilité moindre que les autres, en particulier au début de l'infection, pendant la phase de séro-conversion, particulièrement longue pour ce virus »*. Le ministère de la santé a mis à la disposition des personnes qui le souhaitent un numéro vert (05 41 50 00). Il précise que, à la différence d'autres maladies comme le sida, il n'y pas de nécessité de refaire l'analyse qui aurait été pratiquée avec un des tests retirés du marché.

REPÈRES

ARCHÉOLOGIE

Découverte d'un cimetière mérovingien à Paris

Une dizaine de sarcophages mérovingiens ont été découverts, vendredi 17 septembre, à quelque pas de l'Hôtel de Ville de Paris, à l'occasion des travaux préparatoires à la construction d'un parking souterrain sous la place Baudoyer (4e). Ces tombes, soit en pierre d'une seule pièce, soit en plâtre, contenaient encore des ossements. L'une d'elles, construite en pierres maçonnées, renfermait le squelette d'un enfant. Les archéologues ont immédiatement entrepris une fouille de sauvetage. Et Jacques Chirac s'est rendu sur les lieux. Ces fouilles retarderont le chantier du parking de plusieurs mois et entraveront partiellement la circulation automobile.

CHIRURGIE

Greffe de sept organes sur une fillette de cinq ans

Une équipe chirurgicale américaine a procédé, jeudi 16 septembre, lors d'une opération chirurgicale de quinze heures, à la greffe de sept organes sur une petite anglaise de cinq ans après l'échec d'une greffe réalisée il y a un an. Précisant qu'*« il n'y a pas de complication et que les chirurgiens sont satisfaits des résultats »*, un porte-parole de l'hôpital de Pittsburgh a précisé qu'avaient été remplacés l'estomac, le gros intestin, l'intestin grêle, le foie, le pancréas et les deux reins.

La petite fille, qui vit à Eccles près de Manchester, avait reçu un intestin grêle et un foie en juin 1992 pour corriger une malformation congénitale. Cette greffe n'avait pas donné les résultats escomptés. Les rejets successifs avaient affaibli les autres organes. *« Les chirurgiens pensent que la greffe d'un bloc d'organes constitue la meilleure chance pour elle »*, a précisé le porte-parole de l'hôpital. L'opération coûtera environ 500 000 dollars et sera financée par une fondation créée par les parents de Laura pour la première intervention. Le roi Fahd d'Arabie saoudite avait à l'époque offert 275 000 dollars. – *(Reuter, AFP, AP.)*

ESPACE

Pas de deux russo-américain

Il ne s'agissait nullement d'une opération conjointe, et chacun est resté « chez soi ». Les cosmonautes russes de Mir et leurs collègues américains de la navette Discovery n'en ont pas moins effectué de concert, jeudi 16 septembre, quelques pas dans l'espace.

Durant leur sortie, qui a duré sept heures (de 10 h 30 à 17 h 30, heure française), les Américains Carl Walz et Jim Newman ont testé, au total, une vingtaine d'outils différents (notamment une « clé à molette » électrique) et une sorte de tabouret ajustable qui leur permet de travailler plus confortablement. Mission réussie, hormis quelques difficultés rencontrées par les astronautes en fin de sortie pour fermer leur boîte à outils. Cette troisième sortie américaine depuis le début de l'année vise à préparer la réparation en orbite du télescope Hubble, prévue en décembre.

Les Russes, eux, s'entraînaient pour la construction de la station qui succédera à Mir. Pendant plus de quatre heures (de 7 h 58 à 12 h 16, heure française), Vassili Tsibliev et Alexandre Serebrov ont utilisé le mât mobile de 12 mètres de la station Mir pour installer sur l'un de ses modules un treillis métallique de 5 mètres de longueur. Baptisée Rapana, cette structure déployable sera utilisée pour la construction de vastes supports de 15 mètres destinés à recevoir des panneaux solaires géants. – *(AFP, UPI, Itar-Tass.)*

POLICE

Un an de prison avec sursis pour un coup de feu intempestif

Un sous-brigadier du corps urbain de Saint-Etienne a été condamné, mercredi 15 septembre, à un an de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel pour avoir tiré un coup de feu sur les passagers d'un véhicule à la sortie d'une boîte de nuit. Patrick Wozny, qui avait été suspendu de ses fonctions après les faits, était poursuivi pour violence avec arme. A l'audience, l'avocat général avait requis dix-huit mois de prison, dont six mois ferme, pour ce qu'il avait qualifié de *« bavure policière »*. Dans la nuit du 29 août 1992, une patrouille appelée pour une bagarre à la sortie d'une boîte de nuit de Saint-Etienne avait été mal accueillie par certains fêtards, qui avaient lancé des cailloux sur les policiers. Les occupants d'une voiture se montrant récalcitrants au contrôle, le sous-brigadier Wozny avait tiré un coup de feu. Passée par la lunette arrière, la balle avait terminé sa course dans l'appui-tête du véhicule, éraflant l'oreille de l'un des passagers.

SANS-LOGIS

La cour d'appel de Paris remet en cause l'expulsion de l'avenue René-Coty

Les vingt-trois familles africaines sans logis qui occupaient, depuis le 24 mars, la Maison maternelle de l'avenue René-Coty (Paris 14e) n'auraient pas dû être expulsées, le 26 août. Près d'un mois après cette expulsion demandée par la mairie de Paris et autorisée en première instance, la cour d'appel de Paris a, en effet, accordé, vendredi 17 septembre, à ces familles, un délai de six mois pour quitter les lieux.

Saisi en référé par la mairie, propriétaire des lieux, le tribunal de grande instance de Paris avait ordonné, le 15 avril, l'évacuation dans les deux mois. Les occupants avaient fait appel. Mais l'appel, non suspensif, n'avait pas empêché l'expulsion (*le Monde* du 28 août). Dans son arrêt, la 14e chambre de la cour d'appel critique l'attitude de la Ville de Paris. *« Il eût été souhaitable*, estime-t-elle, *que les parties puissent se rapprocher pour envisager une issue compatible avec la dignité humaine à une occupation contraire à la loi, mais dictée par l'état de nécessité »*. L'association « Droit au logement », qui avait installé les « sans logis » avenue René-Coty, estime que *« les familles sont en mesure de réclamer une réintégration »*.

Villas de rêve en péril

Les Journées du patrimoine des 18 et 19 septembre devraient permettre au public de découvrir celui du XXe siècle, trop souvent négligé. L'œuvre de l'architecte Mallet-Stevens souffre de cette indifférence

Le premier jour de l'été 1991, eut lieu à une portée de canon de Paris, la plus étrange et la plus fastueuse cérémonie que l'histoire de l'architecture ait sans doute connue, organisée par un mécène dont la générosité devait se révéler depuis dépassée par l'ambition. Dix-sept architectes, choisis par un petit groupe d'experts comme les «meilleurs du monde», avaient été réunis en grand secret pour partager les plus belles choses de l'esprit, de l'art et de la table, et pour tirer au sort sur un vaste terrain voisin la parcelle où chacun d'eux aurait à édifier sa maison idéale. Pour ne pas froisser nos compatriotes, citons seulement quelques étrangers comme Meier, Siza, Ando, Botta, Foster, Piano, Gehry, Koolhaas ou feu Stirling... Jamais une telle brochette de célébrités relativement consensuelles n'avait été réunie.

Où avait lieu cette fête passablement irréelle? Dans un monument historique? Non. Dans une villa de Le Corbusier? Non plus. Dans quelque haut lieu de l'architecture française? Non encore, ou plutôt oui : dans un de ces monuments légués par notre propre siècle, que les hésitations de l'histoire et la difficulté à intégrer le passé récent nous font négliger. Il s'agit du «château de Mezy», dans les Yvelines, construit en 1924 par Robert Mallet-Stevens pour le couturier Paul Poiret puis occupé par Elvire Popesco.

Il est inutile de faire le panégyrique de Mallet-Stevens, architecte dont la Journée de Mezy témoigne assez de l'importance. C'est en revanche le moment, s'il n'est pas déjà trop tard, de tirer l'alarme sur l'état lamentable dans lequel sont laissées, par l'Etat, par les municipalités, ou simplement par leurs actuels propriétaires, plusieurs des œuvres majeures d'un architecte que seule une mort trop précoce, en 1945, et peut-être un peu trop de superbe, ont empêché d'être révéré à l'égal de Le Corbusier, l'autre maître français du mouvement moderne.

Le sort de Mezy, vaste villa blanche de 1 500 mètres carrés, d'esprit transatlantique, reste indécis, mais au moins peut-on espérer que l'intelligence d'un propriétaire privé assurera la survie de ce chef-d'œuvre. En revanche, on peut exprimer les plus vives inquiétudes pour la villa Noailles, à Hyères, dont le sort est révélateur et plus encore pour la villa Cavroy, à Croix, près de Lille. Son dernier propriétaire a en effet laissé consciencieusement piller décors et boiseries, vandaliser les menuiseries, détériorer même des éléments structurels (par qui? pourquoi?) avant que la direction du patrimoine ne se décide à protéger sur le papier cette construction historiquement comparable aux plus importantes maisons de Frank Lloyd Wright. Il est vrai que sur le terrain de la villa, où l'on continue d'entrer comme on veut, son actuel propriétaire, Jean-Pierre Willot, préférerait voir un lotissement.

Le sort de Cavroy – qui ferait, par exemple, un excellent refuge pour une Fondation européenne de l'architecture – est désormais entre les mains du conseil général, aussi à l'aise, semble-t-il, et aussi décidé que la municipalité de Hyères, propriétaire de la villa Noailles depuis vingt ans.

«Une maison infiniment pratique»

C'est en 1923 que Charles de Noailles, séduit par Hyères, commande à Robert Mallet-Stevens *«une maison infiniment pratique et simple, où chaque chose serait combinée au seul point de vue de l'utilité»*. Le joyau des Années folles prendra de l'ampleur lors des dix années qui suivent. La villa est ainsi passée de cinq pièces et 207 mètres carrés à 1 600 mètres carrés en 1930. Elle finit par compter soixante pièces, un jardin cubiste (confié à Guévrékian), d'amples terrasses, une piscine suspendue et chauffée, des saunas, un gymnase, un squash en brique pilée et un salon de coiffure. L'ensemble se déployant sur plus de 4 hectares. Les invités de Charles, fastueux mécène, s'appellent Giacometti, Dominguez, Lipchitz, Auric, Bérard, Markevitch. Man Ray réalise autour de la piscine un film, *le Mystère du château de dés*; Cocteau y écrit *le Sang d'un poète* et Bunuel *l'Age d'or* (deux films dont le tournage est financé par Charles). Picasso, Balthus ou Dali viennent faire le portrait de Marie-Laure, l'épouse de Charles. Le décor rappelle ceux de *l'Inhumaine*, le film de Marcel Lherbier, dessinés par l'architecte : blocs dépouillés, décrochements multiples, pans de verre, fenêtres horizontales, baies vitrées qui s'escamotent dans le sol (Le Corbusier et Mies Van den Rohe reprendront l'idée). Les pièces sont exiguës, les chambres monacales mais toutes orientées plein sud et possédant leur salle de bain.

Après la guerre, le château perdra de sa superbe – la piscine sera même recouverte par un pavillon d'hôpital pendant le conflit. Charles, réfugié à Grasse, abandonne Hyères à Marie-Laure. La municipalité rachète le bâtiment en 1973. Plus pour le site et l'incomparable terrain environnant qui domine la mer que pour cette construction austère que la ville n'a jamais appréciée. On ne peut expliquer autrement l'attitude des municipalités, de gauche comme de droite, qui, après l'avoir acquise, l'abandonnèrent pendant quinze ans aux vandales, aux squatters et aux pillards.

Le sursaut pour sauver la villa Noailles viendra, en 1982, de quelques architectes passionnés par le mouvement moderne. L'Etat prendra le relais pour que la ville prenne enfin conscience de l'intérêt patrimonial de cette demeure, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1975, mais pas encore classée. Le maire, Léopold Ritondale (div.-droite), avoue que *«la villa est plus connue à l'étranger qu'à Hyères. Moi, j'y suis attaché car mon père y était jardinier»*. Une première tranche de 6 millions de francs de travaux est effectuée en 1989-1990. La restauration a été confiée aux architectes Cécile Briolle, François Repiquet et Claude Marro, spécialistes du bâtiment. Elle est soignée et concerne le bâtiment initial, soit le tiers de l'ensemble. La villa a retrouvé sa couleur ocre, les enduits ont été refaits, le jardin de Guévrékian reconstitué, tout comme les baies vitrées à partir de quatre variétés de verre. Les salles voûtées de 250 mètres carrés, en sous-sol, sont utilisées pour des expositions temporaires.

Et puis plus rien. Voilà cinq ans que Noailles attend la seconde partie de la rénovation – piscine, chambres d'amis, jardin suspendu qui sont dans un état déplorable, dangereux même puisque certains éléments menacent de s'effondrer. La poursuite des travaux, logiquement confiée à la même équipe d'architectes, devrait coûter entre 12 et 15 millions de francs, l'Etat assurant 40 % du coût. Une tranche de 3,2 millions de francs devait être entamée fin 1993 : l'Etat versant 1,6 million de l'Etat, le département 1 million de francs et la ville 600 000 francs. Mais la contribution municipale n'a jamais figuré au budget de la ville.

Motiver les municipalités

Certains voient dans ce faux bond la preuve que Hyères se désintéresse de la villa Noailles. *«Nous avons dû faire des coupes dans le budget*, explique Michel Misfud, adjoint à l'éducation et aux affaires européennes, en charge du dossier Noailles, *mais les 600 000 francs devraient être débloqués en octobre.»* Le maire, justifie ce retard : *«La suite de la rénovation dépend de ce que l'on fera de Noailles une fois les travaux terminés. Or, il n'est pas question que la ville prenne en charge son fonctionnement.»* Réaction surprenante pour une ville de 52 000 habitants tournée vers le tourisme, et qui accueille près de 3 millions de visiteurs l'été...

A la direction régionale des affaires culturelles, on se dit *«désorienté»* par l'attitude de la municipalité. *«Le bâtiment est exceptionnel, les jardins superbes, les architectes compétents, le site tout trouvé pour l'action culturelle. Et pourtant le dossier avance – au ralenti»*, se lamente François Goven, le conservateur régional des monuments historiques. Plus grave : les lenteurs municipales ont entraîné l'annulation du 1,6 million de francs dégagé par l'Etat : *«Hyères a raté le coche*, explique François Goven, *le sauvetage rapide de l'édifice aurait permis de limiter le coût des travaux et de réfléchir tranquillement à son utilisation. Maintenant, nous entrons dans une période budgétaire très difficile et notre aide est repousée à 1994.»*

Certes, en dix ans, les projets d'utilisation de la villa Noailles se sont succédé : centre de recherche sur les créations de l'enfance, centre international de création et d'animation, musée du modernisme, accueil de séminaires d'entreprises, galerie d'art contemporain (confiée à Pierre et Marianne Nahon)... A chaque fois le projet a buté sur deux écueils : la difficulté de trouver des mécènes et la ville qui ne veut pas se dessaisir de Noailles tout en refusant d'en assurer la gestion. Celle-ci a préféré se décharger de ses responsabilités sur l'association Forum Mediterrannée Villa de Noailles-Mallet-Stevens, créée en 1992.

Son premier président était André Parinaud, figure aussi connue que contestée du monde des arts. Il vient d'être remplacé par le couturier Pierre Cardin. On retrouve aussi des représentants de la ville, le groupe immobilier Pierre et vacances, mais aucune personnalité culturelle – pas d'architectes, d'historiens, ni de représentant du ministère de la culture ou des monuments historiques... L'association prévoit de créer à Noailles des expositions qui feraient revivre *«les temps forts de la villa»*, une douzaine de bourses pour des jeunes artistes en résidence, une bibliothèque anglo-saxonne, un lieu de rencontres des civilisations méditerranéennes et un musée de l'Union des artistes modernes (UAM) proposé par les trois architectes chargés de la rénovation. Pour financer ces projets, la ville comme l'association comptent sur les carnets d'adresses de Pierre Cardin et du vice-président de l'association : Lord Clive Hollick, un énigmatique banquier britannique, amoureux du site. *«Il fera venir vingt mécènes qui amèneront 10 millions de francs sur trois ans*, affirme André Parinaud; *avec les 6 millions promis par l'Etat, les travaux seront finis fin 1995.»*

«Attendons de voir», confient plusieurs observateurs, lassés par l'avalanche de projets avortés. *«Si la municipalité traîne les pieds pour voter la subvention, c'est qu'elle n'a pas confiance dans ce projet»*, répond l'un de ses représentants. Au point que le classement du bâtiment est envisagé à la direction des monuments historiques si rien ne se concrétise rapidement. Ce qui obligerait la ville à entreprendre des travaux de sauvegarde.

Toutes ces difficultés prouvent combien il est difficile de *«motiver les municipalités sur le patrimoine contemporain»*. Hyères a trouvé les 5 millions de francs nécessaires à la restauration – judicieuse – de la tour des Templiers (XIe siècle). Noailles bénificiera-t-elle enfin de la même sollicitude?

FRÉDÉRIC EDELMANN et MICHEL GUERRIN

► **Villa Cavrois, 68, rue Jules-Guesde, 59170 Croix. Villa Noailles, montée de Noailles 83400 Hyères, rens. : 94-65-22-72.**

► **A lire : *Mallet-Stevens, la villa Noailles*, de Cécile Briolle, Agnès Fuzibet et Gérard Monnier, éditions Parenthèses (72, cours Julien, 13006 Marseille).**

Le président et le manuscrit coréen

Sombre semaine pour la Bibliothèque nationale (BN), qui a perdu un de ses manuscrits mais qui, surtout, a eu le sentiment d'avoir été «humiliée». Mercredi 15 septembre, lors du voyage du président de la République en Corée du Sud (*le Monde* du 17 septembre), un manuscrit coréen a été officiellement remis aux autorités coréennes pour «un prêt de longue durée». *«J'ai dû ramener ce livre presque de force»*, aurait indiqué François Mitterrand. Il a fallu, en effet, de longues négociations pour «arracher» le «livre» au deux conservatrices chargées de le convoyer.

Le manuscrit fait partie d'un lot de 298 documents saisis par l'amiral Roze en 1866 dans l'île de Kangwa, à proximité de Séoul. Ce dernier commandait l'expédition punitive envoyée en Corée à la suite du massacre de plusieurs missionnaires catholiques – dont le vicaire apostolique pour ce pays et trois autres prêtres français – par les autorités coréennes de l'époque.

Le manuscrit est la copie – la Corée en possède deux autres – d'une relation officielle qui énumère les dispositions prises pour la construction d'un temple funéraire destiné à la mère du roi de Corée en 1822. Les autres documents coréens déposés à la BN, par le ministère de la marine en 1867, sont du même ordre. Il ne s'agit pas, on le voit, de pièces d'une grande rareté – comme les Codex mexicains par exemple – ni pour la France ni pour la Corée. Mais il s'agit pour l'une et l'autre de symboles et de principes.

Question de principes

Pour la Corée, incontestablement, la remise d'un tel objet est lourde de signification. Il s'agit d'effacer les humiliations passées, humiliations qui furent nombreuses, venant des lointains pays occidentaux comme du voisin japonais. La presse coréenne s'est largement faite l'écho de cette «manifestation», indiquant d'ailleurs qu'il s'agissait d'un ensemble de trois manuscrits (information erronée). Il a été également annoncé qu'une commission mixte se tiendrait pour discuter des modalités du transfert du reste du fonds. Commission fantôme, indique-t-on à Paris, puisqu'on ignore sa composition et la date de sa réunion, voire son existence

Pour la Bibliothèque nationale, vigoureusement soutenue par les principaux établissements patrimoniaux (musées en tête), il s'agit d'abord dans cette affaire d'une question de principes. *«Si on commence à entrer dans le jeu des restitutions, la liste est ouverte et elle est sans fin»*, indique Monique Cohen, conservatrice responsable de la division orientale du département des manuscrits. En effet, la liste est longue des objets d'art ramenés *manu militari* par les Français au cours des âges, à commencer par les armées de la République et de l'Empire. Faudra-t-il restituer *les Noces de Cana* à Venise?

Pour les locataires de la Rue de Richelieu, il y a enfin une question de méthode. Le ministre de la culture avait demandé, la semaine précédant le voyage présidentiel, la remise du manuscrit. L'administration de la BN, lui répondit par la négative de façon très argumentée. Le 13 septembre, nouvelle requête, venant de l'Elysée, demandant de confier à l'avion présidentiel deux ou trois de ces manuscrits. Nouveau refus. Le lendemain 14, à la demande du ministère de la culture, un ordre de mission est signé par l'administrateur général de la BN, Emmanuel Le Roy Ladurie. Deux conservateurs, Monique Cohen et Jacqueline Samson, responsables du département des imprimés, prennent l'avion dans le courant de l'après-midi, avec un manuscrit pour le *présenter* aux autorités coréennes.

Les deux conservatrices débarquent le 15 à Séoul, *via* Tokyo. Elles apprennent, en arrivant qu'elles doivent remettre leur «colis» à l'ambassadeur qui le donnera aux Coréens. Refus des conservatrices : cette demande ne cadre pas avec leur mission. Elles comprennent surtout qu'elles ont été *«roulées dans la farine»*. Il fallut toute l'insistance du ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, relayé de Paris par le ministre de la culture, Jacque Toubon, pour qu'elles se dessaisissent de leurs documents, au prix de quelques larmes.

De retour à Paris, elles s'empressent de se démettre de leurs responsabilités administratives : *«Il s'agit pour nous d'une question d'honneur*, indiquent les conservatrices. *On s'est fait flouer. Nous avons été contraintes d'accomplir un acte contraire à l'intérêt de la France, à la légalité et à la déontologie de notre profession.»* Une réunion des conservateurs et des chefs de département de la BN a eu lieu le 17 septembre. Une lettre de protestation solennelle a été envoyée au ministre de la culture où il est rappelé que, *«selon la loi, les collections publiques sont inaliénables, seule une nouvelle loi peut modifier ce statut. La Manufacture est faite pour servir aux cadeaux présidentiels, pas les collections de la Bibliothèque nationale ou du Louvre»*.

Effectivement, les conservateurs du Louvre se sont émus à leur tour. Certains d'entre eux ont téléphoné rue de Richelieu pour apporter leur soutien à la BN. Ils voient déjà les demandes de restitution affluer et décimer leurs cimaises! Rue de Valois, on précise de manière embarrassée que la décision est venue de l'Elysée, directement, sans passer par la voie hiérarchique. Avant de quitter Séoul, François Mitterrand a assuré, lors d'une conférence de presse, que cette affaire *«ne serait pas un précédent»*, en précisant que *«les musées, partout dans le monde, sont pleins de trésors qui ont été pris dans des conditions sur lesquelles il ne faut pas s'étendre»*.

Sans doute le numéro 1235 des manuscrits orientaux ne pèse pas lourd en face d'un contrat comme celui du TGV, mais la présidence de la République peut-elle disposer des collections nationales – même au nom d'un intérêt supérieur – sans concertation avec ceux qui en ont la garde? Question de principes.

EMMANUEL DE ROUX

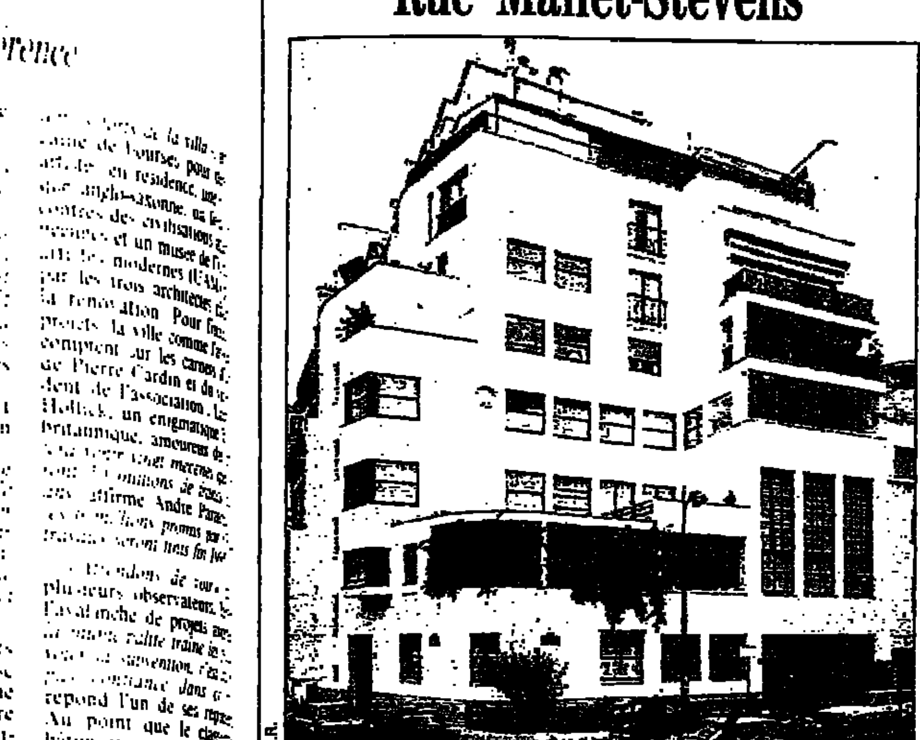


re au public de découvrir
ans souffre de cette indifférence

ent et le manuscrit coréen

CULTURE

Rue Mallet-Stevens



D.R.

La Maison-Agence de Mallet-Stevens a été surélevée de trois étages.

Martel, Reifenberg, Allatini, Dreyfus ou, plus trivialement, « 9, rue du Docteur-Blanche » : cinq villas, estampillées Mallet-Stevens, composent la rue du même nom, dans le XVIe arrondissement de Paris. Façades et toitures ont été inscrites, le 15 janvier 1975, à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. En revanche, seule la première nommée est classée, depuis 1991. Œuvre exceptionnelle, manifeste de l'architecture moderne, quelques propriétaires passionnés, regroupés au sein de l'Association de sauvegarde de la rue Mallet-Stevens, essaient tant bien que mal de protéger leur artère. Née pour servir de rempart juridique contre les promoteurs d'une importante opération immobilière, elle est présidée par le comédien *Claude Piéplu*, riverain depuis maintenant une vingtaine d'années.

Tout commence en 1925, en pleine exposition arts déco. Mme Reifenberg, une riche veuve souhaitant à tout prix échapper au style en vogue, rencontre Robert Mallet-Stevens. A la villa Reifenberg et à son propre atelier, l'architecte ajoute en peu de temps quatre nouvelles commandes. Il esquisse alors un projet au vocabulaire architectural résolument moderne : larges baies vitrées, escalier en saillie sur la façade, tour belvédère, toits-terrasses... La rue fonctionne « à l'envers » : les chambres de service, au lieu d'être sous les toits se trouvent en rez-de-chaussée, et la maison du gardien est au bout de la rue.

Mallet-Stevens « fignole » sa composition en plantant deux cèdres du Liban et en faisant intervenir des architectes et des artistes renommés – ou qui le deviendront, – Jean Prouvé, Pierre Charreau, Louis Barillet. Le jour de l'inauguration, en 1927, Mallet-Stevens parcourt « sa » rue en compagnie du ministre du commerce. *Malheureusement*, dénoncée par les uns, rejetée par les autres, son œuvre ne fait pas l'unanimité. Les seuls modernes labellisés à l'époque sont Le Corbusier, Gropius ou Mies Van der Rohe.

En 1945, l'architecte éponyme de la rue meurt. Au sortir de la seconde guerre mondiale, le manque de logements s'accompagne d'une recherche forcenée de surfaces habitables. Surélévations et obturations commencent à dénaturer la rue, et ce, jusqu'aux années 60. On croyait les hostilités achevées quand, en 1979, on apprend l'existence d'un projet de construction – un immeuble de six étages et un parking en sous-sol – au n° 1 de la rue. Au même moment figure, en bonne place et dans sa quasi-totalité, au sein de l'exposition « Paris-Moscou » du Centre Georges-Pompidou... l'œuvre de Mallet-Stevens.

Les riverains farouchement opposés à ce que « leur » rue soit dénaturée créent leur association, et une première lettre est adressée au maire de Paris. L'association rebondit de recours en requête, du tribunal administratif au Conseil d'Etat : *« On nous laissait entendre*, raconte Claude Piéplu, *que notre petite association n'était pas au bout de ses peines. »* Trois demandes de permis de construire se succéderont. Toutefois, en 1985, l'association obtient gain de cause et le projet est définitivement abandonné.

Aujourd'hui, l'état des villas oscille entre la rénovation habile et discrète et les transformations qui rendent méconnaissable le dessein originel. Le n° 9 de la rue du Docteur-Blanche (angle avec le n° 12 de la rue Mallet-Stevens), ex-maison et atelier de l'architecte, a été surélevé de trois niveaux. Le n° 10, maison des frères Martel (sculpteurs), n'a pratiquement pas bougé et son atelier est régulièrement loué à des artistes. La maison Reifenberg (n° 4) a vu obstruer ses terrasses des deux derniers niveaux. Le n° 1, la maison du gardien, est « coiffé » d'un étage. Morcelée en 1959, la maison Allatini (n° 5) ne ressemble plus du tout à l'original. L'emplacement des portes, fenêtres et entrées a été modifié, et les terrasses bouchées. Le n° 7 enfin, ou villa Dreyfus, a bénéficié, ces quatre dernières années, d'une remise en état « à l'identique ». Sa façade est très proche de l'état initial.

La fonction originelle des bâtiments aura, elle, été préservée, les logements sont restés logements. L'association soulève ainsi le problème de la *protection du patrimoine* du XXe siècle et de l'intérêt grandissant qu'il suscite : comment vit-on aujourd'hui dans un patrimoine « vivant » ? Demain, elle tentera de faire classer la rue entière en tant que site, mais surtout, elle rêve à une Fondation Mallet-Stevens. Une petite sœur pour la Fondation Le Corbusier, toute proche.

CHRISTIAN SIMENC

► Mallet-Stevens à Paris : l'hôtel-atelier du maître verrier Louis Barillet, rue Méchain (XIVe arr.) ; la caserne de pompiers rue Mesnil (XVIe arr.) ; une maison square Vergennes (XVe arr.). En Ile-de-France : une villa à Boulogne, la villa Trappenard à Sceaux.

EN BREF

□ **La crise et les jardins.** – Ateliers, débats et présentation de travaux à Chaumont-sur-Loire dans le cadre du deuxième Festival international des jardins, les 27, 28 et 29 septembre. Un thème : « L'imagination dans la crise » – crise du paysage, crise urbaine et crise de la création. Renseignements et inscriptions au Conservatoire des parcs et jardins et du paysage, 33, rue Saint-Merri, 75004 Paris. Tél. : 48-04-84-59.

□ **Le registre public du cinéma sur Minitel.** – A partir du 20 septembre, le Centre national du cinéma met à disposition le registre public sur Minitel au 36-17 code RPCA, première étape d'une banque de données plus globale consacrée au cinéma. Tout utilisateur aura ainsi accès à la liste des titres, producteurs, réalisateurs, distributeurs, et à la nomenclature des actes contractuels liés à tous les films agréés depuis 1987.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 SEPTEMBRE A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 19 SEPTEMBRE 1993

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ ; ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX ; NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES ; TRÈS NUAGEUX OU COUVERT ; PLUIE OU BRUINE ; NEIGE ; AVERSES ; ORAGES ; BRUMES ET BROUILLARD ; SENS DE DÉPLACEMENT

TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 1993 VERS MIDI

METEO FRANCE

Dimanche : journée assez agréable avec du soleil et de la douceur. – Une perturbation située sur le proche Atlantique sera stationnaire sur la pointe de Bretagne où elle donnera de la pluie. Sur le reste de la Bretagne, la Normandie et les Pays de la Loire, le ciel sera bien voilé mais sera assez lumineux.

Partout ailleurs, nuages et éclaircies alterneront, mais le soleil sera davantage présent sur la moitié nord. Sur la moitié sud, les nuages seront plus nombreux, surtout le matin sur le Sud-Est et le Centre-Est où ils pourront donner des ondées orageuses sur la Corse et la Côte d'Azur.

Les températures matinales seront fraîches : 6 à 10 degrés sur la moitié nord, localement 4 degrés dans les Ardennes, 9 à 12 degrés sur la moitié sud, localement 15 à 18 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre sera à la hausse : 18 à 22 degrés sur la moitié nord, 22 à 27 degrés sur la moitié sud localement 27 à 29 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 20 SEPTEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 18-9-1993
Valeurs extrêmes relevées entre le 17-9-1993 à 18 heures TUC et le 18-9-1993 à 6 heures TUC

FRANCE											
AJACCIO	26	16	N	STRASBOURG	19	5	D	MARRAKECH	28	17	N
BIARRITZ	18	16	C	TOULOUSE	21	13	N	MEXICO	–	–	–
BORDEAUX	19	15	C	TOURS	18	10	N	MILAN	21	12	B
BOURGES	18	13	P	**ÉTRANGER**				MONTRÉAL	16	9	C
BREST	16	9	D	ALGER	31	20	D	MOSCOU	6	5	C
CAEN	17	7	B	AMSTERDAM	13	3	B	NAIROBI	26	8	C
CHERBOURG	17	4	D	ATHÈNES	30	20	D	NEW-DELHI	31	26	C
CLERMONT-FER.	18	12	C	BANGKOK	33	26	N	NEW-YORK	18	14	A
DIJON	18	10	C	BARCELONE	24	17	C	PALMA-DE-MAJ.	30	16	N
GRENOBLE	18	11	N	BELGRADE	25	14	C	PÉKIN	28	13	D
LILLE	15	5	B	BERLIN	10	6	D	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
LIMOGES	17	13	C	BRUXELLES	15	5	B	ROME	28	17	D
LYON-BRON	19	14	N	COPENHAGUE	11	8	C	HONGKONG	28	25	C
MARSEILLE	26	18	N	DAKAR	31	26	D	SÉVILLE	28	18	B
NANCY	19	4	B	GENÈVE	19	13	P	SINGAPOUR	–	–	C
NANTES	18	12	C	ISTANBUL	30	19	D	STOCKHOLM	11	0	D
NICE	23	16	N	JÉRUSALEM	30	20	D	SYDNEY	21	12	D
PARIS-MONTS.	19	9	D	LE CAIRE	37	22	D	TOKYO	29	24	C
PAU	19	13	P	LISBONNE	19	16	D	TUNIS	35	21	D
PERPIGNAN	22	18	C	LONDRES	16	6	B	VARSOVIE	14	8	C
POINTE-A-PITRE	32	23	–	LOS ANGELES	21	18	D	VENISE	24	17	N
RENNES	19	7	D	LUXEMBOURG	16	5	B	VIENNE	21	12	N
ST-ETIENNE	19	11	C	MADRID	24	13	C				

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Samedi 18 septembre

TF 1

20.40 Divertissement : Les Grosses Têtes.
22.30 Hommage à Raymond Burr. L'affaire des ambitions perdues.
0.10 Magazine : Formule foot.
0.50 Journal et Météo.
0.55 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

20.50 Magazine : C'est votre vie. Par Frédéric Mitterrand. Muriel Robin.
22.25 Les Chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes
22.30 Variétés : Taratata.
23.50 Journal. Journal des courses et Météo.
0.15 Magazine : La 25e Heure.

FRANCE 3

20.45 ► Téléfilm : L'Interdiction. De Jean-Daniel Verhaeghe, d'après Balzac.
22.10 Journal et Météo.
22.35 Jamais sans mon livre. Invités : Jean Rouaud (*Des hommes illustres*) ; Alain Rey, maître d'œuvre, avec Josette Rey-Debove, du Petit Robert ; Françoise Cachin, directrice du Musée d'Orsay, à propos de l'exposition des chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes ; Bernard Frank, spécialiste de la littérature japonaise, présente *Chita* et *le Japon* de Lafcadio Hearn, ainsi que *la Vie de Lafcadio Hearn*, de Jonathan Cott.
23.30 Magazine : Musique sans frontière. Destination : les Antilles.
0.15 Continentales Club.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Faux et usage de faux à la cour d'Angleterre. De John Schlesinger.

21.40 Documentaire : Les Allumés... Rodéo à Omak, la course suicide, de Hervé Fleujan
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot. Extraits des matches de la 9e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Maniac Cop 2. □ Film américain de William Lustig (1990).
0.25 Cinéma : FX2, effets très spéciaux. □ Film américain de Richard Franklin (1991) (v.o.)

ARTE

20.40 Documentaire : D'Est. De Chantal Akerman.
22.35 Téléfilm : Aimée. De Pedr James.
0.15 Documentaire : Jazz in the Night.

M 6

20.35 Magazine : Stars et couronnes.
20.50 Feuilleton : La Fureur des anges. La vie continue, de Buzz Kulik (3e et 4e épisodes).
0.00 Sport : Moto. Le Bol d'or.
0.10 Série : Soko, brigade des stups.

Dimanche 19 septembre

TF 1

20.40 Cinéma : La Maison assassinée. □ Film français de Georges Lautner (1987).
22.40 Magazine : Ciné dimanche.
22.50 Cinéma : FIST. ■ Film américain de Norman Jewison (1978).
1.05 Journal et Météo.
1.10 Magazine : Le Vidéo Club.
1.25 Opéra : Mignon. Musique d'Ambroise Thomas ; livret de Barbier et Carré, mise en scène de Pierre Jourdan. Avec le Madrigal de Compiègne.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : La vieille qui marchait *dans la mer*. ■ Film franco-italien de Laurent Heynemann (1991).
22.30 Les Chefs-d'œuvre de la fondation Barnes.
22.35 Cinéma : La Course du lièvre à travers les champs. ■■ Film français de René Clément (1972).
0.50 Journal et Météo.

FRANCE 3

20.45 Emission spéciale. Interview de Yasser Arafat, président de l'OLP par Jean-Marie Cavada. Reportages sur la bande de Gaza et Jérusalem.
22.20 Journal et Météo.
22.45 Magazine : Le Divan. Invité : Charles Picqué, ministre-président de la région Bruxelles-capitale.
23.10 Cinéma : Soudain l'été dernier. ■■■ Film américain de Joseph L. Mankiewicz (1959) (v.o.).

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 20.35
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Luna Park. ■■ Film franco-russe de Pavel Lounguine (1992).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
0.55 Cinéma : Truly, Madly, Deeply. ■ Film britannique d'Anthony Minghella (1990) (v.o.).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Au cœur de l'Europe, Prague.
20.45 Court métrage : Prague, cœur troublé.
21.50 Images de la Mala Strama. De Jaroslav Turer.
22.00 Téléfilm : Petite histoire de la Mala Strana. De Jiri Krejcik.
23.30 Court métrage : Le Voyage. De Jaromil Jires (N.).
0.05 Court métrage : Gloire de pierre. De Jan Libora et Jiri Lehovec.
0.15 Présentation (et à 0.25).
0.20 Court métrage : L'apparition du fakir. *De Pavel Marek.*

M 6

20.45 Téléfilm : L'Enfant déchiré. De Michael Tuchner.
22.25 Magazine : Culture pub. Spécial Inde.
22.55 Téléfilm : Le Secret d'Emmanuelle. De Francis Leroi.

AGENDA

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

LES ARPENTEURS DE MONTMARTRE. Film français de Boris Eustache : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

DANDY. Film allemand de Peter Sempel, v.o. : Accatone, 5e (46-33-86-86).

LA FIRME. Film américain de Sydney Pollack, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

JUSTINIEN TROUVÉ OU LE BATARD DE DIEU. Film français de Christian Fechner : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RABI. Film français de Gaston Kabore, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

TROIS FILLES. Film indien de Satyajit Ray, v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Intégrale Sacha Guitry (v.f.) : Sacha Guitry - cinéaste s'il en fut (1962), de Claude de Givray, 16 h 30 ; Mon père avait raison (1936), de Sacha Guitry, 19 h ; le Roman d'un tricheur (1936), de Sacha Guitry, 21 h.

DIMANCHE

Intégrale Sacha Guitry (v.f.) : Dernière Jeunesse (1939), de Jeff Musso, 16 h 30 ; Faisons un rêve (1936), de Sacha Guitry, 19 h ; le Mot de Cambronne (1937), de Sacha Guitry, les Perles de la couronne (1937), de Sacha Guitry et Christian-Jaque, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma arménien : Komitas (1988, v.o. s.t.f.), de Don Askarian, 14 h 30 ; Arabesques sur le thème de Pirosmani (1986, v.o. s.t.f.), de Sergueï Paradjanov, Andriech (1954, v.o. s.t.f.), de Sergueï Paradjanov, 17 h 30 ; Calendar (1992, v.o. s.t.f.), d'Atom Egoyan, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma arménien : The Good Job (1942, v.o. s.t.f.), de William Saroyan, Applause (1930, v.o. s.t.f.), de Rouben Mamoulian, 14 h 30 ; Arménie 1900 (v.o. s.t.f.), de Jacques Kebadian, Andranik (1928, v.o. s.t.f.), d'Acho Chakatouny, 17 h 30 ; la Source (1973, v.o. s.t.f.), de Arbi Ovanesian, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Portraits de Paris : French Paris : Paris vu de la Seine (1904), Charade (1963, v.o. s.t.f.) de Stanley Donen, 14 h 30 ; Paris slave : Un honnête homme (1963) d'Ado Kyrou, les Favoris de la lune (1984) d'Otar Iosseliani, 16 h 30 ; Paris magique : les Morts de la Seine (1989) de Peter Greenaway, l'Eveillé du pont de l'Alma (1985) de Raoul Ruiz, 18 h 30 ; Paris nippon : Paris 1937 (1937) de Shigemaru Shimoyama, A la carte compagnie (1987) de Kei Ota, 20 h 30.

DIMANCHE

Portraits de Paris : Amour assassin : Faits divers (1923) de Claude Autant-Lara, Hôtel du Nord (1935) de Marcel Carné, 14 h 30 ; l'Amour déçu : Charlotte et son Jules (1958) de Jean-Luc Godard, la Désenchantée (1990) de Benoît Jacquot, 16 h 30 ; l'Amour trahi : Paris vu par... (1965) de Jean-Luc Godard, Eric Rohmer, Jean Douchet, Jean-Daniel Pollet, Claude Chabrol, Jean Rouch, Vivre sa vie (1962) de Jean-Luc Godard, 18 h 30 ; l'Amour au masculin : Alger la blanche (1985) de Cyril Collard, Encore (1988) de Paul Vecchiali, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A TOUTE ÉPREUVE (Hongkong, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

AKIRA (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

AMANTS (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AVOCAT DU DIABLE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

BENNY & JOON (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BOXING HELENA (A., v.f.) : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA CAVALE DES FOUS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

CIBLE ÉMOUVANTE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CRISE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

DANS LA LIGNE DE MIRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

DENIS LA MALICE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ENFANT LION (Fr., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FANFAN (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

FIORILE (It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE FUGITIF (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

HÉLAS POUR MOI (helvético-Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HOMME SUR LES QUAIS (Fr.-All.-Can., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

HOT SHOTS ! 2 (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

JE M'APPELLE VICTOR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

KALIFORNIA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LAST ACTION HERO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MA SAISON PRÉFÉRÉE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MEDITERRANEO (It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

MÉTISSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).

MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MY OWN PRIVATE IDAHO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA PART DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES PRINCES DE LA VILLE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

4 NEW-YORKAISES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SANTA SANGRE (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55).

LE SILENCE DES AGNEAUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SLIVER (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

SNIPER (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

LA SOIF DE L'OR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SWING KIDS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE CRYING GAME (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES TORTUES NINJA 3 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LE TRONC (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

UN, DEUX, TROIS, SOLEIL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Mistral, 14e (36-65-70-41).

UNE BALLE DANS LA TÊTE (Hongkong, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE FAMILLE FORMIDABLE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

VAL ABRAHAM (Por., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 30.

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 16 h, 18 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 19 h, 21 h.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h 15.

INDOCHINE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h 15.

JIMI HENDRIX AT WOODSTOCK (A., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) 0 h 30.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

KALAHARI (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

POINT BREAK (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h 10, 21 h 20.

RED ROCK WEST (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

SISTER ACT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Le Premier : 17 h et 22 h. Fando et Lis : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ARÈNES DE LUTÈCE (). Sanemori : 15 h.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 18 h et 21 h.

ATELIER (46-06-49-24). Le Mal court : 15 h 30 et 21 h.

BASTILLE (43-57-42-14). Les Drôles : 19 h 30, dim. 15 h 30. La Tranche : 21 h, dim. 17 h.

BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Un + un + un, Pour en finir avec la dualité : 19 h.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Kif-Kif l'artriste, de Rachid de La Courneuve : 21 h.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). Les Boulingrin ; l'Affaire de la rue de Lourcine : 21 h.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Zappeurs : 20 h 15. Pot ripoux : 21 h 30.Dim. Le Graphique de Boscop : 20h30.

CARTOUCHERIE-EPÉE DE BOIS (43-74-20-21). Le Roi et le Grand-Père : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Munich-Athènes : 20 h 30, dim. 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Quoi de neuf? Sacha Guitry : 23 h 30, dim. 17 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Ne réveillez pas Cécile... Elle est amoureuse : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE SALLE RICHELIEU (40-15-00-15). Le Prix Martin : 20 h 30.Dim. Antigone : 20h30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Cid : 20 h 30, dim. 17 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Durant avec un T : 21 h, dim. 15 h.

ESPACE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Quai Ouest : 20 h 30, dim. 17 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on attend : 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). La Lagune de Coyuca : 20 h 30, dim. 17 h 30.

GRAND EDGAR (43-35-32-31). Vent de folie : 20 h 15.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Un jubilé et les Méfaits du tabac : 19 h. Le jour où la pluie viendra : 20 h 30. Les Dactylos : 22 h.

HÉBERTOT (43-87-23-23). La Volupté de l'honneur : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). Demandez la chanson du film : 18 h et 21 h 30. La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

L'EUROPÉEN (43-87-29-89). Anne Roumanoff : 20 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.

LAVOIR MODERNE PARISIEN-PROCRÉART (42-52-09-14). Y'a T'une Mouche Sur L'mur (légèrement ivre) : 21 h, dim. 17 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Eté 86 chez les Pujols : 20 h. Le Jardin des cerises : 21 h 30. Théâtre rouge. Simone Weil 1909-1943 : 18 h 30. Ah! Si j'avais un nom connu, vous verriez comme je serais célèbre : 20 h. Le Quadra : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). Le Cardinal d'Espagne : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARIE-STUART (45-08-17-80). Je me tiens devant toi nue : 20 h 30.

MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Boeing Boeing! : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Les Palmes de M. Schutz : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Passions secrètes : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Une cloche en or : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Patrick Timsit : 20 h 30.

PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bruno Lugan : 20 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

PRÉ-CATELAN, JARDIN SHAKESPEARE (42-27-39-54). Embrassons-nous, Folleville! : 15 h et 18 h 30. Le Voyage de M. Perrichon : 16 h 30 et 20 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Messieurs les ronds-de-cuir : 18 h 30, dim. 20 h 30. Backswing : 20 h 30, dim. 17 h. Improvizafond : 22 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Les Désarrois de Gilda Rumeur : 18 h et 20 h 45, dim. 15 h.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Allais nous plaît : 20 h 30. Le Défunt Edouard et Agrippine : 22 h.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). Le Parfum de Jeannette 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Les Innocentines : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE CLAVEL (46-34-23-11). Café noir? Improvisé! : 20 h 30, dim. 16 h.

THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Elie Kakou : 20 h 30.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Paul Préboist dans Maman! : 20 h 30. Stanneniac : 22 h.

THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Laurent Spielvogel : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. L'oiseau n'a plus d'ailes : 20 h 30, dim. 15 h. Libres, demain : 22 h 30, dim. 17 h. Belle de Mai. Molière : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Le Toufu ramdam : 22 h, dim. 20 h 30.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). C'est la dernière fois que je reviens sur Terre : 21 h. Help! Le Chippendale ou l'homme de leur vie : 22 h 30.

THÉATRE DE MÉNILMONTANT (47-03-38-43). La Punaise : 21 h, dim. 15 h.

THÉATRE MONTORGUEIL (42-36-38-56). Cinq minutes pas plus : 20 h. Le Retour de M. Leguen : 21 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Un couple ordinaire : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Les Prodiges : 21 h, dim. 16 h.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Les Déments se déchaînent : 19 h. Phèdre : 19 h 45.

THÉATRE SILVIA-MONFORT (45-31-10-96). Souvent je ris la nuit : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). On va faire la cocotte ; Le KWTZ ; Une paire de gifles! : 20 h 30, dim. 15 h.

TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Marie l'incurie : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Les Acrobates : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Dîner des cons : 17 h et 21 h, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

CHAMPIGNY-SUR-MARNE (L'ÉTOILE DES MERS) (49-83-82-32). L'Extravagante Aventure de l'étoile des mers : 21 h 30, dim. 14 h 30.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Threepenny Lear : 20 h 30, dim. 17 h.

LONGJUMEAU (THÉATRE ADOLPHE-ADAM) (69-09-40-77). Smeh compl' : 21 h.

RUEIL-MALMAISON (PARC DE BOIS-PRÉAU) (47-32-35-75). Les riches heures de Rueil-Malmaison : 21 h.

VILLEJUIF (THÉATRE ROMAIN-ROLLAND) (47-26-20-02). Garçon, un kir! : 18 h.

VITRY-SUR-SEINE (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-82-83-88). Jonathan des années trente : 21 h.

BILLET

Le creux de la vague

La France a-t-elle touché le fond de la dépression dans laquelle son économie s'est brutalement enfoncée à partir de l'été 1992? On serait tenté de le penser – ou plutôt de l'espérer – à la lecture des derniers comptes nationaux que vient de publier l'INSEE.

Entre avril et juin, la production nationale a cessé de reculer. Cette stabilisation de l'activité à un bas niveau n'est pas en soi une nouvelle enthousiasmante. Il aurait été catastrophique que, après avoir reculé de 2,8 % en rythme annuel au cours du premier trimestre – un chiffre considérable, – la production nationale continuât de s'effondrer. La stagnation enregistrée au deuxième trimestre, qui semble s'être prolongée au troisième, montre que le pire a été évité.

En avril-mai-juin, la production industrielle n'a pas diminué, pour la première fois depuis un an. C'est un bon signe, qui pourrait s'expliquer par le fait que les entreprises avaient trop réduit leurs stocks et ont dû – un peu – les reconstituer. Si telle était bien l'explication, l'amélioration pourrait ne pas durer.

La consommation des ménages, quant à elle, a augmenté de 1,6 % en rythme annuel, après avoir beaucoup baissé au premier trimestre (de 2,8 %). Cette amélioration n'est pas très significative puisque due surtout aux achats d'automobiles et de produits pétroliers. La plupart des autres achats ont stagné ou baissé. Quant aux investissements, ils ont encore baissé, et ce pour le vingt-quatrième mois consécutif. Il y a là une évolution inquiétante quant à la compétitivité de notre appareil de production, qui s'était beaucoup modernisé entre 1985 et 1990 et risque maintenant de reperdre une partie de ce qui avait été engrangé.

Les pouvoirs publics et la plupart des économistes privés estiment que l'activité va continuer de stagner jusqu'au début de l'année prochaine avant de recommencer à augmenter lentement. Cette façon de voir les choses se fonde sur l'espoir d'un redémarrage de l'investissement et, d'une façon plus générale, de la demande intérieure sous l'effet de la reprise étrangère. En clair, nos exportations, qui ont augmenté de 4,4 % en rythme annuel au second trimestre après avoir beaucoup reculé pendant les six mois précédents, provoqueraient une reprise. Un raisonnement rassurant qui permet de ne pas trop s'inquiéter de la totale stagnation du pouvoir d'achat prévue pour l'année prochaine.

Tout le problème est là : la demande étrangère suffira-t-elle à provoquer en France la reprise que tout le monde attend? Le pari est hautement risqué.

M. Balladur doit en être conscient qui a décidé d'alléger l'impôt sur le revenu tout en multipliant les mesures destinées à inciter les Français à consommer.

ALAIN VERNHOLES

□ **Les effectifs de la fonction publique resteront stables en 1994.** – Les effectifs de la fonction publique resteront stables en 1994, a déclaré Nicolas Sarkozy, ministre du budget, dans une interview publiée par *le Figaro* du 18-19 septembre. Le ministre du budget ajoute que les fonds de privatisation atteindront une quarantaine de milliards de francs en 1994 comme en 1993. Interrogé sur la réforme de l'impôt sur le revenu, M. Sarkozy indique que pour *« 90 % des contribuables, l'impôt à payer à revenu égal, sera l'an prochain inférieur d'au moins 3 %, que pour 65 % d'entre eux l'allègement dépassera 5 % tandis que pour 44 % il atteindra 10 % ».*

Tandis que M. Balladur réunit les ministres concernés

Plusieurs organisations syndicales réclament le gel des licenciements

Quarante-huit heures après l'annonce, le 15 septembre, d'une cascade de plans sociaux entraînant la suppression de plusieurs milliers d'emplois, le premier ministre a décidé d'enfoncer le clou. Après s'être déclaré, jeudi, *« préoccupé »* par *« l'accumulation »* de ces plans sociaux annoncés dans plusieurs groupes publics et privés, Edouard Balladur a indiqué, vendredi 17 septembre, qu'il réunirait, lundi matin, *« les ministres qui exercent la tutelle sur les entreprises publiques dans lesquelles des plans sociaux sont annoncés ou envisagés »*. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, François Léotard, ministre de la défense, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, Michel Giraud, ministre du travail, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie et Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, devraient se retrouver lundi 20 septembre à Matignon.

Les syndicats ont également réagi à l'accumulation de ces plans sociaux. Dans une lettre adressée le 17 septembre à M. Balladur, Marc Blondel, secrétaire général de FO, *« demande officiellement* [au premier ministre] *de bien vouloir examiner la possibilité de geler tous les licenciements pendant six mois ». « L'annonce de la suppression d'emplois dans le secteur public porte sérieusement atteinte à la crédibilité de l'action gouvernementale contre le chômage »*, estime M. Blondel avant d'assurer qu'*« il est de la responsabilité des pouvoirs publics, en charge de l'intérêt général, de montrer l'exemple aux entreprises privées ».*

Alain Deleu, secrétaire général de la CFTC, a proposé à la CFDT, la CFE-CGC et FO, de réclamer, *« par une expression commune », « un moratoire sur les licenciements et le rétablissement du contrôle administratif des licenciements ».* La CFE-CGC souhaite, elle, que les pouvoirs publics interviennent *« avant l'annonce des licenciements ».* Au nom de la CGT, Louis Viannet demande aussi au gouvernement de *« donner l'exemple »* en faisant *« stopper les licenciements »* dont l'annonce, *« à quelques jours du débat parlementaire sur le projet de loi quinquennale sur l'emploi, relève de la provocation ».* Le secrétaire général de la CGT propose de *« construire un vaste mouvement revendicatif »* le 28 septembre, date du début de l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale.

GATT : un enjeu crucial

Suite de la première page

Mais, sur l'ensemble de son commerce extérieur, les exportations agricoles représentent 16 %. Présenté en ces termes, sans tenir compte de ses dimensions humaine et culturelle, le débat apparaît trop simpliste, comme si Clochemerle s'était donné l'objectif de faire plier le reste du monde! Pourtant, et les Américains ne cessent de le rappeler, la France est rendue responsable de l'impasse de l'Uruguay Round, alors qu'en période de récession, particulièrement en Europe continentale, un accord mondial se trouve paré de toutes les vertus et devient le sésame de la reprise.

La France n'a-t-elle donc le choix qu'entre une crise européenne et une jacquerie paysanne? Dans son refus de Blair House (*le Monde* du 11 septembre), Edouard Balladur, en harmonie apparente tant avec sa majorité qu'avec François Mitterrand, joue à trois niveaux. Vis-à-vis de ses partenaires européens d'abord, qu'il s'agit d'entraîner d'autant plus dans le camp du refus que c'est le conseil des ministres européen – et lui seul – qui est habilité à ratifier Blair House. A entendre Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, et Jean Puech, ministre de l'agriculture, les Français ont marqué des points, certains pays, comme l'Espagne et l'Irlande, semblant rejoindre sa cause, d'autres, comme la Belgique qui préside la CEE, s'interrogeant.

En second lieu, le débat se déroule avec la Commission qui, seule, négocie au nom des Douze. Les porte-parole de Bruxelles reconnaissent désormais (*le Monde* du 18 septembre) que certaines craintes de la France sur la compatibilité du pré-accord de Blair House avec la réforme de la politique agricole commune (PAC), adoptée le 21 mai 1992, sont justifiées. La France focalise son refus de Blair House sur trois points essentiels : la baisse de 21 %, en volume, d'ici à 1999 des exportations subventionnées; la *« clause de paix »*, d'une durée de six ans pendant laquelle les Américains ne remettraient pas en cause la PAC; enfin, la réduction de la protection du marché intérieur, un pays étant obligé d'acheter 3 % dans un premier temps puis 5 % par la suite de sa consommation d'un produit à des pays tiers. Les Français redoutent d'autant plus d'être obligés de réduire encore davantage leur production agricole – ce que ne nie pas vraiment la Commission – que les récentes fluctuations des monnaies ont provoqué des hausses de prix en écus qui ont aggravé d'autant les écarts entre les prix européens et les prix mondiaux, d'où une limitation de la capacité à exporter sans subventions.

Un refus clair et ferme

La dernière crise monétaire – même si les Américains n'en sont pas directement responsables – a donc armé davantage la France dans son refus de Blair House. Or, vis-à-vis des Etats-Unis, qui reprennent à leur compte la formule d'Edouard Balladur selon laquelle *« il n'y aura d'accord sur rien tant qu'il n'y aura pas d'accord sur tout »*, le jeu s'annonce également délicat. Même si la CEE suivait la France dans sa demande de renégociation de Blair House, elle se heurterait à un refus clair et ferme de Bill Clinton, qui a encore répété, vendredi 17 septembre, que c'était hors de question, la nouvelle administration démocrate n'hésitant pas à dire que ce « compromis » ne présente pas que des avantages pour ses propres agriculteurs.

Si la CEE suit la France, elle prend donc le risque d'une crise ouverte avec les Etats-Unis, en se polarisant sur un seul des quinze thèmes de négociation de l'Uruguay Round, qui, portent notamment sur les droits de douane, les mesures non tarifaires, les règles antidumping, les droits de propriété intellectuelle, le règlement des différends, les services (secteur dans lequel la France est la deuxième puissance exportatrice), etc. Sans oublier qu'une centaine d'autres pays participent à ces discussions. En juillet, en lever de rideau du sommet du G 7 à Tokyo, une déclaration de principes avait laissé espérer un déblocage sur le démantèlement des protections tarifaires dans plusieurs secteurs mais rien depuis n'a concrétisé ces bonnes intentions.

L'enjeu de la réunion du 20 septembre est donc crucial, la question étant de savoir si le volet agricole justifie à lui seul un échec de l'Uruguay Round et une crise américano-européenne. Certains se consolent d'avance d'une telle issue, en soulignant que, depuis le Tokyo Round (1979), la croissance du commerce mondial n'a nullement été entravée. Une étude de Paribas montrait récemment que 60,5 % des échanges français sont intracommunautaires – et donc peu ou pas concernés par les règles du GATT dans la mesure où celles du marché unique sont davantage libre-échangistes – et que moins de 25 % des exportations françaises sont réellement soumises aux règles du GATT. Une opinion qui n'est nullement partagée par Peter Sutherland, le nouveau directeur général du GATT : *« Aucun pays*, a-t-il déclaré le 31 août, *aussi puissant soit-il, ne pourrait facilement supporter les blessures qu'il s'infligerait à lui-même en cas d'échec. (...) Si nous ne parvenions pas à un accord d'ici à la fin de cette année, le système commercial multilatéral serait ébranlé. (...) La multiplication des différends commerciaux et les profonds antagonismes entre les blocs régionaux laisseraient présager une grave détérioration de l'économie mondiale. »*

D'autres options pour les Etats-Unis

Au contraire, en cas de succès, d'autres augures laissent entrevoir un horizon dégagé, une véritable chance de redémarrage de l'économie mondiale, faisant entendre une petite musique d'autant plus agréable que l'on est dans un climat de récession. Et qu'on y cherche une issue... Une étude publiée par *Politique étrangère* (1) montre ainsi qu'un succès limité de l'Uruguay Round – avec par exemple une libéralisation de 30 % dans l'agriculture, un doublement des restrictions quantitatives dans le textile-habillement et une baisse de 50 % dans les droits de douane des autres secteurs industriels – procurerait un gain net de 118,7 milliards de dollars pour le monde, dont 27,5 milliards pour la CEE. Avec un *« franc succès »* – soit une baisse de la protection agricole de 70 % ! –, le gain net pour le monde serait de 262,5 milliards de dollars. Des chiffres à accueillir avec prudence, car ils participent d'un argumentaire destiné à faciliter une issue positive.

En revanche, cette même étude pose bien les enjeux politiques et économiques de l'Uruguay Round. Elle montre que la CEE a plus à gagner à un accord que les Etats-Unis, n'ayant *« guère la possibilité de faire croître ses échanges extérieurs par le biais d'accords régionaux ».* L'intégration des pays de l'AELE est déjà très avancée, et il n'y a pas de développements importants immédiats à attendre dans les échanges avec les pays d'Europe centrale ou l'ex-Union soviétique : *« Une grande zone européenne, de l'Atlantique à l'Oural, n'offre donc, avant longtemps, que des opportunités limitées d'accroissement des échanges au mastodonte que représente l'économie de la Communauté, et ce, à un coût politique élevé. »* La CEE n'a donc pas de véritable politique de rechange. A défaut d'un accord au GATT favorisant le multilatéralisme, elle risque de se trouver en conflit, surtout si on lui attribue la responsabilité de l'échec, avec les nouveaux blocs régionaux tant américains qu'asiatiques. *A contrario*, les Etats-Unis, avec la mise en œuvre du traité de l'ALENA (avec le Mexique et le Canada) et la conversion progressive de l'Amérique latine au libre-échangisme, *« se retrouvent dans la situation d'avoir d'autres options que le seul GATT, certes pas aussi brillantes sur le plan économique qu'une libéralisation mondiale des échanges, mais néanmoins politiquement confortables ».*

S'il est donc compréhensible que la France défende ses agriculteurs – qui ressentent d'autant plus mal les sacrifices que leur population se réduit et qu'ils pensent être les seuls à payer – et évite la mise en jachère de nouvelles terres, elle est plus ou moins acculée par ses partenaires à la recherche d'un compromis. L'exercice du droit de veto – auquel M. Balladur, confronté à une forte pression de son propre parti, ne semble guère tenir – provoquerait une déchirure franco-allemande et... une nouvelle crise monétaire. La solution passe donc par un accord franco-allemand, qui sera recherché le 20 septembre tant à Bruxelles qu'à Paris, où se retrouveront MM. Kohl et Mitterrand. La difficulté est que, dans l'immédiat, les intérêts des deux pays apparaissent contradictoires. M. Kohl joue la carte européenne, mais ses industriels, comme son ministre des affaires étrangères et le Parti libéral, fidèle soutien de l'industrie, le poussent à conclure au plus vite. L'Allemagne a déjà réclamé une modification des règles agri-monétaires dans la CEE pour éviter que l'appréciation du mark ne provoque une diminution des prix, et donc des revenus de ses agriculteurs. Elle préférerait des gels supplémentaires de terre, alors que la France, dans une position exactement inverse, juge une telle hypothèse inacceptable.

A défaut d'une renégociation en bonne et due forme, la France se contentera-t-elle d'une relecture de Blair House avec des clauses d'interprétation, de clarification, par exemple sur la question de l'accès au marché qui n'est pas lue de la même façon à Washington et à Bruxelles? Fort de sa popularité, qui lui a permis de faire avaler d'autres couleuvres à sa majorité, M. Balladur peut-il en rabattre par rapport à ses exigences initiales? Une telle attitude supposerait que les Américains fassent à leur tour un geste et accordent un nouveau sursis à la négociation. M. Clinton devrait alors obtenir de son Congrès qu'il repousse encore au-delà du 15 décembre la date butoir qui avait été fixée... Une partie triangulaire qui s'annonce donc à hauts risques. Mais M. Sutherland n'a-t-il pas lui-même entrouvert la porte en envisageant une conférence ministérielle de signature des accords de l'Uruguay Round... en avril 1994? Juste avant les élections au Parlement européen...

MICHEL NOBLECOURT

(1) *Politique étrangère*, été 1993, revue publiée par l'Institut français des relations internationales. Article de Patrick Messerlin : « Rôle du GATT et enjeux de l'Uruguay Round ».

M. Clinton réaffirme son opposition à une renégociation du préaccord de Blair House

WASHINGTON

de notre correspondant

« La CEE doit respecter l'accord de Blair House. (...) Quand elle se réunira dans quelques jours, elle devra résister aux demandes de réouverture de cet accord, durement négocié, et elle devra éviter de se mettre en travers des efforts visant à une conclusion rapide et positive » de l'Uruguay Round. Bill Clinton a lancé cet avertissement, vendredi 17 septembre, en recevant le président du conseil italien, Carlo Azeglio Ciampi, le chargeant de transmettre le message à la CEE avant la réunion du lundi 20 septembre à Bruxelles sur le préaccord agricole de Blair House.

En gros, le message des Américains aux Européens est le suivant : ne suivez pas Paris dans sa demande de renégociation de l'accord de Blair House, un point de vue que M. Clinton a également fait valoir au premier ministre britannique, John Major, lors d'un entretien téléphonique. Le 14 septembre, il avait lancé un premier avertissement public en ce sens en recevant le chef du gouvernement australien, Paul Keating. Un haut fonctionnaire de la Maison Blanche résumait, cette semaine, la position de l'administration en ces termes : *« Nous avons négocié avec la Commission, nous estimons qu'elle avait mandat pour le faire et nous espérons donc que la CEE respectera ses engagements. »* C'est d'autant plus important, ajoutait-il, que *« nous voulons conclure* [l'Uruguay Round] *avant la fin de l'année et que nous pensons qu'il n'y a jamais eu dans le monde une attitude aussi positive à l'égard de l'accord en vue ».* Il insistait : *« La France doit se conformer à Blair House, la plupart des pays concernés sont prêts. Il faut en profiter avant que climat de bonne volonté ne s'évapore. »*

Pour mener ces pourparlers, le gouvernement américain dispose d'un large mandat que lui a attribué le Congrès, le *fast track*, et qui doit lui permettre de soumettre l'ensemble, sous forme de vote bloqué, aux voix du Sénat et de la Chambre. Ce mandat vient à expiration le 15 décembre; Bill Clinton aimerait d'ici là pouvoir annoncer un accord de principe. Les milieux officiels français relèvent que ce sont là autant de dates-butoirs que les Etats-Unis se sont fixées, pour des raisons strictement intérieures; ils estiment que la CEE ne doit pas se sentir liée par ces dates.

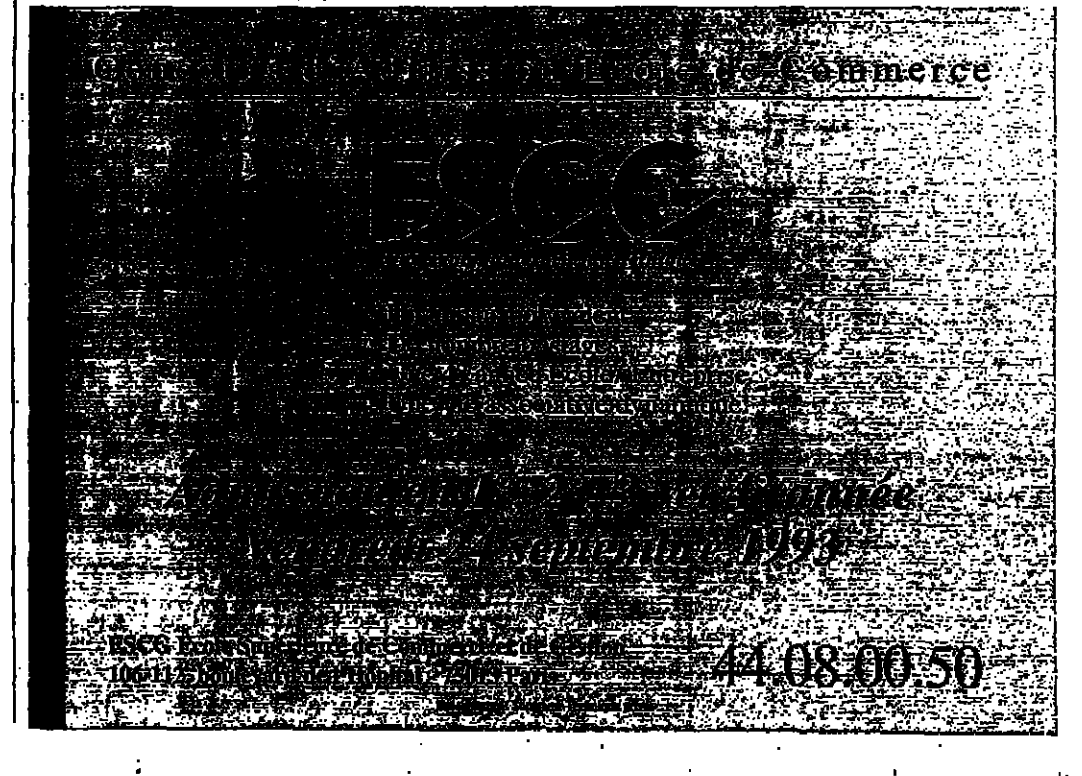
S'adressant vendredi à quelques journalistes francophones, l'ancien secrétaire d'Etat Lawrence Eagleberger se disait pessimiste devant la montée du *« protectionnisme »* en Europe et aux Etats-Unis. Il voit là un des plus importants dossiers de l'époque. Si l'Uruguay Round n'est pas rapidement conclu, si le Congrès ne ratifie pas le traité ALENA (sur l'union douanière avec le Mexique et le Canada), ce sera, dit-il *« une tragédie historique », « nous payerons un prix terrible ».*

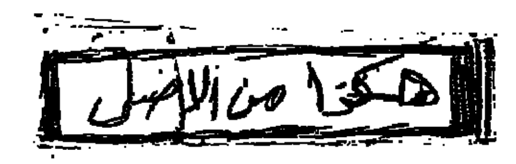
ALAIN FRACHON

Jean-Louis Debré (RPR) estime qu'« il ne faut pas craindre d'aller jusqu'à la crise »

Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, a déclaré, vendredi 17 septembre, à Chambéry (Savoie), qu'*« il ne faut pas craindre d'aller jusqu'à la crise »* dans les négociations avec les Etats-Unis sur le volet agricole du GATT. Selon M. Debré, le RPR *« souhaite que les intérêts de la nation, en l'occurrence la sauvegarde de notre agriculture et du monde rural, passent avant toute considération ».*

Le président du Centre national des indépendants et paysans (CNI), Jean-Antoine Giansily, accuse, lui, *le président de la Commission européenne*, Jacques Delors, d'avoir *« outrepassé ses pouvoirs »* et de *« bafouer les règles les plus élémentaires de la démocratie »* en acceptant le préaccord agricole de Blair House. La signature de cet accord, déclare M. Giansily dans un communiqué diffusé vendredi, *« révèle l'incapacité de Jacques Delors à assurer efficacement les plus hautes fonctions de représentation de notre pays ».*





REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 13 AU 17 SEPTEMBRE 1993

PARIS

Jamais deux sans trois

INDICE CAC 40

-0,42 %

Il y a juste un an, la déception affichée par les boursiers, après le référendum sur Maastricht, trouvait son origine dans les propos de Michel Sapin, alors ministre de l'économie, qui avait rappelé que la baisse des taux au lendemain de la consultation n'avait jamais été une promesse. Aujourd'hui, ces mêmes boursiers sont encore déçus : après le geste de la Bundesbank qui, la semaine passée, a baissé d'un demi-point l'ensemble de ses taux, ils étaient persuadés que la France, comme presque promis, imiterait son voisin d'outre-Rhin. Mais il n'en fut rien. Et, pour la troisième semaine consécutive, la déception s'est traduite par une baisse. Elle est cette semaine de 0,42 %.

Certes, elle n'a pas l'ampleur de celle de la période précédente, mais, depuis les plus hauts de la fin du mois d'août, les valeurs françaises ont, en moyenne, perdu 5 %, ramenant leur progression depuis le début de l'année à 13 %. Après la fausse joie de la semaine passée, l'espoir renaissait dès lundi, où un semblant de reprise se dessinait. Et, malgré la déception provoquée par le maintien de son taux d'intervention à 6,75 % par la Banque de France, l'indice CAC 40 gagnait 0,51 % en clôture. Le lendemain, la reprise se confirmait. Les boursiers commençaient-ils à comprendre que la nécessaire défense du franc et la reconstitution des réserves de changes différaient d'autant la baisse des taux tant attendue ? Quoi qu'il en soit, ils firent preuve d'une certaine sérénité, et les valeurs françaises gagnaient encore 0,71 %.

Changement de registre dès le mercredi. La perspective d'un désaccord entre la France et l'Allemagne lors du conseil des ministres européen sur le GATT, qui doit se réunir à Bruxelles lundi 20 septembre, a pesé tout au long de la séance sur les échanges. Il y a encore peu, les analystes estimaient qu'un accord franco-allemand sur le volet agricole du GATT demeurait possible. Cet accord, selon les experts du Crédit lyonnais, aurait permis une baisse graduelle des taux d'intérêt dès la fin de ce mois et une stabilisation du franc face au mark à environ 2 % par rapport à son précédent cours-plancher. Mais les déclarations du ministre allemand de l'économie, Gunter Rexrodt, selon lesquelles l'Allemagne était opposée à une renégociation du pré-accord agricole de Blair House ont mis un terme à leurs espoirs, les investisseurs redoutant qu'une relative instabilité ne s'installe à nouveau en Europe. Les investisseurs étrangers – qui avaient été le moteur de la hausse du mois dernier – ont donc vendu les grandes valeurs de la cote. La baisse du dollar face au franc les y encourageait, car, mécaniquement, ils sont gagnants sur les deux tableaux : sur les changes et en capital, les actions françaises ayant vivement monté en août. Le seul perdant de l'histoire fut le CAC 40, avec un recul de 2,61 %.

Le lendemain, le marché des actions a témoigné d'une certaine résistance, après le plongeon de la veille, et, en clôture, il n'a abandonné que 0,14 %. La dernière séance de la semaine a permis aux valeurs de renouer avec la hausse (+ 1,15 %). L'annonce selon laquelle l'activité s'était stabilisée en France après deux trimestres de recul n'y était peut-être pas complètement étrangère...

Révision à la baisse

Si, selon l'INSEE, l'activité s'est stabilisée, laissant espérer des jours meilleurs, certaines analyses apparaissent encore bien pessimistes. Ainsi, Associés en Finance, qui regroupe seize bureaux d'étude et de sociétés de Bourse ou banques, vient encore de réviser ses prévisions à la baisse. Ainsi, sur un échantillon de 140 valeurs, pour l'année en cours, les prévisions de bénéfice par action (BPA) ont diminué de 6 %. Pour les valeurs du CAC 40, ces mêmes prévisions ont baissé de 4,1 %. Cette nouvelle baisse porte à 50 % la diminution totale des BPA depuis leur première estimation, en octobre 1992. En conséquence, le recul attendu des BPA 1993 par rapport à 1992 continue de s'aggraver : la décroissance moyenne pour les 140 valeurs est de 3,9 %, et de 10,2 % pour les valeurs du CAC 40.

Quelques titres ont retenu l'attention cette semaine, à commencer par Lafarge Coppée, deuxième cimentier mondial, qui lancera bien une augmentation de capital de 2,5 milliards de francs. Cet appel au marché – le plus important en termes de montant qu'ait connu la place de Paris depuis le début de l'année – aura lieu du 20 au 23 septembre. Comme Accor, la semaine passée, Valeo a annoncé que la quotité minimale de négociation de ses titres passerait de 50 à 10 titres le 24 septembre, soit le premier jour du terme boursier d'octobre.

A propos de privatisations, vendredi, lors de la présentation des résultats semestriels, Marc de Nadaillac, directeur général adjoint de Saint-Gobain, a annoncé que son groupe comptait prendre environ 2 % du capital de la BNP lors de la prochaine privatisation de la banque publique. Cet investissement *«important»* pèsera sur l'investissement en titres de Saint-Gobain au second semestre, a-t-il ajouté, sans en préciser le montant.

Enfin, s'exprimant devant le Club de la Bourse organisé par la Société des Bourses françaises, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a indiqué, mardi 14 septembre, qu'il *n'était* pas possible *«dans l'immédiat»* de supprimer l'impôt de Bourse, la situation budgétaire ne le permettant pas. Un jour, peut-être...

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	17-9-93	Diff.
Bongrain	2810	- 50
BSN	886	- 8
Eridania Béghin	802	- 3
Fromageries Bel	4 765	+ 16
LVMH	4 130	- 150
Pernod-Ricard	407	- 1,50
Remy-Cointreau	214	+ 12
Saint-Louis	1 340	- 69

Assurances

	17-9-93	Diff.
AGF	635	- 19
AXA	1 530	+ 1
GAN	511	- 7
Groupe Victoire	1 490	inch.
SCOR SA	845	+ 10
UAP	611	+ 5

Bâtiment et matériaux

	17-9-93	Diff.
Bouygues	680	+ 1
Ciments français	326	- 12
Colas	1 019	- 24
Eurotunnel	43	+ 0,60
Eiffage	1 092	- 53
GTM Entrepose	520	+ 16
Immob. Phénix	136	- 7
Jean Lefebvre	1 211	- 64
Lafarge-Coppée	419,90	+ 4,90
Poliet	365	+ 3
Saint-Gobain	566	- 10
SGE	274	- 7
Spie-Batignolles	380,50	- 19,50

Chimie

	17-9-93	Diff.
Air liquide (L')	748	- 1
ELF Sanofi	968	- 30
Gascogne	380	- 10
Institut Mérieux	2 350	- 20
Michelin	179,50	+ 2,40
Plastic Omnium	750	+ 0
Rhône-Poulenc A	152,50	+ 0,80
Rhône-Poulenc CI	158	+ 15
Roussel-Uclaf	633	+ 6
Synthélabo	250	- 4,20

Consommation non alimentaire

	17-9-93	Diff.
BIC	1 330	+ 1
Chargeurs	1 097	- 11
Christian Dior	341,50	- 1,20
Clarins	497	- 43
DMC	325	+ 6
EBF	690	- 9
Essilor Int.	534	- 16
Groupe André	627	+ 2
L'Oréal	1117	- 7
Moulinex	99,80	- 8,20
Salomon	1 836	- 138
SEB	492	+ 9
Skis Rossignol	1 349	+ 10
Sommer-Allibert	1 850	- 30
Zodiac	1 780	- 5

Crédit et banques

	17-9-93	Diff.
Comp. bancaire	519	+ 6
BNP CI	562	- 9
Cetelem	1 108	+ 19
CPR	437	- 17,50
CDE	219	+ 0
CCF	237,50	+ 2
CFF	1 180	+ 47
CLF	428,50	+ 2
Créd. lyon. CI	690	- 36
Crédit national	669	- 31
Société générale	629	+ 7
SOVAC	1 307	+ 7
UFB Locabail	355	- 25
UIC	544	- 5
Via Banque	346	- 5

Electricité et électronique

	17-9-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	726	- 9
Alcatel-Câble	609	+ 6
CSEE	554	+ 5
Intertechnique	565	- 20
Labinal	755	inch.
Legrand	4 680	+ 67
Matra Hachette	148	- 4,30
Radiotechnique	340	- 9
Sagem	1 878	- 7
Schneider	736	- 39
Sextant Avionique	300	inch.
Thomson CSF	164,10	- 10,90

Distribution

	17-9-93	Diff.
Alsacienne Sup.	2 520	+ 235
Bon Marché	880	+ 15
Carrefour	3 275	+ 91
Casino	166,50	+ 11,50
Castorama Dubois	749	+ 39
Compt. Modernes	1 468	+ 25
Damart	5 100	+ 101
Docks de France	817	+ 10
Gal. Lafayette	1 940	- 5
Guilbert SA	1 420	- 95
Guyenne Gasc.	1 689	- 9
Pinault Pr. 21 F	784	+ 16
Primagaz	850	- 5
Promodès	880	+ 35
REXEL (ex-CDME)	539	+ 3
SCOA	14,50	- 0,15

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Total	8 849 900	2 615 345
Alcatel Alsthom	1 706 080	949 534
Société Générale	1 173 880	736 880
Sextant Avionique	1 392 750	731 342
Elf Aquitaine	1 710 840	687 142
BSN	689 219	616 881
Eaux (Cie des)	221 400	585 670
Carrefour	158 720	510 763
Eurotunnel	11 220 800	484 123
Paribas	984 175	463 844
LVMH	101 076	424 337
Suez	1 148 900	389 497
Lafarge Coppée	904 540	378 347
Axa	248 190	376 364

Immobilier et foncier

	17-9-93	Diff.
CFI	300	inch.
GFC	485	+ 3
Lucia	163	inch.
Olipar	36,75	- 0,75
Rue Impériale	3 881	- 39
Sefimeg	508	+ 5
Silic	790	- 10
Simco	586	- 7
Sogeparc	765	+ 5
UIF	621	- 9

Investissement et portefeuille

	17-9-93	Diff.
Amrault et Assoc.	285	+ 0
Bolloré	462,60	+ 12,40
Cerus	112,10	+ 6,50
CGIP	1 238	+ 55
Eurafrance	2 010	+ 50
Gaz et Eaux	1 875	+ 45
Lagardère NMS	139,50	+ 1,80
Marine-Wendel	389,60	+ 13,50
Navigation mixte	1 070	- 19
Nord-Est	154,20	+ 1,40
Origny-Desvroise	922	- 13
Parfinance	192	- 8
Paribas	488	- 21,70
Pinault	303,50	+ 0
SPEP	367,30	- 19,70
Suez	342,10	+ 1,10
Worms	301,20	- 3,70

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Salvepar	+ 14,8	Locabail	- 8,9
Dynaction	+ 10,3	Bail Equipem.	- 7,8
Casino Guich.	+ 9,4	Contrest	- 7,8
Promodès	+ 7,8	Moulinex	- 6,9
Castorama	+ 7,4	Parfinance	- 6,3
CFF	+ 7	Rochette	- 6,2
Alsac. Sup.	+ 6,5	Schneider	- 6,2
Legris Indust.	+ 5,8	Sodero	- 5,6
Cerus	+ 4,1	Matra Hachette	- 5,8
Marine Wendel	+ 3,7	Thomson	- 5,7
Signaux	+ 3,7	Crédit lyonnais	- 5,6
Nord Est	+ 3,6	Cegid	- 5,6
Eurafrance	+ 3,5	Accor	- 5,4
Bon Marché	+ 3,5	Sophia	- 5,6

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	10-9-93	13-9-93	14-9-93	15-9-93	16-9-93
RM	5 178 283	3 110 763	3 178 592	3 902 480	4 254 630
Comptant					
R. et obl.	19 496 835	24 226 056	23 306 071	19 425 392	22 550 492
Actions	182 742	205 662	247 778	234 038	221 587
Total	24 857 860	27 542 481	26 732 441	23 561 890	27 026 709

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	13-9-93	14-9-93	15-9-93	16-9-93	17-9-93
Indice gén.	582,8	585,4	588,0	577,3	577,4
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 119,07	2 134,14	2 078,51	2 084,04	2 099,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 septembre 1993
Nombre de contrats : 170 371 environ

COURS	ÉCHÉANCES			
	SEPT. 1993	DÉC. 1993	MARS 1994	JUIN 1994
Premier	123,26	122,98	126,58	125,50
Dernier	123,50	123,18	126,82	125,50

Métallurgie, mécanique

	17-9-93	Diff.
CarnaudMetalbox	198,80	+ 4,80
Dassault Aviation	485	+ 20
De Dietrich	1 851	+ 1
Fives-Lille	404	+ 4,50
Imétal	483,10	- 13,90
Legris Industrie	203	- 4,50
Métaleurop	74,30	- 0,70
Pechiney CI	339	- 1,50
Pechiney Int.	197	- 2,40
Peugeot SA	642	- 15
Strafor, Facom	535	- 5
Valeo	1 024	+ 29
Vallourec	219	+ 1,60

Mines d'or, diamant

	17-9-93	Diff.
Anglo-American	160,50	+ 15,40
Buffelsfontein	47,10	+ 3
De Beers	96	- 2
Driefontein	68	+ 5,25
Gencor	13,20	+ 0,20
Harmony	20,95	+ 2,05
Randfontein	40,60	+ 1,50
Sainte-Helena	40,75	+ 3,60
Western Deep	158	+ 7,90

Pétrole

	17-9-93	Diff.
BP-France	111	+ 0,20
Elf-Aquit.	393,80	- 8,60
Erap-Elf	341,80	- 1,50
Esso	775	+ 0
Géophysique	653	- 8
Total	293,30	- 3,20

Sicomi ou ex-Sicomi

	17-9-93	Diff.
Bail Investis.	1 180	+ 29
Genefim	344,90	+ 11,40
Immobail BTP	490	+ 10
Interbail	530	- 35
Klépierre	881	- 9
Locindus	946	- 18
Selectibanque	188	+ 0,50
Unibail	537	- 14

Transports, loisirs, services

	17-9-93	Diff.
Accor	602	- 18
BIS	154,50	+ 7,40
Canal Plus	1 205	- 42
Cap Gemini	208,70	- 1,80
CEP Comm.	407	- 5
Club Méditerranée	387,20	- 2,20
Dauphin Ota	256	+ 0,10
Généz. des eaux	2 547	+ 7
Ecco CP 10 F	536	- 14
Euro Disney	57,20	- 4,10
Havas	467,90	+ 10,90
Lyonnaise-Dumez	539	+ 2
OGF CP 24 F	639	+ 19
Pub. Filipacchi	756	- 9
Publicis	846	- 23
Delmas Vieljeux	679	0
SITA	649	+ 18
Sligos	642	+ 2
Sodexho	974	+ 5
TF1	496,70	- 5,30

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	17-9-93	Diff.
9 % 1978	NC	+ 0
10,80 % 1979	105	+ 0,90
EDF-GDF 3 %	5 620	+ 10
CNB 5 000 F	100,40	0
CNB Par. 5 000 F	NC	0
CNB Suez 5 000 F	NC	0
CNI 5 000 F	100,30	- 0,10

NEW-YORK

Sur place

INDICE DOW JONES

-0,23 %

Les investisseurs ont consolidé leurs positions cette semaine avant l'expiration trimestrielle d'options liées aux indices boursiers vendredi 17 septembre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé ces cinq séances à 3 613,25, en baisse de 8,38 points (-0,23 %) par rapport à vendredi dernier.

Dans ce marché attentiste depuis une quinzaine de jours, les intervenants ont été surpris par la publication mardi d'une hausse de 0,3 % des prix à la consommation en août, supérieure aux attentes. Cette annonce a provoqué une remontée des taux d'intérêt sur le marché obligataire, principal moteur de Wall Street, rendant moins attrayants les investissements boursiers.

Vendredi, à l'issue d'une séance très active, dominée par des mises à jour de portefeuilles en raison de l'expiration trimestrielle de contrats à terme et d'options liées aux indices boursiers (*«journée des trois sorcières»*), la journée s'est soldée par une baisse de 0,48 %.

Du coté des valeurs, Paramount, Viacom et Home Depot dans la distribution ont été parmi les plus recherchées. Les deux premiers groupes ont annoncé une fusion qui va donner naissance au cinquième groupe mondial de communication, tandis que Home Depot a reculé après l'abaissement de sa note par Goldman Sachs.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons à 30 ans, principale référence, a progressé vendredi à 6,03 % contre 5,88 % la semaine précédente. Dans les jours à venir, les investisseurs attendent surtout la publication, vendredi 24 septembre, des commandes de biens durables en août. Selon les prévisions de MMS International, ces dernières devraient progresser de 2 %, d'autres analystes tablent sur une hausse de 1,5 %.

Indice Dow Jones du 17 septembre : 3 613,25 (c.3 621,63).

	Cours 10 sept.	Cours 17 sept.
Alcoa	71 5/8	71 1/2
ATT	60 3/4	58 3/8
Boeing	40 3/8	40
Chase Man. Bank	36 5/8	35 7/8
Du Pont de Nemours	47 7/8	48 7/8
Eastman Kodak	60 1/2	59 7/8
Exxon	65 5/8	65 1/8
Ford	53 5/8	55
General Electric	96 5/8	96 3/4
General Motors	46 7/8	46
Goodyear	42 3/4	45 1/4
IBM	43 5/8	43 3/8
ITT	93 7/8	92 5/8
Mobil Oil	77 3/4	76 1/8
Pfizer	61 3/8	60 1/8
Schlumberger	63 3/4	62
Texaco	65 1/8	64 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	143	143 1/2
Union Carbide	18 3/4	19
United Tech.	57 5/8	57 3/8
Westinghouse	14 7/8	13 7/8
Xerox Corp	72 1/2	71 3/4

TOKYO

Déceptions

INDICE NIKKEI

-2,1 %

Les valeurs ont reculé à la Bourse de Tokyo au cours de cette semaine écourtée par un jour férié et marquée par la déception à propos des espoirs liés au plan gouvernemental de relance économique. En quatre séances, l'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes a clôturé en baisse de 2,1 %, soit 426,94 points à 20 391,04 points, après un recul de 1,4 % la semaine précédente. Les échanges quotidiens n'ont porté, en moyenne, que sur 285,8 millions d'actions, en baisse sensible par rapport aux 322,6 millions de la période précédente.

Les investisseurs se sont montrés particulièrement déçus du fait que le gouvernement n'ait pas intégré une baisse de l'impôt sur le revenu dans le plan de relance de 6 200 milliards de yen (59 milliards de dollars) annoncé jeudi, ont indiqué des cambistes. Le plan comporte également 94 mesures visant à déréguler l'économie japonaise et à faire profiter le consommateur japonais de la forte appréciation du yen. Le marché était également déçu de l'absence d'une baisse immédiate du taux d'escompte de la Banque du Japon.

L'indice Nikkei a entamé la semaine sur un raffermissement après cinq séances de baisse consécutives. Il a gagné du terrain lundi sur des achats de titres liés à l'indice, clôturant sur son plus haut niveau de l'année à 21 148,11 points, en hausse de 1,6 %. Mais il est retombé mardi à 20 947,79 points après des prises de bénéfices. Après un jour férié, mercredi, la baisse s'est poursuivie jeudi à 20 502,15, les investisseurs doutant de l'efficacité du plan de relance de l'économie et la Banque du Japon n'ayant pas adopté une baisse du taux d'escompte.

Indices du 17 septembre : Nikkei, 20 391,04 (c.20 817,98); Topix, 1 651,34 (c.1 677,50).

	Cours 10 sept.	Cours 17 sept.
Ajinomoto	1 420	1 420
Bridgestone	1 290	1 310
Canon	1 410	1 430
Fuji Bank	2 450	2 350
Honda Motors	1 500	1 470
Matsushita Electric	1 460	1 420
Mitsubishi Heavy	679	685
Sony Corp.	4 800	4 350
Toyota Motors	1 720	1 680

LONDRES

Autour des 3 000 points – 1 %

Les valeurs ont reculé pour la troisième semaine consécutive au Stock Exchange, et les derniers indices économiques semblent montrer que la reprise en Grande-Bretagne patine. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a temporairement baissé en mi-semaine sous le seuil des 3 000 points, franchi pour la première fois de son histoire le 11 août, avant de clôturer vendredi à 3 005,5 points, avec une perte hebdomadaire de 31,5 points (1 %).

L'annonce d'une remontée de l'inflation à 1,7 % en rythme annuel en août contre 1,4 % en juillet, et d'une progression de seulement 0,1 % des ventes de détail le mois dernier a déçu les opérateurs, s'ajoutant aux prévisions peu encourageantes des sociétés ayant publié leurs résultats.

Indices *«FT»* du 17 septembre : 100 valeurs, 3 005,5 (c.3 037); 30 valeurs, 2 331 (c.2 365,4); Fonds d'Etat 101,51 (c.102,6); Mines d'or 169,1 (c.159,7)

	Cours 10 sept.	Cours 17 sept.
Allied Lyons	5,94	5,78
BP	2,99	2,97
BTR	3,82	3,75
Cadbury	4,72	4,61
De Beers	11,13	11,25
Glaxo	6,39	6,43
GUS	38	38
ICI	7,16	7,11
Reuters	15,80	15,47
RTZ	7,14	6,88
Shell	4,54	6,56
Unilever	10,58	10,62

FRANCFORT

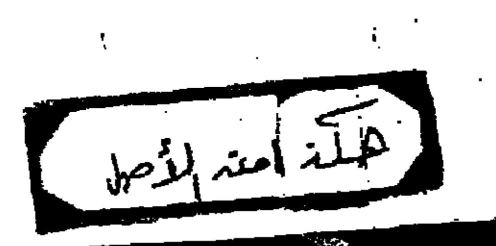
Nervosité + 1,10 %

Incertitude et nervosité ont caractérisé le marché cette semaine à la Bourse de Francfort, entraînant les cours à la hausse, à la baisse, puis à nouveau à la hausse. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 1 881,99 points, en progression de 1,10 % par rapport à la clôture du 10 septembre. La nette progression de vendredi (+1,42 %) est due principalement à des effets techniques, comme l'arrivée à terme du marché des options pour septembre, estimaient les courtiers, tout en soulignant le faible montant des transactions.

La Commerzbank qualifie la Bourse cette semaine d' *«attentiste»*. Un attentisme *«compréhensible»*, en raison de la morosité économique, ajoute-t-elle. L'affaiblissement du dollar par rapport au deutschemark pèse sur la cote en faisant craindre un renchérissement des exportations allemandes.

Indice DAX du 17 septembre : 1 881,99 (c.1 861,60)

	Cours 10 sept.	Cours 17 sept.
AEG	162,50	160,50
BASF	248,10	254,40
Bayer	294,70	296,50
Commerzbank	309,50	304
Deutschebank	783	773,50
Hoechst	269,10	268,50
Karstadt	560	552
Mannesmann	306,20	312,50
Siemens	652,50	654,50
Volkswagen	354,50	353,50



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'indépendance du marché allemand

Deux emprunteurs d'Amérique latine viennent de lever des fonds en Europe. Pemex, la société nationale des pétroles du Mexique, a sollicité le marché du franc français, et le Venezuela s'est adressé à celui du deutschemark. Il est intéressant de comparer ces opérations car elles révèlent des différences fondamentales entre les deux compartiments. Celui de l'eurofranc, dont le développement est récent, subit pleinement l'influence du marché des Etats-Unis qui est le plus grand du monde. Celui de l'eurodeutschemark, qui s'appuie sur une longue expérience, est beaucoup plus indépendant. La situation est, certes, en train d'évoluer sous l'effet des contraintes financières imposées par la coûteuse réunification des deux Allemagnes. Mais la capacité de résistance du compartiment allemand est telle que les changements ne se produisent que lentement.

Revenons à Pemex et à son emprunt français. Cette société nationale mexicaine offrait en souscription, par l'intermédiaire de la banque Paribas, des obligations pour un montant total de 750 millions de francs. Les titres viendront à échéance dans cinq ans. *Les investisseurs qui les ont acquis lorsqu'ils étaient fraîchement émis peuvent compter sur un rendement* de 7,77 % l'an. Ce niveau était lundi dernier de 2,12 points de pourcentage plus élevés que ce que procuraient alors les obligations du Trésor français. Le crédit du Mexique est encore très discuté et ce pays doit proposer des conditions attrayantes. Il est intéressant de remarquer que le surcoût dont il doit s'acquitter, la marge qui sépare son emprunt français des fonds d'Etat de référence, est du même ordre que le supplément qu'il aurait à payer par rapport aux bons du Trésor américain pour un emprunt libellé en dollars. Cette affaire s'est d'ailleurs fort bien déroulée. En gros, un tiers du montant a été placé en France, le reste a été pour l'essentiel vendu en Europe continentale, principalement au Benelux et en Suisse. L'emprunteur n'a pas l'emploi des francs français. Par l'intermédiaire de sa banque, il a procédé à un échange qui, finalement, fait que, pour lui, tout se passe comme s'il avait levé des fonds en dollars.

D'une façon générale, les spécialistes *s'accordent à reconnaître* beaucoup de mérite à cette émission. En particulier, on se plaît à *souligner que l'emprunt mexicain* contribue à élargir le choix des opérations disponibles sur le *marché français, qui finira, petit à* petit, à se faire aux signatures exotiques, pourvu que les investisseurs bénéficient d'une compensation adéquate.

Les débiteurs exotiques empruntent à bon compte

Le Venezuela, pour sa part, a trouvé un terrain beaucoup plus propice. Les conditions qui lui ont été concédées en Allemagne sont de loin meilleures que celles que ce pays aurait obtenues sur le marché américain. En fait, peu d'investisseurs se sont réellement souciés de l'étendue exacte de la prime que leur proposait le débiteur par rapport aux fonds d'Etat allemand. L'emprunt se monte à 300 millions de marks pour une durée de sept ans. Son taux d'intérêt facial est de 8,75 % et, au prix d'émission qui est de 101,4 %, le rendement s'élève à 8,48 %. Les titres se négociaient vendredi à des cours correspondant à un rendement de l'ordre de 2,5 points de pourcentage de plus que les obligations du gouvernement de Bonn. Sur le marché américain, une opération semblable n'aurait guère eu de chance, à moins de rapporter près de 4 points de pourcentage de plus que les fonds d'Etat.

Une des explications de l'attitude des souscripteurs de titres libellés en deutschemarks, qui se montrent moins exigeants que le autres, tient certainement à l'habitude qu'ils ont de ces noms étrangers. Le Venezuela, par exemple, est un emprunteur récurrent en Allemagne alors qu'il ne s'est jamais procuré de ressources en eurofrancs français. Mais la principale raison est que le marché des titres en marks peut tabler localement sur une immense clientèle d'institutions et d'épargnants qui ont confiance dans leur monnaie.

Tant que la dette de la République fédérale était contenue dans des limites raisonnables, le Trésor de Bonn et les établissements publics allemands pouvaient se contenter de répondre aux exigences des seuls investisseurs allemands. Maintenant qu'il faut démesurément emprunter, il convient de se conformer également aux souhaits des bailleurs de fonds d'autres pays. Cela reviendra, par la force des choses, à reprendre certaines techniques qui sont utilisées par le Trésor français qui, lui-même, a repris l'essentiel des méthodes employées par le Trésor américain. Ce conformisme devrait logiquement atteindre l'euromarché, si bien que d'ici quelques mois ou quelques années, les débiteurs dont le crédit est discuté auront à verser une rémunération plus élevée s'ils souhaitent drainer des fonds en marks.

En attendant, ils se bousculent pour profiter des excellentes conditions qui leur sont offertes. L'Argentine est maintenant sur les rangs. Le volume de son prochain euro-emprunt pourra atteindre le milliard de marks. Ses obligations auront une durée de cinq ans. Les spécialistes estimaient, vendredi, qu'un taux d'intérêt facial de 8 % seulement suffirait à faire de sa transaction une grande réussite.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Bonne tenue du franc

Sur des marchés des changes moins nerveux, du moins pour l'instant, le franc s'est bien tenu vis-à-vis du mark, dont le cours a oscillé entre 3,48 et 3,49 francs, revenant au niveau de la mi-août, après une pointe à près de 3,55 francs dans la dernière semaine de ce même mois. Quant au dollar, après un accès de faiblesse à moins de 1,59 DM, il remontait aux environs de 1,61 DM.

Donc, le franc se tient bien. En début de semaine, il montait brusquement par rapport au mark, dont *le cours retombait en dessous de* 3,48 francs, à 3,4780 francs sur, disait-on, un gros achat américain, pour se stabiliser, comme on l'a vu, aux alentours de 3,4850-3,49 francs, soit 8 à 12 centimes au-dessus de ses cours d'avant l'élargissement des marges du système monétaire européen (SME) et 6 centimes au-dessus de l'ancien cours plafond du mark (3,4305 centimes). Sa dépréciation est donc limitée à 2,5 % environ, et même moins (1,8 %) par rapport à l'ancien cours-plafond, ce qui est très peu et susceptible de disparaître si la moindre nouvelle moins défavorable était publiée sur l'état de l'économie française.

En attendant, les rentrées de devises au profit de la Banque de France *continuent de s'effectuer sur* un rythme lent, l'équivalent de 13,8 milliards de francs pendant la *semaine se terminant le 9 septembre*, contre 17,2 milliards la semaine précédente. Ces jours derniers, néanmoins, profitant de la bonne tenue du franc, l'institut d'émission aurait procédé à des achats de marks pour rembourser les emprunts contractés auprès de la Bundesbank pendant la crise de fin juillet : on parle de l'équivalent d'une trentaine de milliards de francs.

Pour hâter la reconstitution de ses avoirs nets de devises, encore négatifs d'environ 140 milliards de francs – chiffre obtenu en additionnant le montant des comptes 22 et 25 du passif du bilan de la Banque de France (les emprunts contractés auprès des banques centrales étrangères) et en retranchant les 83,7 milliards de francs de disponibilité à vue à l'étranger figurant au poste 2 de l'actif du bilan, – l'institut d'émission maintient sa politique de taux élevés.

Le dollar a manifesté quelques velléités de redressement, sans beaucoup de conviction. Il s'est toutefois *affaibli vis-à-vis du yen, dopé par* l'annonce d'un nouveau plan de relance de l'économie, le troisième *depuis un an et qui, comme les* précédents, soulève un scepticisme poli de la part des observateurs.

Sur le marché de l'or, violemment déprimé, la semaine dernière, par des liquidations de positions « acheteurs », après une nouvelle chute à 341 dollars, le cours de l'once de 31,1 grammes se rétablissait à 351 dollars environ, sans gros changement d'une semaine à l'autre.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 13 AU 17 SEPTEMBRE 1993
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,5350	–	17,7952	71,4031	62,1311	2,9104	55,3403	0,0064
	1,5495	–	17,9899	71,5564	62,5195	2,9155	55,6403	0,0064
Paris	8,6259	5,6195	–	401,2496	349,1457	16,3548	310,9851	3,5999
	8,7128	5,6230	–	402,3614	351,5474	16,3936	312,9104	3,6466
Zurich	2,1498	1,4005	24,9221	–	87,0146	4,0760	77,5042	0,8972
	2,1654	1,3975	27,3932	–	87,3711	4,0743	77,7685	0,9063
Francfort	2,4706	1,6095	28,6413	114,9232	–	4,6842	89,0703	1,0311
	2,4784	1,5995	29,5334	114,4544	–	4,6633	89,0095	1,0373
Bruxelles	52,7426	34,36	6,1144	24,5341	21,3482	–	19,0149	2,2012
	53,1479	34,30	6,0947	24,5438	21,4442	–	19,0874	2,2244
Amsterdam	2,7737	1,8070	321,5588	1,2902	112,2708	5,2590	–	1,1575
	2,7845	1,7970	332,4879	1,2858	112,3476	5,2390	–	1,1653
Milan	2386,14	1561	277,7827	1114,6019	969,8664	45,4307	863,8628	–
	2389,33	1542	275,9918	1103,3989	964,0513	44,9562	858,0968	–
Tokyo	160,41	104,50	18,5959	74,6162	64,9270	3,0413	57,8306	0,0669
	164,79	106,35	21,5724	76,1001	66,4895	3,1005	59,1819	0,0689

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 17 septembre, 5,3775 F contre 5,28725 F le vendredi 10 septembre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
17 SEPT. 1993

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Franche déception

Non, la Banque de France n'a pas abaissé ses taux directeurs, maintenus à 6,75 % pour les appels d'offres et à 7,75 % pour les pensions à cinq-dix jours, comme les marchés l'espéraient, après la diminution d'un demi-point des taux directeurs de la Bundesbank, décidée la semaine dernière. Certains s'attendaient à ce que l'Institut d'émission français prît une décision analogue, lundi 13 septembre. Il n'en fut rien, pas plus qu'à l'occasion de l'appel d'offres du jeudi 16 septembre : 6,75 % imperturbablement. Les raisons de cet immobilisme, on les connaît : les devises sorties lors de la crise du franc de la fin juillet ne rentrent pas assez vite *(voir en rubrique Devises et or)*, donc il est urgent de rester l'arme au pied.

Dans ces conditions, les marchés ont manifesté bruyamment leur mauvaise humeur, que ce soit à la Bourse, où les cours des actions ont fléchi *(voir en rubrique Revue des valeurs, page ci-contre)*, ou sur le MATIF, où l'échéancier septembre, après avoir culminé à près de 124, a chu à moins de 123 avant de terminer à 123,54, à mi-chemin. Cette échéance septembre va bientôt laisser la place à l'échéance décembre, désormais la plus traitée, qui cotait 123 à la veille du week-end. Le taux de l'argent au jour le jour a fléchi d'environ un quart de point à 7 3/6-7 5/6, de même celui à un mois, revenu à 7 %-7,20 %. Quant au rendement de l'OAT à dix ans, il s'établissait à 6,13 % contre 6,16 %, à trois points de base au-*dessus de celui du Bund allemand* à dix ans. A Paris, les non-résidents ont vendu les titres du Trésor français au profit des titres allemands, estimant que la Banque de France ne se résoudra pas à laisser ses taux directeurs baisser au-dessous de ceux de la Bundesbank. Quant à cette dernière, ils la jugent capable de diminuer encore d'un demi-point d'ici à la fin de l'année, mais résolue, dans l'immédiat à ne rien faire de plus, fidèle à sa politique des petits pas. Tout au plus espère-t-on la voir abaisser, par petites touches, le taux de ses pensions à court terme (REPO), ramené de 6,80 % à 6,70 % la semaine dernière. Son rapport pour le mois de septembre a été rédigé *sur un ton assez modéré, tout en* restant prudent sur l'inflation et la masse monétaire. Les chiffres concernant cette masse seront publiés la semaine prochaine, et selon M. Palme, l'un des nouveaux administrateurs de la Bundesbank, ladite masse aurait assez peu gonflé du fait des achats de francs par la Banque centrale, contrairement à ce que l'on redoutait.

Petite déprime

Sur le marché obligataire, un peu déprimé par la baisse des cours sur le MATIF, la seule émission de la semaine a été celle de la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH) pour 600 millions de francs, à 7,40 % nominal, émise à 8,55 % au-dessus du pair, soit 6,48 % en réel, et 0,31 % au-dessus de l'OAT 2004, ce qui a paru maigre aux *souscripteurs, et les a rendus plutôt* réticents (la BNP était chef de file). Le Trésor va lancer une nouvelle tranche d'OAT en écus à échéance 2004 et au taux de 6 %.

La semaine prochaine, il est prévu un emprunt du Comptoir des entrepreneurs et un autre de Finansder (pour le compte des SDR) avec la garantie de l'Etat, sans laquelle les émetteurs ne pourraient, en aucun cas, avoir accès au marché, pour des raisons bien connues. Ajoutons-y un emprunt *du Crédit local de France-Floral*, pour lequel aucune garantie de l'Etat n'est nécessaire. La valeur *nominale des titres de l'emprunt* 6 % juillet 1997, dit emprunt Balladur, va être divisée par 10, se trouvant ramenée de 1 000 francs à 100 francs pour faciliter le paiement, au moyen de ces titres, des souscriptions aux actions de sociétés privatisées. En fin de semaine, le cours de l'emprunt s'établissait à 102,36, c'est-à-dire à 1,36 % au-dessus des cours d'émission, non *compris un coupon couru* de 1,036 francs pour 100 francs. Au 8 septembre, selon FININFO, le volume moyen des transactions en Bourse atteignait 199 000 titres, soit un peu plus de 200 millions de francs. Depuis le 19 juillet, date de la première cotation, 5 732 230 titres ont été échangés, toujours au 8 septembre, pour 5,66 milliards de francs.

Par ailleurs, la Commission des *opérations de Bourse (COB)* a mis en place, depuis le 1er juillet, une nouvelle procédure simplifiée et *allégée d'attribution* de son visa aux émissions obligataires. Pourvu que les émetteurs fassent référence à des clauses de contrat d'émission standardisées et déjà connues de la COB, ils pourront émettre sur simple transmission de ces clauses sans attendre le visa en question, tout au moins pour les opérations de préplacement. En revanche, l'obtention dudit visa reste nécessaire pour le placement de l'émission dans le public par l'intermédiaire des réseaux. Cet allégement *est destiné à faciliter l'accès des* émetteurs aux sources de financement et à améliorer la compétitivité des marchés obligataires français. Rappelons que 90 % des émissions obligataires sur le marché domestique français sont à taux fixe et remboursables *in fine*, sans les modalités tout à fait « chinoises » qui furent en vigueur pendant la précédente décennie.

FRANÇOIS RENARD

Avant la réunion ministérielle d'Abidjan

Inquiétudes sur l'unité de la zone franc

L'unité de la zone franc est *« menacée »* par la décision prise, vendredi 17 septembre, par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) de suspendre le rachat de ses billets échangés à l'extérieur de sa zone d'émission, a déclaré, le même jour, Charles Konan Banny, gouverneur de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

M. Banny a déclaré n'avoir pas été *« officiellement informé de cette décision »* qu'il a qualifiée de *« grave et inopportune »* à la veille d'*« une grande célébration de la solidarité de cette zone »*.

Mardi 21 septembre se réuniront à Abidjan les quatorze ministres des finances de la zone franc, en présence *de M. Alphandéry, qui coprésidera la* conférence avec le premier ministre ivoirien Alassane Dramane Ouattara. Selon l'AFP, l'éventualité d'une dévaluation du franc CFA souhaitée par le FMI et la Banque mondiale est pour le moment écartée.

MATIÈRES PREMIÈRES

Cacao : stocks à vendre

L'été aura été souriant pour le cacao, qui a réussi à se hisser sur la barre des 1 000 dollars la tonne à New-York, et de 800 livres la tonne à Londres. *« Du jamais vu depuis un an et demi »*, s'exclame un opérateur. Le fait est assez rare pour être souligné : d'ordinaire, lorsque les autres produits tropicaux étaient gagnés par l'euphorie, le cacao boudait en solitaire. Cette fois au contraire, les efforts visibles des producteurs de café pour juguler la spirale baissière du *« petit noir »* ont dynamisé le marché de la fève.

Le café s'oriente à pas menus vers une réduction des exportations de l'ordre de 20 %, le cacao vers une régulation concertée des récoltes. Le café s'achemine vers une association de producteurs que d'aucuns dénomment déjà cartel, le cacao vers une maîtrise de l'offre avec l'assentiment des pays consommateurs. Deux stratégies qui semblent porter quelques fruits.

Des tensions dans les approvisionnements ont fait le reste, ainsi que des prévisions de mauvaises récoltes en Afrique de l'Ouest et au Brésil. De plus, selon certains opérateurs, la Côte-d'Ivoire a déjà vendu une *grande quantité de sa prochaine* récolte... Autre facteur de fermeté des cours : les courtiers E. D. and F. Man *viennent de publier un rapport* extrêmement optimiste : la production mondiale de cacao serait, d'après *leurs calculs, déficitaire* de 97 000 tonnes par rapport à la consommation. Ce sont là des chiffres pour cette saison ; le déficit s'élèverait à 200 000 tonnes pour la prochaine campagne. Et, comme ces courtiers ne sont décidément pas à court de bonnes nouvelles, ils annoncent également une relance de la consommation mondiale : 2,4 millions de tonnes en *1992-1993*, contre 2,3 millions de tonnes en 1991-1992. La CEI devrait se montrer *plus gourmande que l'année passée*. Elle devrait acheter 85 000 tonnes de cacao, soit *60 000 tonnes de plus que l'année* dernière. *« Il est difficile d'appréhender d'ores et déjà la durée de ce mouvement haussier*, estime un négociant. *Une bonne part relève de la spéculation. »*

Les dix-huit pays producteurs et vingt-deux pays consommateurs de l'Organisation internationale du cacao *(ICCO), qui se sont réunis à Londres* le 17 septembre, devront mettre au point un système qui enraye une nouvelle *dégradation des cours. La partie* s'annonce difficile. Car un élément de taille pèse sur le marché : des stocks envahissants de 230 000 *tonnes*. Par ailleurs, il est difficile d'attiser les gourmandises en dépit des prévisions euphoriques des courtiers londoniens, voire de les anticiper, dans un contexte de fléchissement général de la demande. Il est encore plus difficile d'empêcher l'emploi des produits de substitution – moins onéreux bien sûr – dans la fabrication du chocolat. Il est tout à fait complexe de maîtriser l'écoulement d'un stock dit régulateur, mais dans les faits encombrant.

Un stock désormais sans emploi

Créée en 1980, une réserve de 100 000 tonnes était, à l'origine, destinée à enrayer les cours selon le principe bien connu de l'achat de marchandises lorsque les cours baissent trop. Les stocks se sont accumulés sans empêcher l'effondrement des cours : entre 1986 et aujourd'hui, ceux-ci ont diminué de moitié. Déçus par l'inefficacité de ce système, les pays de l'ICCO ont gelé les stocks à leur niveau actuel, sans pour autant mettre en place un protocole plus opérant. Ce n'est qu'en juillet, deux mois avant l'expiration de l'accord, que les pays concernés ont adopté à Genève un nouveau compromis, mais singulièrement dénué de substance.

Si celui de 1986 n'atteignait pas les buts qu'il s'était fixés, du moins engageait-il les producteurs et les consommateurs dans un même processus. Celui qui *vient d'être adopté* suppose un effort réel de la part des producteurs et un assentiment tout au plus attentif de la part des pays consommateurs. Le texte proposé par la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) préconise en effet que les pays producteurs *« auront la responsabilité de gérer leur production »*. La Côte-d'Ivoire, qui n'a pas exporté cette année sa récolte intermédiaire, l'avait déjà entendu ainsi. Mais à quel prix pour les planteurs ivoiriens ? *Cette récolte, qui s'échelonne entre* fin avril et fin septembre, représente plus de 15 % de la cueillette globale.

Autre point litigieux : l'accord n'introduit aucune indication de volume de production souhaitable. Les pays en voie de développement devront établir des programmes nationaux qui *« seront soumis pour examen à un comité de production chargé de recommander toute mesure pouvant contribuer dans les meilleurs délais à un assainissement du marché »*.

On comprend la réticence des pays producteurs à signer un tel traité. Aussi, pour l'instant, est-il seulement adopté. Celui-ci doit être ratifié avant le 30 septembre par au moins cinq producteurs représentant 80 % des exportations mondiales de cacao. Jusqu'à présent, seule la Côte-d'Ivoire, *qui fournit 35,5 % de l'offre, l'a* approuvé. Signataires ou non, il reste aux membres de l'organisation du *cacao un impératif de taille : écouler* le stock au compte-gouttes pour que les prix n'en souffrent pas ; tous les *membres de la filière se sont entendus* sur ce seul point : 4 250 tonnes devraient être remises chaque mois sur le marché au cours des cinq prochaines années. Une mesure qui pourrait permettre au cacao de poursuivre son redressement.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 17-9
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 764 (– 126) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 138 (– 2) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	4 345 (– 270) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Octobre	272 (+ 4,7) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	1 294 (– 2) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 175 (+ 24) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	312 (+ 6) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	243 (+ 8) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Octobre	196,2 (+ 1,9) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Octobre	16,14 (+ 0,45) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 10-9-93	Cours 17-9-93
Or fin (kilo en barre)	64 000	63 500
– (kilo en lingot)	64 950	64 450
Pièce française (20 F)	375	372
• Pièce française (10 F)	394	385
Pièce suisse (20 F)	373	370
Pièce latine (20 F)	382	368
• Pièce tunisienne (20 F)	370	361
Souverain	484	475
• Souverain Elizabeth II	472	460
• Demi-souverain	273	280
Pièce de 20 dollars	2 430	2 440
– 10 dollars	1 220	1 220
• – 5 dollars	730	750
– 50 pesos	2 415	2 420
• – 20 marks	440	441
– 10 florins	395	380
• – 5 roubles	235	244

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

Le Monde

Le lancement de la première privatisation

La période de pré-souscription des actions de la BNP doit s'ouvrir lundi 20 septembre

Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a rendu publique, vendredi 17 septembre, le calendrier de la privatisation de la Banque nationale de Paris (BNP). La période de pré-souscription démarrera lundi 20 septembre et la mise sur le marché interviendra au plus tard le 20 décembre.

Si les conditions de marché le *permettent, il sera procédé par* l'Etat, au plus tard lundi 20 décembre, à la cession sur le marché d'environ 72 millions d'actions, après division par deux du nominal des titres. Ce montant représente environ 40 % du capital de la BNP après l'augmentation de capital destinée, pour l'essentiel, à financer le rachat par la BNP de la participation détenue par l'Etat du capital de la Financière BNP. Cette cession sera réalisée par :

– une offre publique de vente en *France portant sur environ 36 millions d'actions;*

– un placement auprès d'investisseurs institutionnels français portant sur environ 12,5 millions d'actions;

– un placement international portant sur environ 23,5 millions d'actions.

Par ailleurs, environ 8 millions d'actions seront offertes à des conditions préférentielles aux salariés et anciens salariés de la BNP et *de ses filiales. Le nombre de titres* offerts de l'offre publique de vente pourra être augmenté :

– par prélèvement sur le nombre total de titres offerts aux investisseurs institutionnels français et aux investisseurs internationaux jusqu'à concurrence de 20 % de ce montant;

– par prélèvement sur le nombre de titres offerts au groupe d'actionnaires stables, dans la limite de 10 % de ce montant.

Edmond Alphandéry, *ministre de* l'économie, a décidé que les personnes de nationalité française ou *résidentes, ou ayant la qualité de* ressortissants de l'un des Etats membres de la CEE, bénéficieront *pour l'offre publique de vente* d'une priorité d'achat jusqu'à concurrence de 40 actions, quel que soit le mode de paiement utilisé.

Au-delà de cette limite, ces mêmes personnes bénéficieront d'une priorité d'achat supplémentaire jusqu'à concurrence de *40 actions, à condition de régler* leur achat en titres de l'emprunt d'Etat 6 % juillet 1993. Il est rappelé *que la faculté de régler en* titres de l'emprunt Balladur est ouverte à ces personnes pour toutes *les actions BNP qu'elles souhaitent* acquérir à l'intérieur de chacune des deux priorités comme au-delà. Pour faciliter le règlement par remise de titres de l'emprunt, chaque obligation de 1 000 francs de valeur nominale a été divisée en dix nouvelles obligations d'une valeur nominale de 100 francs. Cette division a pris effet le 17 septembre.

Les personnes de nationalité française ou résidentes, ou ayant la qualité de ressortissants de l'un des Etats membres de la CEE, bénéficieront, en outre, d'une attribution gratuite d'actions. M. Alphandéry a décidé de retenir à cet effet le maximum prévu par la loi : une action pour dix actions acquises et conservées au moins dix-huit mois après leur paiement, dans la limite d'un achat initial d'une contre-valeur ne dépassant *pas* 30 000 francs.

Durant la période de «pré-marketing», qui précédera l'ouverture d'offre publique de vente et qui s'ouvrira lundi 20 septembre, l'ensemble des intermédiaires qualifiés pourront utiliser la nouvelle procédure leur permettant de recueillir des mandats révocables d'acquisition d'actions de la BNP auprès des personnes physiques. Enfin, l'Etat *procédera*, après la clôture de l'offre publique de vente, à une offre publique d'échange des certificats d'investissement de la BNP contre des actions de la BNP dans des conditions qui seront fixées lors du *lancement de l'offre publique de* vente. Cette offre publique d'échange portera sur la totalité des *certificats* d'investissement de la BNP émis ou à émettre par exercice des bons de souscription.

L'ensemble de ces opérations sera soumis à la Commission de la privatisation. Leurs modalités précises, notamment le prix de cession sur le marché des actions de la BNP, *seront arrêtées par le ministre* de l'économie à l'issue de la période de «pré-marketing».

F. R.

Après l'adoption de mesures anti-surchauffe

Les autorités chinoises annoncent un léger ralentissement de la croissance

Les autorités chinoises ont *annoncé un léger ralentissement* de la croissance en août par rapport à l'emballement qu'elles commençaient à craindre au début de l'été. Le taux de croissance *industrielle, principal* agent du début de surchauffe qui a conduit à l'adoption des mesures de temporisation récentes, était passé le mois dernier à 23,4 % contre 25,1 % en juillet, selon des chiffres officiels. Selon le Bureau des statistiques, la croissance industrielle sur l'ensemble de l'année *devrait passer au-dessous de* 20 % après que les mesures anti-surchauffe auront fait pleinement sentir leurs effets. Le chiffre idéal, selon ces mêmes estimations, serait de 15 %.

PÉKIN

de notre correspondant

Le régime évite de présenter ces nouveaux chiffres de manière *triomphaliste. Le vice-premier* ministre Zhu Rongji, patron du gouvernement pendant l'été en l'absence du premier ministre Li Peng, s'est voulu rassurant lors d'une intervention transmise par satellite auprès d'un forum rassemblant, à Bali, six cents dirigeants politiques et économiques du bassin du Pacifique : *« Vos craintes* [d'un emballement de l'économie chinoise] *sont compréhensibles. (...) Mais nous pensons avoir été en mesure de tenir bon et de contrôler les évolutions macro-économiques »*, a-t-il affirmé. Séparément, M. Zhu a reconnu que le pouvoir central avait échoué à *récupérer les deux tiers*, soit quelque 38 milliards de dollars, des prêts interbancaires illégaux dont il *avait ordonné le rappel au 15 août* en sa nouvelle qualité de gouverneur de la Banque populaire de Chine, la banque centrale.

Les préoccupations de la CIA

Ces résistances proviennent des craintes des responsables locaux quant aux pertes qui seraient encourues sur des investissements en cours dans leur paroisse en cas de remboursement anticipé de tels prêts.

M. Zhu a reconnu que Pékin *aura du mal à atteindre ses objectifs* en vue de freiner l'émission de monnaie, ce qui risque d'avoir des *répercussions sur l'inflation*, qui avait dépassé les 23 % annuels en juillet dans les trente-cinq principales villes de Chine. Le record était de 35,8 % à Canton.

Presque simultanément, la CIA et la Banque mondiale ont publié des rapports exprimant leur préoccupation devant l'évolution économique chinoise. Selon la centrale de renseignement américaine, un aspect inquiétant de l'explosion économique de ce pays, outre une inflation pas encore jugulée, est de la voir *« asphyxier l'infrastructure de transports et d'énergie et créer de multiples goulots d'étranglement dans l'offre »*. La CIA a ainsi donné, dans ce rapport soumis au Congrès américain, un son de cloche proche de celui de la Banque mondiale.

Celle-ci préconise un renforce*ment du rôle de la banque centrale*, une hausse plus substantielle que celles, déjà pratiquées, des taux d'intérêt, *un coup de frein plus* énergique sur les investissements industriels locaux et une levée des restrictions à l'actionnariat. *« Il est important de réfuter l'idée courante en Chine selon laquelle la centralisation de l'économie est contraire à la réforme et que toute décentralisation est bonne pour la réforme »*, dit le rapport. Le *« défi »* consiste à surmonter l'opposition des autorités locales, ajoute-t-il.

La Banque mondiale a aussi attiré l'attention sur le caractère de plus en plus confus de la relation économique entre Hongkong et le *continent en raison des flux multiples « légaux et illégaux »* de capitaux dans les deux sens.

FRANCIS DERON

Le krach de la Banque industrielle de Monaco

Le procureur requiert des peines de six mois à quatre ans de prison

Le procureur du tribunal correctionnel de Monaco, Gaston Carasco, a *requis, vendredi 17 septembre*, contre les vingt-trois accusés dans le krach de la Banque industrielle de Monaco des peines allant de six mois de prison avec sursis à quatre ans de prison avec sursis. Le jugement, mis en délibéré, sera prononcé le 30 septembre. Le procureur a requis quatre ans de prison avec sursis contre la princesse Isabelle de Bourbon-Parme, qui présidait l'établissement, et 6 000 francs d'amende. Contre le directeur général, Jean-Claude Colcy, il a demandé quatre ans de prison *ferme et l'émission d'un mandat* d'arrêt pour obtenir son extradition aux fins d'exécution de sa peine.

En janvier 1990, la BIM *avait été* fermée sur ordre de la commission bancaire qui avait découvert des *« opérations aventureuses sur les titres de la clientèle »* conduisant à la faillite de cette banque avec plus de 200 millions de passif. Les accusés présents devaient répondre de *« complicité de passation d'écritures inexactes et de délits d'entremises illicites »*, en référence à une série de bons de caisse signés par des prête-noms pour dissimuler l'identité des véritables propriétaires et leur per*mettre d'échapper au fisc français.*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté 19 à 26

Le numéro du « Monde » daté 18 septembre 1993 a été tiré à 480 946 exemplaires.

Le journal des SDF vend 400 000 exemplaires

« Macadam Journal » étudie la possibilité de s'implanter en province et à l'étranger

Pour *Macadam Journal*, le *« premier journal vendu à la criée par les sans domicile fixe »*, lancé le 11 mai 1993, le bilan est plutôt satisfaisant. Parti de 100 000 exemplaires vendus par une quarantaine de « SDF », ce mensuel tire aujourd'hui à *400 000* exemplaires. Quelque cinq cent vingt vendeurs en assurent la distribution. *« Tous les numéros sont vendus »*, précisent ses responsables en soulignant *« l'ampleur inattendue du succès »* de leur journal au bout de cinq mois d'existence.

Jacques Chamut, qui a créé ce journal sur le modèle de ceux qui existent *déjà à Londres et à New-York*, réaffirme le concept : *« Permettre aux SDF de se responsabiliser eux-mêmes »*, tout en indiquant qu'il ne s'agit pas d'une *« œuvre de charité »* mais d'une *« perche tendue à tous ceux qui n'attendent qu'un marche-pied pour reprendre goût à la vie »*.

Il se défend de *« vouloir développer le travail au noir »*, comme le reproche en est fait à ce mensuel qui emploie des vendeurs sans leur *fournir* de fiche de paye, en assurant que des discussions permettraient *« de proposer un système impeccable »*. Robert, l'un des vendeurs, ex-SDF, affirme *« s'en être sorti »*. *« Un bénéfice »* de 250 à 300 francs par jour, réalisé grâce à la revente de *Macadam*, lui permet de se loger, de se nourrir et d'être propre. Chaque exemplaire vendu 10 francs, laisse en effet 6 francs au vendeur, le reste servant à rémunérer une vingtaine de pigistes et la fabrication, réalisée à Bruxelles par la société MVD Publications ainsi que les frais d'installation des dépôts.

Robert raconte que son intégration dans *« la structure de* Macadam » lui a permis de *« retrouver sa dignité »* et *« le respects des gens »* en prouvant *« son envie de travailler »*. Le mensuel peut aussi servir de relais d'insertion, puisque ses responsables ont décidé de publier chaque mois *« le profil de* [ceux de ses] *vendeurs qui recherchent un emploi »*.

Devant ce *« succès fulgurant »*, M. Chamut veut étendre *Macadam journal* aux régions. *« Des contacts, dit-il, ont été pris avec des journalistes régionaux. »* Actuellement, l'édition parisienne est acheminée uniquement à Marseille et à Perpignan. Quatre nouveaux dépôts doivent ouvrir dans les jours qui viennent à Toulouse, Lille, Lyon et Bordeaux.

M. Chamut et son équipe envisagent également des éditions étrangères de *Macadam* mais l'expansion du titre pourrait être handicapée par la forte concurrence de *Réverbère*, l'autre journal des « SDF ».

C. M.

Premier ouvrage urbain à péage

Le tunnel Prado-Carénage va faciliter la traversée de Marseille

MARSEILLE

de notre correspondant

Traverser le centre-ville de Marseille en moins de trois minutes, c'est un rêve qu'aucun automobiliste n'aurait osé faire. Trois minutes au lieu de trente ! Le rêve est, depuis samedi 18 septembre devenu réalité, pour un prix de 10 francs par passage la première année (9 francs pour les abonnés), *13 francs probablement dès l'an* prochain. Le tunnel Prado-Carénage, premier tunnel urbain à péage, inauguré en France après qu'une décision du Conseil d'Etat en a autorisé l'exploitation, permet de passer directement de l'autoroute nord à l'autoroute est (et vice-versa) en évitant les embouteillages chroniques du centre de Marseille, grâce aux 2,5 kilomètres de cet ancien tunnel ferroviaire construit en 1873, abandonné dans les années 30 et transformé en tunnel *autoroutier dont les deux sens* de circulation, au lieu d'être côte à côte, sont superposés.

Le péage s'acquitte soit de façon classique, grâce à des « paniers » recueillant les pièces, ou bien – innovation due à la société Gemplus – grâce à un boîtier placé au *bas du pare-brise (moyennant une* caution de 150 francs pour les abonnés), qui contient une carte à *puce abritant toutes les informa*tions sur l'abonné et interrogée à distance par des bornes d'identification.

L'équipement, qui a coûté 1,2 milliard de francs, a été réalisé en vingt six mois par la Société marseillaise du tunnel Prado-Carénage (1) créée pour l'occasion, qui dispose d'une concession de trente ans accordée par la ville. Après, l'*installation* redeviendra propriété municipale. 80 % du montant de l'investissement ont été réalisés par le biais d'un emprunt, le reste fait appel à l'épargne publique par émission de titres convertibles *en* action.

Le seuil de rentabilité devrait être atteint avec un chiffre quotidien de 35 000 usagers d'ici à 1995. Pour l'instant, les futurs usagers paraissent circonspects. Deux jours avant l'inauguration, des *manifestants*, à l'appel des associations syndicales et familiales de consommateurs, ont dénoncé *« le choix d'un organisme privé pour la gestion d'un ouvrage d'utilité publique et le montant du péage qui écarte d'autres usagers »*. Dans le sens Prado-Carénage, la circulation *va, durant dix-huit mois encore*, buter sur le chantier du futur tunnel de la Joliette, en cours de construction.

JEAN CONTRUCCI

(1) Elle regroupe SOGEA, Campenon-Bernard, Indosuez, Barclay's Bank, la Caisse des dépôts, le Crédit local de France, le Crédit du Nord, le Crédit industriel et commercial, la Midland Bank et la Lyonnaise de banque.

La grève contre la réforme du régime de retraite

Succès mitigé de la journée d'action dans les banques

La journée nationale d'action dans les banques, lancée vendredi 17 septembre par la CFDT, la CGT et FO, a rencontré un succès *mitigé. Une manifestation*, organisée à Paris devant les sièges des principales banques, a rassemblé de 800 personnes, selon la police, à 5 000 selon les organisateurs. Le *mouvement de grève n'a été suivi* que par 15 % (selon l'Association française de banques) à 35 % de salariés, selon les syndicats.

Les trois organisations syndicales entendaient protester à la fois contre le projet gouvernemental d'abrogation d'un décret de 1937 devant entraîner un assouplissement des règles d'ouverture des guichets et contre la signature, le 13 septembre, par le SNB-CGC et la CFTC, d'un accord entérinant la réforme du régime de retraite. Les syndicats ont jusqu'au 22 septembre pour décider d'invalider ou non ce dernier accord.

Importante compagnie de télécommunications américaine

US West va supprimer 9 000 emplois

US West, l'une des principales compagnies locales de télécommunications aux Etats-Unis, supprimera 9 000 emplois au cours des trois prochaines années, l'équivalent de 18 % de son personnel travaillant dans les *services téléphoniques. La société* a également décidé de réduire le délai de dépréciation de ses équipements de téléphonie. *Ces deux mesures*, annoncées vendredi 17 septembre, vont obliger US West à provisionner 3,8 milliards de dollars (21,2 milliards de francs) sur ses résultats du troisième trimestre, ce qui la fera plonger dans le rouge pour ces trois mois et l'ensemble de l'année.

Ces décisions vont contribuer à « maintenir la santé financière à long terme » de la compagnie, a expliqué son président, Richard McCormik. US West, qui a déjà supprimé 5 000 emplois depuis la fin 1991, s'est en effet engagé dans une gigantesque mutation de son activité, en *prenant, en mai*, 25,5 % du capital du premier groupe mondial de communication et de télévision par câble, Time Warner, pour 2,5 milliards de dollars (14 milliards de francs).

Les Journées du patrimoine

Toutes les portes ouvertes

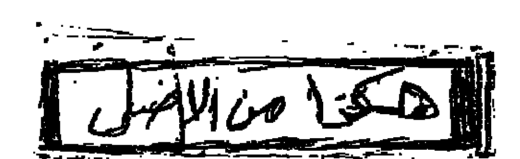
Les Journées du patrimoine ont dix ans. En 1983, 600 000 curieux franchissaient les portes ouvertes de *3000 monuments. Il y eut cinq* millions de visiteurs l'an dernier. Et ce sont plus de 10 000 sites *et monuments, dont 450 en Ile-de-France*, qui participent à l'opération ce week-end. Une opéra*tion qui, sous l'égide du Conseil* de l'Europe, a gagné désormais vingt et un autres pays.

Des palais présidentiels (Matignon, Marigny ou Rambouillet) aux trésors du Mobilier national, du survol d'un site gallo-romain en montgolfière en Picardie à l'inauguration de l'auberge Ravoux d'Auvers-sur-Oise, restaurée en hommage à Van Gogh, *tout est acessible gratuitement* ou à tarif réduit. Le guide officiel des Journées du patrimoine est *disponible notamment* à l'Hôtel de Ville de Paris, dans les mairies d'arrondissement, dans les préfectures de département, les vingt-deux directions régionales des affaires culturelles et dans tous les magasins FNAC de Paris et d'Ile-de-France. Les *Vieilles Maisons françaises* proposent un accès par Minitel (36 15 VMF).

EN BREF

□ **Selon l'UNEDIC, 338 800 emplois ont disparu entre juin 1992 et juin 1993.** – Au deuxième trimestre, les effectifs salariés des établissements privés de plus de dix salariés, affiliés au régime général d'assurance-chômage, ont progressé de 0,47 % en valeur brute, selon les indications diffusées, vendredi 17 septembre, par l'UNEDIC. Mais, en valeur corrigée des variations saisonnières, cette évolution se traduit par une diminution de 0,95 % de l'emploi salarié. Sur un an, la baisse s'élève au 30 juin à 2,47 %, ce qui correspond à la disparition de 338 800 emplois.

□ **Prison avec sursis pour des policiers voleurs.** – Quatre gardiens de la paix du commissariat de Poissy (Yvelines) ont été condamnés, jeudi 16 septembre, par le tribunal correctionnel de Versailles à douze mois d'emprisonnement dont onze avec sursis et 10 000 F d'amende pour trois d'entre eux et à six mois avec sursis et 5 000 francs d'amende pour le quatrième, policier stagiaire. Dans la nuit du 15 au 16 février 1993, *Christophe Redaud, Florent Granger*, Jérôme Faubert avaient pénétré dans un pavillon de Vernouillet déjà cambriolé et y avaient subtilisé des objets oubliés par les premiers visiteurs. Ils avaient ensuite partagé leur butin avec Hervé Massola, leur collègue, qui les attendait dans une voiture.



Le Monde

HEURES LOCALES

LES PETITS TRAINS DE LA CAMPAGNE BRETONNE

Une société privée exploite à la place de la SNCF une ligne rurale. Une solution qui ne fait pas encore d'émules

LE petit train qui relie Guingamp à Carhaix ou à Paimpol, aux confins des Côtes-d'Armor et du Finistère, n'arrive pas à passer la vitesse supérieure. Sa rapidité n'est pas en cause. Mais cette desserte semble condamner à ne pas dépasser le stade expérimental. Les trois autorails légers qui circulent là depuis mai 1990 continuent d'être qualifiés de prototypes, alors qu'ils ont eu le temps de faire leurs preuves. La volonté bretonne de maintenir ouvertes grâce à ces engins des lignes faiblement fréquentées n'a pas, pour le moment, créé d'émule.

Le mouvement de décentralisation a transféré aux conseils régionaux la responsabilité des réseaux de chemins de fer secondaires, par le biais de conventions signées avec la SNCF. Les négociations sont souvent âpres. Les élus et les électeurs surtout font pression pour conserver leurs trains express régionaux (TER), tandis que la société nationale ne rêve que de concentrer ses efforts sur les voies rentables et les trains à grande vitesse. *« Toutes les régions nous connaissent, toutes sont intéressées sur un tronçon ou un autre par le genre d'alternative que nous proposons »*, assure Philippe Wehrlin, directeur général de la société exploitant le réseau breton, la CFTA (Chemins de fer et transports automobiles). Nombre d'élus sont d'ailleurs venus à Guingamp voir les premiers autorails à deux essieux (A2E). Sans passer commande.



Fondée en 1880, la CFTA exploite, dans la France entière, 850 kilomètres de réseaux marchandises ou voyageurs pour le compte de la SNCF. C'est peu ; pourtant cela correspond à la quasi-totalité des lignes « oubliées » par la nationalisation. Lorsque Carhaix et Paimpol se voient menacés, la CFTA relève le défi et commande, en 1987, trois autorails légers au constructeur Soulé. Le développement du projet puis la réalisation des trois engins reviennent à 17 millions de francs. L'Etat et la région en financent la moitié à parité, la CFTA paie le reste.

L'A2E est une sorte de car sur rail offrant cinquante places assises, dont le coût d'exploitation est inférieur de moitié à celui d'un autorail classique. D'abord, il consomme trois fois moins de fuel. Il circule à 60 kilomètres à l'heure sur des voies à la vitesse de toute façon limitée tant l'itinéraire en est tourmenté. Les petites gares rurales sont nombreuses de Guingamp à Carhaix ou Paimpol, il suffit de faire signe pour qu'il s'y arrête. Surtout, l'A2E est dirigé par une seule personne, à la fois conducteur et contrôleur. L'exploitation se révèle donc moins chère que la gestion publique, et surtout plus souple. En proposant cinq allers et retours quotidiens au lieu de trois, elle a fait augmenter la fréquentation de 18 % sur le réseau breton. En échange d'une rotation supplémentaire, la CFTA vient de convaincre la municipalité de Callac d'abandonner l'autocar au profit du rail pour mener ses élèves à Guingamp à partir de cette rentrée scolaire. Pas de quoi rendre la ligne rentable, répond Patrick Ellien, de la direction régionale de la SNCF. *« Une nette amélioration du service public en milieu rural »*, estime pour sa part Claude Champaud (RPR), conseiller régional de Bretagne.

Depuis les années 60, la SNCF a fermé des centaines de kilomètres de voies à la circulation, et ne semble pas près d'arrêter ce mouvement. Elle en cède parfois la desserte par autocars à une de ses filiales, mais jamais à une entreprise de chemins de fer privée, sauf lorsque cette dernière était déjà dans la place, comme à Carhaix. Et encore, la société nationale n'a cédé qu'à contre-cœur, face à la mobilisation des élus locaux, soutenus par l'Etat. *« Nous y sommes allés sur la pointe des pieds »*, admet Patrick Hélien sans détour.

La prochaine bataille du rail breton se joue sur les voies reliant Morlaix à Roscoff, menacées elles aussi. La CFTA propose de reprendre cette ligne, qu'elle n'est pas actuellement chargée d'exploiter. La SNCF souhaiterait au contraire y mettre des autocars. Le conseil régional réfléchit prudemment. L'enjeu, cette fois, est des plus sérieux. Lâcher ces quelques pouces de terrain – 26 kilomètres – constituerait un précédent redoutable : une brèche dans le monopole.

Les collectivités locales ont donc toutes les raisons de suivre avec attention l'« expérience » bretonne. Selon le directeur de la CFTA, en France, 3 000 kilomètres seraient ainsi susceptibles d'être sous-traités. A condition d'obtenir l'accord et même le soutien de la SNCF... Pour justifier la disparition de dessertes, celle-ci avance la diminution du nombre de ses voyageurs. L'argument est juste, quoique paradoxal !

Le contexte change, les poids lourds asphyxient la route, le souci de l'environnement se développe. Le tramway amorce un grand retour dans les centres urbains. A l'échelon européen, la Commission de Bruxelles a pris parti pour le transport ferroviaire. Parmi les signes favorables au renouveau du rail, il en est un de taille. La CFTA a été absorbée il y a trois ans par la CGEA, un groupe de 25 000 personnes spécialisé dans le transport et la propreté en sites urbains. C'est apparemment le secteur routier de la société centenaire qui, à l'époque, l'avait intéressé. Désormais, *« le fer et la dynamique de la vie régionale »* figure en bonne place dans la brochure de présentation des activités de la CGEA. Or celle-ci est elle-même une filiale de la Compagnie générale des eaux, un mastodonte sur le marché des collectivités locales. Voilà qui ressemble fort à des travaux d'approche.

de notre envoyée spéciale à Carhaix
Martine Valo

URBANISME

LES GRANDES ESPÉRANCES

Construire un stade de 80 000 places est une occasion unique d'affirmer une ambition architecturale et urbaine

LE gouvernement devait faire connaître prochainement le lieu d'implantation du stade de 80 000 places que requiert la Coupe du monde de football, en 1998, et pour lequel restaient, théoriquement, en lice cinq sites autour de Paris : Gonesse, Marne-la-Vallée, Sénart, Rosny-sous-Bois et Saint-Denis. En pratique cependant, Sénart aurait toutes les chances, si l'on peut dire, d'être écarté, malgré l'avancement des études, au profit de Marne-la-Vallée ou, plus sûrement, du site de Cornillon, à La Plaine-Saint-Denis. On reviendrait alors à la proposition initiale de Jacques Perilliat qui avait été récusée par la municipalité de Saint-Denis... en 1989. Le retour à Saint-Denis impliquerait l'ouverture d'un formidable chantier urbain, indépendamment de l'édification du stade.

Tout a été dit sur les hésitations successives des gouvernements sur le lieu d'implantation de ce gigantesque équipement. On sait à peu près tout des prix, des chiffres et des risques qui entourent ce temple moderne, suréquipé en normes de sécurité, et qui semble impliquer, pour quelques jours de liesse, de formidables infrastructures. On sait enfin à peu près tout des tractations politiques et financières qui auront entouré la gestation du stade (*le Monde* du 13 et daté 16-17 mai et du 3 septembre). Il ne reste plus qu'à s'étonner de la façon, tant champêtre que galante, dont on aura déplacé ce monument de villes en prairies, comme si, au-delà d'hypothétiques « retombées » économiques, les questions urbaines et architecturales étaient devenues secondaires.

Crédibilité en jeu

Le gouvernement va, par son choix, donner ou non une signification à ce projet d'une considérable importance symbolique. Il mettra en jeu la crédibilité française, et sa capacité à tenir ses engagements sur l'arène internationale, qu'il s'agisse de Coupe du monde, de Jeux olympiques ou d'expositions internationales, voire universelles. Sur ce plan, de nouvelles *hésitations feraient* l'affaire des Allemands, qui attendent eux-même le verdict du Comité international olympique (CIO) pour les Jeux de l'an 2000. Si Berlin doit passer après Pékin, Sydney, Istanbul ou Manchester, l'Allemagne pourrait trouver une forme de revanche en offrant l'alternative toute prête de ses stades à la Coupe.

Si l'on en croit Dickens, les grandes espérances sont aussi les plus propices aux déceptions. Abonné aux grandes ambitions, le double septennat du président François Mitterrand, mais aussi – car Paris en aura été le théâtre principal – les trois sextennats du maire Jacques Chirac, auront, heureusement, été plutôt fertiles en succès.

Frédéric Edelmann

Lire la suite page 20

REPÈRES

DÉCALAGE HORAIRE

Symphonie ferroviaire en sous-sol à Rotterdam

Ce n'est plus qu'une question de jours. Mais après des années d'attente, les paroissiens de l'église Saint-Laurent, à la lisière du centre d'affaires de Rotterdam, manifestent leur impatience. Ils voudraient déjà être vendredi 24 septembre à 20 heures 20. Ce jour-là l'express Cologne-La Haye sera tout juste passé au ras du chœur de l'édifice religieux, comme le font tous les trains depuis cent seize ans. Et à 20 heures 30, les rails de la voie ferrée seront sciés.

Plus de service religieux avec le roulis saccadé des trains en musique de fond ! Plus de chorale brouillée toutes les deux minutes par le grondement des boggies ! Plus de concert de Bach ou de récital d'orgue donnés en concerto avec le trafic ferré (250 trains par jour) de l'accès sud à la deuxième ville des Pays-Bas ! A compter du 27 septembre, c'est en sous-sol que se jouera la cacophonie ferroviaire : Rotterdam a enfoui les convois-instrumentistes dans un tunnel qui fait déjà sa fierté.

Une fierté bien placée, comme il se doit dans une cité d'entrepreneurs et de marchands. Car ce tunnel ferroviaire, inauguré mercredi 15 septembre par la reine Béatrix, est une petite prouesse urbanistique : mis en chantier le 28 avril 1987, sa construction a été plus rapide que prévu, durant à peine plus que les palabres politico-administratifs préalables entre l'Etat, la ville et la société des chemins de fer. Le devis initial n'a été dépassé que de 15 %, s'établissant finalement à 2,7 milliards de francs.

Le tracé passe, avec une « pointe » à 15,30 mètres de profondeur, sous une ligne de métro, sous la Meuse et une branche du port. Le tout mesurant 2 800 mètres et allant des abords de la gare centrale à la gare sud, c'est-à-dire transperçant les entrailles d'une partie du centre-ville. Il a fallu excaver près de 1 500 000 mètres cubes de terre pour percer cette tranchée de 8 mètres de haut et 27 mètres de large, qui abrite aujourd'hui deux lignes (en 1994 quatre) dont l'une pour le TGV nord-européen.

Mais le plus remarquable est peut-être que ces travaux gigantesques, dont le déroulement était devenu une attraction touristique (400 000 visiteurs en six ans) et a étonné plus d'un passager français de la ligne Paris-Amsterdam qui les longeait, n'ont pas provoqué autant de gêne que le craignaient les riverains et les entreprises. Le cinquième de l'enveloppe « dommages », forte de 10,5 millions de francs, est demeuré inemployé. Reste que les travaux ont modifié le paysage.

Disparition du pont sur la Meuse

En abordant Rotterdam par une voie souterraine, le voyageur sera privé de la contemplation de la ligne d'horizon de la ville portuaire, industrieuse et imaginative. Quant à ses habitants, certains regrettent déjà la disparition du viaduc ferroviaire existant et la mise hors fonctionnement, après soixante-six ans de bons et loyaux services, du « pont-levis » sur la Meuse. Cet arc de triomphe industriel, dont une partie se hissait pour laisser passer les navires et se rabaissait pour la circulation des trains, était un symbole de l'activité rotterdamoise.

Mais les nostalgiques ont une petite consolation : en modernisant son infrastructure, Rotterdam a retrouvé quelques vestiges de son passé, tels des traces de l'époque romaine, des restes d'habitations remontant au huitième siècle, un bout d'une écluse du treizième et un pan d'un mur d'enceinte du quatorzième.

de notre correspondant à Amsterdam
Christian Chartier

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Eau et insertion.** – Quelles tâches réclament l'entretien des rivières, la reconquête des canaux, le débroussaillage des chemins de halage, l'aménagement des ports de plaisance intérieurs? A quelles conditions des chômeurs de longue durée peuvent-ils surveiller et assurer le fonctionnement des stations d'épuration et de lagunage? Tels sont les thèmes proposés aux spécialistes de l'environnement et aux praticiens de l'insertion invités à Besançon lors du colloque : « Eau et insertion, équilibres naturels, équilibres sociaux », mardi 21, mercredi 22 et jeudi 23 septembre.
► **Renseignements au (16) 81-50-90-40.**

■ **Techniciens.** – L'Association des techniciens territoriaux de France tiendra son prochain congrès à Toulouse, du mercredi 22 au vendredi 24 septembre. Cette association réunit environ 3 500 techniciens employés dans les collectivités locales, soit la moitié des effectifs de ce cadre d'emploi. Le congrès portera sur le sport dans la ville, et notamment sur les problèmes d'entretien des pelouses et des piscines.
► **Renseignements au (16) 26-40-40-23.**

■ **Stratégie financière.** – Le journal *les Echos* organise un colloque intitulé « Quelles stratégies financières pour les collectivités locales? », les mercredi 22 et jeudi 23 septembre à Paris. Au programme : la consolidation des comptes, le financement sur le marché des capitaux.
► **Renseignements au (16-1) 49-53-65-65.**

■ **Districts et communautés.** – La quatrième convention de l'Assemblée des districts et des communautés de France, que préside Marc Censi (UDF-PR), se tiendra à Paris, jeudi 23 septembre. Elle portera sur l'intercommunalité et l'aménagement du territoire. M. Censi estime en effet qu'une politique nationale d'aménagement du territoire ne peut être conduite sans un effort soutenu en faveur de l'intercommunalité. Il souhaite aussi que les élus locaux et leurs partenaires socioprofessionnels s'entendent autour de projets de développement.
► **Renseignements au (16-1) 42-74-59-52.**

■ **L'homme dans la ville.** – Pour cerner les modes de vie et les habitudes de « l'homme HLM », la ville de Bayonne et les associations locales intervenant aux Hauts-de-Sainte-Croix, une ancienne ZUP, organisent, du jeudi 23 au samedi 25 septembre, un forum avec pour thème : « ordre et désordre, l'homme dans la ville ». Sur ce site périphérique auront lieu des rencontres thématiques sur pouvoirs et médias, architecture, urbanisme et santé.
► **Renseignements au (16) 59-55-77-07.**

■ **Traitement des déchets.** – Le Centre de formation des élus locaux, association présidée par Alain Boumazel (RPR), maire de Domme (Dordogne), organise un cycle de séminaires sur le traitement des déchets, les vendredis 24 septembre à Issy-les-Moulineaux, 15 octobre à Metz, 19 novembre à Nantes, et 28 janvier 1994 à Montpellier.
► **Renseignements au (16-1) 42-96-96-01.**

■ **Espaces et pouvoirs urbains.** – Le passage du rural à la ville, la naissance et l'évolution des pouvoirs urbains et municipaux dans le Massif Central et l'Aquitaine, du Moyen Age à aujourd'hui, seront à l'étude d'un colloque, samedi 25 et dimanche 26 septembre, à Ussel (Corrèze). Une trentaine d'historiens des universités de Bordeaux, Limoges, Toulouse et Paris seront réunis, dont Alain Corbin qui participera à une conférence publique sur « l'ascension de la conscience municipale sous la monarchie de Juillet ».
► **Renseignements au (16) 55-72-27-27.**

■ **Fonction territoriale et Europe.** – La Fédération nationale des agents des collectivités locales CFTC, que préside René Ricot, administrateur au Centre national de la fonction publique territoriale, organise un colloque sur « la fonction publique locale au service de la communauté européenne », les jeudi 23 et vendredi 24 septembre au Port-Marly (Yvelines). Les débats porteront sur l'avenir européen des agents publics, les fonctions publiques nationale et locale, l'internationalisation des marchés publics et la gestion déléguée.
► **Renseignements au (16-1) 47-69-05-55.**

■ **Urbanisme et droit.** – L'Association française des avocats-conseils auprès des collectivités territoriales (AFAC), que préside Mᵉ Jean-Louis Le Nué, bâtonnier du barreau de Châlons-sur-Marne, organise un séminaire intitulé « Aménagement et urbanisme : comment prévenir et gérer les risques juridiques », vendredi 24 septembre, à Mâcon (Saône-et-Loire).
► **Renseignements au (16) 26-68-08-08.**

■ **Enseignement supérieur.** – La Fédération des maires des villes moyennes, que préside le maire Jean Auroux (PS), organise un colloque sur les villes moyennes et l'enseignement supérieur à Cholet (Maine-et-Loire), jeudi 7 et vendredi 8 octobre. Les élus feront le bilan des efforts accomplis depuis plusieurs années en matière de construction de logements ou de restaurants universitaires. Ils étudieront l'impact social, économique et culturel de la démocratisation de l'enseignement supérieur.
► **Renseignements au (16-1) 45-44-99-61.**

■ **L'Etat de droit au quotidien.** – L'Association des membres et anciens membres du Conseil d'Etat et l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur organisent les lundi 11 et mardi 12 octobre à l'auditorium du Musée du Louvre, à Paris, un colloque sur le thème de l'Etat de droit au quotidien. Il s'agit à la fois d'examiner les rapports entre les gouvernants, les administrateurs, les juges, les collectivités locales et les particuliers, l'évolution du droit de l'urbanisme et de l'aménagement ainsi que le droit des étrangers.
► **Renseignements au (16-1) 45-78-36-17.**

■ **Secrétaires généraux.** – Le Syndicat des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales organise son prochain congrès à Toulon (Var), du mercredi 13 au vendredi 15 octobre. Le syndicat, que préside Jean-Paul Chevailler, secrétaire général à Besançon, revendique 4 800 adhérents. Le congrès portera sur les questions statutaires de la fonction publique territoriale, mais aussi sur les collectivités locales et l'Europe.
► **Renseignements au (16) 83-37-20-94.**

FORMATION

■ **Emploi et formation.** – La ville de Suresnes (Hauts-de-Seine) organise une semaine sur l'emploi et la formation professionnelle. Du lundi 20 au vendredi 24 septembre, l'équipe du service économique se tiendra à la disposition des demandeurs d'emploi pour les aider à améliorer leurs recherches : Minitel, téléphone, frappe de CV. Lors de tables rondes, des chefs d'entreprise présenteront les débouchés possibles dans différents secteurs, les métiers, les entreprises d'insertion, etc. Chaque jour sera consacré à un thème particulier.
► **Renseignements au (16-1) 41-18-16-54.**

■ **Direction des projets culturels.** – Cette formation, qui existe depuis 1990, est proposée par le CNFPT, le ministère de la culture, l'Institut d'études politiques de Grenoble et l'Observatoire des politiques culturelles. Elle donne la possibilité d'acquérir le DESS « direction de projets culturels », délivré par l'université Pierre-Mendès-France-Grenoble-II. Elle s'adresse aux responsables culturels en poste dans les collectivités locales et, dans une moindre mesure, aux cadres des directions régionales d'action culturelle.
► **Renseignements au (16) 76-44-33-26.**

NOMINATION

■ **Nouveau sous-préfet en Seine-Saint-Denis.** – Joël Tixier a été nommé sous-préfet de l'arrondissement du Raincy (Seine-Saint-Denis) en remplacement de Jean-Pierre Lacave, nommé préfet, adjoint à la sécurité des préfets de Haute-Corse et Corse-du-sud.

[Né le 30 septembre 1945 à Bordeaux, Joël Tixier est licencié en droit et ancien élève de l'ENA, promotion Guernica (1974). Administrateur civil au ministère de l'intérieur, il a successivement occupé les postes de directeur de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle, directeur de cabinet du préfet de la région Picardie; inspecteur adjoint de l'administration en 1980. Deux ans après, il est nommé secrétaire général de la préfecture de l'Eure; puis sous-préfet chargé de mission auprès du commissaire de la République de la région Centre; sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, et depuis 1990, il était secrétaire général de la préfecture de la Loire.]

URBANISME

LES GRANDES ESPÉRANCES

Suite de la page 19

Qu'il s'agisse de la Grande Arche, modestement reconvertie en Arche de la fraternité une fois ses dimensions atteintes, du Grand Louvre, aussi célébré aujourd'hui qu'il a été naguère décrié, ou encore de la Bibliothèque de France, prestement surnommée « TGB » par habitude des grandeurs, les Français auront été assez bien servis pour qu'on oublie les quelques imperfections architecturales déparant le tableau. Mais, pour une majorité de nos compatriotes, qu'est-ce qu'un musée, une bibliothèque ou, *a fortiori*, un cube farci de bureaux, à côté des rêves conjugués que sont la Coupe du monde et un Grand Stade?

Pourtant, le véritable enjeu du Grand Stade est qu'il montrera si la France a retrouvé, ou non, sa capacité à gérer la ville autrement qu'à coups de serpe. Qu'elle a su passer de l'architecture au monumental, et du monumental à l'urbain.

Car la nécessité d'un tel équipement public ne se renouvellera pas de sitôt, ni donc l'occasion de l'utiliser comme élément structurant d'un plus vaste dessein. A ce niveau, la remise en cause de Sénart, si regrettable qu'elle soit pour la ville dite nouvelle, importe assez peu. Mais il faut ici en évoquer les risques et les inévitables conséquences.

Il y a peu, quand la gauche était encore au pouvoir, la perspective du Grand Stade à Nanterre en cas de retour de la droite aux affaires avait été si brillamment dessinée par un quarteron d'architectes sans scrupules qu'on ne donnait plus cher ni de Sénart ni d'aucune autre ville de la région parisienne. L'affaire était consternante à tous les points de vue, et même un vieil habitué des bagarres urbaines comme Paul Chemetov, vainqueur du concours du « grand axe », qui s'était pourtant résigné à suggérer un projet singulièrement raisonnable de stade en partie démontable, semblait prêt à baisser les bras devant l'arrivée d'un monstre.

On ne sait quels dieux aidant, à peine Charles Pasqua installé, Nanterre, qui avait tous les charmes, passe donc à la trappe. Il faut s'en réjouir pour l'équilibre de la région : à force de ne prêter qu'aux riches, en l'occurrence les Hauts-de-Seine, cela finissait par se voir.

Concours de conception-construction

Après quelques chassés-croisés, Sénart gardait donc l'avantage. Prenant en compte les délais déjà considérés comme courts, le maître d'ouvrage organise alors un concours dit de conception-construction, qui associe de grandes firmes de constructeurs à tel ou tel architecte. Quatre tandems en émergent.

Bouygues (déjà à l'œuvre avec Perrault sur la Grande Bibliothèque) s'associe à Dumez et à SGE. Le consortium ainsi formé par les trois groupes les plus puissants de France se choisit pour hérauts Denis Valode et Jean Pistre, que leur réputation de sérieux et de lyrisme tempéré a déjà conduits à être pris comme maîtres d'œuvre pour une usine L'Oréal, les nouvelles installations de Renault ou le siège d'Air France. Trois autres entreprises s'associent : la SAE, Fougerolles et SPIE, qui récupèrent Dominique Perrault. Enfin, deux autres concurrents se présentent : Paul Andreu, l'architecte de Roissy, qui travaille avec OTH, et Francis Soler, vainqueur patient du Centre international de conférences, piloté par CBC.

Ce type de concours conception-construction n'a généralement pas très bonne presse auprès de ceux qui défendent une exigence de qualité indépendante des questions de rentabilité et d'efficacité. Ces concours présentent l'inconvénient de faire dépendre les vertus architecturales non du choix du maître d'ouvrage, mais de la toute-puissance de constructeurs, dont le souci de qualité formelle ou spatiale n'est pas la préoccupation majeure.

A l'échelle d'un édifice aussi vaste, cependant, un tel mécanisme apporte des atouts non négligeables. En effet, il concentre dans une période brève un ensemble d'études et de négociations qui, selon une procédure de concours classique, peut prendre une année, du choix des architectes à la passation des marchés.

Les responsables de Sénart vont finalement retenir, dans un premier temps, les deux projets proposés par les plus grosses entreprises, qui se trouvent aussi les plus aboutis techniquement, du nom de leurs maîtres d'œuvre, Valode et Pistre d'une part, Perrault de l'autre.

Quasiment en rase campagne, leurs grands stades doivent cependant donner un surplus d'âme, de vie, d'attrait à une ville nouvelle dont le rayonnement reste assez incertain. La bonne surprise sera qu'avec des projets non seulement dissemblables mais d'essence presque opposée les deux équipes apportent chacune une réponse de haute qualité, et donc tous les plaisirs de l'embarras du choix, au critère de prix près. Le projet Perrault est annoncé pour 1,4 milliard de francs, contre 1 à 1,2 milliard, selon les variantes, pour celui de Valode et Pistre.

D'un côté, voici un projet urbain (c'est Perrault), en ce sens qu'il s'appuie sur quatre points forts de paysage de la ville et des voies de transport, définissant une sorte de Central Parc carré, occupé par quatre équipements : l'échangeur autoroutier, exquisement endimanché de verdure, des parkings tout aussi bucoliques, un stade d'entraînement, enfin le Grand Stade, enterré pour l'essentiel, et dont l'image la plus évocatrice est celle d'un vaste cratère surmonté d'un toit généreusement aérodynamique. Perrault, qui a déjà enterré son projet lauréat pour les éventuels JO de Berlin, a appris à manier le désir d'effacement architectural né du ras-le-bol antibéton et d'un mouvement écologique qui ne peut pas voir un coin de ville sans vouloir y placer des salades. Mais cette évidente habileté donne une cohésion entre l'infrastructure Grand Stade et la ville nouvelle en devenir.

Un lieu de fête

La cohésion est aussi évidente, mais avec un parti inverse, pour le projet Valode et Pistre. Pour eux, le Grand Stade sera un lieu de fête, et donc un lieu de convergence, c'est le moins qu'on puisse en dire pour ce temple du sport qui doit accueillir l'équivalent de la population de... Sénart. L'architecture doit donc en être à la fois exemplaire et visible.

A la fois puissante et rythmée de transparences qui seront autant de jets de lumière au soir des matches, elle trouve sa légèreté dans le système de suspension des tribunes, système dont on trouve peut-être l'inspiration au stade italien de Bari, construit par Renzo Piano, ou, à moindre échelle, dans le nouveau stade Charléty élaboré par Henri Gaudin, à Paris.

L'ovale astucieux de la piste, la multiplication de rampes d'accès sans marches sont parmi les atouts techniques d'un projet qui séduit moins par un lien supposé avec Sénart que comme un symbole d'ouverture et d'appel. Or, voici que tout laisse désormais penser que Sénart restera solitaire. Le Grand Stade irait à Saint-Denis ou bien à Marne-la-Vallée (*le Monde* du 16 septembre). Cette dernière hypothèse, qui passe pour la plus raisonnable aux yeux des financiers et des spécialistes du transport, mais que les sportifs n'aiment guère pour des motifs d'éloignement, aurait l'apparent mérite de permettre la transposition pure et simple, sous réserve d'adaptations minimes, du programme de Sénart. D'autant qu'on reste dans le même département.

La logique de la concurrence et de la programmation, cependant, impliquerait qu'une nouvelle consultation soit lancée. Un concours – national ou international – ouvert à tous? Les délais l'excluent. Une consultation restreinte classique auprès d'architectes?

Auquel cas il faudra une année pour passer de la sélection des candidats au jury, du jury aux projets définitifs, des études d'ingénierie aux appels d'offres, etc. Où l'on retrouve alors le concours conception-construction. Mais on voit mal quels autres constructeurs que les consortiums précédents pourraient se présenter, ni pourquoi ils se sépareraient d'équipes *a priori* « gagnantes », qu'il s'agisse de Perrault ou de Valode et Pistre. Le choix de Saint-Denis conduit-il à poser le problème différemment?

Le premier atout de Saint-Denis est évidemment sa proximité de la capitale. Un second atout, aux yeux de la municipalité parisienne, est que la Ville de Paris se trouve être propriétaire des terrains – actuellement désolés – qui accueilleraient le stade. Aux yeux de ceux qui ont en charge les problèmes des villes, le stade apporterait en dot à Saint-Denis l'équipement prestigieux (qui faillit d'ailleurs être la Bibliothèque de France) autour duquel pourrait se restructurer cette banlieue déshéritée.

En outre, il contraindrait l'Etat et la région à créer une partie au moins des infrastructures, notamment de transport, dont Saint-Denis et les villes alentour ont besoin, sans compter la couverture de l'autoroute A 1 demandée par le maire, Patrick Braouezec.

Stade ou pas, ces investissements seront pour une large part indispensables à terme, si l'idée de « Grand Paris », ou au moins de conurbation équilibrée, est encore de mise. Chez les partisans de cette option nord, l'heure est à la fois aux négociations et à la persuasion pour trouver la juste mesure entre les besoins du stade et ceux de Saint-Denis. On imagine mal Patrick Braouezec résister très longtemps à ces amicales pressions, si l'intérêt général devait porter son choix sur les vingt-cinq hectares du site de Cornillon.

Resteraient alors à définir un parti urbain cohérent et à proposer une architecture digne de ce nom. Pour le parti urbain, une équipe d'urbanistes et d'architectes travaille depuis assez longtemps sur le site pour être en mesure de maîtriser le problème que pose l'irruption d'un tel équipement sur les six cents hectares de La Plaine, à la frontière d'Aubervilliers. En espérant qu'elle le maîtrisera avec assez d'ampleur, et sans se laisser tenter par une OPA intellectuelle sur le stade lui même.

Quant au stade, il faut souhaiter que les pouvoirs publics ne se laissent pas tenter par tel ou tel médiocre projet qu'ont cru pouvoir sortir opportunément quelques architectes diversement doués. Ainsi l'inénarrable « *filtre à air* » (le terme est de *France-Soir*) proposé par Pierre Fakhoury à l'occasion de la candidature de Rosny. On voit mal en effet comment construire la ville à partir du degré zéro de l'architecture, et plus mal encore ce qui légitimerait dans ce cas le choix du site de Saint-Denis. Sans compter l'impact propre de la qualité architecturale sur le public, et cela est loin d'être négligeable, comme les autres grands travaux l'ont montré.

Frédéric Edelmann

RÉGIONS

BASSE-NORMANDIE

EMBARQUEMENT POUR LE CINQUANTENAIRE

Les collectivités tentent de se coordonner pour fêter l'anniversaire du 6 juin 1944

SUR les côtes du Calvados et de la Manche, municipalités et conseils généraux cherchent à promouvoir leur patrimoine et à organiser les festivités. Le compte à rebours a en effet commencé en Basse-Normandie, à quelques mois du «jubilé de la liberté», selon l'expression de René Garrec (UDF-PR), président du conseil régional, qui doit célébrer le cinquantième anniversaire du débarquement allièe. Etat, région, départements, communes, associations, tous proposent leur idée, leur manifestation, sans se soucier, dans ce pays de bocage et de haies, du voisin.

« Chacun, regrette un élu, *veut se positionner en essayant de récupérer un car de touristes. La concertation n'existe pas vraiment. Il manque une véritable dynamique et nous avons pris beaucoup de retard. »* En début d'année, les préparatifs ont été délicats. Le conseil régional a créé l'Association débarquement et bataille de Normandie (ADBN 44) pour *« coordonner les manifestations »*. Mais, rapidement, son délégué général, l'ancien préfet Jean Périer, *« a préféré démissionner »*, comme l'indique Paul Quesnay, secrétaire général de l'association.

A Arromanches, le maire et les représentants du Comité du département se disputent en justice les importants bénéfices et les quatre-cent mille visiteurs du musée (*le Monde* daté 31 mai-1er juin 1992). L'infatigable président de ce comité, Raymond Triboulet, premier sous-préfet de la France libérée à Bayeux, revendique une participation à l'organisation des cérémonies de commémoration.

Heureusement, lors des fêtes du quarante-neuvième anniversaire, les rencontres entre différents participants permettent d'améliorer l'ambiance. La venue de Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre, président de la mission du cinquantenaire, à Caen facilite la mise au point du calendrier des cérémonies officielles. Comme en 1984 pour le quarantenaire, les représentants au plus haut niveau des sept pays alliés – Angleterre, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Pays-Bas et Pologne – assisteront aux festivités de l'an prochain.

Favoriser le tourisme

Pour respecter l'alternance avec la plage d'Utah-Beach sur les côtes du département de la Manche, la cérémonie internationale devrait avoir lieu, le 6 juin 1994, à Omaha-Beach sur les côtes du Calvados. Mais l'exiguïté et les difficiles accès de ce site posent de nombreux problèmes : *« Une mission d'expertise doit se prononcer très rapidement sur la faisabilité d'Omaha »*, indique-t-on à la préfecture du Calvados, en précisant que le site sera interdit au public.

Cette journée du souvenir doit s'achever à Caen par une grande fête où sont attendues des dizaines de milliers de personnes, les scolaires bénéficiant d'un congé spécial du vendredi 3 juin au lundi 6 juin inclus. La mission du cinquantenaire vient de lancer un appel d'offres à quatre concepteurs pour imaginer un spectacle qui soit digne d'une journée d'ouverture des Jeux olympiques.

Le premier souci de la région est d'utiliser le cinquantième anniversaire pour *« relancer le tourisme historique et travailler sur le long terme »*, précise Paul Quesnay. *« Notre volonté est d'établir dans le temps les festivités »*, explique Claude Halbecq, président de l'association Liberté 44. Mais certains départements semblent oublier qu'ils font partie d'un ensemble et tentent d'accélérer le mouvement pour être les premiers à se faire connaître de futurs visiteurs. C'est le cas du conseil général de la Manche, qui vient de publier, sous forme d'affiche, le programme des manifestations.

Le département du Calvados, lui, s'efforce de mettre en valeur des sites historiques et de rénover des musées. Le conseil général a donné son accord, le 13 septembre, pour la réalisation d'un « circorama » à Arromanches, un investissement de 30 millions de francs. Dans un bâtiment cylindrique doit être projeté, sur un écran circulaire, un film de quinze minutes sur le thème *« Normandie 1944-1994 : les mirages de l'Histoire »*.

Responsable de la promotion internationale, le Comité régional du tourisme tente d'oublier ces particularismes locaux. La présidente, Anne d'Ornano (UDF-PR), maire de Deauville, est responsable d'un programme spécifique de 2,2 millions de francs pour vendre la région à l'étranger. *« En vingt mois, l'hypothèse haute est d'accueillir six millions de visiteurs supplémentaires dans la région »*, assurent les responsables.

Après deux étés pluvieux, les hôteliers bas-normands attendent des centaines de milliers de visiteurs. *« Les hôtels qui doivent recevoir les groupes sont complets autour du 6 juin, mais il reste de la place pour les individuels »*, assure Isabelle Cholet, chargée de l'hébergement de l'association Liberté 44. Des problèmes que la reine d'Angleterre n'aura pas à résoudre : elle a déjà réservé un emplacement pour son yacht, le *Britannia*, dans le port de Caen...

de notre correspondant à Caen
Jean-Jacques Lerosier

FINISTÈRE

BREST REMODÈLE SON CENTRE

L'extension de l'université permet à la ville de reconstruire sa place centrale

DEPUIS le début de l'été, le centre de Brest est livré aux pelleteuses. Un trou béant s'est formé au pied de la mairie, engloutissant la place de la Liberté. Symbole du renouveau de cette ville martyre qui n'était qu'un tas de ruines au sortir de la dernière guerre, cette place n'a jamais véritablement rempli sa fonction de centre, comme l'avait espéré l'architecte reconstructeur Jean-Baptiste Mathon.

Froide et vide, désertée par les piétons et traversée par un boulevard, elle est au contraire devenue une coupure entre la partie haute (la rue Jean-Jaurès) et la partie basse (la rue de Siam) de la ville. La croissance subite de l'université de Bretagne occidentale (UBO) va peut-être permettre de donner à Brest le centre animé qui lui fait défaut. Devant l'afflux d'habitants (10 000 en 1989, 16 000 aujourd'hui), il a fallu édifier une nouvelle faculté des lettres. Et le conseil de communauté urbaine, qui en est le maître d'ouvrage dans le cadre du plan « Université 2000 », a voulu, avec la municipalité, qu'elle soit en pleine ville. Le bâtiment dessiné par l'architecte italien Massimiliano Fuksas est actuellement terminé.

Tarifs de stationnement

Le contrecoup de cette ramification de l'université vers la place de la Liberté pourrait bien être de provoquer de grosses difficultés de stationnement. La CUB a donc entrepris de tout défoncer pour faire un parking souterrain payant de 446 places. Le coût de l'investissement (40 millions de francs) a conduit la communauté urbaine à concéder pour trente ans l'ensemble du stationnement de Brest à une société privée, la SOCAP (Société centrale auxiliaire de parcs). La SOCAP paiera les travaux, mais pour lui permettre de rentabiliser le stationnement, le nombre d'emplacements sur la voirie est passé de 2 500 à 3 500 (4 000 en janvier 1996), avec un sensible accroissement des tarifs dans le centre ville.

La communauté urbaine et la ville vont profiter de ces travaux pour remodeler la place. Le lauréat du concours d'architecture, Bernard Huet, un Parisien, a choisi de respecter la logique du plan Mathon de la reconstruction et sa symbolique, avec une mairie et un encadrement d'immeubles faisant masse autour d'un vaste espace (qui a les mêmes dimensions que la place Saint-Pierre à Rome), alors que d'autres équipes avaient opté pour un aménagement plus flamboyant.

Mais le concepteur a voulu *« requalifier le vide central »*. La place aura l'allure d'une cuvette, avec des talus engazonnés, des ifs taillés et des arbres en pot, une fontaine, un dispositif de balises lumineuses pilotées par ordinateur. De la nouvelle esplanade partira une liaison piétonne avec le secteur bas de la ville. Ainsi on espère que le centre de Brest se remette de sa fracture.

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

RHÔNE-ALPES

EXPLICATION DE TEXTE POUR ÉLUS

La réunion de trois mille personnes à Lyon symbolise le rôle de la région dans l'aménagement du territoire

ILS ne sont pas tous venus, ils n'étaient pas tous là. Manquaient les maires des grandes villes et quatre des huit présidents de conseil général (*le Monde* du 15 septembre). Mais les trois mille personnes (élus de différents partis, techniciens de l'urbanisme, universitaires et représentants du monde économique) qui se sont penchées au chevet de l'aménagement du territoire, samedi 11 septembre, au siège du conseil régional de Rhône-Alpes, ont suffit à la démonstration qu'a voulu tenter leur hôte, Charles Millon (UDF-PR).

Décentralisateur convaincu, même s'il n'a pas voté les lois de 1982, Charles Millon, en organisant cette journée « Partenaires du territoire », a voulu d'abord envoyer un message au gouvernement : les régions ont leur mot à dire dans l'aménagement du territoire. Et avant que le ministre chargé de ce dossier, Charles Pasqua, n'entame, par la Loire-Atlantique, ses tournées dans les départements, il a tenu à faire savoir que Rhône-Alpes avait sérieusement défriché le terrain. Depuis octobre dernier, après des consultations avec les personnes et les institutions concernées : élus, universitaires, chambres consulaires, conseil économique et social, la région dispose d'un schéma.

Cette journée a donc aussi été celle de l'explication de texte. Les trois mille invités se sont répartis dans des commissions thématiques où on les a éclairés sur les principes retenus : concertation et partenariat. Concertation pour le diagnostic et la définition des objectifs, partenariat pour la mise en œuvre des réalisations dans le cadre de *« contrats globaux de développement »*.

Pour tenter d'en finir avec l'éparpillement des subventions, une pratique ancienne qui a la vie encore dure, le conseil régional de Rhône-Alpes souhaite que les communes se regroupent autour d'un *« bassin de vie »* ou d'un *« bassin d'emploi »* afin de définir leurs besoins économiques, sanitaires, scolaires, culturels ou sportifs. Cette démarche, qui vise à limiter l'éclosion d'équipements surdimensionnés et coûteux en incluant les projets et les énergies dans *« une cohérence territoriale »*, a reçu globalement un accueil favorable, mais surtout des maires de petites ou moyennes communes. Ils composaient d'ailleurs la majorité des élus participants à cette journée.

Concertation et partenariat

Certes, les absences des maires de Lyon, Michel Noir (en congé du RPR), de Grenoble, Alain Carignon (RPR), ou de Saint-Etienne, François Dubanchet (UDF-CDS), ont tenues en partie de leur volonté à ne pas dérouler un tapis trop confortable au président du conseil régional. Mais elles témoignent aussi des limites du schéma tel qu'il a été défini : si les actions pour enrayer la désertification et l'essouflement des bourgs sont assez bien cernées, les choix à soutenir dans les zones urbaines et surtout les banlieues restent beaucoup plus vagues. Comme si, après dix ans de politique de la ville, on ne savait plus comment s'y prendre, ou que les instances étaient à court de réponses. Ou à court de moyens.

Autre écueil d'un schéma régional signalé par les participants : comment définir l'équilibre d'un territoire, quand celui-ci, et c'est particulièrement le cas de Rhône-Alpes, est une plate-forme, envahissante, d'infrastructures de communication actuelles et à venir, qui dépendent de décisions nationales ou européennes. Par la concertation et le partenariat, parie le président Charles Millon.

D'où sa proposition de *« convention d'aménagement régional »* qui serait passée avec l'État, sorte de contrat de plan mais sur vingt ans. *« Rhône-Alpes est la seule région qui peut rééquilibrer la France par rapport à l'Ile-de-France »*, a-t-il insisté. Les arguments ont été polis. Il ne reste plus qu'à attendre la venue de Charles Pasqua.

de notre bureau régional à Lyon
Bruno Caussé

AQUITAINE

UNE DÉFINITION POUR LES FERMES-AUBERGES

La cour d'appel de Bordeaux précise les menus qui peuvent être servis par les agriculteurs tentés par la restauration

LA chute des cours de la viande, la concurrence des fraises espagnoles, les quotas imposés aux céréaliers et aux producteurs de tabac... depuis plusieurs années les paysans périgourdins ne voient plus vraiment la vie en rose. Pour essayer de s'en sortir, nombre d'entre eux se tournent résolument vers le tourisme vert en essayant de capter chaque été une partie de la manne apportée par le million de vacanciers qui séjournent au pays des châteaux.

C'est ainsi qu'en peu de temps plusieurs dizaines de fermes-auberges ont fait leur apparition dans le département. Aiguillonné par la profession hôtelière, qui vit très mal le développement de ce type de restauration, les Services de la concurrence et de la consommation visitent régulièrement ces nouveaux aubergistes. Ce qui vient de permettre à la cour d'appel de Bordeaux de rendre une décision appelée vraisemblablement à faire jurisprudence, puisque la dénomination de ferme-auberge ne bénéficie d'aucune définition.

En 1991, un contrôleur avait dressé procès-verbal à l'encontre de deux épouses d'éleveurs de bovins, signataires de la charte des fermes-auberges établie il y a dix ans par une association dépendant de la Fédération des chambres d'agriculture. Les plats principaux offerts aux clients étaient confectionnés avec des produits acquis à l'extérieur de l'exploitation, exception faite des fraises. Au mois d'octobre dernier, le tribunal correctionnel de Périgueux avait pourtant considéré qu'il n'y avait pas matière à condamner ces deux belles-sœurs pour publicité mensongère dans la mesure où l'élaboration des repas faisait essentiellement appel à l'approvisionnement fermier des environs. Ce qui conservait à leur prestation un caractère local et authentique attendu par la clientèle.

Dans le courant de l'été, la cour d'appel de Bordeaux a réformé le jugement, rendu en premier ressort, sur la base d'une interprétation diamétralement opposée de la fameuse charte des fermes-auberges. Celle-ci stipule en effet que les plats essentiels sont conçus à partir d'aliments issus de la ferme. *« Le fait qu'ils soient constitués de conserves réalisées à la ferme avec des denrées achetées à l'extérieur est insusceptible d'en faire des produits de la ferme mais seulement des produits artisanaux de confection locale »*, relèvent les magistrats de la cour dans leurs attendus.

Ils remarquent aussi que la motivation du choix formulé par le client d'une ferme-auberge est relativement simple. Il s'attend que les produits soient cuisinés et servis directement par celui qui les a obtenus par son travail et a contrôlé l'élaboration de la matière première culinaire.

L'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux encadre désormais strictement l'activité des fermes-auberges dont les menus doivent bannir tout apport extérieur, qu'il soit fermier ou autres. Voilà qui obligera certains agriculteurs à tirer un trait sur des pratiques qui portaient en elles des risques évidents de dérapage, comme en témoignent les gésiers polonais découverts, il n'y a pas si longtemps, dans le réfrigérateur d'un fermier-aubergiste de la forêt de la Double.

de notre correspondant à Périgueux
Dominique Richard

CENTRE

L'Etat aide la région

Maurice Dousset (UDF-PR), président du conseil régional du Centre, est revenu satisfait de sa visite au premier ministre. Cette rencontre lui a permis d'obtenir de l'Etat une rallonge de 240 millions de francs pour la région. Le président avait manifesté son mécontentement à la suite de la réunion du comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT), le 12 juillet à Mende, où il avait été décidé que les crédits de l'Etat seraient modulés en fonction de la richesse ou du chômage de chacune des régions.

Le Centre avait été classé parmi les régions les plus favorisées, alors que M. Dousset estime qu'elle est plus particulièrement touchée par la réforme de la PAC et la crise de l'armement.

Le président du conseil régional assure aussi que si l'Etat se fixe pour objectif de desserrer la région parisienne, il lui faut prendre les moyens de cette ambition. Cette rallonge devrait être affectée à la politique de la ville de la région.

NORD PAS-DE-CALAIS

Le TGV Nord plus rapide

Mercredi 22 septembre, le TGV Nord-Europe doit emmener quelque deux cents responsables économiques de la région parisienne, en une heure, la capitale du Nord. Invités de l'Association pour la promotion industrielle de la métropole lilloise, par leurs homologues nordistes, afin de visiter le chantier du centre international d'affaires, Euralille, ils seront les premiers à bénéficier des nouveaux avantages du TGV.

A compter du 26 septembre, lors du passage aux horaires d'hiver de la SNCF, le train à grande vitesse doit relier Paris à Lille en une heure, au lieu de une heure vingt jusqu'à présent. Le TGV empruntera la ligne nouvelle sur la totalité du parcours, et non plus seulement jusqu'à Arras, comme c'était le cas depuis sa mise en service, en juin. Les travaux, maintenant achevés, doivent permettre à seize TGV d'effectuer quotidiennement, dans chaque sens, le trajet Paris et Lille.

ALSACE

Moins de trains par-dessus le Rhin

La liaison ferroviaire entre Strasbourg et Offenbourg (Bade-Wurtemberg) qui permet d'accéder au réseau ferré allemand se porte mal. La SNCF doit supprimer, le 26 septembre, quatre allers et retours de plus sur une ligne dont les liaisons ont déjà été réduites. De quatorze allers et retours quotidiens en 1989, on passera à sept cet automne.

Cette ligne, inaugurée en 1989 sous le nom de « Métro-Rhin », n'a pas tenu ses promesses, elle a perdu entre 25 % et 30 % de ses passagers entre 1991 et 1992.

Avec quatorze allers et retours, la liaison ne dépassait pas mille passagers par jour, une des explications étant la baisse du nombre de soldats français en garnison en Allemagne. La SNCF, qui gère seule cette ligne souhaiterait une contribution de la région Alsace.

Mais la liaison n'est pas, pour l'instant, incluse dans les conventions entre la SNCF et le conseil régional, puisqu'il s'agit d'un trait d'union entre deux réseaux nationaux.

ILE-DE-FRANCE

CIRCULATION
Grogne chez les deux roues

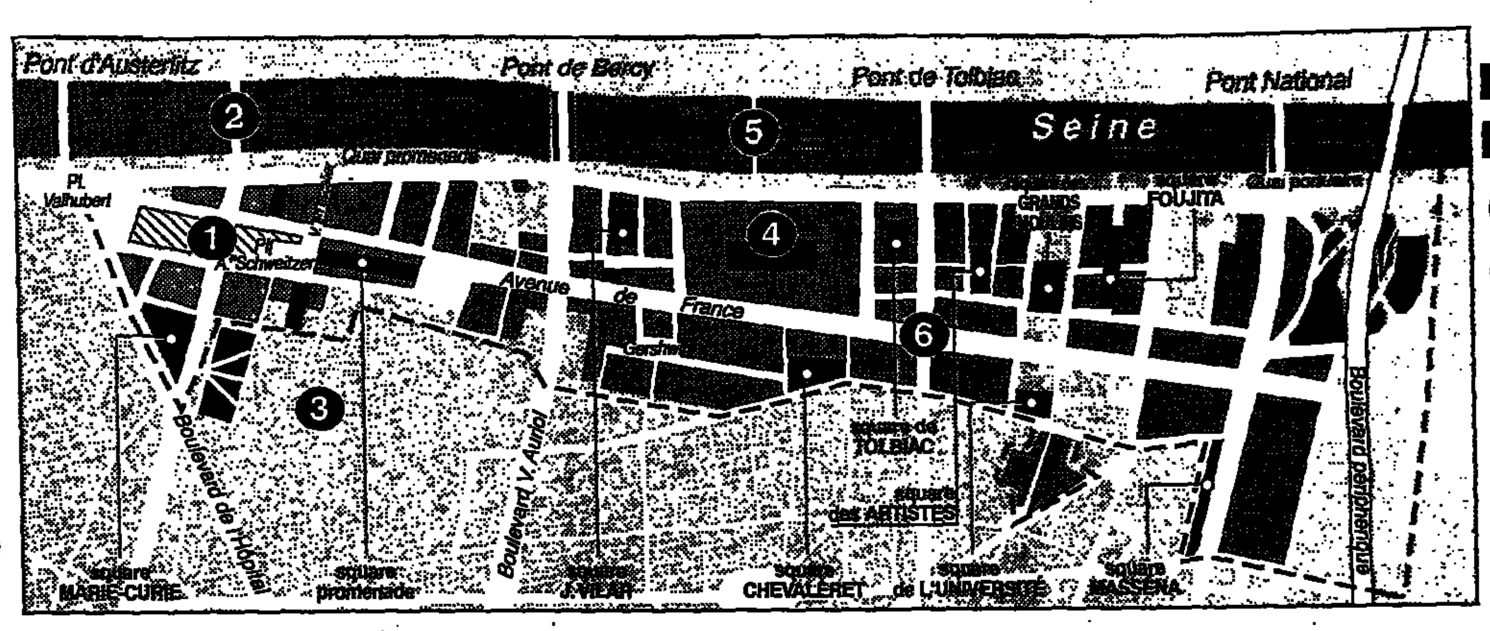
Les motards urbains, les pilotes de scooter, les coursiers en tout genre et même les bureaucrates pédalants sillonnent Paris en nombre croissant. Tous sont mécontents.
Non seulement les services de la voirie (ville de Paris) et ceux de la circulation (préfecture de police) les ignorent, mais à présent on veut les chasser des trottoirs où leur nombre crée des problèmes : obstacle à la circulation des piétons, pollution visuelle, salissures par fuites d'huile. Ainsi leur est-il désormais interdit de stationner sur les Champs-Elysées rénovés. En réponse une association est née, déjà forte de 400 adhérents. Son nom : Deux roues en ville. Son objectif : promouvoir l'usage urbain des deux roues et leur obtenir une place au soleil. Prochaine manifestation : le Salon mondial des deux roues, qui se tiendra du 23 septembre au 10 octobre à la porte de Versailles. On attend 300 000 visiteurs. Mais où diable gareront-ils leurs engins ?

VOIRIE
Les handicapés sur le pont

Pas facile de vivre à Paris en fauteuil roulant. Moins encore de passer d'une rive à l'autre de la Seine. Monique Erber, de l'Association des paralysés de France, a eu la curiosité d'enquêter sur l'accessibilité des trente et un ponts et passerelles de la capitale. Surprise désagréable : faute de « bateaux » les trottoirs de vingt-deux d'entre eux sont pratiquement interdits aux handicapés. Ceux-ci doivent rouler sur la chaussée, ce qui est fort périlleux.
Le dossier de Mme Erber, fort convaincant, a décidé la voirie à porter remède à cette situation. On commencera dès cet automne à aménager les ponts du centre historique de la capitale. Priorité logique sera donnée à ceux qui sont dans le prolongement d'un cheminement déjà accessible aux fauteuils roulants. Puis on s'attaquera aux ponts des arrondissements périphériques. Difficulté : ceux qui ont des tabliers métalliques sont « intouchables ». Une large fraction des 10 millions de francs consacrés cette année aux aménagements de voirie en faveur des handicapés sera destinée à cette opération.

HISTOIRE
Les Parisiens témoignent

Plus de six cent personnes âgées ont participé à l'opération « Mémoire de Paris » qui a eu lieu du 1er mai au 31 juillet. Il s'agissait de rassembler des témoignages de première main sur la vie quotidienne dans la capitale durant l'entre-deux-guerres (1919-1939). Septuagénaires, octogénaires et même nonagénaires ont pris la plume, parfois d'une main tremblante, mais avec enthousiasme.
Une cinquantaine ont préféré se confier au micro de Kathia David, spécialiste de ce type d'entretiens. Deux heures chaque fois au cours desquelles la mémoire et l'émotion remontaient ensemble. Ces trésors – souvent accompagnés d'objets, de documents et de photos – vont permettre de réaliser une exposition, qui ouvrira en décembre à l'Hôtel de ville, et un recueil des témoignages les plus originaux regroupés en dix chapitres. Les lettres et les enregistrements d'origine seront déposés aux archives de Paris. Du travail pour les historiens de demain.



URBANISME

LES HABITS VERTS DU PROJET SEINE RIVE GAUCHE

La nouvelle mouture ajoute des espaces verts et ignore la crise immobilière

LE débat sera vif, mais il ne fait pas de doute que le Conseil de Paris adoptera lundi 20 septembre le nouveau plan d'aménagement de zone (PAZ) de Seine rive gauche. Le précédent a été annulé en mars dernier par le tribunal administratif au motif que ce nouveau quartier parisien de 130 hectares ne comporterait pas suffisamment d'espaces verts. Les juges exprimaient ainsi, à leur manière, une très forte revendication des citadins, qui, manifestement, n'avait été entendue ni par les élus ni par les aménageurs de l'Atelier parisien d'urbanisme. L'affaire est devant le Conseil d'Etat, qui a promis de statuer avant la fin novembre.

S'il confirmait le jugement du tribunal de Paris, la Ville devrait refaire un nouveau PAZ, mais elle aurait perdu plus de dix-huit mois. Si, au contraire, les conseillers donnaient tort aux juges administratifs, la question des espaces verts de Seine rive gauche resterait posée. Autant prendre les devants, dessiner un nouveau plan et y intégrer à la fois les *desiderata* des associations et les idées des architectes consultés récemment sur l'aménagement des alentours de la gare d'Austerlitz. C'est cette carte, accompagnée d'un commentaire de soixante-dix feuillets, qui est soumise aux conseillers de Paris. Quelles nouveautés apportent donc ces documents ? D'abord la localisation et la surface des espaces verts qui parsèmeront le quartier. On en découvre une dizaine, dont la surface totale atteindrait 4,3 hectares. On pourrait y ajouter le futur square Marie-Curie (7 000 m²) face à l'entrée de la Salpêtrière), les quais (40 000 m²) et même, en étant bon prince, le jardin intérieur de la Bibliothèque de France (6 800 m²). Au regard du nombre des habitants (15 000) et des personnes devant travailler dans ce secteur (plus de 70 000), les équipements verts ne seraient pas plus abondants que dans le reste de la capitale. Ils confirment le concept urbanistique selon lequel Seine rive gauche sera un morceau de tissu parisien comme les autres. C'est précisément ce qui choque à la fois ceux que préoccupe la vie quotidienne et ceux qui rêvent de grandes innovations. Seconde indication fournie par le nouveau PAZ : le traitement des abords de la gare d'Austerlitz. Les bâtiments de pierre donnant sur la place Valhubert disparaissent au profit d'une place d'où l'on apercevra la tranche du hall ferroviaire. Celui-ci serait enserré entre des bâtiments dont la hauteur, promet-on, ne dépassera par le faîte de la verrière.

Puis, dans le prolongement, on a dessiné une place ouvrant latéralement sur la Seine et sur la chapelle de la Salpêtrière. Au-delà apparaît un mail entouré de constructions débouchant sur une troisième place servant de carrefour aux rues longeant la gare et à la longue et rectiligne avenue de France.

Sept cents logements

Tout cela est également assez classique et somme toute rassurant pour ceux qu'inquiétait la disparition du dôme de la Salpêtrière derrière une falaise de béton. Mais s'affirme le désastreux parti du pont de Gaulle, dont les travaux vont d'ailleurs commencer. Son prolongement sur la rive gauche tranchera la verrière d'Austerlitz, puis les jardins s'étendant devant la Salpêtrière, pour jeter de nouveaux flots de voitures sur un quartier déjà saturé.

Pour le reste, fort peu de changement par rapport au PAZ initial adopté voici trois ans. Une intéressante passerelle qui franchirait la Seine entre les Grands Moulins (conservés et réutilisés pour des ateliers d'artistes) et le nouveau centre d'affaires de Bercy est mentionnée dans le document écrit, mais non sur le plan. Qui croire ?

En vérité, les changements affectant le projet Seine rive gauche sont d'une autre nature. La récession a rendu fort aléatoire le financement de la dalle de couverture des voies ferrées par la vente de droits à construire 900 000 m² de bureaux. Plusieurs grands investisseurs se sont retirés, dont la Société générale, le conseil régional d'Ile-de-France, le ministère de l'intérieur et l'université. Seuls la Bibliothèque de France et le métro Météor, dont l'achèvement en 1995 et 1997 est assuré, donnent un peu de crédibilité à l'opération. Bien sûr, la ville possède les terrains et les financements nécessaires à la construction d'environ sept cents logements autour de la Bibliothèque. Le reste, dit-on, viendra ensuite, lorsque le marché immobilier repartira. Fondé sur ce pari-là, le projet Seine rive gauche reste encore un rêve, comme tous les grands desseins d'urbanisme.

Marc Ambroise-Rendu

LECTURE

PARIS FAIT DU RATTRAPAGE

Dans un ancien collège, un millier d'écoliers découvrent chaque année le plaisir de lire

IL y a Mounir le Tunisien, Paloma la Portugaise, Ming le Chinois, Hashindra la Sri-Lankaise et Mathieu l'Auvergnat. Les poulbots de la rue Saint-Martin, quartier historique du centre de Paris, pourraient être les locataires d'une tour de Babel. Mais tous sont en train de mettre la dernière main à *Canard-Soir*, le journal qu'ils ont ensemble imaginé, rédigé et mis en page. Un tiers de ces gosses du cours préparatoire ne parlent jamais français à la maison. Leur quotidien, c'est la télé. La plupart n'ont eu jusqu'ici pour apprendre notre langue que les manuels scolaires. Mais pour la première fois ils gribouillent et déchiffrent avec plaisir. Cette découverte, ils la doivent aux deux semaines qu'ils viennent de passer en classe de lecture, comme d'autres vont s'éclater en classe de neige ou de nature.

Le décor est celui d'un ancien collège technique du treizième arrondissement que la Ville a retapé pour en faire le centre Paris-lecture. Ouvert en 1990, l'établissement a pris sa vitesse de croisière. Il reçoit chaque année plus d'un millier d'écoliers qui viennent s'initier à la lecture-plaisir et à l'écriture libre.

Motiver les écoliers

C'est un fait : ni la méthode alphabétique, ni l'approche globale, ni le système mixte ne parviennent à apprendre à lire et à écrire à la totalité des enfants scolarisés. Selon une enquête de l'éducation nationale, la moitié des élèves entrant en sixième maîtrisent mal la lecture et l'écriture. L'illettrisme handicape encore 15 % des garçons accomplissant leur service militaire. Et c'est le motif de la plupart des échecs scolaires et professionnels. Aujourd'hui, qui ne sait pas déchiffrer une notice technique ou les messages d'un écran d'ordinateur se prépare un destin de chômeur et bientôt de marginal. Depuis dix ans, trois des ministres qui se sont succédé à l'éducation nationale (Jean-Pierre Chevènement, Lionel Jospin et Jack Lang) ont essayé de combattre ce fléau en lançant des plans-lecture. Les municipalités s'y mettent. Cette année, 1 000 d'entre elles ont participé à un concours d'initiatives tendant à donner envie de lire aux jeunes (*le Monde* daté 27-28 juin 1993).

Dans cette compétition-là, Paris possède une longueur d'avance. Le programme que la ville a imaginé voici trois ans n'a pas pour but d'apprendre à lire et à écrire aux gosses de la capitale. C'est le travail des instituteurs de l'éducation nationale. Mais on peut au moins les aider à motiver leurs écoliers. Trois moyens pour cela. Des bibliothèques dotées de 500 volumes sont en cours d'installation dans chacune des 340 écoles primaires. Des animateurs y organisent des ateliers de lecture après la classe. Des stages de formation sont proposés aux maîtres eux-mêmes. Enfin, ceux-ci peuvent emmener leur classe durant deux semaines au centre Paris-lecture.

Le vieux collège de la rue Corvisart, dans le treizième arrondissement, a été entièrement rénové pour les accueillir. Locaux avenants, bibliothèque, ateliers d'imprimerie, cantine, salle de musique, peuvent recevoir quatre classes par session avec le personnel d'animation qui convient. Les groupes arrivent chaque matin de leur quartier en car ou en métro sous la conduite de leurs maîtres. Ils repartent vers 16 heures. Pour les enfants, ce déplacement est déjà une escapade. La moitié des classes viennent des zones d'éducation prioritaire (ZEP) ou des secteurs bénéficiant d'un contrat de développement social de quartier (DSQ). Les instituteurs font acte de candidature et ne sont acceptés que s'ils présentent un projet pédagogique solide et préalablement discuté avec les animateurs du centre. Il y a deux fois plus de candidats que d'élus.

Voici par exemple vingt gamins de la rue Saint-Martin. Avec leur « instit », Jean-Philippe Defer, ils ont décidé de confectionner un journal. Mais ils débarquent sans avoir la moindre idée de ce qui les attend. Et c'est la surprise. Ici, ni pupitre, ni devoir, ni notation. Rachid, Petula et leurs camarades s'affalent sur des coussins dans le coin d'une pièce aux couleurs gaies. L'animateur, Didier Giraud, leur présente un échantillonnage de périodiques pour enfants dont chacun s'amuse à épeler le titre, puis à analyser le contenu. L'initiation au livre-jouet. Il y a même un périodique en chinois dont Ming ânonne les titres pour ses petits copains.

Le livre-trésor

Où peut-on se procurer des objets aussi distrayants ? « *Dans les kiosques, où ils voisinent avec des journaux qui fournissent des informations utiles* », leur répond-on. Et Didier de montrer, sur des présentoirs, la collection des quotidiens parisiens. Car de journal ces poulbots ne connaissent, pour la plupart, que celui de 20 heures, à la télé.

L'intérêt étant à présent éveillé, on monte dans la caverne d'Ali Baba, entendez la bibliothèque, où s'alignent 2 000 volumes illustrés. On parcourt les rayonnages, on palpe, on feuillette, on fait son choix. Chacun a le droit d'emprunter l'ouvrage qui l'a séduit. A défaut de le lire vraiment on le compulsera en famille, on en commentera les illustrations et on le rendra à la fin du séjour. C'est le livre-trésor, objet de rêve et de fierté.

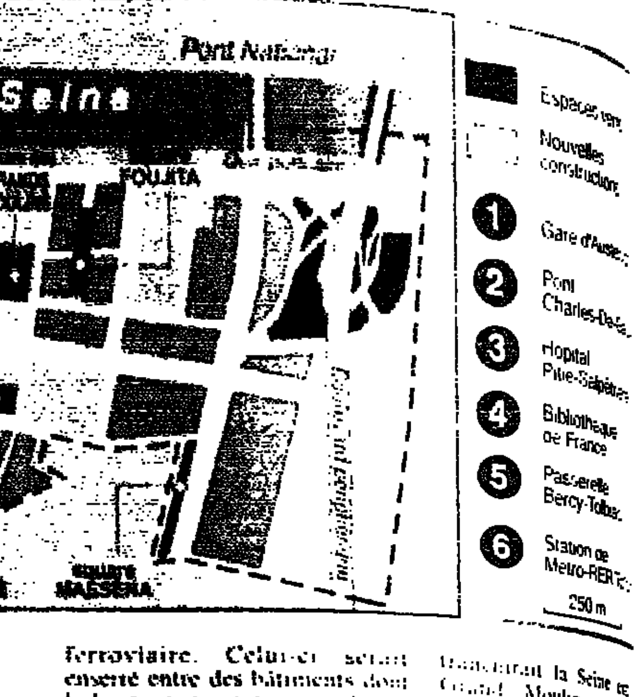
Les jours suivants, la classe va composer des jeux, imaginer des rébus, dicter au maître un bulletin météo, mais surtout inventer une longue histoire qui constituera le « papier » de fond du futur journal. « *Susciter et utiliser l'imaginaire des enfants, telle est la spécialité pédagogique du centre Paris-lecture*, explique Michèle Cochet, la directrice. *Il n'y a pas de meilleur levier pour pousser à l'expression orale, puis à l'écriture et à la relecture.* » Avec une comédienne les écoliers apprennent aussi à déchiffrer la partition et le texte d'une chanson qu'ils reprennent à l'unisson. Mais tous, le lendemain, s'enthousiasment pour le reportage qu'ils font en groupe chez le boulanger du quartier. Avec en prime un croissant chaud. Mounir, qui a emporté son boîtier, joue le reporter-photographe. Le cliché et le récit feront la « une » de *Canard-Soir*. Tous les textes sont ensuite composés sur les machines du centre, mis en page et dupliqués à quelques dizaines d'exemplaires. L'un de ceux-ci est porté en grande pompe au boulanger, qui félicite les jeunes journalistes et les gratifie de menues sucreries.

Dans les autres classes on s'est livré à des exercices comparables : il en sort des recueils de poésie, des livrets illustrés, des « romans policiers » imaginés par les écoliers.

Le centre accueille ainsi 45 classes par an. Il est géré et animé par l'association Livre et lire, qui recrute les animateurs. La Ville a payé l'investissement initial (1,8 million de francs) et couvre les frais annuels de fonctionnement (3 millions en 1993). L'éducation nationale, qui supervise le contenu pédagogique, dépêche aussi quelques maîtres. L'expérience est considérée par le corps professoral comme tout à fait positive. Quant aux enfants, il faut avoir entendu leurs exclamations désappointées quand on annonce que le séjour en classe de lecture s'achève. Et voir le soin avec lequel ils serrent leur exemplaire de *Canard-Soir* pour le montrer tout à l'heure à la famille et demain aux copains de la rue Saint-Martin. « *Quand est-ce qu'on revient ?* », demandaient en montant dans le car Mounir, Paloma, Ming, Hashindra, Mathieu et les autres.

M. A.-R.

IL VEND
QUARTIER DU FUT
RECYCLAGE
UN GISEMEN
DANS LES P
COMMEN
L'ARC
Sous la direction



HAUTS-DE-SEINE

RUEIL VEND SON QUARTIER DU FUTUR

Tous les arguments sont utilisés par la municipalité pour commercialiser une zone d'activités importante

DANS une conjoncture morose, les communes rencontrent de plus en plus de difficultés pour commercialiser les opérations immobilières auxquelles elles sont associées. C'est le cas de Rueil-Malmaison avec la construction d'un nouveau quartier d'affaires appelé Rueil 2000. Aujourd'hui, cette ville de 67 000 habitants de l'Ouest parisien lance une véritable campagne de promotion pour ce programme en voie d'achèvement.

Jacques Baumel, maire (RPR) de la ville et député des *Hauts-de-Seine, avait même* invité le 8 juillet des dirigeants d'entreprise, des décideurs institutionnels et des professionnels de l'immobilier à le découvrir. Et la municipalité multiplie les arguments, et utilise les méthodes de la publicité comparative.

Située à quelques kilomètres de la Défense, Rueil-Malmaison avait décidé il y a six ans ce programme immobilier pour moderniser son tissu industriel. En effet, en l'espace de vingt ans, la ville avait perdu près de 10 000 emplois. Certaines entreprises du secteur tertiaire étaient parties pour la Défense.

D'autres, faute d'espace pour s'agrandir, s'étaient implantées en province. Enfin des usines vieillottes et des ateliers archaïques fermaient progressivement leurs portes. Le centre d'études et de recherche de Renault annonçait son départ, et avec lui la perte de 3 600 emplois, et par là-même de 10 % des recettes fiscales de la ville.

Un coûteux programme de rénovation

Autant de difficultés pour une ville, soucieuse de proposer des emplois sur place à ses habitants, et lancée par ailleurs dans un vaste et coûteux programme de rénovation et d'équipements publics. Avec son centre historique, construit autour des souvenirs de Richelieu et de Louis XIV, et du château de Joséphine et Bonaparte, Rueil-Malmaison est la commune la plus étendue des Hauts-de-Seine, au milieu des bois et des espaces verts.

Pour ne pas devenir une cité-dortoir de plus de 100 000 habitants aux portes de Paris, le coefficient d'occupation des sols a été réduit de moitié. La population est ainsi restée quasiment stable dans le centre rénové et dans des quartiers périphériques partagés entre immeubles sociaux, pavillons et résidences de prestige.

Bien desservie par la rocade A-86, la RN 13 vers Paris et par la ligne A du RER qui met la station Etoile-Charles-de-Gaulle à douze minutes, la ville de Rueil disposait d'un formidable atout : une friche industrielle de 55 hectares entre la Seine et le RER. C'est là que la municipalité a décidé de construire son nouveau quartier. Pour contrôler l'opération, elle a créé une société d'économie mixte chargée d'aménager la moitié de cette ZAC, l'autre partie étant confiée à des sociétés privées.

Aujourd'hui, Rueil 2000 présente l'aspect d'un urbanisme sans surprise. Les immeubles de bureaux alternent avec les résidences de standing proches de la Seine. Plus à l'écart du centre du quartier, des programmes sociaux représentent près de la moitié des logements proposés. Originalité de l'opération, un pont bâti qui enjambe le tracé du futur prolongement de la rocade A-86 vers Versailles.

Un groupe scolaire est en voie d'achèvement, et la municipalité annonce d'autres équipements comme une mini-mairie, une halte-garderie et un bureau de poste. Pour l'instant, bien peu des cent boutiques prévues sont occupées, et les rues piétonnes manquent d'animation. Rueil 2000 est en effet coupé du reste de la ville par le RER et des voies rapides. Malgré l'implantation de grandes sociétés comme American Express, et la proximité du siège social d'Esso, tous les bureaux ne sont pas vendus. La moitié des 5 000 emplois annoncés ont été créés. Des options ont été récemment levées par d'importantes sociétés qui avaient envisagé de venir s'y installer, ce qui met en difficultés de nombreux investisseurs privés.

Des taxes moins élevées

La municipalité met en avant de nombreux arguments pour répondre à la concurrence de plusieurs communes de l'Ouest parisien qui éprouvent les mêmes difficultés à commercialiser leurs zones d'activités. *« Rueil, c'est la Suisse de la Défense !* explique Jacques Baumel, qui souligne la qualité de l'environnement face à l'univers bétonné de sa puissante voisine. *C'est une cité du futur qui peut rassembler des activités à technologies avancées. Nous pouvons devenir la capitale de l'industrie pétrolière avec le siège de l'Institut français du pétrole et les bureaux de nombreuses sociétés de ce secteur. »*

Jean-Claude Caron, maire-adjoint, présente d'autres arguments plus percutants. Il dresse des tableaux des différentes taxes et impôts de la ville et les compare à ceux des villes nouvelles susceptibles, elles aussi, d'attirer les entreprises convoitées. Les économies sur les taxes foncières et professionnelles sont calculées à partir d'exemples précis. Si elle regrette le retard qui a été pris au début de l'opération, après les recours d'associations devant le tribunal administratif, la municipalité de Rueil-Malmaison ne peut que se féliciter cependant d'avoir revu à la baisse ses objectifs initiaux.

Christophe de Chenay

L'AVENIR DU RÉSEAU MUSE

Un souterrain devrait relier le département du nord au sud. D'ici 2015

C'EST au début 1994 que le réseau Muse connaîtra son avenir. Le conseil général des Hauts-de-Seine choisira alors la première tranche à réaliser de ce projet qui devrait permettre aux transports collectifs et aux véhicules particuliers de circuler dans un réseau souterrain à trois niveaux.

Ce projet Muse (maille urbaine souterraine express), qui avait été adopté par le conseil général des Hauts-de-Seine le 30 octobre 1992, est entré dans sa phase de réalisation depuis le 15 juillet. D'une part, le président de l'assemblée départementale, Charles Pasqua, a signé le traité de concession de Muse SA, société anonyme dont le capital sera détenu à 66 % par les grands groupes du BTP (SGE et Bouygues étant majoritaires avec 52 %) et à 34 % par des banques, dont les chefs de file sont le Crédit lyonnais et Paribas ; d'autre part, la SEM 92 (Société d'économie mixte d'aménagement et de développement économique des Hauts-de-Seine) a entrepris « une pré-concertation » avec les communes du département concernées par le tracé du futur réseau. Il s'agit là de confronter les impératifs de sa mise en œuvre avec ceux du développement de l'urbanisme local.

Ces démarches devraient être achevées à la fin de l'année. Les conclusions seront remises au concessionnaire pour qu'il envisage les modifications éventuelles. C'est aussi à ce moment-là que devrait être publié le nouveau schéma directeur d'aménagement urbain de la région Ile-de-France (SDAURIF), un document où devrait figurer le futur réseau, ce qui n'était pas le cas dans la première version élaborée sous les précédents gouvernements.

7 000 véhicules par jour

Long de 48 kilomètres, le projet Muse permettra de faire circuler un métro et des véhicules particuliers acquittant un péage. Les responsables du dossier ont opté pour un métro automatique sans conducteur, de type Val, équipant déjà la ligne Orly-Val : même si, à la SEM 92, on indique que ce type de matériel *« n'est pas actuellement pleinement satisfaisant, mais qu'il est perfectible »*. L'objectif de ce réseau est à la fois de développer les transports collectifs et de remédier aux problèmes de circulation routière que connaissent les Hauts-de-Seine, l'un des départements les plus urbanisés de France. Muse devrait accueillir un trafic de 7 000 véhicules par jour à des vitesses variant de 50 à 80 km/h. Elle sera une rocade à double desserte, d'abord interbanlieue avec des sorties tous les 1,5 km et vers les autoroutes extérieures. Muse se veut complémentaire des réseaux de transport existants ou à venir.

Pour le choix du premier tronçon, le conseil général devrait opter pour la partie la plus rentable du réseau qui, d'après les prévisions de trafic, pourrait se situer au nord de la Défense et desservir Courbevoie, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret et Clichy.

Les travaux devraient débuter mi-1995 avec une mise en circulation du premier tronçon en novembre 1999. C'est du succès de fréquentation de ce premier maillon que dépendra la réalisation des autres. Dans le meilleur des cas, ce n'est que dans les années 2015 que l'on pourra traverser le département du nord au sud en un minimum de temps. Une économie de temps, qui aura un prix pour les automobilistes : un peu plus de 3 francs par kilomètre, soit 150 francs pour aller de Châtenay-Malabry à Villeneuve-la-Garenne. Les véhicules immatriculés dans le département bénéficieront d'une réduction de 20 %.

Outre la mise à disposition des terrains nécessaires à la construction, le département s'est engagé à financer au maximum 25 % du coût total de l'opération estimée à 40 milliards de francs.

Jean-Claude Pierrette

RECYCLAGE

UN GISEMENT DANS LES POUBELLES

Dans cette usine, les résidus se transforment en matières secondaires.

A moins de 7 kilomètres à vol d'oiseau de Notre-Dame, dans la commune de Romainville (Seine-Saint-Denis), vient d'être inaugurée une usine d'un nouveau type. Ce qui la distingue des autres entreprises du secteur ne sont ni le parc de 3 hectares qui l'entoure, ni les 140 mètres de son hall de production, ni le vacarme de ses énormes machines, ni les entrées et sorties de poids lourds. C'est sa « matière première » – des ordures – et ses productions : des cargaisons de papier, de carton, de ferraille, de verre, de plastique et de granulat qui sont vendues et immédiatement utilisées ailleurs.

Entièrement neuve et habillée de superstructures audacieuses, l'usine de Romainville devrait devenir le fleuron de la nouvelle corporation française des « transformeurs », autrement dit des techniciens de l'utilisation des restes. Leur devise : *« Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme. »* L'entreprise a été construite par le Syctom (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne), la seule institution intercommunale qui ait réussi à faire sortir Paris de son splendide isolement. Mission : traiter les déchets de la capitale et de quatre-vingts banlieues environnantes. Celles-ci sont réparties dans les trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Au total 4,8 millions d'habitants.

Chaque Francilien produit en moyenne 500 kilos de déchets ménagers par an. Les ingénieurs du syndicat doivent traiter chaque année 2,4 millions de tonnes de résidus allant du trognon de chou au vieux frigo en passant par des montagnes de papiers et de plastiques. Que faire de cet invraisemblable mélange ?

Compte tenu de sa bonne combustibilité, il y a déjà plusieurs décennies qu'on en brûle une partie. Constitué en 1984, le Syctom a « hérité » de trois installations géantes d'incinération situées à Ivry, Issy-les-Moulineaux et Saint-Ouen. Les ordures s'y transforment en vapeur pour le chauffage urbain, en ferraille récupérable et en mâchefer pour les routes. Une quatrième unité est programmée. Reste à dénicher la commune qui l'acceptera.

Des monstres mécaniques

Mais ce réseau ne suffit pas. Les communes de l'Est parisien expédient encore, chaque année, un demi-million de tonnes de déchets sur la décharge de Claye-Souilly (Seine-et-Marne). Voilà une pratique d'un autre âge qu'une récente loi a proscrite. Dans dix ans on ne pourra plus entasser les ordures ménagères sans les avoir traitées. Certains préconisent donc la construction de nouvelles usines d'incinération. Objection : l'investissement est très élevé, les sites sont de plus en plus difficiles à trouver, et le brûlage n'est pas l'utilisation optimale des déchets. Michel Elbel, soixante-deux ans, président du Syctom, a une autre idée. Conseiller de Paris, conseiller régional (UDF-CDS), cet informaticien de formation a aussi un petit côté écolo. Il pense depuis longtemps qu'il serait plus astucieux de trier les déchets et d'en valoriser chacun des composants. Plus facile à dire qu'à faire. Durant quatre ans, on a essayé sur le site de Romainville de trier le tout-venant des poubelles. Mais de manière artisanale et quasiment à la main.

Pas rentable. Seul le triage de masse, mécanisé, industriel, est une réponse au problème posé. Or les machines digèrent mal le tout-venant. La récupération industrielle ne peut fonctionner que si elle est précédée par une collecte déjà sélective. Il faut que les consommateurs acceptent de trier eux-mêmes leurs ordures. C'est ce préalable qui est actuellement mis progressivement en place à Paris : réceptacles pour le verre, bennes pour les « monstres », poubelles spéciales pour les journaux. Romainville va recevoir des lots plus homogènes qu'autrefois. Ils sont livrés à une chaîne de tambours, de trémies, d'électro-aimants qui vont « tourner » plus efficacement.

A la sortie des chaînes, on trouve maintenant des ballots de papier ou de carton (33 000 tonnes), des cargaisons de ferraille (10 000 tonnes), des monceaux de verre brisé (5 000 tonnes), des emballages de plastique (3 000 tonnes) et même des matériaux de démolition concassés et triés selon leur granulométrie (19 000 tonnes). Chaque produit est suffisamment « propre » pour être vendable à un industriel, qui ne craint plus d'empoisonner ses fabrications avec des corps étrangers. Bref, on peut livrer aux clients des matières secondaires convenables. Les atomistes de La Hague ne font pas autre chose lorsqu'ils décomposent les barres de combustible usagé pour en tirer de l'uranium et du plutonium. Ainsi, les résidus définitivement inutilisables sont réduits au minimum.

Tel est le pari de Romainville : remettre dans le circuit de production le maximum d'ordures domestiques. Quelques milliers de tonnes pour commencer puis 200 000 tonnes plus tard. Davantage encore si les produits sont de qualité et trouvent leur marché. L'usine a coûté 62 millions de francs, elle va employer une soixantaine de personnes et verser 700 000 francs par an de taxe professionnelle à la commune. Elle doit être si propre que Roussel-Uclaf ne craint pas d'installer son siège à proximité. Une entreprise utile et bien intégrée dans son quartier.

Marc Ambroise-Rendu

VAL-DE-MARNE

Bourse d'échange de plantes

La ville de Thiais (Val-de-Marne) organise avec l'association Arts et Nature sa première bourse d'échange de plantes samedi 18 et dimanche 19 septembre. Le principe est simple : il suffit de venir avec ses (ou sa) plantes à échanger et les déposer avec une fiche de demande fournie sur place. Le demandeur recherche ensuite parmi les plantes exposées celles qui l'intéressent. Dans le cas où un échange ne peut se faire, les organisateurs se proposent de poursuivre les recherches nécessaires auprès des collectionneurs français.
Cette bourse entre dans le cadre de la Fête du jardinier amateur, manifestation qui chaque année, depuis seize ans, mêle spectacle de variétés et animations à caractère écologique.

PATRIMOINE

Journées de découvertes

Plus de 450 sites publics et privés seront ouverts, samedi 18 et dimanche 19 septembre, à l'occasion des dixièmes Journées du patrimoine. L'accès aux monuments de l'Etat sera gratuit, et un prix réduit sera proposé dans les sites privés. Les visiteurs sont invités à *« entrer dans l'Histoire »* grâce à des circuits à thème. Ainsi, ils pourront retrouver le passé de Boulogne-Billancourt (dans les années 30), de Sucy-en-Brie, celle des sites archéologiques en Seine-et-Marne à Melun, Pécy et Brie-Comte-Robert. Ils pourront également découvrir les moulins à vent de Gastins et Montfermeil, les trains anciens à Longueville, les avions de la SNECMA à Réau ou au Bourget, la fonderie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou la poudrerie de Sevran. Des animations exceptionnelles seront proposées : du théâtre à Champs-sur-Marne, une démonstration d'un treuil de carrière à Châtillon.

ENVIRONNEMENT

La fête aux portes de Paris

Samedi 18 et dimanche 19 septembre, un Triathlon de l'environnement mettra aux prises une centaine de radeaux parrainés par des entreprises et des communes sur les 15 kilomètres de la Marne entre Joinville-le-Pont et Neuilly-sur-Marne, puis cinquante vélos à huit places qui effectueront un circuit sur les bords de Marne au départ de Champigny, et se terminera par une démonstration de voitures électriques. Un village de l'environnement rassemblera une centaine d'exposants à Joinville-le-Pont. Un Trophée des acteurs de l'environnement récompensera l'action exemplaire menée par une collectivité locale ou par une entreprise.
Cette manifestation est organisée par le conseil régional d'Ile-de-France, avec la participation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la direction régionale de l'environnement, et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

SEINE-SAINT-DENIS

Réduction pour les spectacles parisiens

Afin de permettre aux jeunes de 15 à 25 ans de la commune et des environs d'assister plus nombreux à des spectacles dans les salles parisiennes, l'Association jeunesse emploi formation (AJEF) de Neuilly-Plaisance a décidé de créer une billetterie spéciale à prix réduits, baptisée Ticket's. Outre la réduction consentie (30 à 40 francs sur un spectacle) et le côté pratique (réservation et mise à la disposition du billet à proximité de chez eux), ils pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un transport en car gratuit, à l'aller et au retour.

BRETAGNE

Les déchets de Molène et d'Ouessant

Les ordures des îles d'Ouessant (1 250 habitants) et de Molène (280 habitants) vont être transportées sur le continent pour y être incinérées : c'est la solution vers laquelle s'achemine le conseil général du Finistère. Il semble que ce soit le remède le plus simple à la crise des ordures, qui n'épargne pas non plus ces petites îles au large du Finistère. Cette solution a en outre sa logique, dans la mesure où les continentaux, lorsqu'ils font du tourisme insulaire, se font exportateurs de déchets : 10 tonnes de plus par semaine à Ouessant en été. A l'occasion de la refonte de la flotte du service public maritime départemental vers Sein, Molène et Ouessant, le conseil général envisage, avec la compagnie Pen Ar Bed, concessionnaire de la desserte, de lancer un nouveau transport de fret qui servira également de bateau-poubelle. Ce qui nécessitera d'installer à Molène et à Ouessant (Sein a sa station d'incinération) une unité de compostage et une déchetterie.

PAYS DE LA LOIRE

Un séduisant carnet de voyage

Au large des côtes vendéennes, l'île d'Yeu attire chaque année des milliers de visiteurs. Les amoureux de ses paysages et des maisons basses de pêcheur ne pourront qu'apprécier le *Carnet de voyage* réalisé à l'initiative des Pays du pont d'Yeu avec l'Association Loire Océan gîtes et itinéraires, et financé grâce à des subventions du conseil régional. Mieux qu'un guide de poche classique, cet ouvrage invite non seulement à la promenade à pied ou à bicyclette, mais aussi à porter un regard nouveau sur les pinèdes et les marais, les petites chapelles et les menhirs.

Illustré de belle façon par Jean-Pierre Arcile, ce carnet à la présentation originale raconte, en une centaine de pages, la douceur de vivre dans la lumière de l'Atlantique. Il est vendu 45 francs à l'office du tourisme de l'île (place du marché, 85350 Ile-d'Yeu. Tél. : (16) 51-58-32-58).

RHÔNE-ALPES

Pour une chimie plus esthétique

Les fumées et les odeurs sont certes gênantes, mais le public rhônalpin critique surtout la laideur des bâtiments. Cette indication apparaît dans un sondage commandé par le Groupement des industries chimiques et connexes de la région Rhône-Alpes (GICRA). En effet, cet organisme patronal a obtenu de 94 de ses entreprises-adhérentes, employant 26 123 personnes, qu'elles s'engagent dans des plans quinquennaux d'investissement, en sus de leurs obligations réglementaires, afin d'améliorer leur « image » dans le public. Soixante-six programmes ont été élaborés, pour un montant de 381 millions de francs. Depuis juin 1992, 30 millions de francs ont été investis dans la réduction des effluents gazeux et dans l'amélioration de l'apparence des établissements de production. Alors que l'investissement global de la chimie rhônalpine s'est élevé en 1992 à 1,9 milliard de francs, dont 21,8 % étaient déjà consacrés à la sécurité. Afin de tenter de mesurer l'évolution des choses, le GICRA réalisera six sondages par an, auprès de 330 personnes. L'action en faveur de la beauté des usines semble devoir être de plus longue haleine : une bien courte majorité (50,8 % des personnes interrogées) estime avoir assisté à une amélioration des choses, au cours de l'année écoulée. Le reste du public déplore une dégradation (14,5 %) ou ne se prononce pas (34,48 %).

ASSISTANTES SOCIALES CONTRE ÉLUS LOCAUX

Les missions traditionnelles des travailleurs sociaux et les exigences des conseils régionaux, depuis la décentralisation, ne se concilient pas toujours

Entre les assistantes sociales (AS) et les conseils généraux, rien ne va plus. Confrontées à des situations qui ne font qu'empirer, les AS, insuffisamment nombreuses, ont de plus en plus de difficulté à exercer leur mission. Voici qu'en plus leurs employeurs se mettent à les critiquer! Dans un rapport intitulé *les Travailleurs sociaux : crise du recrutement et formation*, l'Assemblée des présidents de conseils généraux, à majorité UDF, estime qu'elles font preuve de nombreuses lacunes dans l'exercice de leur métier (*le Monde* daté 30-31 mai). Les assistantes sociales se plaignent de n'avoir tiré aucun bénéfice de la décentralisation.

Les lois Defferre ont transféré une partie de l'action sociale aux départements. Ceux-ci emploient aujourd'hui 11 000 assistantes sociales, qui représentent 40 % des travailleurs territoriaux. Les salaires de cette profession, féminisée à 97 %, ne sont pas mirobolants. Ils démarrent à 7 700 francs bruts pour plafonner à 12 800 francs en fin de carrière. Les primes ne dépassent guère 15 000 francs nets par an. En revanche, le poids symbolique des assistantes sociales est énorme. Présentes sur l'ensemble du territoire, grâce à un fin maillage sectoriel, elles sont les premiers représentants du département auprès de la population *(lire encadré)*.

Les conseils généraux ont des missions obligatoires telles que l'aide sociale, mais ils sont libres de les organiser comme ils le veulent. « *Ils peuvent par exemple décider que les permanences vont se tenir à trois ou quatre plutôt qu'isolément, tenir compte des demandes d'enquête des mairies ou pas, monter des actions de santé publique avec des hôpitaux plutôt qu'avec des médecins libéraux* », indique un spécialiste. Or, certaines assistantes sociales regrettent l'époque où le ministère des affaires sociales fixait des orientations nationales que le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale se contentait d'adapter localement. « *Au moins, nous savions où nous allions*, affirment plusieurs AS de la Marne. *Aujourd'hui, chaque département élabore sa propre doctrine, et nous fait faire n'importe quoi. Notre conseil général vient de décider que les assistantes sociales généralistes se chargeraient aussi de l'aide sociale à l'enfance. Il y a une logique à cela : l'unité d'action auprès de la famille. Nous sommes censées nous décharger des tâches administratives sur les secrétaires. En fait, nous faisons le double de travail à effectif constant. Nous allons dans le mur!* » Ces professionnelles du social ont aussi l'impression que les élus ne savent pas tenir un cap. « *Quand ils verront que notre surcharge de travail se fait au détriment des personnes âgées, qui sont des électeurs, ils reviendront sur leur décision!* », ironisent-elles. Dans certains départements, reconnaissent certains cadres, les orientations changent plusieurs fois par an. « *Avant, la DDASS appliquait une politique définie ailleurs. Aujourd'hui, on réfléchit à ce que l'on fait. C'est normal qu'il y ait des tâtonnements, au début* », explique un observateur.

Les assistantes sociales sont néanmoins nombreuses à contester la légitimité des élus. « *Ils n'y connaissent rien!* », protestent-elles. « *Les présidents de conseils généraux sont issus du milieu rural, où la solidarité existe encore. Ils n'ont aucune idée des exclusions urbaines. Ils n'ont jamais rencontré de familles monoparentales, d'alcooliques, de toxicomanes, de prostituées, de sans domicile fixe, de malades mentaux violents!* », s'agace une responsable de circonscription. Quant aux administratifs, les assistantes sociales jugent « *inconcevable* » qu'ils élaborent une politique sociale « *en restant assis dans leur bureau* », à lire des statistiques sur la misère.

Un tel discours horripile les élus, qui, pour la plupart, considèrent encore les assistantes sociales comme de dangereuses anarchistes. Leurs assemblées détiennent une légitimité politique, répondent-ils, puisqu'elles ont été démocratiquement élues. L'APCG vient de réagir avec vigueur en attaquant les assistantes sociales sur le terrain du professionalisme. Le manque de confiance qu'elles manifestent à l'égard de leurs employeurs proviendrait d'une « *insuffisance de formation en droit constitutionnel* ». Ignorant « *la mission de service public confiée par la loi au département* », elles seraient incapables de se comporter comme les représentantes du conseil général. Elles seraient plus les porte-parole de la population que ceux de l'institution.

« Ils n'y connaissent rien. Ils n'ont aucune idée des exclusions urbaines. »
« Elles n'ont pas conscience des contraintes budgétaires. »

« *Heureusement!* » remarquent les intéressées. « *Nous ne serions plus des travailleurs sociaux, si nous n'essayions pas de résoudre les problèmes des pauvres!*, s'indigne Evelyne Davy, l'une des responsables de la Concass, coordination qui a mené plusieurs manifestations pour une revalorisation du statut, durant l'hiver 1991. *Et puis, c'est nous qui supportons la réaction des usagers, s'ils n'obtiennent pas satisfaction!* » En fait, les AS critiquent les options sociales du département lorsqu'elles leur semblent aller à l'encontre de leur mission traditionnelle d'assistance. « *Il leur arrive de protester parce que le département refuse d'avancer les aides de la Caisse d'allocations familiales*, indique Françoise de Gouville, directrice générale de l'action sociale dans la Marne. *Elles ne comprennent pas que c'est en effet à la CAF de débloquer ses aides plus rapidement, et nous nous battons pour qu'elle le fasse.* » Cette explication ne satisfait pas les assistantes sociales : « *Pendant que les institutions font le bras de fer, les usagers trinquent* », constatent-elles. « *Elles ont du mal à admettre que le département ne puisse pas venir en aide à tous ceux qui le sollicitent car elles n'ont pas suffisamment conscience des contraintes budgétaires* », continue Françoise de Gouville. Pour Didier Friedlander, secrétaire fédéral de la CFDT-Interco, syndicat majoritaire chez les travailleurs sociaux territoriaux, ce type de critique est « *un peu simpliste* ». Les assistantes sociales sont, avec la crise, confrontées à des contradictions toujours plus douloureuses, juge-t-il. « *Elles sont partagées entre le souci de respecter des contraintes budgétaire, qu'elles connaissent, et un devoir de solidarité qui a toujours été le leur.* »

Les employeurs des assistantes sociales leur reprochent de ne pas faire « *remonter* » assez d'informations. Les assistantes sociales estiment qu'au contraire elles ne sont pas suffisamment consultées. « *Un jour, un usager qui ne trouvait pas de logement a insisté violemment pour que j'écrive à l'élu*, raconte Evelyne Davy. *Je rédige une lettre. Le lendemain, tous les travailleurs sociaux reçoivent une note de service leur interdisant de s'adresser directement aux politiques!* » Ce type d'interpellation irrite en effet les présidents de conseils généraux... surtout lorsqu'ils n'ont pas de logement à offrir! « *Les assistantes sociales les mettent dans une situation d'échec qu'ils ne supportent pas*, explique Françoise Canipel, directrice de l'action territoriale et de la santé dans le Nord. *Prises par la tourmente de l'urgence, elles font souvent remonter les informations de façon émotive. C'est ce que certains élus appellent de l'« immaturité ». Pour élaborer des politiques, nous ne voulons pas du « cas par cas »*, continue cette responsable. *Nous voulons savoir combien il manque de logements sur tel secteur, quel montant de nos aides sert à payer des factures d'EDF, combien il y a de visites à domicile.* »

Les élus locaux, devenus gestionnaires, veulent savoir comment se dépense l'argent, et la décentralisation oblige les assistantes sociales à rendre des comptes. « *Au début, elles ont traîné des pieds, car elles avaient peur d'être « fliquées » et de « fliquer » la population*, indique un responsable administratif. *Mais ce fantasme du contrôle social a un peu disparu.* » Pour Michèle Nathan, secrétaire fédérale à la CFDT-Interco, les réticences que manifestent certaines assistantes sociales s'expliquent de deux façons : « *D'abord, elles ont trop de travail. Les statistiques passent après les urgences.* » Il y aurait 15 % d'emplois vacants dans la polyvalence de secteur, selon le Commissariat général du Plan. « *De plus*, ajoute Michèle Nathan, *les commandes ne sont pas claires. On ne leur explique pas suffisamment pourquoi on veut telle information.* »

La décentralisation aurait creusé le fossé entre administratifs et sociaux, constatent plusieurs observateurs. Aux postes d'encadrement, les élus ont embauché du personnel au profil Sciences-Po. Les assistantes sociales deviennent, au mieux, responsables de circonscription *(lire encadré)*. Seuls, deux ou trois anciens éducateurs sont aujourd'hui directeurs départementaux de l'action sociale. Pour renouer le dialogue, la CFDT-Interco préconise la présence de travailleurs sociaux à des postes d'encadrement. « *Les anciennes conseillères sociales mettaient de l'huile dans les rouages parce qu'elles savaient faire le relais* », insiste Michèle Nathan, qui s'est battue, l'an dernier, pour que soit créée une catégorie A dans la filière sanitaire et sociale.

Certains estiment que la formation universitaire réclamée par l'APCG donnerait aux assistantes sociales la possibilité d'accéder à un meilleur statut. « *Quand j'entends dire qu'il faut renforcer la comptabilité et la gestion, je m'inquiète, car je crains qu'on ne diminue la sociologie et la psychologie* », prévient Evelyne Davy. Michèle Nathan craint que l'on ne « *remplace les sociaux par des administratifs plus soumis aux politiques* ». Alors, la formation résoudrait les problèmes des assistantes sociales et de leur hiérarchie. Mais pas ceux que génère la pauvreté.

Rafaële Rivais

Danielle, responsable de circonscription

« *Si je n'avais pas eu cinquante ans, jamais je ne serais restée à ce poste!* », s'exclame Danielle, responsable d'une circonscription de Châlons-sur-Marne. Pourtant, elle s'entend bien avec le personnel, qui l'apprécie. Mais la responsabilité que le conseil général lui a confiée, « *du jour au lendemain, sans préparation* », est parfois lourde à assumer. « *Avant la décentralisation, je conseillais les assistantes sociales, j'animais des réunions. Maintenant, je contrôle. Je dois attribuer des notes, qui comptent pour la distribution des primes. Je dois, surtout, relire tout ce que les AS écrivent.* »

Les assistantes sociales reçoivent les personnes en difficulté, les écoutent, évaluent leurs besoins. Elles les aident à remplir des demandes d'aides financières (destinées au département, aux caisses de secours de la CAF ou des ASSEDIC, au Secours populaire et au Secours catholique...), qu'elles accompagnent d'une lettre de motivation. « *Il ne faut pas manifester d'émotion ni faire état de considérations personnelles, parce que ces courriers engagent la responsabilité du conseil général* », indique Danielle. Lorsque l'usager n'obtient pas satisfaction, il arrive que les AS, exaspérées, protestent avec une certaine virulence. Alors, Danielle les prie de reformuler leur demande avec plus de neutralité.

Parfois, ce type de contrôle suscite quelques frictions. « *L'assistante sociale n'est pas contente lorsque je lui interdis de s'emporter contre un huissier qui menace une famille d'expulsion. Il lui est difficile d'exposer sereinement les raisons pour lesquelles elle lui demande de ne pas intervenir* », explique Danielle.

Les assistantes sociales ronchonnent, mais elles disent comprendre les impératifs de Danielle. « *Tout a changé avec la décentralisation, et Danielle n'a pas le choix. Heureusement, d'ailleurs, que nous avons affaire à elle! Elle sait ce que c'est que le travail social, car elle a exercé notre métier. Elle nous défend auprès de la hiérarchie. Si on la remplaçait par une administrative, ça se passerait très mal!* »

R. Rs

Le rôle stratégique des secteurs

Pour que les besoins de la population soient appréhendés au plus près, une circulaire a prévu, dans les années 60, le découpage du territoire en secteurs de 3 000 à 5 000 habitants. Chaque secteur devait être animé par une assistante sociale et une seule, pour éviter que les familles aient affaire à des interlocuteurs multiples. Cette assistante sociale devait appréhender « *de façon globale* » les problèmes. Pour cette raison, elle a été baptisée « *polyvalente* ». Aux secteurs se sont ensuite superposées des circonscriptions, unités géographiques de 40 000 à 50 000 habitants, qui constituaient le premier échelon hiérarchique reliant les assistantes sociales aux directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS).

Lorsque la décentralisation a confié les services départementaux d'action sociale aux conseils généraux, la sectorisation était solidement établie. La loi du 22 juillet 1983 prévoit que les exécutifs locaux doivent conserver « *une base territoriale* » à leurs services d'action sociale. Cette obligation a été d'autant mieux respectée que les élus n'avaient nullement l'intention de brader un réseau aussi précieux. Ils ont même parfois resserré le maillage, notamment en milieu urbain.

Partout, ils se sont efforcés de devenir les seuls maîtres à bord. Dans les années 60, l'Etat avait concédé la responsabilité du social à plusieurs institutions. La sectorisation a donné lieu à un véritable patchwork. Les assistantes sociales polyvalentes de secteur dépendaient tantôt des communes, tantôt de la caisse d'allocations familiales (CAF), de la mutualité sociale agricole (MSA), de la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) ou de la DDASS. Les conseils généraux ont estimé qu'ils pourraient difficilement mettre en œuvre leur propre politique si cette multiplicité d'acteurs aux stratégies différentes restaient en place. Depuis cinq ans, ils dénoncent les conventions qui les liaient à ces organisations. Quelque deux mille assistantes sociales sont encore employées par la CAF ou la MSA, auxquelles les départements reversent une partie des salaires. Parfois, ce sont ces organismes, aux prises avec leurs impératifs budgétaires, qui bousculent les départements afin de récupérer leur personnel.

R. Rs.

R E G A R D S

Le rôle stratégique des secteurs



PORTRAIT

La Brésilienne de Chanteloup-les-Vignes

«Mara, c'est le thermomètre de la cité : quand je veux savoir si les jeunes vont bien, c'est elle que j'appelle», confie Pierre Cardo, maire (PR) de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), à propos de la directrice du Centre des pratiques communautaires et de la citoyenneté (CPCC). *«Et pourtant, la première fois que je l'ai rencontrée, on s'est «engueulés»*, se souvient le «tombeur» de Michel Rocard aux dernières législatives. *Un peu comme un mec de droite qui sent la gauchiste en face!»*

Gauchiste? Depuis que Mara Maudet a débarqué à Orly un beau jour de 1981 comme réfugiée politique, l'adjectif lui colle à la peau. Née dans les années 50 à Sao-Paulo dans une *«famille très comme il faut»*, ce joli brin de rousse à la voix chaleureuse, élevée chez les bonnes sœurs, n'a pas oublié l'époque pas si lointaine où *«toute l'Amérique du Sud était sous la botte des généraux»*. C'est à l'âge de dix-huit ans que s'éveille sa conscience politique, le jour où son cousin lui fait comprendre que *«les pauvres ne sont pas transparents»*.

Instruction civique

Nantie d'un mastère de sociologie urbaine et d'une expérience communautaire menée dans les favelas brésiliennes, la jeune femme se retrouve en 1982 animatrice à la cafétéria de... Conflans-Sainte-Honorine! Mais très vite, elle s'aperçoit que ses idées ne sont pas du goût de l'ancien patron du PSU. Qu'à cela ne tienne : elle ira les mettre en pratique dans la cité voisine, fût-elle dirigée par un jeune maire libéral fraîchement élu. Ainsi *ralliet-elle* le 14 juin 1983 le club de prévention de Chanteloup-les-Vignes.

L'histoire de cette bourgade de 2 000 âmes sur laquelle des édiles parisiens ont greffé dans les années 70 une cité de 8 000 déracinés venus des bidonvilles de Nanterre, lui rappelle d'emblée les «villes satellites» qui encerclent Brasilia : *«La seule différence, c'est qu'au Brésil je travaillais avec des cathos de gauche, alors qu'ici 90 % des gens sont musulmans.»*

Mara Maudet, adepte de la maïeutique socratique, entreprend «d'accoucher» les esprits. La ville de Pierre Cardo devient donc le champ d'application privilégié d'une expérience directement importée des favelas, théorisée par Paolo Freire, initiateur du mouvement communautaire au Brésil. A 100 lieues des idées du Parti républicain... Heureusement, le maire, connu pour son indépendance et son ouverture d'esprit, n'est pas du genre à s'embarrasser de considérations partisanes!

«Conscientisation» et «participation populaire» sont les deux phases de la méthode. Dès 1984, sous la direction de leur «bonne fée» brésilienne, six adolescents, tous scolarisés, commencent à «conscientiser» le mercredi après-midi, un peu comme Monsieur Jourdain faisait de la prose.

Au programme : instruction civique (qu'est-ce qu'une mairie? Comment fonctionne la Sécurité sociale? Pourquoi l'école laïque?...) et débats autour d'articles de journaux. *«Comme on ne pouvait pas en rester au stade de la parole,* explique Djamila Elmoumni, aujourd'hui bras droit de Mara Maudet au CPCC, *on a fondé Mini-Loup en 1986!»* Une association où les aînés proposent aux 6-15 ans une aide aux devoirs et des sorties pendant les vacances.

Le système était enclenché : depuis, sur le même principe, les femmes de la Noé ont créé Mamie-Loup, pour venir en aide aux personnes âgées et Baby-Loup, crèche associative. Autant de structures regroupées sous la bannière du CPCC. Dernière pierre à l'édifice : le mouvement des familles de France qui, outre des réunions d'information destinées aux mères de famille, propose aux pères de se retrouver chaque soir, autour d'un verre de thé à la menthe, pour une partie de cartes ou de dominos.

Actuellement, la «galaxie CPCC», qui emploie 30 salariés, dont 27 habitants de la cité, fonctionne avec un budget de 3,2 millions de francs : l'État, la mairie, le département et le FAS sont les principaux bailleurs de fonds. Par-delà les chiffres, il reste un mystère : le succès de la Brésilienne de Chanteloup-les-Vignes tient-il davantage à sa force de persuasion... ou au pragmatisme de Pierre Cardo, qui avoue en riant : *«Je n'ai pas encore tout compris de ses idées... Mais je suis assez partisan de ses méthodes!»*?

Philippe Baverel

LIVRES

LA TERRE DU BIEN-VIVRE

L'ARMAGNAC, UN PRODUIT, UN PAYS
Herges-Presses universitaires du Mirail, Toulouse. 188 p., 110 F.

«J'AIME *ces magnifiques adultes du «grand bas», du «bas» ou de la «Ténarèze», millésimés ou non»*, écrit, avec un enthousiasme presque juvénile, Fernand Cousteaux, journaliste épicurien et auteur d'une préface inspirée d'un ouvrage collectif sur l'armagnac. L'action se situe autour du département du Gers, sur les terres de l'ancien comté d'Armagnac. Les auteurs, tous des universitaires, géographes, historiens, sociologues ou économistes, ont voulu en six chapitres étudier les réalités de ces pays qui tirent leur identité aux foudres de chêne dans lesquels vieillit ce fameux armagnac, pourtant moins célèbre que son rival, le cognac.

Henri Polge, ancien archiviste à Auch, estime que le nom d'Armagnac apparaît pour la première fois dans l'histoire au dixième siècle. La Constituante créa un éphémère département d'Armagnac. Mais c'est le 25 mai 1909 que le président de la République, Armand Fallières, décréta les limites, encore en vigueur, de la zone d'appellation armagnac. En fait, le succès de cette production remonte à plus loin dans l'histoire. Sous Henri IV déjà, les Hollandais viennent chercher l'eau-de-vie par les rivières. Dès cette époque se distille l'essentiel de la production des vignes.

Introduit à la cour du roi de France par la marquise de Livry, l'armagnac traverse la Révolution sans coup férir. Il profite même des nouvelles techniques de distillation pour partir à la conquête de marchés ouverts par les guerres révolutionnaires. En 1873, le département du Gers est le cinquième de France pour les superficies de vignes plantées. Mais, en 1890, ce même vignoble est pratiquement anéanti par le phylloxera. Dès lors, les républicains, qui ont remplacé les bonapartistes à la tête des institutions locales, vont essayer de diversifier les productions viticoles, tout en donnant à l'armagnac un cadre juridique reconnaissant le savoir-faire hérité de cinq siècles d'histoire, du temps où les hommes produisaient l'*«aygo ardent»*.

Le vingtième siècle n'est guère favorable à cette eau ardente : elle n'est pas parvenue à mettre sur pied un puissant mouvement coopératif. Aujourd'hui, le vignoble d'Armagnac représente encore plus de 12 000 hectares, à cheval sur les départements des Landes, du Gers et de Lot-et-Garonne.

Une filière éclatée

En termes de volumes de vente, l'armagnac ne soutient pas la comparaison avec son voisin, le cognac : 1/10e à la fin des années 70, 1/20e aujourd'hui. L'armagnac rétrécit et a du mal à sortir de l'Hexagone. Le cognac progresse et assoit sa fortune sur le marché américain.

Les structures de production de l'armagnac, trop éclatées, parcellisées, interdisent de rêver d'une reprise. Tributaire de producteurs-éleveurs plus soucieux de leur image familiale que de la cohérence de la filière, victime de la réduction continue des surfaces cultivées, l'armagnac n'est pas armé pour affronter la concurrence internationale.

Mais l'armagnac est aussi victime de ses propres limites. Il se cherche et ne se trouve pas toujours. Témoin la querelle des alambics. Entre le charentais à double chauffe, qui garantit une production très pure, et l'armagnacais à distillation continue, les producteurs n'ont pas voulu choisir. Moralité : l'armagnac, qui veut copier le cognac, perd dans sa quête son originalité, et donc une partie de sa raison d'être.

On s'interrogera aussi sur l'intérêt de présenter l'armagnac sous les appellations «château», «domaine»... jusqu'ici réservées aux grands vins. La qualité d'une eau-de-vie dépend plus de ses assemblages et des techniques de distillation que des qualités intrinsèques d'un seul terroir.

Le livre est riche de savantes analyses sur la démographie, les productions agricoles, l'organisation sociale dans des terres restées jalouses d'une certaine tradition et qui, pour la circonstance, se sont même forgé une image, des symboles, dont la cohérence et l'efficacité ne sont pas toujours évidentes. L'armagnac c'est, à en croire l'iconographie officielle, un climat, nécessairement *«tempéré et équilibré»*, des paysages cultivés, aux rondeurs toscanes, disent les plus empressés. Un patrimoine bâti, fait de vieilles demeures longtemps laissées à l'abandon. Le bien-vivre compris comme l'art de la table et des victuailles riches en calories. Les Gascons, enfin, *«tenaces, indomptables, individualistes»*.

Mais, derrière ces enluminures persistent des réalités autrement moins attachantes. L'armagnac est d'abord une affaire d'hommes qui relèguent les femmes aux cuisines et au nourrissage des volailles et des bestiaux. C'est une affaire d'hommes mûrs, qui interdit à la jeunesse du cru la possibilité de montrer son savoir-faire. Et cette culture-là n'est pas sans conséquence sur le devenir des terroirs armagnacais.

Gérard Vallès

JOURS TRANQUILLES EN BERRY

L'ÉVENTAIL DE GEORGE SAND
de Sylvie Delaigue
Edition Lucien Souny, rue Palvezy, Limoges. 302 p. 160 F.

L'éventail de George Sand est l'un des objets fétiches du Musée Renan-Scheffer, rue Chaptal à Paris. Il a été peint en 1836 à Nohant, dans le département de l'Indre, par Auguste Charpentier qui a gentiment caricaturé, dans un décor champêtre de roses et de collines, les amis de la romancière : Delacroix, Liszt, Arago et, bien sûr, Chopin, l'amant de l'époque. Quelque temps plus tard, la galerie de portraits se serait élargie : tout le siècle, de Balzac à Tourgueniev et Flaubert, a fait un jour ou l'autre le voyage de Nohant.

Pour un bain de nature et d'amitié attentive dont seul Théophile Gautier eut ensuite la muflerie de se plaindre. La demeure de la romancière, dit-il, est *«amusante comme un couvent des frères moraves. C'est loin du chemin de fer (...), avec des chiens qui me faisaient peur. La nourriture est bonne mais il y a trop de gibier et de poulets. Ça ne me va pas»*. Sylvie Delaigue a choisi ce titre, *l'Eventail de George Sand*, pour écrire une reconstitution de ce demi-siècle qui a fait du château berrichon de George Sand (en réalité une grosse maison bourgeoise devenue aujourd'hui l'un des monuments les plus visités de la région) un lieu majeur du romantisme. En partant des correspondances, des écrits, des journaux intimes des uns et des autres, elle a reconstitué, dans un éventail de personnages et de moments forts, l'esprit du lieu, les soirées, les rencontres et les dialogues. Et aussi les déchirements de ce microcosme.

Delacroix, le silencieux, évitait la présence du tonitruant Balzac. Liszt était volontiers jaloux de la tendresse qui unissait sa maîtresse, Marie d'Agoult, à George Sand. La fille de George, Solange, y apparaît comme une petite peste qui essaie son charme naissant sur le pauvre Chopin déjà presque moribond.

Nohant est ausi le refuge, contre les tragédies du temps. Après les journées de juin 1848, George Sand y *«revient à ses moutons»* car elle *«ne croit plus à l'existence d'une République qui commence par tuer ses prolétaires»*. *«Le règne du mal sera long»*, pense-t-elle. C'est l'époque de sa collaboration avec Pierre Leroux, de sa correspondance avec Cabet, mais aussi avec Marx et Bakounine

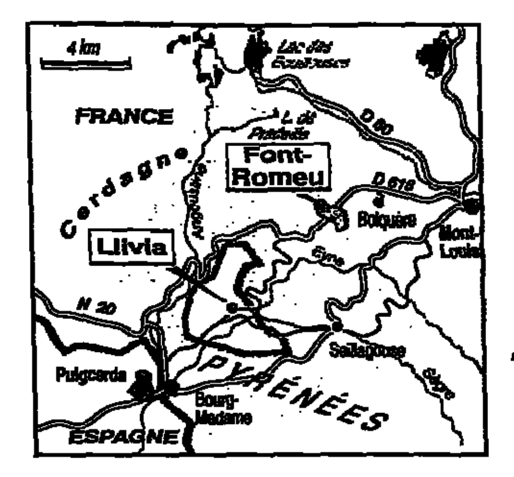
Sylvie Delaigue, dans son précédent ouvrage, *Chronique de sept étés*, avait déjà observé que c'était à Nohant que Chopin avait composé le meilleur de son œuvre. Entouré du soin et du silence que George Sand organisait pour ses visiteurs. *«Quelle nature! Quelle force!»* s'exclamait Flaubert. *Et personne en même temps n'est d'une société plus calmante. Elle vous communique quelque chose de sa sérénité.»*

L'esprit du lieu a aussi inspiré un autre ouvrage. Sur la peinture celui-là, chez le même éditeur. Christophe Rameix a exploré la *«vallée des peintres»*, la Creuse entre Gargilesse (Indre), l'autre village de George Sand, et Fresselines (Creuse) où le poète Maurice Rollinat amena Claude Monet. Lequel peignit plus d'une vingtaine de toiles dans ce pays *«d'un difficile inouï»*, où, écrivait-il, *«plus je vais, plus j'ai du mal à rendre ce que je voudrais»*.

Christophe Rameix recense quelque trois cents artistes venus pendant un siècle (1850-1950) visiter et poser leur chevalet dans le pays de George Sand. Et pas toujours des moindres : les peintres de l'Ecole de Barbizon – Rousseau, Troyon, Dupré, Guillaumin, – la famille Osterlind et jusqu'à Othon Friesz et Picabia.

Georges Chatain

OFFRES D'EMPLOIS



FONT-ROMEU

Le village trop vite grandi

« *FONT-ROMEU n'est pas une ville frontière. La frontière, c'est la Cerdagne, et Font-Romeu, sa capitale.* » A 90 kilomètres de Perpignan, on pénètre sur des terres fières, un plateau qui s'étend sur les flancs des Pyrénées-Orientales. « *Pour nous, il n'y a jamais eu de frontière physique. Quand on veut distinguer le côté espagnol, on parle de Cerdagne sud. C'est le catalan qui unit les gens des deux côtés de la frontière* », souligne Françoise Delcasso, responsable de la chambre de commerce et d'industrie de la Cerdagne française.

Niant une réalité géopolitique imposée depuis trois siècles, la Cerdagne n'en finit plus de maudire ce traité des Pyrénées qui institua en 1659 son partage arbitraire en deux par une frontière. Ce riche plateau à 1 300 mètres d'altitude, cerné comme un îlot par les barrières rocheuses, fut en effet l'objet d'un étrange marché. Après sa défaite lors de la bataille des Dunes en 1658, l'Espagne dut céder le Roussillon et la moitié de la Cerdagne à la France. C'est ce partage que scelle le traité des Pyrénées qui mit fin aux hostilités franco-espagnoles.

Mais la frontière n'a jamais vraiment existé dans les esprits. Il fallut attendre 1866 pour que les bornes séparant les deux pays soient définitivement posées. Le traité ne fut effectivement normalisé que sous Napoléon III, soit deux cents ans plus tard. La frontière demeura pourtant fluctuante : les familles séparées continuaient à travailler de part et d'autre et les paysans la franchissaient sans rencontrer de douanier. La Cerdagne, toujours réfractaire aux autorités nationales, sut cacher bien des opposants : les républicains espagnols d'abord, les résistants français ensuite. Ce ne fut que sous la période la plus dure du franquisme que le frontière, dûment fermée, se fit sentir, cassant ainsi une solidarité de pays.

L'or blanc a tenté d'effacer, d'un coup de spatule, la ligne de pointillé, grâce aux forfaits uniques proposés par les stations françaises et espagnoles des Pyrénées-Orientales. Mais la concurrence économique aidant, si cette frontière n'est pas présente dans les cœurs, elle l'est devenue dans les faits, comme l'illustre l'histoire de Font-Romeu.

Le site fut d'abord limité à une église, Notre-Dame de Font-Romeu, célèbre lieu de pèlerinage dès le quinzième siècle, où les croyants venaient vénérer la Vierge au lieu-dit l'Ermitage. La légende raconte qu'au onzième siècle, le taureau d'un berger blessé découvrit, en grattant le sol de son sabot, une vierge noire. Le lendemain, les blessures du berger avaient miraculeusement disparu. La vierge est restée objet d'adoration, et des processions sont organisées chaque 8 septembre pour la descendre au village.

Un petit train jaune, toujours en activité, qui serpente à 30 kilomètres à l'heure au flanc des montagnes, va venir modifier la quiétude de ce paysage. La Compagnie des chemins de fer du Midi décide, en 1910, de construire le Grand Hôtel, à Font-Romeu, pour fixer sa clientèle. La gigantesque bâtisse, échouée sur le massif de la Calme, accueille une clientèle riche qui vient prendre le grand air et s'initier aux joies de la neige. Après la première guerre mondiale, un sanatorium s'installe non loin de là. D'autres maisons de repos ou de cure vont suivre, imitées par des chalets de montagne quand les pistes s'équipent en remontées mécaniques.

La frontière n'a jamais vraiment existé dans les esprits. Il a fallu attendre 1866 pour que les bornes séparant les deux pays soient définitivement posées



L'or blanc déferle sur ces montagnes au climat clément et au site sauvage. Les promoteurs ouvrent des chantiers et la petite station voit naître, dans les années 70, des immeubles collectifs. La commune, qui compte 3 200 habitants et s'étend sur 2 200 hectares, est éclatée en trois centres : Font-Romeu, proprement dite, la station touristique et sportive sans grand charme, Odeillo, le bourg administratif, qui abrite les services municipaux et l'école, et Via, le bourg agricole, qui a conservé ses bâtisses en granit.

Avec une capacité d'accueil de 18 000 lits, Font-Romeu concentre les deux tiers de l'hébergement de la Cerdagne. L'ouverture du tunnel du Cadi, en 1984, a mis Barcelone à deux heures de route et fait de la Cerdagne un lieu de villégiature privilégié de la Catalogne. Conséquence de cet engouement, les achats de terrains et les demandes de permis de construire émanent de promoteurs espagnols. En 1991, plus de 60 % de la clientèle de Font-Romeu vient de l'autre côté des Pyrénées. Mais la crise économique et la dévaluation de la peseta en novembre 1992 ont freiné cette vague touristique. Utilisant sa situation d'altitude et son ensoleillement, Font-Romeu a alors tenté de diversifier ses activités.

Le climatisme représente, avec environ 1 200 emplois, un secteur non négligeable dans l'économie de la Cerdagne. Font-Romeu est, là encore, en position dominante, avec une quinzaine de maisons pour enfants. La ville s'est en effet spécialisée dans l'accueil des enfants asthmatiques, et les établissements se sont dotés d'un matériel performant. De nombreuses familles sont venues s'installer sur les flancs du mont Calme pour que leurs petits apprennent enfin à respirer. « *C'est un secteur qui pèse dans une région de montagne, mais peu de gens connaissent Font-Romeu pour ses établissements de cure* », regrette Françoise Delcasso. Pour valoriser cette activité, les établissements se sont réunis en association et ont créé un Centre médical d'observation bioclimatique (CMOB).

L'altitude a aussi attiré les sportifs qui souhaitent améliorer leur consommation en oxygène. En 1967, les pouvoirs publics ont décidé d'y construire un Centre national d'entraînement en altitude, en vue de la préparation des Jeux olympiques de Mexico. Installé au-dessus de l'Ermitage, dans une pinède, le centre organise des stages de haut niveau et collectionne les hôtes célèbres. L'équipe de l'Olympique de Marseille, comme des clubs espagnols, viennent régulièrement s'y entraîner. Le lycée Pierre-de-Coubertin est venu se greffer au centre sportif. Cet établissement accueille les enfants en cure et s'est spécialisé dans le sport, avec onze sections sport-études. Ses responsables souhaitent ouvrir une section européenne en classe de quatrième et une sixième trilingue. Les jeunes Espagnols sont de plus en plus nombreux à s'inscrire, beaucoup se faisant domicilier à Bourg-Madame.

Décidément attirée par le soleil, Font-Romeu s'est aussi lancée dans l'industrie avec le four d'Odeillo. Difficile d'éviter l'immense édifice incurvé, garni de dix mille miroirs, qui fait face à la station. Avec le four de Mont-Louis et la centrale Thémis, c'est la troisième installation de recherche solaire dans un rayon de vingt kilomètres. La Cerdagne française, qui connaît un ensoleillement élevé, s'est spécialisée dans ce secteur à la suite du premier choc pétrolier en 1973.

Après une première phase de production d'énergie, abandonnée parce que trop coûteuse, le four d'Odeillo a été transformé en équipement de recherche. « *Nous travaillons aux simulations de phénomènes, comme la rentrée dans l'atmosphère d'un vaisseau spatial, avec des expériences pour la fusée Hermes, ou les effets thermiques d'une explosion nucléaire* », explique Jean-François Robert, ingénieur qui gère le four. Une centaine de personnes travaillent dans ce laboratoire du CNRS, classé récemment laboratoire européen en partenariat avec les universités de Perpignan, Montpellier et Barcelone. Le développement du tourisme industriel aidant, il est devenu la première attraction de la région, drainant 80 000 visiteurs par an.

Les atouts ne manquent pas pour cette région de montagne. Mais la crise, avec ses accents particulièrement aigus en Espagne, commence à avoir une influence sur l'économie locale. Les élus tentent depuis trois ans d'initier une coopération transfrontalière. S'appuyant sur les programmes de la Commission des communautés européennes, des projets de partenariat voient le jour. Estavar et Llivia, l'enclave espagnole, organisent en commun un festival de vidéo, des rencontres sportives et prévoient de construire un complexe sportif. D'autres initiatives prévoient le balisage des chemins de randonnée ou la construction d'une usine de retraitement des eaux espagnoles et françaises à Saillagouse. Plus ambitieuse, une opération de 330 appartements grand standing, La Pleta, doit débuter à Font-Romeu en octobre. Un promoteur espagnol veut reconstituer un village catalan et souhaite ainsi attirer la clientèle aisée de Barcelone.

Petit village qui a trop vite grandi, Font-Romeu vit dans le regret des belles années 70. « *Les Romeufontains ont connu une période faste, où il ne fallait pas faire beaucoup d'efforts pour capter la clientèle. On a fait de l'argent facile* », souligne Françoise Delcasso. Un constat partagé par le directeur de l'office du tourisme, Christian Portello, qui regrette la frilosité des hôteliers. « *Ils vivent sur leur notoriété, repliés sur eux-mêmes* », note-t-il. Le produit touristique est resté le même : le ski l'hiver, les randonnées l'été, deux activités qui devaient se suffire à elles-mêmes.

« *Les gens n'ont pas compris qu'il fallait jouer la carte de Barcelone : ils traitent la clientèle espagnole comme la française !* », s'indigne Claude Dupuy, directeur du four solaire. Ici, les restaurants ferment tous à 21 heures 30, des horaires particulièrement inadaptés pour les Espagnols, habitués à des rythmes plus tardifs. « *Aujourd'hui, il faut imaginer d'autres prestations. Avec la proximité de l'Espagne, il y a un marché à travailler, mais il faudrait adapter les produits touristiques à cette clientèle qui vient surtout le week-end* », reconnaît la directrice de la CCI.

Mais la ville, malade d'une crise financière, n'arrive pas à trouver un second souffle. Font-Romeu fait en effet partie de ces communes dont le surendettement hypothèque tout renouveau possible. Elu en 1989 face à une équipe sortante déchirée, Pierre Bosselut, maire (sans étiquette), a trouvé un trou de 42 millions. La municipalité précédente avait contracté des emprunts pour engager les travaux de modernisation de la station, sans calcul réel des possibilités de remboursement. Résultat, en 1989, la dette s'est élevée à 170 millions, avec des annuités dont le montant absorbe 80 % du budget de la mairie. « *C'est seulement en 1991 que la commune s'est rendu compte de l'étendue des problèmes* », avoue M. Portello.

La nouvelle équipe a cru pouvoir résoudre la crise en augmentant progressivement les impôts : 23 % en 1990, 44 % l'année suivante. Mais cela n'a pas suffi à assainir les finances municipales. Le budget 1992 est en déséquilibre et la chambre régionale des comptes exige un plan de redressement, assorti d'une nouvelle hausse des impôts de 63 %.

La pression fiscale devient telle qu'elle provoque un mouvement de protestation des riverains. Le 29 mars, un collectif des Romeufontains (CRF) se crée pour exiger une renégociation de la dette. « *Le maire a joué la politique de l'autruche depuis quatre ans. Résultat, les impôts ont été multipliés par trois ! C'est devenu un luxe d'habiter ici* », s'indigne Edmond Harié, président du CRF. Le maire se défend de tout attentisme en expliquant que, grâce aux bénéfices obtenus par la régie des remontées mécaniques, 20 millions ont pu être remboursés et un nouveau prêt vient d'être accordé par les banques.

La ville, malade d'une crise financière, n'arrive pas à trouver un second souffle et son surendettement hypothèque tout renouveau

Convaincu de ces efforts, Pierre Bosselut supporte mal la contestation et refuse le dialogue avec le collectif. « *M. Harié a rallié une bonne partie de la population et des commerçants. Au lieu de travailler avec eux, M. Bosselut s'est braqué* », regrette Mme Delcasso. Entre les deux parties, le ton est monté. « *C'est sûrement du collectif que sortira la liste opposée au maire* », assure la responsable de la CCI. En attendant, le buget 1993 est toujours en suspens à la chambre des comptes. Au cabinet de M. Hoeffel, ministre délégué de l'aménagement du territoire, on assure qu'une nouvelle augmentation des impôts locaux est prévue.

Le climat politique local risque de s'enfermer un peu plus dans les querelles. A moins que l'ouverture du tunnel de Puy-Morens à l'automne 1994, ouvrant la Cerdagne à la route de Toulouse, amène une nouvelle clientèle dans la station. Le tunnel pourrait ainsi offrir de nouveaux horizons aux Romeufontains.

de notre envoyé spécial
Sylvia Zappi

Prochain article :
MARSEILLE

Llivia, ville enclavée

Au détour d'un chemin départemental s'ouvre la seule enclave étrangère en pays gaulois. Llivia est un peu le pied de nez de la Cerdagne à l'Histoire. C'est le traité des Pyrénées qui est à l'origine de cette enclave espagnole occupant une partie de la basse Cerdagne, entre Saillagouse et Bourg-Madame. Lors de la négociation du traité, les belligérants avaient précisé que l'Espagne devait céder trente-trois villages à la France. Llivia, étant considérée comme une ville en raison de son origine romaine (elle portait le nom de « Vila »), les Espagnols refusèrent de la livrer aux Français.

La petite ville resta donc, avec son territoire, une enclave reliée à Puy-Cerda (Espagne) par une route neutre. L'histoire de Llivia fut en permanence marquée par la présence française. Ville romaine fortifiée, fondée par César, elle fut longtemps le symbole de la résistance aux Français. En 1479, elle fut prise d'assaut par Louis XI, qui ordonna la destruction de son château. Llivia est aujourd'hui un bourg agricole, spécialisé dans l'élevage de vaches et de chevaux, qui s'est définitivement tourné vers le tourisme. L'économie locale dépend en effet pour 90 % de ce secteur. « *Notre situation d'enclave a fonctionné comme une attraction touristique* », souligne Josep Vicens i Quintana, maire nationaliste catalan (élu Convergencia i unio, parti majoritaire en Catalogne). Avec ses 923 habitants, le village accueille plus de 5 000 personnes au mois d'août ; une aubaine pour cette enclave de 13 kilomètres carrés !

La mairie a mis en valeur les quelques richesses dont elle disposait : les ruines du château médiéval ; l'église fortifiée datant du dix-septième siècle ; la pharmacie Esteva, une des plus anciennes officines d'Europe, elle aussi du dix-septième siècle ; les ruelles en granit qui grimpent vers la tour Bernard-de-So. Sa situation particulière d'enclave internationale lui vaut de pouvoir commercialiser les tabacs et alcools à des prix détaxés. Les nombreux magasins au rez-de-chaussée des maisons montagnardes font fureur. Les Cerdans français peuvent s'y rendre par une petite route départementale qui a l'avantage d'éviter le contrôle à la frontière.

Mais la curiosité la plus surprenante de Llivia réside dans les quelques terrains de pâturage que la ville a achetés sur la rive droite du lac des Bouillouses, au-dessus de Font-Romeu.

Non content d'être à lui seul une anomalie géographique, ce village d'irréductibles a annexé un terrain sur le sol de France pour y faire paître ses vaches. 1 200 hectares englobant le lac de Pradeilles, une partie de la forêt de Bolquère et des prairies sur un des beaux sites des Pyrénées. Les terrains sont aujourd'hui classés et les vaches ne risquent pas d'être délogées par des promoteurs : ici, même les frontières s'achètent.

S. Z.

